

La France Juive
DEVANT L'OPINION

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

LIBRAIRIE BASCHET

Les Fêtes nationales de la France,
1 vol. in-f° avec gravures.

LIBRAIRIE CHARPENTIER

Mon vieux Paris, 1 vol. in-18.

LIBRAIRIE PALMÉ

Le dernier des Trémolin, 1 vol. in-18.

LIBRAIRIE QUANTIN

Papiers inédits du duc de Saint-Simon.
(Lettres et dépêches de l'ambassade d'Espagne), 1 vol. in-8°.

La mort de Louis XIV (Journal des Anthoine).
1 vol., édition de luxe, petit in-8°.

LIBRAIRIE MARPON ET FLAMMARION

La France juive, 2 vol. in-18 (114e édition).

EN PRÉPARATION :

L'EUROPE JUIVE

7362. — BOURLOTON. — Imprimeries réunies, A, rue Mignon, 2, Paris.

ÉDOUARD DRUMONT

La France Juive
DEVANT L'OPINION

LA FRANCE JUIVE ET LA CRITIQUE
LA CONQUÊTE JUIVE
LE SYSTÈME JUIF ET LA QUESTION SOCIALE
L'ESCRIME SÉMITIQUE
CE QU'ON VOIT DANS UN TRIBUNAL

PARIS
C. MARPON & E. FLAMMARION
ÉDITEURS
26, RUE RACINE, PRÈS L'ODÉON
1886

Il a été tiré de cet ouvrage 50 exemplaires numérotés, sur *papier de Hollande*, au prix de 7 fr. 50.



LA FRANCE JUIVE

DEVANT L'OPINION

I

POURQUOI UNE BROCHURE ET COMMENT CETTE BROCHURE EST-ELLE DEVENUE UN VOLUME ?

Deposuit de sede potentes et exaltavit humiles.
(SAINT LUC.)

Le premier exemplaire de la *France juive*. — Le mouvement de l'opinion. — La joie des opprimés. — Les brochures et les conférences. — Jacques de Biez. — Un écrivain qui fait sa malle. — Les amis inconnus. — La Retraite des Dix mille.

Je me vois encore, par une maussade après-midi d'avril, en face du premier exemplaire de la *France juive*. La joie de la création, l'enfantin plaisir de l'écrivain qui se corrige sur les épreuves et se sourit complaisamment aux bons endroits, n'étaient plus là pour me soutenir. J'éprouvais seulement cette impression de froid dans les os qui saisit l'homme loin de chez lui, en pleine rue, par une pluie glaciale....

Quelle apparence que ce livre pût réussir ? Il heur-

tait tout le monde; il s'attaquait, sans s'appuyer sur personne, à cette formidable puissance de l'argent, devant laquelle les rois eux-mêmes capitulent; il traitait en outre de sujets peu faits pour intéresser les lecteurs de *Nana*. Et puis... deux volumes..., 1200 pages! Cet excellent Marpon avait une façon funèbre de prononcer : « Deux volumes ! » Il demandait ce qui allait nous arriver et il insistait d'un air inquiet : « Vous répondez des procès, n'est-ce pas? »

Je répondais de tout et je regardais ces pauvres bibelots qui, dans la vie d'un artiste, ont une importance exceptionnelle, ces plats curieux, ces vieux meubles achetés aux vacances, en courant la campagne avec ma femme, au temps où nous étions jeunes tous les deux et où elle était tout heureuse d'avoir découvert chez un paysan quelque chose qui flattât ma manie. C'était tout cela qui devait payer les amendes et j'apercevais déjà un huissier pénétrant dans cette demeure si longtemps tranquille et y saisissant, selon l'expression de ces messieurs, jusqu'à la cendre du foyer....

Et après? Mes chétives économies de journaliste étaient promises à l'imprimeur. Je me revoyais plus indigent qu'au temps de ma jeunesse, trouvant tous les journaux fermés et remontant tristement quelque escalier de rédaction pour y demander à un camarade, moins timide que les autres, de prendre un peu de copie anonyme.

Je savais ce qu'on peut attendre du parti conservateur. Un moine partagera son morceau de pain avec vous, mais ce morceau de pain n'est pas gros.

Un grand seigneur ne sacrifierait pas une soirée d'opéra pour sauver vingt mille de ses frères.

La veille, justement, on m'avait conté, comme pour m'encourager, l'histoire d'un malheureux fonctionnaire, père de famille estimé, ayant promesse d'avancement, sûr d'avoir sa retraite au bout de quelques années encore. Au moment des décrets on s'était engagé, formellement engagé, à lui assurer une situation équivalente à la sienne, s'il donnait sa démission. Au bout de trois ans de démarches près de gens qui étaient toujours occupés à installer des buffets et des orchestres de fête ou à répéter des figures de cotillon quand il se présentait chez eux, il avait eu faim, il avait vu sa femme et ses enfants avoir faim autour de lui; et la tête basse, il était venu mendier un secours à l'administration dont il était sorti la tête si haute (1).

C'est par ces pensées que je m'égayais dans cette après-midi sans entrain. J'avais une consolation: j'étais seul. Celle qui avait été la compagne de ma jeunesse dormait depuis un an de l'éternel repos, et j'éprouvais comme une joie à ne pas la savoir là, à

(1) J'ai reçu depuis des lettres navrantes dans cet ordre. Un commissaire de police avait vingt-six ans de service; il s'est refusé à l'exécution des décrets et maintenant il meurt de faim avec sa femme et ses enfants. Il touchait 4000 francs d'appointements; il demande seulement une place de 2000 francs comme régisseur, comptable, garçon de recettes, n'importe quoi. On ne lui répond même pas. Avouez que toutes les grandes dames qui communient si souvent feraient bien mieux de donner un bal de moins pour amuser les Juifs qui se moquent d'elles et de consacrer cet argent à secourir un homme envers lequel le parti conservateur a contracté une dette en lui garantissant que les siens ne souffriraient pas de sa démission,

songer qu'elle n'aurait pas la part des insultes qu'on me prodiguerait, qu'elle ne verrait pas l'huissier fonctionner.

Comme j'étais en humeur de philosopher, je me disais : « N'est-on pas souvent trop sévère dans ses jugements? On reproche à beaucoup de ne pas faire tout ce qu'ils pourraient faire, de subir docilement toutes les infamies, de manquer de courage civique.... Combien de ces défaillances s'expliquent par des considérations très naturelles, très humaines. Si tu n'étais pas seul comme il est probable que tu serais lâche! Tu n'oserais renoncer à la petite collaboration des journaux, tu ajournerais la publication de ton livre en te prouvant à toi-même, par d'excellentes raisons, que l'instant n'est pas opportun, qu'il faut attendre.... »

Je me mis à genoux sur le plancher, dans mon cabinet de travail, et, quand j'eus prié, je murmurai l'*A Dieu vat!* que nos marins lancent gravement et gaiement à la fois au moment de détacher le bateau. *A Dieu vat!* et je me mis à faire des dédicaces pour me rendre favorables, par cette marque de civilité, ceux de mes confrères que je jugeais assez indépendants pour oser au moins annoncer mon livre.

J'avais demandé au Christ la résignation si l'ouvrage ne devait me procurer que des douleurs et l'humilité si le succès couronnait mes efforts. C'est l'humilité seulement qui m'est nécessaire aujourd'hui.

La *France juive* a brillamment réussi. Ces deux lourds volumes ont été enlevés comme une plume

dans un élan d'enthousiasme, de joie et de gaieté; ils ont, à travers la France entière, remué, réveillé, consolé les âmes. On a aimé et acclamé cette voix libre qui, s'élevant au-dessus des conventions et des mensonges de parti, proclamait enfin la Vérité et disait ce qu'était devenue la Patrie depuis qu'elle était aux mains des Juifs.

J'ai eu l'inexprimable satisfaction de sentir des âmes répondre à la mienne. Des milliers d'inconnus m'ont écrit, m'ont remercié, m'ont dit : « Ah ! monsieur, quel plaisir vous nous avez fait ! Depuis votre livre il semble que nous avons un poids de moins sur le cœur. »

— Dans le commerce, m'ont dit des négociants qui ont été des républicains passionnés, nous sentions bien que nous étions pris dans quelque chose, mais nous ne pouvions discerner ce qui nous paralysait, ce qui nous rendait la lutte impossible en nous enveloppant ainsi dans une sorte de filet invisible. Vous nous avez expliqué cela, merci !

— A la prochaine Commune, comptez sur nous, m'ont dit des officiers traînés dans la boue par les journaux juifs pour avoir été à la messe. Nous ne toucherons plus à nos ouvriers, et, quand ils auront les mains noires de poudre, nous ne nous en apercevrons pas. Nous savons maintenant sur qui frapper et quels sont les vrais fauteurs des guerres civiles.

— Quel dommage que vous soyez calotin, m'ont écrit des ouvriers dont je pourrais montrer les lettres. Voilà ce qu'il fallait dire et ce que nos journaux ne

disent pas comme vous. Grâce à vous, « nous savons maintenant où est le gibier ».

J'avais été le porte-parole de toutes les souffrances sans voix, de toutes les douleurs muettes, de toutes les victimes passives, de tous les résignés, de tous les exploités et de tous les dupés, qui ne sont pas nés pour la lutte et qui n'osent même pas crier : Au voleur !

Mon livre est le dernier qu'auront lu beaucoup de vieilles gens qui, ruinés par quelque manœuvre juive, échoués dans quelque petit appartement de banlieue, ruminaient tristement leurs malheurs et se disaient : « En ce temps où l'on écrit tant, on n'écrira donc jamais rien là-dessus ? »

— C'est écrit maintenant ! est venu leur annoncer un jour un parent, un ami, un voisin.

— Pas possible ! Où donc ?

— Dans la *France juive.*

Les cris de joie de tous ces opprimés dont la conscience était soulagée, le bonheur expansif de tous ces Français qui se sentaient un peu vengés s'élevaient dans Paris comme une bonne rumeur honnête et franche.

C'est ainsi qu'au théâtre de Bacchus, à Athènes, le coryphée qui, dans la parabase, s'adressait directement aux spectateurs pour leur demander leur témoignage sur des événements qui s'étaient passés la veille, trouvait dans l'assentiment du peuple la meilleure attestation de la véracité de ses paroles.

— Est-il vrai, citoyens, que vous ayez été indignement volés par ceux qui vous gouvernent ?

— Oh oui! répondait le peuple d'Athènes.

— Est-il vrai que des hommes que vous avez connus sans bottes, il y a dix ans, aient acquis tout à coup des hôtels, des chevaux, des rentes depuis que, nommés députés, pour défendre les intérêts de la démocratie, ils se sont mis à la solde des Juifs?

— Oh oui! répondait le peuple de Paris.

Et le chœur parisien appuyait la parabase de la *France juive* comme le chœur antique la parabase des *Chevaliers* : « Écoutez celui qui parle! il est digne de cette faveur, il partage nos haines, il ose dire la vérité: il affronte hardiment les trombes et les ouragans. »

Parmi tant d'encouragements qui me sont arrivés de tous les coins de la France et de tous les coins de Paris, du Nord et du Midi, de la rue d'Aboukir et de la rue d'Enghien, de la rue des Gravilliers et du faubourg Saint-Antoine, ce qui m'a été le plus sensible, c'est l'allégresse de nos curés de campagne.

Ah les braves gens! Quelles nobles lettres! Chez eux il y avait du contentement patriotique du plébéien, du gars vaillant que l'habit qu'il porte empêche de répondre, que la charité chrétienne décide facilement à pardonner mais qui trouve déshonorante pour son pays cette incessante, cette perpétuelle, cette avilissante attaque contre des êtres faibles. Ils ont constaté, non sans plaisir, qu'il existait encore, sur la terre de France, un homme qui avait un pied à peu près valide et qui savait s'en servir vis-à-vis des Juifs et des Francs-Maçons.

C'est en causant avec des curés de campagne, en lisant leurs lettres, que j'ai compris combien mon livre était utile et à quel degré de violence sourde avait atteint la persécution actuelle.

On ne vit jamais, à aucune époque, ignominie pareille à cette chasse faite au pauvre par une presse qui s'agenouille devant tous les larrons juifs gorgés de nos dépouilles, qui raconte leurs chasses et décrit leurs réceptions en termes dithyrambiques. Jamais on ne travailla plus cyniquement à corrompre un pays.

Dans chaque village, la France avait un homme qui représentait l'idéal près de ces populations déjà entraînées vers la vie tout instinctive, déjà en chemin pour retourner à la sauvagerie et à la bestialité. C'était là une force morale d'une valeur incalculable. Les traîtres qui nous gouvernent ont tout fait pour détruire cela, ils se sont constitués les recruteurs du cabaret aux dépens de l'église.

Le prêtre, grâce à eux, est devenu un hors la loi, un *outlaw*, et pour beaucoup la douleur a été poignante. Il faut avoir pénétré dans les presbytères pour savoir ce qu'ont eu à supporter certains êtres nés sociables, enfants du pays, organisés pour vivre de l'existence de tous et se trouvant tout à coup aux prises avec des animosités imbéciles fomentées par un Franc-Maçon désireux de se faire une popularité à bon compte.

Le peuple n'a qu'une part de responsabilité très restreinte dans ces infamies. Il faut le dire bien haut, pour que personne ne soit étonné du châtiment

effroyable prêt à tomber sur cette bourgeoisie républicaine et maçonnique qui, d'ici à quelques années, va être égorgée, étripée, brûlée vive par ceux qu'elle a déchaînés, par ceux qui étaient des hommes avant et dont elle s'est efforcée de faire des brutes.

On organise cela à prix d'argent, le plus simplement du monde, avec quelques meneurs, quelques habitués de cabarets qui racolent les habitants, distribuent les journaux juifs. Au bout de quelque temps le village est perdu. Le prêtre entend partout les *couacs* ou les *vobiscum* ironiques. Que voulez-vous qu'il fasse? S'avise-t-il, quand le sang populaire parle trop haut en lui, d'administrer une taloche à quelque ivrogne qui lui met le poing sous le nez? voilà la *Lanterne* qui s'empare de l'incident. L'évêque sans doute soutient son clergé, mais lui recommande d'*éviter les affaires*. Couverts par le Franc-Maçon qui leur ouvre un crédit chez tous les débitants d'alcool, les insulteurs sont toujours sûrs de l'impunité.

Qu'espérer contre un homme comme Gravier, pour citer un personnage que j'ai vu à l'œuvre, pendant les vacances, dans le Calvados? Il a 300 000 livres de rente; en bon démocrate qui s'indigne contre les Fermiers généraux de l'ancienne monarchie, il s'est fait octroyer une place de receveur général dans l'Aisne qui lui rapporte 80 000 francs; il a épousé la fille du sous-gouverneur du Crédit foncier et ses moindres désirs sont des ordres dans tous les ministères; il dépense 100 000 francs pour une élection sans en être appauvri. Que peut faire un pauvre desservant à 900 francs contre ce tyran maçonnique?

Quand les fainéants et les ivrognes d'un village sentent cette puissance derrière eux, ils s'en donnent à cœur joie de huer le prêtre sur toutes les routes.

Le prêtre rentre alors dans son presbytère et, quelque vive que soit sa foi, il a peine à s'arracher au découragement. En quoi peut-il exciter la haine? Il vit avec 900 francs; avec le casuel cela peut monter à 1200 et, dans ces conditions, il faut avoir une domestique, suffire à mille frais, venir en aide aux pauvres. Tout le village le voit vivre ainsi. Quelque temps qu'il fasse, à l'hiver, travers la neige, en pleine nuit souvent, il répond au premier appel d'un malade. Pourquoi cette guerre sans trêve? Quel intérêt le gouvernement a-t-il à s'acharner sur lui? Il demeure ainsi attristé, hésitant, en proie au douloureux sentiment qu'on éprouve devant des faits qu'on ne comprend pas....

Ces faits, le prêtre aujourd'hui les comprend mieux. Derrière le Franc-Maçon il aperçoit le Juif; il a la claire notion de cette persécution particulière, sans analogue dans l'histoire, et qui est dirigée par les manieurs d'or contre les pauvres, par les fils de Judas contre les serviteurs de Jésus-Christ.

C'est d'avoir bien mis ce point en lumière que nos prêtres m'ont su gré.

Rien n'est touchant, en effet, comme de voir la reconnaissance de ces cœurs si désintéressés, si droits et si bons pour ceux qui essayent de les défendre, pour ceux qui combattent, en dehors et un peu en tirailleurs, à côté de notre admirable presse religieuse.

Tous m'ont interrogé sur Cassagnac, sur Cornely, sur Rogat, ils m'ont demandé des détails sur eux, et je pensais qu'à coup sûr bien des soldats de la cause catholique, qui parfois sont peut-être tentés de douter de l'utilité de leurs efforts, seraient émus et réjouis s'ils savaient comme on parle d'eux au fond d'un jardin de curé.

Ces prêtres, fils de la terre, n'ont pas les timidités de beaucoup de conservateurs honteux. Ils aiment la force et pardonnent volontiers l'excès même dans certaines indignations généreuses. Ces mains loyales qu'on est heureux de presser sont des mains robustes, elles ne fondent pas sous votre étreinte comme des mains de Juifs accoutumées à caresser l'or. On devine sans peine que les pères de ceux qui dans l'ombre du sanctuaire élèvent le calice aujourd'hui et nous distribuent le Pain des Anges ont taillé la vigne jadis ou manié le manche de la charrue, sous le clair soleil de Dieu, pour nous donner le pain matériel et le vin qui tient chaud au cœur.

Le résultat de mon livre, encore une fois, a été de mettre le Juif bien en évidence, de le faire sortir de son vague humanitarisme pour le montrer tel qu'il est : attisant le feu de la persécution de toute la vigueur de ses poumons, de tous les soufflets de ses journaux, la rallumant quand elle est prête à s'éteindre. Mon mérite a été d'interpeller directement ceux qui dirigent les événements actuels en faisant parfois semblant d'en gémir.

Les Juifs devaient souffrir dans leur amour de l'égalité d'être seuls à l'abri de toute attaque. Maintenant, ils peuvent s'apercevoir que sous le régime qu'ils ont commandité, appuyé par leurs finances, soutenu par leur presse, il y a des insultes pour tout le monde.

Le temps de la luxueuse irresponsabilité est passé pour Israël. On demande, selon l'expression de Jacques de Biez, « une révision de la Révolution ». On cherche à savoir à qui a profité cet immense mouvement ; quels sont ceux qui, venus pauvres, il y a moins de cent ans, dans un pays riche, sont les seuls riches aujourd'hui dans un pays pauvre. On parle beaucoup de M. de Rothschild et, comme l'imprimait Cornely, avec sa bonhomie un peu narquoise, il n'est jamais bon, dans certaines situations, de faire si souvent parler de soi....

Sous ce rapport, rien n'est plus significatif que le mouvement qui s'est produit dans la presse. On a pu apprécier d'une saisissante façon combien est factice cette puissance de l'argent. Avec des millions, je l'ai dit déjà dans le *Courrier français*, on peut avoir des ducs dans son salon, et même dans son antichambre ; on ne peut arriver à empêcher une idée de passer. L'idée de la *France juive* a passé, non point parce qu'elle était revêtue d'une forme plus ou moins élégante, mais parce qu'elle était dans l'air, qu'elle hantait les intelligences et les cerveaux, que tout ce qui pense, à part les représentants de la république juive, pensait comme moi.

A ce point de vue, à l'exception de quelques hom-

mes qui se sont faits contre un Français les complaisants souteneurs du Prussien Wolff, je n'ai eu qu'à me louer de mes confrères de toutes les opinions. Magnard, Fouquier, Scholl, Mermeix, Geffroy, Anatole France, ont écrit à ce sujet des pages toujours intéressantes, même quand elles n'abordaient pas directement la question; ils ont arrêté la foule au passage et l'ont obligée à regarder. En province, où l'on est moins empoisonné par le Juif qu'à Paris, il semblait que l'élan dût être moins vif; c'est le contraire qui s'est produit, et la presse de province presque tout entière a été magnifique de clairvoyance et de courage.

Cette *France juive*, combien parmi mes confrères l'avaient commencée avant moi et s'étaient arrêtés au premier feuillet, parce que la femme, en devisant le soir, à la clarté de la lampe, leur avait dit que le petit grandissait, qu'il usait beaucoup de chaussures ou que le mois prochain était le mois du terme! Combien, parmi les esclaves mêmes d'Israël, ont causé avec moi de ce que j'ai écrit, dans ces heures d'épanchement où, rapprochés par la fraternité intellectuelle, on juge si sévèrement et si tristement ces événements et ces hommes que la ligne imposée au journal oblige de juger différemment en public!

Combien se sont intéressés à mon œuvre, dans les rangs mêmes des adversaires de mes idées, parmi ceux qui éprouvent le sentiment d'une vie incomplète et le regret amer pour l'écrivain de n'avoir pas versé dans l'âme des autres ce qu'on avait dans le cœur ou dans la tête! Combien

ont regardé partir le livre avec le regard qu'ont les matelots qui n'embarquent plus en voyant s'éloigner les vaisseaux qui vont aux belles aventures! Combien se sont dit anxieux : « Il est sûr de son affaire, il ne sortira pas du port, ou plutôt du sous-sol de l'éditeur, le capitaine du port, c'est-à-dire la presse, ne délivrera pas la patente de navigation; s'il s'obstine, il sera jeté à la côte, brisé par les rochers! »

Combien ont poussé un soupir de soulagement en constatant que le capitaine du port avait eu ce jour-là une distraction volontaire, que le vieux Neptune était du complot et que, flammes aux drisses, toutes voiles au vent, le navire avait gagné le large et, sur le *ceruleum* de la mer et sous l'azur du ciel, voguait heureux et triomphant en portant à son grand mât les chères couleurs de la Patrie!

Sans doute, à Paris du moins, il y a eu pas mal de réserves faites dans les articles consacrés à la *France juive*. Cela me rappelait un peu la fameuse séance où Dupin menaça Berryer de lui retirer la parole. Qui ne connaît cette histoire? Berryer était à la tribune et fulminait contre la République. Dupin prit sa voix la plus menaçante : « Si l'orateur continue, dit-il, je me verrai forcé de lui appliquer les sévérités du règlement. » Puis, se penchant vers Berryer, qui était au-dessous de lui, et se servant de sa main comme d'un cornet, il ajouta : « Tape dessus, mon vieux, tu es en verve. »

« Tape dessus, tu es en verve », c'est ce que m'ont dit mes camarades de tous les partis. « Nous sommes

comme toi et nous n'avons pas envie de voir la Révolution française aboutir à la domination d'une poignée d'Hébreux échappés de tous les ghettos. »

Un vieux renard sémitique, qui ne manque ni de bon sens ni d'esprit à l'occasion, et qui dirige ces *Archives israélites* dans lesquelles j'ai puisé tant de précieux renseignements, ne s'est pas trompé sur la sympathie que rencontrait Israël dans les journaux mêmes dont les bailleurs de fonds sont juifs. Ravi d'abord de voir tant de gens accourir au secours de la Synagogue, il s'aperçut bientôt avec chagrin que, par une malechance incroyable, tous les coups dirigés contre moi tombaient comme grêle sur la postérité d'Abraham; à la façon dont on défendait les Rothschild, il se demanda comment on s'y prendrait pour les attaquer....

A défaut du journal, le livre et la brochure auraient parlé. S'il fallait une preuve nouvelle de la perennité de l'idée, qui sommeille un moment pour se réveiller plus vivace après, quelle démonstration plus frappante de ce fait que ce qui s'est passé à propos de la *France juive!* Des Chrétiens et des libres penseurs, partant d'un point de vue différent et en arrivant à la même conclusion sociale, avaient écrit des livres pleins de pensées originales et de prophéties trop vite réalisées : ces livres, retirés peu à peu de la circulation, comme tout ce qui gêne les Juifs, n'étaient plus que des raretés bibliographiques. Voici qu'on réimprime ces volumes introuvables; que Toussenel, le phalanstérien, et Gougenot des

Mousseaux, le ferme Chrétien, reprennent leur discours interrompu par la mort et répètent aux hommes de 1886 ce qu'ils n'ont pu faire comprendre aux hommes de 1845 et de 1869.

Vers mon lit de blessé des amis accourent. Ils ont entendu, émerveillés, un jeune homme à la voix sonore et hardie, proclamer en plein boulevard des Capucines, à la salle des Conférences, que la *France juive* était une œuvre généreuse, que Patrie signifiait Terre des pères, que la France constituée par nos pères ne serait jamais une patrie pour les Juifs, qu'ils se trompaient en croyant avoir trouvé un pays de vaine pâture disponible et ouvert à tous, et qu'il était temps pour eux de plier encore une fois leur tente de nomades et d'aller chercher ailleurs une autre Terre promise....

Celui qui s'exprimait ainsi était-il un membre de nos Cercles catholiques, un clérical soutenant un autre clérical, un ami appuyant l'œuvre d'un ami? Non, c'était un républicain éprouvé, un républicain de conviction, et c'était pour défendre l'œuvre d'un confrère qu'il n'avait jamais vu, qu'il bravait les colères des Juifs, plus navrés d'ailleurs qu'étonnés de cette voix juvénile, qui leur disait au nom de la France républicaine : « Nous en avons assez de vous! Il faut partir! »

La conférence est devenue un livre : *la Question juive*, où de grandioses images font valoir des maximes vigoureusement frappées. Dans ce livre, Jacques de Biez se peint tout entier tel qu'il est : un vrai représentant de la race française, Celte mêlé de

Normand, très doux avec des yeux d'un brun fauve, qui n'auront rien de rassurant pour l'ennemi le jour où, comme le disait Bernheim à l'auteur de la *Question juive*, « nous irons combattre sur la place de la Concorde pour savoir à qui restera Paris ».

Ce jour-là, de Biez sera content. Nos aïeux ont déjà vu arriver et partir beaucoup d'étrangers entrés dans cette terre de France par notre imprévoyance et notre désunion ; ils ont vu le capitaine Falstaff commander la Bastille et s'enfuir devant les premiers soldats du roi ; ils ont vu les Espagnols défiler devant Henri IV qui, du haut de la butte des Moulins, les regardait s'éloigner. De Biez compte bien voir la sinistre caravane « suivant les cigognes et marchant dans les ronces pour regagner la Palestine et l'Égypte ». Lui aussi, répétera gaiement aux Juifs ce que le Béarnais disait aux Espagnols : « Bon voyage, messieurs les Sémites, mais n'y revenez plus. »

Tandis que nous causions avec de Biez des destinées de notre pays, un humble prêtre, cœur vaillant sous une frêle enveloppe, venait m'apporter l'appui de son talent, lui aussi. Il commentait dans un livre d'une irréfutable logique : *A propos de la France juive*, les affirmations de mon livre. « Quand nous irons place de la Concorde, dis-je à de Biez, c'est celui-là qui nous bénira avant de partir au combat. »

Dieu, qui a conduit toutes ces choses, a protégé ce livre, quelque imparfait qu'il fût, parce qu'il a

connu sans doute qu'il était inspiré par l'amour de la justice.

La *France juive* a fait son tour de France, et la voilà qui se prépare à faire son tour d'Europe, pour dire aux nations qu'il est encore ici des hommes libres qui ne plient pas le genou devant l'image idolâtrique de Mammon.

Tous les journaux du monde ont parlé de ce livre, dont personne ne devait parler. Des centaines de milliers d'êtres humains ont lu ces deux volumes, qu'on se préparait à descendre dans les caves, puisqu'on en avait vendu pendant la première semaine vingt-cinq exemplaires sous les galeries de l'Odéon.

Ce pamphlet-pilon, comme on l'a appelé ironiquement, a été dévoré par des femmes du peuple et feuilleté avidement par des mains de duchesse. Le même jour, je m'en souviens, j'ai déjeuné chez une citoyenne avec des citoyens qui avaient voulu boire à ma santé, et j'ai dîné au faubourg, vous savez, le fameux Faubourg, chez une grande dame que mon livre avait absolument enthousiasmée.

C'est très joli ces vastes hôtels, ces jardins admirablement arrosés sont d'une fraîcheur délicieuse pendant une soirée d'été, et c'est plaisir que de causer là dans le silence qui enveloppe ces rues endormies. J'étais ravi de voir combien, dans certaines natures élevées, l'âme française est restée une. La républicaine et la patricienne parlaient de la France avec le même accent d'ardent amour et avec le même mépris des Juifs, qui nous déshonorent et nous pillent. Une nuance légère séparait seulement

ces deux aryennes, en ce qui concernait le sort des princes d'Israël; la républicaine paraissait souhaiter qu'on les fusillât, et la patricienne me semblait préférer qu'on les pendît....

— C'est notre livre, m'ont dit les innombrables amis que mon œuvre m'avait tout à coup donnés, et qui s'inquiétaient plus que moi du nombre des éditions et du développement de la circulation.

Ce mot explique que la présente étude paraisse dans un volume à part et non en tête de l'édition définitive de la *France juive*, ainsi que j'en avais l'intention.

— Qu'est-ce que vous faites? me dirent des visiteurs accourus chez moi effarés, lorsque j'eus annoncé dans la *France* l'intention de traiter la question de l'*Escrime sémitique* dans mon introduction.

— Ce que je fais? Vous le voyez, je fais ma malle. Je m'efforce de fourrer dedans tous mes livres, et même d'y introduire quelques chemises.... Vous seriez bien aimable, puisque vous êtes là, de presser un peu sur le couvercle.

— Vous n'avez pas le droit d'agir ainsi.

— Comment, je n'ai pas le droit?

— Non.... Vous parlerez là dedans du président de la 10e Chambre?

— Évidemment... Je compte communiquer au public quelques pensées qui me sont venues à son endroit.

— C'est bien ce que nous redoutions.... On vous poursuivra....

— Rassurez-vous... Je serai plein de vénération pour la vie privée de ce magistrat. Je ne l'outragerai que dans l'exercice de ses fonctions....

— Mais alors....

— Alors j'irai devant le jury où j'ai la chance de rencontrer d'honnêtes gens, ce qui ne m'arriverait certainement pas si j'avais affaire à des magistrats nouveau modèle.

— Vous avez cette chance, mais enfin, par le temps qui court, c'est une chance. N'oubliez pas que Bozérian qui s'est senti morveux s'est mouché, avec son complice Lenoel, dans un projet de loi contre la Presse qu'il a soumis au Sénat. Ce projet n'a excité qu'une risée générale, mais un autre peut le reprendre et le faire accepter. Vous n'avez pas le droit d'exposer à des poursuites un livre qui est à nous plus qu'à vous, un livre qui fait du bien à tous, qui porte partout la bonne nouvelle, qui prépare un mouvement prochain. Dans huit jours la *France juive* sera hors d'atteinte; ne la ramenez pas sous le feu. Si vous voulez combattre encore, armez une légère tartane qui, si elle est prise, n'empêchera pas le grand navire de poursuivre glorieusement son chemin.

Le conseil m'a semblé sage et, d'ailleurs, j'ai été touché plus que je ne saurais le dire de constater, le 14 juillet, que quarante personnes dont j'ignorais même le nom avant la publication de la *France juive*, avaient, réunies dans une même préoccupation, songé à rechercher la date de la mise en vente de l'ouvrage et m'annonçaient joyeusement

que, trois mois étant écoulés, la prescription était acquise.

Au point de vue de la diffusion de mes idées c'était un assez agréable résultat, — et une assez péremptoire réponse aussi à ceux qui prétendaient que mon livre était plein de choses mensongères. Je ressentis, je l'avoue, en ce jour de Fête nationale, un peu de la joie qu'éprouva Xénophon, à la fin de la retraite des Dix mille, lorsque le dernier des Hoplites eut franchi le défilé des Chalybes.

« *Thalassa ! Thalassa !* La mer ! La mer ! » s'écrièrent les soldats grecs de l'avant-garde, heureux d'avoir mené à bien, avec l'aide des Dieux tout-puissants, un si long voyage à travers tant de périls. Reconnaissants envers Jupiter, bienfaiteur des mortels, et envers Arès, dieu des vaillants, ils élevèrent dans le lieu même où ils s'étaient sentis libres de tout danger un autel de pierre auquel ils accrochèrent un faisceau de boucliers rompus et d'armes brisées. J'imitai leur exemple à ma façon et, dans une petite église de village, je fis brûler un cierge à la bonne Vierge, pour la remercier de m'avoir préservé des seuls hommes que je craigne dans le monde : les magistrats Francs-Maçons, les avocats et les huissiers....

C'est ainsi qu'après m'être proposé d'écrire une simple introduction pour l'édition définitive de la *France juive*, je me suis résolu à écrire une brochure à part. Peu à peu, l'air de la mer aidant, je me suis laissé entraîner à remuer des idées avec mes lecteurs, et la brochure est devenue le volume que je prends la liberté de vous présenter....

II

LA FRANCE JUIVE ET LA CRITIQUE

Si Deus pro nobis quis contra nos?
(Saint Paul.)

L'antisémitisme n'est pas une question religieuse. — La perpétuelle équivoque des Juifs. — *Le Sourd ou l'Auberge pleine.* — Le rêve de domination juive. — La *Kabbala denudata.* — La conversion des Juifs et l'abbé Leman. — L'aristocratie française et la Juiverie. — Les mariages mixtes. — Le livre que je n'ai pas voulu faire. — La sœur d'un ambassadeur. — Des chiens qui mangent de la volaille. — Un Marly. — La paille et la poutre. — Les deux macassars. — Le baron Hulot du roman et le baron Hulot de l'histoire. — Une lettre de Glais-Bizoin ou la conscience de Barthélemy Saint-Hilaire. — Un communard qui ne l'est pas. — Ce que j'écrivais sous la Commune.

Je viens maintenant à quelques-unes des critiques qui m'ont été adressées.

Le grand reproche que m'ont fait ceux qui attaquent notre religion du matin au soir, qui en tournent les cérémonies en ridicule et en couvrent les ministres d'injures sans nombre, a été de m'être attaqué par fanatisme à une religion différente de la mienne. Or, comme je l'écrivais au Juif Lisbonne, président du conseil général de l'Hérault, il n'y a pas, dans les douze cents pages de la *France juive*, un outrage à un rabbin, une raillerie même inof-

fensive contre des croyances dont je ne parle qu'avec infiniment de circonspection.

Ce reproche cependant n'avait rien qui pût m'étonner. Il était la continuation de la perpétuelle équivoque dont les Juifs se sont servis pour nous mettre nus comme des petits saint Jean.

Depuis cent ans les Juifs nous offrent une représentation permanente du *Sourd ou l'Auberge pleine.*

Un voyageur arrive, demande une chambre.

— Nous n'en avons pas.

— Que vous êtes aimable ! J'avais réellement bien besoin de repos.

Il se dirige alors vers la meilleure chambre de l'hôtel.

— Mais je vous dis que c'est loué !

— Ne vous donnez pas la peine de me conduire ; je trouverai tout seul.

Le voilà qui se déshabille imperturbablement malgré les cris de l'hôtelier.

— Mais, monsieur, je vous répète que cette chambre n'est pas libre.

— Merci mille fois de votre sollicitude; je suis fort bien et je crois que je ferai une bonne nuit.

Impossible de se faire comprendre de ce faux sourd résolu à ne rien entendre et qui finit par s'installer dans le lit d'autrui.

Israël s'amuse ainsi à jouer avec nous aux propos interrompus.

— Comment se fait-il qu'en quelques années la fortune presque entière de la France se soit centralisée entre quelques mains juives?

— Quoi! malheureux! vous voudriez, au nom des préjugés d'un autre âge, nous empêcher d'adorer le Dieu de Jacob, de célébrer Yom-Kippour et Peçah?

— Vous vous êtes abattus comme une pluie de sauterelles sur cet infortuné pays. Vous l'avez ruiné, saigné, réduit à la misère, vous avez organisé la plus effroyable exploitation financière que jamais le monde ait contemplée.

— C'est la fête de Soucoth qui vous gêne? Soucoth, la poétique fête des feuillages.... Allons donc, soyez de votre temps, laissez à chacun la liberté de conscience.

— Les Juifs allemands que vous avez trouvé le moyen d'introduire dans tous les emplois, dans les ministères, dans les préfectures, au Conseil d'État sont d'impitoyables persécuteurs; ils vilipendent tout ce que nos pères ont respecté, ils jettent nos crucifix dans des tombereaux à ordures, ils s'attaquent à nos héroïques Sœurs de Charité!...

— Les principes de tolérance proclamés par 89! il n'y a que ça! C'est la gloire d'Israël d'avoir défendu ces doctrines. Cher et bon Israël! Israël, phare des nations! Israël est le champion de l'Humanité; il veut le bien de tous les peuples..., c'est pour cela qu'il le leur prend.

Dans ces conditions, on le comprend, aucune discussion sérieuse n'est possible. Vous interrogez M. de Rothschild. Vous voulez, en vertu de vos droits de citoyen, connaître ce qu'il a dans le ventre ou ce qu'il a dans sa caisse, savoir quel travail il a produit en échange des sommes prodigieuses qu'il a perçues. M. de Rothschild est sorti. A sa place,

c'est M. Franck qui se présente; un très honnête homme, un brave savant qui vous parle religion quand vous lui parlez économie politique et qui vous répond par des balivernes sur le Progrès quand vous le questionnez sur les exactions de ses coreligionnaires.

Un des mérites de la *France juive*, je ne crains pas encore de l'affirmer, a été de dissiper ce malentendu entretenu avec tant de complaisance et de montrer nettement ce qui était en cause.

A aucune époque, on peut désormais formuler ceci comme un axiome, les Juifs n'ont été persécutés pour leur religion; ils ont été frappés parce qu'ils voulaient dépouiller les nations qui leur avaient accordé l'hospitalité, réduire en esclavage ceux qui les avaient accueillis. La prétendue persécution juive n'a été que l'exercice du droit de légitime défense (1).

Si les intérêts religieux seuls eussent été en jeu,

(1) L'Espagne, livrée aux Maures par les Juifs et menacée de perpétuels complots, s'est très légitimement défendue contre eux, et c'est grâce à l'Inquisition qu'au lieu d'être réduite comme la France à l'état de lieu vague, elle a conservé son originalité de nation, ce caractère de fière indépendance qui lui permet, après avoir triomphé de Napoléon, de braver, à propos des Carolines, l'Allemagne devant laquelle nous tremblons.

Tous ces points ont été mis en relief avec beaucoup de bonne foi par l'abbé Leman : « Il est faux, dit-il, absolument faux que jamais un Juif sincère et avoué, reconnu comme Juif, ait été recherché et poursuivi pour sa religion. Le tribunal n'a jamais recherché que les Judaïsants, c'est-à-dire les Juifs déguisés en Chrétiens, redoutables comme hypocrites et conspirateurs pour la foi chrétienne et la patrie espagnole. »

Ce qui nous ôte le sens de l'histoire, ce qui nous empêche de

c'est la Papauté qui aurait pris la direction du mouvement. Or, à toutes les époques, les Juifs l'ont reconnu eux-mêmes, c'est la Papauté qui a intercédé pour Israël, qui a empêché sa destruction totale. Ce sont les Papes les plus zélés pour l'Église qui ont été les plus miséricordieux pour les Israélites, et les rois les moins mystiques qui ont été les plus sévères pour eux. La question antisémitique a constamment été ce qu'elle est aujourd'hui, une question économique et une question de race.

Israël, d'ailleurs, a toujours compris les choses de cette façon, et c'est là son honneur en un sens ; c'est cela qui relève ce peuple voué aux vilains trafics de l'argent, qui lui donne une figure à part et qui n'est pas sans grandeur.

Au milieu du plus profond abaissement, les Juifs n'ont cessé de proclamer entre eux qu'ils étaient le peuple souverain, le peuple choisi pour commander aux autres. La Kabbale, la Tradition orale, affirmait

---

profiter des leçons qu'elle contient, ce sont deux sentiments provenant d'une source unique, l'orgueil : le mépris de nos pères et l'estime exagérée de nous-mêmes, qui nous fait croire que nous valons mieux qu'eux, que nous sommes meilleurs, plus éclairés qu'ils ne l'étaient. Les vrais Espagnols savent parfaitement que les grands Inquisiteurs, les patriarches des Indes, les archevêques de Tolède et de Burgos, qui prenaient part aux actes de l'Inquisition, étaient de saints prêtres et de bons citoyens.

Si nos prélats les plus tendres et les plus doux assistaient à la conquête de la France par l'Allemagne, s'ils avaient la preuve que la guerre a été préparée comme une spéculation financière, que les Juifs placés dans toutes les fonctions importantes nous ont trahis, ils feraient, dans le coin de territoire qui nous resterait, ce qu'ont fait patriotiquement les prêtres espagnols, ils s'efforceraient de découvrir les Sémites qui conspirent contre nous et ils les livreraient au bras séculier.

ces destinées glorieuses aux heures les plus sombres, dans la fétidité des plus obscurs ghettos. Pour vous guider dans les ténèbres du *Zohar*, vous avez la *Kabbala denudata* du dix-septième siècle (1), vous y verrez clairement annoncés les événements d'aujourd'hui.

Les autres princes et les peuples étrangers serviront et vénéreront le grand Nom Tétragrammatique (2) éternellement uni avec l'Église d'Israël. Oui, je le répète, les princes serviront le Seigneur et l'Église d'Israël et tous les peuples, quelque nombreux qu'ils soient sur la terre, seront les serviteurs des Israélites. Ils ne subiront d'autre influence que celle de l'Église d'Israël qui sera leur maîtresse et leur impératrice : elle leur fournira des aliments de ce qui restera après que tous les siens jusqu'au dernier auront mangé ; ils lécheront la poussière de ses pieds. Alors toutes les principautés seront soumises aux Israélites, et c'est par eux qu'elles recevront leur nourriture. Et de même que les princes serviront spontanément et de bon gré l'Église d'Israël dans les hautes régions parce qu'elle leur donnera de quoi vivre, de même les soixante-dix peuples serviront les Israélites et s'attacheront à eux ; tous serviront le Seigneur. La confiance de tous les peuples sera donc dans le Seigneur, et, comme ils chercheront par le fait de leur propre volonté à resserrer leur union avec lui, ils seront par le fait de leur propre volonté, les serviteurs des Israélites.... (3)

---

(1) *Kabbala denudata, seu doctrina Hebreorum transcendentalis et metaphysica. Sulzbaci, typis Abrahami Lichtenthaleri*, 1677.

(2) Le nom tétragrammatique, le nom à quatre consonnes, c'est le nom de Jehovah, qu'il était jadis défendu d'écrire et de prononcer.

(3) *Reliqui autem principes et populi extrinsecus adstabunt ministrantes atque servientes Nomini magno Tetragammato, cum Ecclesia Israel* (*i. e. Malchuth*) *in perpetuum unito; juxta Hosch.* 2, 19. *Jesch.* 60, 19. *Sech.* 2, 5. *Principes, inquam, servient Domino et Ecclesiæ Israel; et omnes populi quot cumque in terra fuerint etiam servient Israelitis; juxta Jesch.* 49, 23. *Nec ullum accipient*

Il est impossible d'être plus explicite et d'analyser plus clairement le mouvement qui est en train de s'accomplir, grâce à la Franc-Maçonnerie.

La Juiverie sera la Maîtresse et l'Impératrice, *Domina et Imperatrix*. Les peuples ne penseront que par elle ; ils ne subiront d'autre influence que la sienne, *nec ullum influxum accipient nisi per Ecclesiam Israel*. Les travailleurs chrétiens ne se nourriront que des restes des banquiers juifs ; ils ne mangeront que lorsque le dernier des Sémites sera gavé. « Après nous s'il en reste ! » C'est le mot de Stern au Cercle de la rue Royale : « Dans vingt ans je ne sais pas comment diable un Chrétien fera pour vivre. »

Les princes accepteront le joug volontairement, sans révolte, *prona voluntate*. Pris dans les mailles de l'exploitation financière, ils dépendront de ceux qui, par les emprunts, les font vivre. Ils serviront les haines religieuses de la Synagogue, *quia ab illa accipient alimenta sua*.

Ce livre date de 1677. A cette époque, on lit à

---

influxum nisi per Ecclesiam Israel, quæ ipsorum omnium erit Domina et Imperatrix; et alimenta ipsis ministrabit ex illo, quod reliquum erit in fine omnium ejus graduum ultimorum; juxta Jesch. 49. Pulverem pedum tuorum lingent. Atque tunc omnes Principatus subjecti erunt Israelitis, et per hos suam accipient nutritionem. Quo pertinet Sechar. 8, 23. Et sicut Principes illi libentes et volentes servient Ecclesiæ Israel in supernis, quia ab illa accepient alimenta sua : sic 70, populi lubentes servient Israelitis hic infra, iisq; adhærebunt, et omnes servient Domino, juxta Sephani 3, 9. Jesch. 2, 3. Ps. 1, 23, 2. Sechar. 14, 9. Tunc igitur fides omnium populorum erit in Dominum; et quia omni studio quærent eidem adhærere, prona voluntate servient Israelitis.

l'entrée de tous les jardins publics d'Allemagne : « Il est interdit aux porcs et aux Juifs d'entrer ici. » Un Juif n'a pas le droit de coucher, même une nuit, à Strasbourg. Il y a douze familles juives tolérées à grand'peine dans le Paris de Louis XIV. Figurez-vous un livre de parias et de proscrits écrit par d'autres dans ces conditions : vous y découvrirez peut-être une espérance confuse de voir luire un avenir meilleur, un souhait timide pour qu'on accorde sinon l'égalité, du moins quelques droits aux déshérités. Israël dit superbement sous la loque jaune qui le couvre encore : « Nous sommes la race supérieure, le monde nous appartient et nous serons les maîtres du monde. »

Ce peuple « à la tête dure », comme l'appellent les Prophètes, n'a jamais cru que sa mission fût terminée ; il a refusé de courber le front sous l'anathème, et poursuivi à travers les opprobres et les réprobations son rêve de domination temporelle. Il avait été le peuple de Dieu, il deviendra le peuple de Satan, mais il n'abdiquera pas.

Voilà des traits qui éclairent la psychologie d'une race et que les savants officiels, toujours tremblants à la pensée de se brouiller avec la Juiverie triomphante, se gardent bien de mettre en lumière.

A ce point de vue, le livre tout récent de l'abbé Leman, *l'Entrée des Israélites dans la Société française*, est important à étudier. Certes, l'auteur est un Chrétien sincère et un prêtre irréprochable ;

malgré tout, il est resté Juif dans la notion qu'il a de sa race. On sent percer à chaque ligne la conviction que les Chrétiens sont trop lâches et trop bêtes pour se tirer d'affaire tout seuls, et qu'il faut, pour que l'Église soit sauvée, que les Juifs consentent à s'en mêler.

Je crois qu'il serait bon de s'entendre à ce sujet. Certes, la conversion d'un Juif est la plus grande joie que puisse éprouver l'Église de Jésus-Christ, et je sais dans cet ordre des faits véritablement attendrissants.

Je ne connais rien de plus émouvant que la vie et la mort d'un vieux rabbin d'Italie nommé Jarrach. Touché par la Grâce, il avait quitté, pour recevoir le baptême, une situation assurée. Abandonné de tous, honni par les siens, sans ressources, il serait mort de misère à Paris sans Mgr Perraud. L'illustre Oratorien quêtait pour lui tout le mois et le 1er de chaque mois il portait 200 francs à son protégé.

« J'ai renoncé à tout, disait Jarrach à son lit de mort, pour qu'il y ait une croix sur ma tombe. » Quelques minutes avant d'expirer, il commentait encore à haute voix les Psaumes de David annonçant la venue du Messie, afin que sa femme, restée juive, pût profiter de cet enseignement. « Vous la baptiserez avant qu'elle meure, » disait-il au prêtre qui l'assistait, et la vieille Juive, effectivement, se sentant prête à s'éteindre, appela l'ecclésiastique qui avait recueilli le dernier soupir de son mari et voulut recevoir le baptême de sa main.

C'est comme cela que nous comprenons les conver-

sions. Quant aux conversions politiques qui auraient pour but de mettre à l'abri des richesses pour lesquelles on aurait des inquiétudes, nous n'y tenons en aucune façon. L'opération manigancée entre Lévy-Crémieu et Tirard nous a coûté assez cher pour que nous sachions ce que les Juifs entendent parfois par conversion....

Le baptême efface le péché originel, mais il n'a aucune efficacité pour régulariser les fortunes suspectes et empêcher les revendications légitimes. *Non remittetur peccatum nisi restituetur ablatum*, dit très justement saint Augustin.

Sages et bien avisés en ceci comme en tout, nos ancêtres avaient prévu le cas, et quand un Juif se convertissait, ses biens revenaient de droit à la Couronne, afin qu'on ne pût émettre le moindre doute sur la sincérité d'un acte qui donnait un fils de plus au Père commun des fidèles.

Si les Israélites veulent venir à l'église, comme les y engage l'abbé Leman, qu'ils s'y présentent modestement et simplement; qu'ils achètent un paroissien, s'asseyent sur une chaise et suivent les offices comme nous tous, mais qu'ils ne caressent pas l'espoir, quand ils n'auront pas réussi à nous réduire en servage par la Maçonnerie de devenir nos maîtres en se déclarant chrétiens (1). Le peuple

---

(1) La conversion des Juifs aux derniers temps est une tradition dans l'Église, mais elle n'a en aucune manière le caractère d'un article de foi. Ce n'est qu'en torturant et en faussant le sens de l'Épitre de saint Paul aux Romains qu'on peut faire dire à l'Apôtre des Gentils que les Juifs convertis domineront le monde. Il n'est

juif a eu un rôle glorieux entre tous dans l'histoire des nations. La Grèce nous a donné les chefs-d'œuvre du génie humain. Rome a conquis le monde par les armes. Israël a été le gardien de la Promesse au milieu de l'universelle idolâtrie. Cette mission est la plus magnifique de toutes, mais enfin elle est finie. De ce qu'on a été déicide, il ne s'ensuit pas qu'on ait le droit d'opprimer à perpétuité des peuples qui n'ont pas crucifié le bon Dieu....

Sous ce rapport, le vieux talmudiste qui dirige les *Archives* et qui ne me porte pas dans son cœur, quoique je le lise assidûment, a écrit à maintes reprises des choses excellentes.

Il a parlé notamment, avec infiniment de justesse, de ces mariages mixtes qui, inféconds presque toujours, sont le plus souvent malheureux, quand ils ne se terminent pas par un drame.

A ceci quoi d'étonnant? C'est la Cupidité qui fait la demande, et la Vanité qui fait la réponse dans ces unions que l'Intérêt noue et que le Dégoût se charge de rompre. Dans beaucoup de cas l'anneau nuptial

---

nulle part question dans les Pères de l'Église d'une seconde vocation d'Israël, mais d'une espérance de le voir renier ses erreurs et revenir à la foi de ses pères, comme il est dit dans Malachie : « Je leur enverrai Élie de Thesba et il convertira le cœur des enfants vers le cœur des pères. » Saint Augustin en parlant de cette question du retour des Juifs indique bien que, loin de devenir les chefs et les maîtres de leurs aînés dans le christianisme, les Juifs formeront l'arrière-garde de l'armée du Christ; ils seront, dit-il, les esclaves des Chrétiens : *Christianorum servi*.

Bergier, dans son *Dictionnaire de théologie*, a longuement discuté cette tradition en montrant combien elle était fragile.

semble, comme l'anneau de Polycrate, être apporté par un poisson....

Quel mépris réciproque ne doivent pas s'inspirer les deux conjoints : la femme qui a renié pour un titre la religion pour laquelle ses pères ont tant souffert, l'homme qui a vendu pour un sac d'écus ce nom pour l'honneur duquel ses ancêtres ont si longtemps combattu !

Ces conversions, d'ailleurs, sont de pure forme la plupart du temps. La *Novojé Vrjemia* a publié à ce sujet, à la date du 5-17 juin 1886, un très instructif article dans lequel un correspondant parisien, qui signe Jakoleff, constatait l'impression produite par la *France juive* dans un groupe d'étudiants, de savants, d'artistes du quartier latin, hostiles aux croyances religieuses, mais habitués à agiter des idées, à penser par eux-mêmes, ce que ne font jamais les gens du monde, qui attendent l'opinion de leur journal.

Le signataire de cet article racontait un entretien qu'il avait eu avec M. Zadoc-Khan.

« Il arrive, disait le grand rabbin à son interlocuteur, qu'une Juive, tout en épousant un Chrétien élève ses enfants dans les préceptes du culte judaïque. Ainsi font la duchesse de Gramont, une comtesse et une marquise qui fréquentent assidûment la synagogue tout en étant mariées à des Chrétiens.

« Tenez, ajoutait le grand rabbin, voici la lettre que je viens de recevoir d'une jeune fille qui épouse un Chrétien malgré la volonté de ses parents. Voilà ce qu'elle m'écrit. » Zadoc-Khan m'a lu la lettre. La jeune fille s'excusait près du grand rabbin, dans les termes les plus affectueux et les plus

tendres, de lui annoncer une nouvelle qui le contrarierait. Elle allait épouser M. X., mais c'était un caractère faible, et elle priait le grand rabbin d'être sûr et certain qu'elle resterait fidèle à la religion de ses pères et le conjurait de conserver une place à la synagogue à elle et à sa future famille.

« Vous voyez comme cela se fait, concluait M. Zadoc-Khan ; cette belle demoiselle, devenue Mme X., fréquentera toujours notre société ; je l'aimerai comme par le passé et sa vie ne changera en rien. »

Je ne pense pas qu'on m'accuse jamais d'attaquer le clergé, mais certains prêtres de Paris ont un peu leur part dans ce résultat, et il faut avouer qu'en beaucoup de circonstances, le rôle le plus digne est pour le rabbin.

Quelques ecclésiastiques ne voient dans le mariage qu'une messe en musique, des tapis jusqu'à la rue, un imposant défilé à la sacristie qui fera honneur à la paroisse ; ils sont ravis d'apprendre qu'un jeune homme, qui est dans les bons principes mais qui s'est ruiné pour ne les avoir pas pratiqués, va de nouveau avoir un grand train de maison. Ils donnent le baptême et l'absolution un peu comme on accomplit une formalité. Ils n'abordent jamais la question de restitution, qui est la question vive quand il s'agit des Juifs ; ils ne songent pas à dire, comme aurait fait le plus humble moine du Passé, comme ferait encore plus d'un modeste desservant : « Vous avez vingt millions, c'est fort bien, mais ces millions ont été arrachés par monsieur votre père à des malheureux, restituez-les et nous chanterons l'*Alleluia* pour célébrer votre arrivée parmi nous. »

Parfois même il est arrivé qu'on a procédé au

mariage avant la déclaration de la conversion, pour ne pas froisser une tante juive à héritage.

Quoi de plus naturel, dans ces conditions, que le sentiment qui ramène la jeune juive à la synagogue? Dans la tribune haute de la Schule, la jeune convertie par vanité retrouve tous ses souvenirs d'enfance. La dernière marchande à la toilette qui est là, et qui travaille pour la cause d'Israël tout en négociant des reconnaissances du Mont-de-Piété, lui semble plus intéressante que les femmes du monde hypocrites, qui courent au bal, entre deux lamentations, pour y montrer ce qu'un couturier d'esprit avait baptisé: « le costume Châteauvillain ». Tous ces petits Juifs futés, camelots ou boursicotiers aujourd'hui, demain conseillers municipaux ou députés, sont pour elle supérieurs intellectuellemeut et moralement à ces gentilhommes qui rôdent autour des riches héritières israélites pour pouvoir continuer avec leur dot une existence de fainéantise et de plaisir.

Peu à peu nos grands seigneurs seront ainsi dans la situation de ce bon chevalier qui avait épousé la fille d'une sorcière, dont l'incomparable beauté l'avait fasciné : chaque soir, à minuit, en se retournant dans son lit, il trouvait la place vide. Il ferma les portes de la chambre conjugale : peine inutile. Il voulut savoir à quoi s'en tenir, il interrogea, il menaça, et sa femme lui avoua qu'obéissant à un appel irrésistible, elle enfourchait toutes les nuits un manche à balai pour aller dans la lande assister au sabbat....

Les fils de l'aristocratie, après avoir pris le bras-

sard du premier communiant, iront bientôt, selon toute probabilité, lire pour la Barmitzwr, leur chapitre de l'Apthura. Les petits-fils seront de purs Juifs. Israël, à force de patience, aura réalisé le rêve qu'il caressait au Moyen Age, lorsque quelques Juifs, comme les Kalonymes de Narbonne, étaient déjà possesseurs de fiefs de franc-alleu; ils seront entrés dans la noblesse française en conservant leur religion. C'est au moment, comme toujours, où ils croiront toucher le but, que leur rêve s'écroulera.

En ces marchés, en effet, ce sont les Juifs qui sont les dupes pour la première fois de leur vie. Si, malgré tant de substitutions, de mésalliances et de défaillances, quelque prestige s'attache encore à certaines familles qui ont été incessamment mêlées à notre histoire, c'est que notre tenace illusion s'obstine à voir quand même dans les représentants d'une aristocratie qui fut grande, l'incarnation de la race française héroïque d'autrefois. Le jour où, comme le dit Aurélien Scholl, tous les fils de croisés auront le nez sémitique et où l'armorial sera peuplé de descendants de marchands de lorgnettes, les seuls représentants de la race seront les roturiers sans mélange de sang juif. Ce seront les actes de baptême d'arrière-parents des deux côtés qui serviront de quartiers de noblesse et les vrais nobles seront ceux qui pourront prouver que depuis trois cents ans la famille a été chrétienne de père en fils (1).

(1) D'ici à peu de temps, quand l'univers, exaspéré de ne plus goûter un instant de repos, se soulèvera tout entier contre les

Je cherche en vain pour quel motif il m'eût été défendu de dire ce que disent, avec beaucoup de raison, les journaux israélites eux-mêmes, et ce qu'écrivent sur tous les tons les chroniqueurs et les courriéristes, à propos de la décadence d'une certaine partie de l'aristocratie française.

Juifs, les actes de baptême remontant à quelques générations constitueront le plus sûr passeport pour voyager en Europe.

La Russie, qui se prépare aux grandes destinées qui l'attendent, a fait, avant de se mettre en mouvement, ce qu'ont fait la France en 1394, et l'Espagne en 1492, elle a pris contre les Juifs les mesures les plus rigoureuses. Il est d'élémentaire prudence, en effet, quand on a envie de conquérir le monde, de ne pas laisser derrière soi des gens qui mettent le feu chez vous en votre absence ou qui se disposent à vous fusiller dans le dos. La France, qui retourne de la civilisation à la barbarie, jette hors de leur domicile des Français coupables de prier Dieu en commun ; la Russie, qui sort de la barbarie pour aller à la civilisation, prend les plus salutaires précautions pour empêcher les Juifs étrangers de venir conspirer chez elle.

Le très haut Sénat impérial russe a complété sous ce rapport avec la plus patriotique prudence un ukase du 18/30 avril 1886 : « Tout étranger, même en possession d'un passeport en règle, sera tout de suite expulsé si les autorités découvrent qu'il appartient à la religion israélite et qu'il n'en a pas fait la déclaration.

« Tout étranger appartenant au culte israélite, et muni d'un passe port en règle, ne pourra séjourner dans l'empire que pendant un délai maximum de six mois. Ce délai pourra être, par dérogation et par arrêté spécial du ministre de l'intérieur, prolongé de six mois, si l'étranger prouve qu'il a besoin de cette prolongation. »

« ... On ne saurait trop recommander à nos compatriotes, qui se rendent en Russie, dit avec raison le *Figaro*, de se munir d'un acte de baptême, s'ils en ont un. Un Français s'est vu, il y a quelques temps, refuser le visa au consulat général de Russie à Dantzik, parce que, lui disait le commis de chancellerie russe *il avait l'air juif*. Le malheureux, qui allait à Kiew pour entrer comme précepteur dans une famille, fut obligé de passer sa journée à faire démarches sur démarches. Et ce ne fut qu'à grand'peine qu'il obtint le visa, après avoir prouvé (et Dieu sait comment !) au commis de la chancellerie russe qu'il n'était pas israélite. »

Ce « Dieu sait comment » se passe d'ailleurs de commentaires.

Je n'ignore pas quelles réserves de vertu, de dévouement, de foi, il y a encore dans ces vieilles familles provinciales dont l'existence s'écoule loin du bruit, — et sur lesquelles, malgré tout, rejaillit le scandale donné par un monde qui croit, je ne sais pourquoi, représenter le *high life*, tandis qu'au contraire il représente une vie très basse.

C'est de ce dernier monde seul dont j'ai parlé et je ne l'ai jugé que d'après ce qu'il exhibe volontairement devant le public.

Certes, si j'avais eu le goût du scandale, j'aurais écrit un chapitre autrement curieux avec ce qu'on raconte partout. Je n'ignore pas comment on peut envelopper une vérité cruelle dans une de ces allusions transparentes, que chacun devine et que seules les personnes désignées sont obligées de ne pas avoir l'air de comprendre. L'antiquité nous a appris cet art; elle nous a enseigné comment Harmodius et Aristogiton cachèrent sous des roses, dans la corbeille des Panathénées, le poignard qui devait délivrer une ville; comment un ami fidèle dissimula sous des figues le serpent qui devait épargner à une reine l'humiliation d'être traînée derrière le char du vainqueur.

J'ai dédaigné ces faciles artifices. N'en déplaise à M. de Pontmartin, qui m'a reproché, dans un article légèrement morose, de n'avoir pas essayé de faire des portraits à la La Bruyère, j'avoue que le temps me semble trop rude pour ces études souvent exquises, mais toujours un peu perfides, bonnes seu-

lement à émoustiller jadis la curiosité d'une époque, qui avait du loisir pour deviner les énigmes.

A Auerstaedt, au moment où le baron Lepic, qui mourut comte à Eylau, levait son épée pour charger à la tête de son régiment de dragons, la jugulaire de son casque se détacha et le casque roula à terre. Les officiers ne voulurent pas charger la tête couverte quand leur chef chargeait tête nue, ils défirent leur casque à la hâte. Les soldats, avec cet admirable instinct de raffinement dans l'héroïsme qui est inné dans l'âme française, jetèrent précipitamment leur casque à leur tour. Et les Russes stupéfaits virent arriver sur eux, bride abattue, l'éclair aux yeux, les cheveux au vent, ce régiment qui, par une sublime coquetterie, voulait combattre tête nue comme son colonel....

C'est ainsi, à mon avis, qu'on doit aller aujourd'hui à la bataille des idées, à visage découvert, avec l'espoir que si l'on tombe on aura au moins été frappé par devant.

Ah! oui, quel livre j'aurais pu faire avant! Quel livre surtout j'aurais pu faire après! Toutes les haines désireuses de s'assouvir se sont croisées chez moi avec toutes les sympathies généreuses désireuses de s'affirmer, et de mon lit j'ai vu la société française comme peu d'hommes ont pu la voir. Quelles rancunes, quelles animosités, quelles rivalités, quelle envie cache cette existence frivole et vaine! Quels dessous affreux à ce monde si heureux en apparence! Se peut-il que ce soit pour cela qu'à la veille de la catastrophe qui se prépare, tant de

gens qui, comme on dit, ont du bien de chez eux, ruinent leur corps et risquent de perdre leur âme !

Quels romans on composerait avec ces familles sémitiques, dont chaque jour quelque lettre plus circonstanciée et plus précise que les autres me racontait les origines, les aventures incroyables, l'intérieur troublé, les secrets honteux ! Quel aplomb chez ces Turcarets qui tiennent le haut du pavé et qui auraient tant de raisons de chercher l'ombre ! Quelle inconscience aussi chez ces brillants parasites qui détestent si cordialement ces amphitryons insolents, chez lesquels ils mangent de savoureux dîners ! Ils relèvent les jugements concernant les grands-pères et parfois les pères, ils vous les apportent, ils connaissent les faiblesses des femmes, ils supputent à un sou près le revenu de certaines mondaines, ils le rapprochent de ce qu'elles dépensent chez leurs couturières, ils vous indiquent à quel prix les malheureuses sont entrées dans le harem de quelque Juif en vue, et ils seraient ravis que tout cela fût publié....

Cette besogne n'est pas la mienne, et si j'en eusse été capable, je n'aurais pas eu le cortège de belles amitiés qui m'ont accompagné ; je n'aurais point trouvé tant de bienveillance au fond dans les attaques chez des hommes qui sont à cent lieues de mes opinions.

Le droit de l'écrivain est entier de philosopher, même avec aigreur, sur des articles de journaux, sur des faits qui sont dans le domaine commun. Quand des Frères et Amis se disputent *sub Jove*, il a parfai-

tement raison d'accourir, afin de tirer une moralité sociale de leurs propos souvent immoraux. Il est excusable même de regarder dans une certaine vie privée quand les intéressés eux-mêmes s'efforcent par tous les moyens de rendre publique cette vie privée, et invitent bruyamment la foule à entrer (1).

Ce droit s'arrête à tout ce qui aurait pour mobile un intérêt quelconque, à tout ce qui serait la satisfaction d'un sentiment bas ou d'une vengeance personnelle plus ou moins justifiable. Sous ce rapport, il n'y a pas une ligne que l'on puisse me reprocher dans la *France juive*. Alors même que des vendettas privées sont venues m'offrir des armes contre des gens qui se plaignaient violemment de moi, je n'ai pas voulu de cette aide; j'ai préféré être accusé d'avoir trop facilement accueilli des récits d'un carac-

---

(1) Un exemple fera mieux saisir la nuance que j'indique. Si l'on m'avait raconté qu'un austère député de la gauche, impitoyable pour la corruption des cours, avait abandonné sa femme et ses enfants pour vivre avec une demoiselle légère, et que, pour se débarrasser de cette demoiselle, il n'avait trouvé rien de mieux que de s'adresser au préfet de police et de la faire expulser, je ne me serais pas servi de cette indication. J'aurais été, en effet, jusqu'à un certain point, en vulgarisant cette histoire vraie, un pamphlétaire, un chercheur de scandales, et je me serais diminué moi-même. Mais quand cinq cents journaux de Paris, de la province et de l'étranger ont glossé sur les amours de M. Vergoin et de M[lle] de Sombreuil, il est clair que ce chapitre de la vie privée d'un homme public rentre dans le ressort du peintre de mœurs. J'ai parfaitement le droit d'apprécier le rôle aquatique d'un préfet de police qui joue des arrêtés d'expulsion comme on jouait autrefois des lettres de cachet, qui suspend ou exerce une mesure de salut public selon que la paix ou la discorde règnent dans un intérieur interlope, qui déclare qu'une femme est inoffensive quand on s'est embrassé le matin et qui affirme qu'elle est dangereuse pour le repos du pays, lorsqu'elle a cessé d'être aimable et que le torchon brûle dans le ménage.

tère général et public que de paraître informé de choses que je n'avais pas à connaître. J'ai refusé de pénétrer dans les coulisses, mais je tiens à ma liberté de siffler à outrance tout ce qui se passe devant le parterre....

Rien n'est plus dur parfois à tenir que cette résolution de ne pas toucher à des choses qui ne sont pas dans la discussion courante. Au milieu de l'universel complot que la presse juive a organisé pour ne pas laisser une parcelle de vérité arriver à l'opinion, les gens se précipitent vers l'endroit où ils aperçoivent une clarté de justice comme des errants perdus en plein bois, dans la nuit, sans nul secours humain, viennent frapper à la cabane du bûcheron d'où filtre un filet de lumière. Ils vous racontent les iniquités, les abus de pouvoir sans nom dont ils ont été victimes; ils vous apportent leurs papiers.

— Qu'est-ce que vous voulez faire à cela? Les magistrats sont des pantins dont la Maçonnerie tient les fils. Si vous ne pouvez pas arriver au jury, vous êtes perdus, et, dans bien des cas, on vous empêchera illégalement d'y arriver. Voyez M. Amagat. Il signale l'exemption frauduleuse d'un conscrit devant un conseil de revision. C'est incontestablement un acte public, et l'on a réussi néanmoins à le traîner devant la police correctionnelle.

Les victimes s'obstinent malgré tout : elles voudraient lire quand même une ligne de protestation qui vengeât un peu la justice outragée.

Je me rappelle ainsi la visite d'une femme d'une

haute distinction et d'un esprit charmant. C'était la sœur de l'ambassadeur de Russie près d'une grande puissance. Pour s'emparer des débris d'une fortune, un Juif naturalisé, fonctionnaire important au ministère des Affaires étrangères, avait réussi à la brouiller avec son mari par les moyens les plus honteux. Il avait circonvenu le mari, homme bon, honnête, mais facile à influencer; il l'avait mis en relations avec une Juive, ancienne chanteuse de café-concert, parente d'un des principaux teneurs de brelans de Paris, dont le suicide, il y a quelques années, a fait grand bruit dans les journaux. Au moment du procès, il ne craignit pas, au mépris de toutes les bienséances, de mettre son nom, suivi de son titre au ministère des Affaires étrangères, au bas d'une lettre absolument mensongère qui fut lue à l'audience par le substitut, sans avoir même été communiquée d'avance à l'avocat de la partie adverse.

Cette dame me montrait des lettres très singulières, qui sont la preuve évidente de la mauvaise foi de cet individu, et je ne pouvais que lui répéter :

— Que voulez-vous faire à cela?

Rien de plus dramatique que les combats d'âme du mari. Dès qu'il n'était plus sous la domination du captateur et du leno, dès qu'il parvenait à rentrer en lui-même, il demandait pardon à sa femme ; il écrivait à celui qui avait été le mauvais génie de cet intérieur pour lui reprocher de lui avoir donné « des conseils qu'un honnête homme ne donne jamais à un ami » ; il lui signifiait qu'il rompait toute relation avec lui.

Autrefois, la magistrature aurait défendu le foyer domestique et pris parti pour une épouse irréprochable contre laquelle on ne put articuler aucun grief et qui, Française de la veille, au moment de la guerre, avait voulu accompagner son mari à l'armée de Faidherbe.

La magistrature d'aujourd'hui est de l'avis de Naquet, qui veut restreindre le mariage à une simple rencontre d'un jour ou d'une nuit. Elle fait volontiers le métier d'appareilleuse ; comme la matrone dont parle Juvénal, elle va, à la lueur d'un lumignon fumeux, s'assurer qu'on a bien placé sur la porte de la cabine qui attend Messaline la pancarte portant le nom de guerre de Lycisca. A lire les détails qu'ont donnés les journaux républicains eux-mêmes sur le rôle joué par Dauphin dans l'affaire des proxénètes d'Amiens, on peut prévoir le moment où l'on mettra sur le prospectus de tout mauvais lieu : « Un procureur de la République est attaché à l'établissement. »

M. de Freycinet, l'homme de la vie familiale, eut un premier mouvement de dégoût qui l'honore, devant la conduite d'un de ses subordonnés. A la suite d'une lettre fort raide de l'ambassadeur qui protestait au nom de l'honneur contre ces procédés, il mit le coupable en disponibilité. Tous les Juifs allemands se levèrent comme un seul homme pour défendre ce singulier diplomate. Le naturalisé, en effet, servait leur politique : en commettant comme personnage officiel des vilenies contre la sœur d'un ambassadeur de Russie, il nuisait, dans la mesure

de ses forces, à ce rapprochement entre la France et la Russie que désirent les deux nations et que la presse juive, vendue à l'Allemagne, s'efforce d'empêcher par tous les moyens. Devant les injonctions de la presse juive, M. de Freycinet, qui cède toujours, céda cette fois encore et réintégra le calomniateur dans son poste.

J'ai mentionné ce fait particulier pour donner une marque de sympathie à une femme digne de tous les respects, car la Russie ayant risqué la guerre pour nous en 1875, j'estime convenable de risquer un procès pour être agréable à une Russe qui n'a rencontré aucune protection chez nous; mais cette excursion sur un tel terrain est exceptionnelle. Je trouve que, pour analyser l'état de la société actuelle, on a suffisamment d'éléments dans les journaux.

La note essentielle au point de vue psychologique est précisément la légèreté de ces prétendus conservateurs qui ne s'aperçoivent pas que ce sont leurs journaux eux-mêmes qui les rendent ridicules et odieux. Quelle indignation chez ces gens-là, si le *Cri du Peuple* avait annoncé que des Chrétiennes, en un temps où le peuple souffre réellement de la faim, s'amusaient à nourrir leurs chiens avec des ailes de volaille! «Voilà bien, se seraient-ils écriés, les inventions destinées à exciter les déshérités contre nous! » Le *Gaulois* raconte ce trait avec admiration, et toutes les prieuses de Sainte-Clotilde et de la Madeleine s'accordent à le trouver superfin.

Nul parmi ces hommes et ces femmes qui adorent, des lèvres du moins, un Dieu qui a tant aimé les pauvres, n'a l'idée de protester. Nul ne se demande ce que doit éprouver une mère réduite à répondre à un enfant qui lui demande à manger : « Il n'y a rien! » et qui se dit : « Demain il n'y aura pas davantage! » Nul n'a vu ces plébéiennes obligées de tirer par la main un baby en haillons qui s'arrête devant une boulangerie, veut entrer et ne comprend pas pourquoi on l'emmène.... Des ailes de poulet aux chiens, des fleurs d'oranger aux levrettes, des paletots de satin aux griffons! Toute la société *select* est ravie, et juge que l'auteur de la *France juive* a bien tort de parler avec irrévérence du directeur d'un journal qui montre les classes dirigeantes sous un si noble jour (1).

---

(1) Ce n'est pas, qu'on m'entende bien, que je sois opposé à ce qu'on donne à l'occasion quelques friandises aux chiens. Je suis sur ce point de l'avis de la vieille tante catholique qu'Henri Heine nous montre partageant un biscuit, « avec sa main blanche, d'une blancheur d'hostie », et en offrant la moitié au futur auteur des *Reisebilder* et l'autre à son chien favori.

« Il faut bien vous gâter tous les deux un peu en ce monde, ajoutait-elle, puisque vous n'aurez part ni l'un ni l'autre aux joies de la vie éternelle et que vous serez exclus tous les deux du Paradis, toi comme Juif et lui comme chien. »

Je trouve seulement exorbitant qu'un journal qui prétend défendre l'Église nous initie aussi longuement aux folies que les Rothschild font pour leurs chiens.

« Tous les Rothschild, s'écrie le *Gaulois* avec enthousiasme, à la date du 15 juillet 1886, dans un article sur les *chiens-chic* qui a fait le tour de la presse, tous les Rothschild ont l'amour des chiens. Le baron et la baronne Adolphe ont fait construire des écuries différentes, pour séparer leurs chiens, dont les races semblaient ennemies.

« La baronne Alphonse possède un ménage de terriers jaunes abso-

Ce monde est tellement enjuivé, je le répète, qu'il n'a plus même la perception nette de ce qu'il fait ou plutôt de ce qu'on lui fait faire. C'est notre étonnement seul qui l'étonne. Il lui semble tout naturel qu'on s'habille en bêtes pour fêter la profanation de Sainte-Geneviève et qu'on célèbre l'assassinat de Châteauvillain en allant applaudir une pièce où l'on tourne la confession en ridicule.

Cette représentation de *Jocrisse vivra toujours* chez Mme Greffulhe est encore un épisode caractéristique. On voulait recevoir dignement le grand-duc et la grande-duchesse Wladimir; on chercha dans la liste assez longue des chefs-d'œuvre de notre art dramatique, et, après mûres réflexions, on ne trouva rien qui fût plus propre que ce *Jocrisse* à inspirer à des visiteurs augustes l'admiration du génie français.

Ce fut une Juive, naturellement, Mlle Milly-Meyer, qui fut désignée pour le principal rôle, et au lever

---

lument merveilleux. L'époux s'appelle Rigolo, l'épouse Beauty. Mais la baronne préfère de beaucoup Beauty; c'est elle qui, au détriment de Rigolo, l'accompagne en voyage. La différence est même si grande en sa faveur que, en commandant le trousseau de ses toutous, Mme de Rothschild ne voulait pas donner à Rigolo la même livrée qu'à sa compagne. Les instances seules de la couturière ont pu la décider à ne point faire de jaloux, en habillant de même ses deux chiens jumeaux. — La baronne Nathaniel fait faire à tous ses chiens des paletots blancs et jaunes, aux couleurs de sa livrée. Elle possède un ménage de terriers : Piquette et Toby, frère et sœur de Beauty susnommée, sont également incomparables. Mais le favori de la baronne est Papillon, un microscopique loulou blanc et feu, de l'espèce dite « papillons », dont la tête, aux longues oreilles garnies de poils soyeux, ressemble en effet à un énorme papillon. Papillon, jusqu'ici, n'a pu se reproduire, au grand désespoir de sa maîtresse. »

du rideau on l'aperçut en costume ecclésiastique écoutant la confession d'une pécheresse. Elle fait semblant de donner l'absolution, puis tout à coup elle s'élance vers celle qu'elle a confessée : « Je ne savais pas ma pénitente si jolie, » s'écrie-t-elle, et elle l'embrasse en lui faisant une déclaration d'amour.

« Quelle inconvenance ! » dit à haute voix la grande-duchesse. L'élégante assistance ne comprit rien à cette indignation et se pâma de plaisir, quand l'ecclésiastique reçut à la fin de la pièce un coup de pied dans le bas des reins. Pourquoi n'aurait-on pas été content? Les Rothschild étaient enchantés et riaient sous le nez de ces Catholiques qui laissaient une Juive parodier devant eux l'acte solennel de la confession....

Est-ce donc une indiscrétion que de parler d'une telle fête? Le *Gaulois* en a parlé avant moi. Il a même prétendu que c'était un Marly. Pourquoi un Marly? Il y a peut-être une faute d'impression? Je me suis laissé dire, en effet, qu'à Marly on jouait d'autres pièces que *Jocrisse* et qu'on y voyait d'autre monde que les Rothschild et les Ephrussi.

N'est-il pas permis de trouver affligeant l'état cérébral de gens qui s'indignent contre les caricatures qui déshonorent les vitrines de Paris, et qui n'imaginent pas de plus délicat divertissement que de tourner en moquerie une religion qu'ils prétendent pratiquer?

Le peuple vaut mieux, en ce sens qu'il n'a pas ces hypocrisies et que, si les républicains choisissaient

une pièce de comédie à représenter devant des étrangers, ils s'abstiendraient de prendre précisément une pièce où l'on fît des risées de la République.

Oui, quoi qu'on en ait pu dire, la *France juive* est un livre véridique. Il reflète les mœurs d'une époque, il précise la portée des moindres manifestations sociales, il montre les rouages cachés qui dirigent notre politique, il restitue à l'agent principal de la dissolution de ce pays sa figure authentique de Juif. Il est vrai, de cette vérité supérieure qui, dit très justement Alfred de Vigny, dans la préface de *Cinq Mars*, n'en subsiste pas moins en dépit de certains détails inexacts, de cette *vérité* qui, en histoire comme en art, est différente parfois du *vrai* du fait.

Sans doute, je me suis trompé en quelques endroits. J'ai cru que M. Blüdorn, dont le père, banquier israélite à Vienne, avait épousé une Israélite, Mlle Wertheimdein, était Juif; il est Catholique, j'en suis ravi. J'ai supposé, d'après leurs noms, que M. Melchisédec de l'Opéra et M. Samuel du théâtre de la Renaissance étaient Juifs également; ils affirment qu'ils n'appartiennent pas à la religion de Moïse; — je regrette mon erreur sur ce point ainsi que sur quelques autres.

En parlant de M. Naquet, j'ai confondu deux macassars. L'apôtre du divorce en France n'est point le créateur du macassar Naquet que l'on vendait au Palais-Royal, et M. Naquet a eu raison de démentir ce fait; mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il avait in-

venté lui-même un macassar. Dans une lettre, spirituelle du reste, publiée par le *Figaro* du 11 août 1882, il avait cependant reconnu qu'ému du sort pénible fait dans la société actuelle aux alopéciques et aux grisons, il s'était préoccupé de porter remède à leur fâcheuse situation.

« Je me mis à l'œuvre, ajoutait-il, et je réussis à composer un produit à base de bismuth et d'hyposulfate de soude qui colore les cheveux et la barbe sans exposer au moindre danger ceux qui voudraient en faire usage. »

M. Naquet affirmait qu'il n'avait agi que dans un but d'humanité.... Ces sentiments partent d'un bon naturel, mais avouez qu'il était permis, dans un ouvrage aussi considérable, de ne point bien distinguer le macassar industriel du Palais-Royal d'avec le macassar philanthropique du Palais du Luxembourg.

Parfois aussi, je m'en suis rapporté trop facilement à des affirmations que je devais croire exactes. Magistrat estimable, auteur d'un travail important sur la réforme de la magistrature publié dans la *Nouvelle Revue*, M. Martin Sarzeaud semble avoir été une des victimes de la verve caustique de M. Andrieux. En achetant la brasserie de la rue Royale, il croyait de très bonne foi faire un placement de père de famille et il a tout liquidé honorablement lorsqu'il s'aperçut que, sous prétexte de vendre de la bière, on l'avait fait tomber dans la limonade; il n'a jamais pris qu'un bock dans cet établissement et ce bock lui a coûté 125 000 francs. J'espère au moins qu'on le lui aura donné sans faux col....

Cette conduite est moins répréhensible que celle d'un substitut, dont le nom est au bout de ma plume, qui profitait des vacances judiciaires pour aller chanter dans les cafés-concerts de la région de l'Ouest. Avec un sans-gêne véritablement excessif, il prenait, sur les affiches, le nom de son procureur et c'est la colère de ce procureur, furieux de s'entendre féliciter partout de son talent à imiter Paulus, qui fit découvrir le pot aux roses.

Pour d'autres points c'est à Bismarck et à Disraéli, placés dans des postes à être bien informés, que mes contradicteurs auraient dû s'adresser. Disraéli est à Westminster et sans doute ne répondrait pas. Il n'en est pas moins vrai qu'à propos de l'origine juive de certains personnages un historien pouvait s'en rapporter à un Israélite qui avait été si longtemps premier ministre en Angleterre. Encore, en beaucoup de cas, à propos de Soult notamment, ai-je fait les plus expresses réserves.

Grâce au retentissement inouï de la *France juive*, je suis devenu l'éditeur responsable de toutes les affirmations des grands écrivains qui m'avaient précédé. On s'est même adressé à moi, en croyant sans doute s'adresser à Balzac, et on a protesté contre le tort, bien involontaire, fait à la mémoire d'un honnête homme et d'un vaillant soldat par l'auteur de la *Comédie humaine*.

Quoique la confusion n'ait rien que de flatteur pour moi, j'avoue que je n'en puis mais. La réclamation a cependant un si généreux mobile, que

j'en veux dire quelques mots. Je ne sais rien, d'ailleurs, qui mette mieux en relief ce qu'a de fantaisiste la renommée humaine.

Trois frères s'engagent, prennent part aux guerres de l'Empire, accomplissent d'innombrables actions d'éclat. L'un d'eux, après s'être signalé à Austerlitz et à Essling, est créé baron sur le champ de bataille à Bautzen. Les fils du général gardent pieusement le souvenir de cet homme intrépide et s'étonnent que la gloire, qui parfois éclaire tant de personnalités douteuses, ait fui si obstinément ce nom recommandé par tant de faits d'armes. Ils se trompent. Le nom du baron Hulot est célèbre. Tout le monde connaît le baron Hulot, le vieux débauché que Balzac a marqué d'une empreinte ineffaçable (1).

Et voilà des gens désolés, navrés, s'imaginant, au fond de leur province, que la foule confond leur père avec le satyre sénile du romancier. Une allusion au personnage de Balzac se trouve dans mon livre et les pousse à m'écrire, non certes pour m'attribuer une confusion impossible à établir, mais pour se plaindre d'entendre toujours prononcer le nom de leur père dans des termes si peu flatteurs.

---

(1) C'est la question qui a été soulevée par le procès Duverdy-Zola. Seulement, à la place de M. Duverdy, j'aurais mieux aimé voir mon nom figurer dans *Pot-Bouille* que de me permettre, comme il l'a fait, de tronquer le compte rendu du procès Meyer moyennant un encartement fructueux de la *Gazette des tribunaux* dans le *Gaulois*. Dans le premier cas on aurait dit : « C'est un faux Duverdy, et le vrai peut-être ne lui ressemble pas » ; dans le second cas on dit : « C'est le vrai Duverdy et il faut se garder de lui ressembler. »

Que les descendants du baron Hulot me permettent de leur dire qu'ils s'exagèrent et qu'ils sont victimes d'une sorte d'obsession. Tout doute cessera, s'il en pouvait exister, quand on aura lu les *Souvenirs militaires du général baron Hulot* (*Jacques-Louis*) qui viennent d'être publiés (1). On a là l'impression d'une des existences militaires les plus simplement grandes du siècle et, par une conséquence inattendue, c'est le roman qui, en peignant un vicieux imaginaire, aura contribué à faire entrer dans l'histoire et à rendre inoubliable dans la mémoire des hommes un héros obscur du devoir.

Ces *Souvenirs* nous aident à saisir sur le vif les procédés de travail de Balzac. Sans doute l'auteur de

---

(1) C'est ce général qui commit, alors qu'il n'était encore que colonel, le plus amusant lapsus qu'on ait jamais perpétré. A l'occasion du baptême du duc de Bordeaux, le colonel qui commandait alors le 6e régiment d'artillerie et la place de la Fère, avait réuni dans un banquet l'état-major et les autorités, et à leur tête le général baron de Corda. Quand le moment des toasts est arrivé, le baron Hulot se lève, se recueille un instant en attendant que tout le monde soit debout et s'écrie d'une voix formidable : « Au roi de Rome, messieurs ! » Devant le silence qui répond seul à ses paroles, le colonel fronce les sourcils et, regardant bien en face son corps d'officiers : « Allons, messieurs, répète-t-il, à la santé du roi de Rome ! Vive le roi de Rome ! » Quand il comprit enfin, Hulot s'enfuit éperdu devant l'énormité de ce qu'il venait de faire.

Les lecteurs de la *France juive*, qui m'ont suivi avec tant de bienveillance et de sympathie, savent que j'écris toujours non pour amuser, mais pour donner à des Français comme moi l'occasion de faire des comparaisons, des rapprochements.

Supposez un brave colonel plus habitué à manier l'épée que la parole et commettant une gaffe de ce calibre, portant dans une réunion d'officiers un toast au Prince impérial jadis ou au comte de Paris aujourd'hui, vous voyez les Farre et les Thibaudin, obéissant, comme des laquais bien stylés, au moindre coup de sonnette de la *Lanterne*, et brisant la carrière d'un de leurs subordonnés.

la *Comédie humaine* fut un voyant, un évocateur, mais sa méthode se rapproche beaucoup de celle d'Alphonse Daudet, qui prend des détails de vie réelle, des traits exacts d'un personnage pour fondre ces éléments multiples dans un type.

Qui n'a présente à la mémoire cette scène dramatique entre le maréchal Hulot, comte de Forzheim, et le maréchal Cottin, prince de Wissembourg, duc d'Alfano : « Ton frère est un voleur! » crie très haut le ministre de la guerre pour se faire entendre de

---

Un de nos meilleurs généraux a été mis en disponibilité pour avoir permis à ses soldats, qui manquaient de distractions dans une ville de garnison, d'assister à une petite fête organisée par un Cercle catholique ouvrier. Le colonel de l'Espée, mort de chagrin de son inaction au mois de septembre dernier, a été frappé d'un retrait d'emploi pour avoir essayé de protéger nos malheureux religieux que la populace, excitée par les Francs-Maçons et les Juifs, voulait égorger au Havre au moment de leur embarquement pour l'Angleterre.

Que pensez-vous que fit le gouvernement de la Restauration, à une époque, cependant, de complots bonapartistes très sérieux, contre l'officier auquel la langue avait si malencontreusement fourché? La duchesse de Berry, qui se rendait en pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse, traversa la Fère et profita de l'occasion pour faire écrire à Hulot par son chevalier d'honneur, le lieutenant-général comte de Nantouillet, une lettre dans laquelle, en regrettant de ne pas trouver le colonel à la tête de son régiment, elle l'invitait à ne pas s'affliger plus longtemps de ce qui n'était qu'un quiproquo.

C'était du « bon monde », comme on dit aux champs, des Français sachant rire et pardonner. On ne connaissait pas ces rancunes venimeuses, cet acharnement de Peaux-Rouges que le Juif allemand a importés en France. Vous me direz que cela n'a guère réussi aux Bourbons d'être si bons. Il faut voir la fin et savoir comment les Juifs et les Francs-Maçons expieront ce qu'ils nous font endurer depuis dix ans. Qui ne connaît les paroles attribuées à Crémieux mourant : « Nous en avons trop fait! Nous payerons cela bien cher! » Le fait est que si nous trouvons jamais un général qui, dans sa culotte de peau, ait un peu de virilité, nous dirons volontiers deux mots à nos oppresseurs.

son ancien compagnon d'armes qui est un peu sourd. Le vieux soldat blêmit sous l'outrage : « Tu en as menti, Cottin, répond-il, jette ton bâton comme je jette le mien, je suis à tes ordres. »

C'est un épisode de la vie du général Hulot qui a inspiré cette scène à Balzac. Mis à la retraite injustement en 1817, il avait envoyé ses témoins au maréchal Soult, qui lui fit la réponse si souvent citée : « Vous oubliez, général, que dans ma situation je ne peux plus me battre qu'à coups de canon. »

C'est aux états de service du général Legrand que Balzac a emprunté le fait d'armes célèbre de la campagne de 1809 qu'il prête à son personnage imaginaire.

Le corps d'armée conduit par Masséna se trouve arrêté en face d'un pont défendu par une triple batterie de canons étagés sur des rochers qui forment trois redoutes naturelles. Trois fois l'attaque est repoussée. « Qu'on aille chercher Legrand, dit Masséna, il n'y a que lui et ses hommes qui puissent avaler ce morceau-là! »

Legrand, qui n'était encore que colonel de grenadiers de la garde, arrive avec son régiment. Devant le pont, le général qui venait d'être forcé de se retirer, un Trochu quelconque, arrête Legrand et commence un discours en trois points pour lui expliquer comment il faudrait s'y prendre. Legrand écoute pendant quelques minutes, puis, écartant brusquement le harangueur qui embarrasse le chemin, il lui dit tranquillement : « Je n'ai pas besoin de conseils, je n'ai besoin que de la place pour passer. » Il prend

la tête de sa colonne, franchit le pont sous une grêle de mitraille et s'empare des trois redoutes....

On s'en rend compte; il n'y a pas dans toutes ces rectifications de quoi, comme on dit, fouetter un chat, et le rabbin Muscat a été bien dur pour moi en me comparant à Aman dans *la Vie et la Couronne d'Israël* (1).

Au lieu de regarder la paille qui pouvait se trouver dans mon livre, les journaux juifs auraient mieux fait de regarder les poutres qui se trouvent dans leurs collections, et qui forment un véritable chantier.

Sans parler des immondes calomnies que la basse presse juive a entassées depuis quelques années

---

(1) *La Vie et la Couronne d'Israël*, par le rabbin Pérez-Paul Muscat.

Comme le *Voyage de Chapelle et de Bachaumont*, les brochures, parfois amusantes, de M. le rabbin Muscat sont écrites en prose et en vers. Arthur Meyer célèbre les chiens des Rothschild, M. Muscat chante leurs bateaux :

> Devant nos yeux s'étend un monde
> Dont l'horizon semble infini ;
> Pourtant, sur cette plaine immense
> Que parcourt un simple bateau,

on n'aperçoit qu'un petit groupe d'hommes vertueux et puissants, ceux de la noble famille des Rothschild, fidèles adeptes des traditions de notre père Jacob. Amour et bienveillance pour l'humanité entière, telle est leur devise, telle aussi la signification de l'Eros, leur yacht à vapeur, consacré par deux rabbins le 27 janvier 5646.

« Bien que je n'aie pas assisté à cette solennité, j'ai néanmoins récité, à part moi, mes sympathiques bénédictions et rappelé le souvenir du fondateur de cette Maison, le bienheureux Anschel Rothschild de Francfort. Il a été le soleil de cette famille, et son souvenir vivra à jamais par ses bienfaits, par ceux de ses enfants et de sa postérité. Tant que la lune sera éclairée par les feux du soleil, subsistera et brillera la noble famille de Rothschild ».

contre nos prêtres, je ne pense pas qu'il y ait dans la *France juive* une erreur semblable à celle commise par les *Archives israélites*, dirigées cependant par un homme qui est un normalien distingué et qui fait attention à ce qu'il dit. Les *Archives* ont raconté que M[gr] Howard, appartenant à une des plus nobles familles de l'Angleterre, cousin du duc de Norfolk, devenu prêtre par vocation et honoré de la pourpre, après avoir été garde d'honneur de la reine et brillant officier aux Horse-guards, était le fils d'un Juif de Prague nommé Austerlitz, et qu'il avait quitté sa place de violoniste au théâtre de Prague pour se faire entretenir par de vieilles Anglaises éprises de sa beauté.

Je n'en conclus rien contre la bonne foi de M. Cahen, mais il serait de la plus stricte loyauté à lui de reconnaître qu'il arrive à tout le monde de se tromper, et que, dans la fumée de la bataille, il advient souvent qu'on tire obstinément sur un bouquet d'arbres en croyant mitrailler un bataillon ennemi.

En réalité, mon œuvre a plus de lacunes que d'erreurs ; elle a moins de taches que de trous.

D'autres viendront après moi qui rempliront cette trame encore incomplète, dont le dessin seul est tracé, qui mettront des documents irréfutables où je n'ai mis que des indications justes, mais sommairement recueillies par un observateur attentif de la vie contemporaine. J'en ai pour garant ce que m'ont dit des politiques étonnés de la sagacité de celui qu'ils prenaient pour un artiste et un contemplatif : « Vous

avez rudement discerné certaines choses; nous n'aurions pas écrit tout ce que vous avez écrit, mais nous ne faisons nulle difficulté de reconnaître que vous avez touché juste. »

Dans un château fort en ruines perdu dans le coin le plus pelé de la vieille Castille, à Simancas, des érudits ont retrouvé après trois cents ans toute l'histoire du seizième siècle qui dormait sous la poussière, en des coffres à bois, dans la solitude de grandes pièces depuis longtemps démeublées. Quelque général russe qui campera à Varzin, quelque chef d'insurgés qui occupera Ferrières, quelque ami des Bonapartes autorisé à fouiller les papiers secrets des Tuileries, se trouveront un jour face à face avec la politique vraie de ce temps, et partout ils verront la main du Juif dans la main du Franc-Maçon.

C'est alors qu'on comprendra la gigantesque opération financière que cachait la guerre de 1870. C'est alors qu'on s'expliquera cette Commune, à laquelle n'ont rien vu ni les hommes de presse qui l'ont combattue comme moi, ni les naïfs qui l'ont servie de bonne foi, ni les soldats qui l'ont implacablement réprimée.

J'ai affirmé que les Juifs avaient été les principaux meneurs de la Commune, que c'étaient eux qui lui avaient prêté un caractère ignoble par le pillage, infâme par le massacre de malheureux prêtres. J'ai donné cette preuve de l'influence qu'ils exerçaient sur le mouvement : que les demeures des Rothschild, qui semblaient tout naturellement désignées aux visites populaires, n'avaient jamais été menacées une

minute ; que les centaines de maisons qui leur appartiennent sur le pavé de Paris avaient été préservées, par une sollicitude touchante, de l'incendie qui ravageait les habitations voisines. J'ai constaté que tandis que des milliers de prolétaires, coupables seulement d'avoir voulu continuer à toucher leur solde, étaient adossés au mur et fusillés, les Juifs, mêlés activement aux actes les plus graves, s'étaient tirés de tout les grègues nettes.

J'aurais des preuves étonnantes à fournir de ce fait évident pour tout œil de Parisien ; mais les documents de ce genre sont difficiles à publier. Les gens hésitent, et l'on hésite soi-même, je l'ai dit déjà, quand il s'agit d'épisodes qui n'ont pas été mis en lumière par les journaux, à sortir du domaine des généralités pour entrer dans celui des personnalités.

Je puis pourtant publier ici, à ce sujet, un document qui est intéressant. M. Raoul Duval, qui me l'a fourni, est un de ceux qui n'ont point peur, et le document se rapporte, d'ailleurs, à un homme qui a joué le rôle principal dans deux scènes d'un caractère historique : l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas et la démolition de la colonne Vendôme.

Voici ce qu'écrivait Glais-Bizoin à la fille de Simon Mayer, pour apprendre à cet honorable Juif que M. Barthélemy Saint-Hilaire veillait paternellement sur ses jours (1) :

---

(1) Copie d'une lettre adressée à la fille de Simon Mayer et saisie dans les papiers de celui-ci. Elle m'a été remise, le 21 février 1872,

Paris, 7 juillet 1871.

Mademoiselle,

Je crains que vous n'ayez pas bien exposé la situation à M. votre père. M. Thiers ne pouvant pas empêcher les arrestations faites par la justice et n'ayant que le droit de grâce, nous sommes convenus avec M. Barthélemy Saint-Hilaire qu'il favoriserait sa sortie de France, laquelle ne sera, je l'espère, que très momentanée en donnant une mission à un ami de M. Mayer. Sur son passeport il sera mis qu'il emmènera deux personnes de sa suite — qu'on ne nomera pas (*sic*). Je viens de trouver la carte de M. Burges qui m'a dit être très ami de M. Mayer et prêt à lui offrir ses bons offices. Si M. Mayer n'avait personne en situation de l'accompagner, il pourrait s'adresser à M. Burges et, s'il acceptait, nous nous donnerions rendez-vous à *Versailles* à neuf heures, à la Préfecture, mardi ou vendredi.

En attendant M. Mayer doit être prudent dans ses sorties ; je vous écris bien à la hâte et vous offre mes hommages.

GLAIS-BIZOIN.

Je suis à Forges-les-Eaux (Seine-et-Oise) (*sic*).

Il ne s'agit pas ici de ces vaincus de guerres civiles en faveur desquels la Pitié est excusable de faire taire la voix de la Justice. On aurait compris que M. Barthélemy Saint-Hilaire fût touché du sort d'un chimérique comme Rossel qui allait tomber en pleine jeunesse sous les balles françaises ; on aurait admis qu'il cherchât à sauver des hommes comme Varlin qui avaient cru lutter pour l'affranchissement du prolé-

---

par mon collègue à l'Assemblée nationale, le marquis de Quinsonas, membre de la Commission des grâces, et copiée par lui sur l'original. E. R. D.

tariat. Non, l'homme auquel il s'intéresse est le plus vil de tous; c'est l'homme qui a assassiné un général français avant même qu'il y ait eu combat et qu'on pût invoquer la loi des représailles; — c'est le misérable qui a renversé la Colonne sur un lit de fumier. C'est pour lui que le secrétaire de la Présidence trahit M. Thiers, l'Assemblée, le pays, c'est à lui qu'il donne rendez-vous à Versailles, à la Préfecture même, c'est pour lui qu'il prépare une mission.

Se vit-il meilleure occasion de saisir la connivence du Franc-Maçon et du Juif, de les juger mieux à l'œuvre, travaillant tous les deux à déshonorer la France, fraternellement unis quand il s'agit de détruire, au moment où les souvenirs seuls nous restent, le monument de notre gloire passée?

Quand le faux brave homme qui fut le protecteur de Simon Mayer aura achevé de mourir, toutes les sociétés savantes dont il est membre viendront se lamenter sur sa fosse et vous entendrez le représentant de l'Académie des Sciences morales, un Passy probablement, louer l'honnêteté de sa vie publique et parler des scrupules de sa conscience.

Faites-moi crédit de quelques années encore, et vous constaterez, à la clarté d'une aveuglante lumière, que depuis vingt ans le Juif peut tout se permettre avec une impunité assurée, et qu'il est absolument en dehors et au-dessus de nos lois (1).

(1) Vous venez de voir de quelle sympathie était animé, pour un Juif allemand assassin de nos généraux, un membre de ce gouvernement auquel la patrie en danger avait confié le soin de la défendre. Un autre membre de ce gouvernement fabuleux, Crémieux, faisait

Ce sont ces dessous de la Commune qui ont modifié un peu, je n'en disconviens pas, le jugement que j'avais porté jadis sur ce mouvement.

Il est véritablement insensé en effet de m'accuser, comme l'ont fait certains journaux, d'être communard parce que je ne m'agenouille pas devant les Rothschild. J'ai combattu la Commune, non point à Versailles comme tant d'autres, mais à Paris ; je l'ai attaquée violemment dans les articles que je publiais quand elle était maîtresse de Paris. Voici ce que j'écrivais dans le *Bien public*, au mois d'avril 1871, dans un article intitulé *la Terreur et la Peur*, voici ce que je signais de mon nom à une date où il y avait quelque péril à le faire :

« O mes chers concitoyens! serions-nous donc avilis à ce point de nous prosterner devant de telles divinités? Non, la liberté, descendue du ciel, ce n'est pas une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale ou des haillons. La liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice, c'est la déclaration des droits.... »

---

encore mieux à Tours. Sur une lettre, parfois sur un mot écrit simplement au bas d'une carte de visite par un Juif d'Allemagne, il remettait en liberté *sans échange* les rares officiers prussiens qui étaient tombés entre nos mains dans cette guerre néfaste. Ce détail incroyable m'a été *certifié* par un homme d'État qui a occupé de hautes fonctions près du gouvernement de Tours et qui affirmerait l'exactitude de ce que j'écris si on le contestait. Le sens de la patrie manque tellement aux Juifs, que Crémieux fut tout étonné quand la personne dont je parle lui fit quelques observations à ce sujet. L'homme qui ne craignit pas de déchaîner une effroyable révolte pour émanciper les Israélites d'Algérie ne voyait uniquement que l'intérêt de ses coreligionnaires et l'idée de faire plaisir à un Juif de Berlin passait avant tout.

Ainsi s'exprime Camille Desmoulins s'indignant contre les scélérats qui noyaient dans le sang la République qu'il avait rêvée pure, bienfaisante et juste.

« Nous n'avons jamais été si esclaves que depuis que nous sommes républicains, si rampants que depuis que nous avons le chapeau sur la tête, » dit ailleurs le *Vieux Cordelier*.

Et ainsi, à chaque ligne, à chaque feuillet sortent de l'œuvre du grand journaliste de la Révolution, de navrants aveux ou de nobles protestations qui semblent écrites d'hier, tant elles forment avec ce qui se passe sous nos yeux un douloureux rapprochement.

Réfugié derrière Tacite, Camille présente aux proscripteurs, comme un miroir où ils peuvent se voir, le tableau des hontes césariennes. Dans une traduction qui est la plus sanglante des satires, il raconte la loi de *lèse-majesté* devenue la loi des *suspects*, les caravanes de Serenus le délateur, et Silanus accusé de contre-révolution pour être allé à la garde-robe sans avoir vidé ses poches et en conservant dans son gilet un jeton à la face royale, ce qui était un manque de respect à la figure sacrée du tyran....

Quatre-vingts ans se sont écoulés depuis que l'auteur du *Vieux Cordelier*, coupable d'avoir chatouillé les maîtres d'alors du stylet emprunté à Tacite, est monté à l'échafaud par un beau jour d'avril, comme aujourd'hui, un matin de Germinal, comme on disait alors ; quatre-vingts ans se sont écoulés remplis d'incroyables vicissitudes, de trônes tombés, de constitutions faites, défaites et refaites..., et il n'est pas un mot de ce qu'écrivait Camille qui ne pût s'appliquer à notre situation présente aussi exactement que ce qu'écrivait Tacite s'appliquait à la situation où vivait Camille. Le monde marche, disent les philosophes ; mais il faut avouer qu'il n'avance guère....

De progrès en progrès, de discours en discours, de revendication en revendication, nous revenons au temps de Tibère, où « les propos étaient devenus des crimes d'État, où on en arrivait à changer en crimes les simples regards, la tristesse, la compassion, les soupirs, le silence même » ; au temps de Ro-

bespierre où « l'on avait peur que la peur même ne rendît coupable ».

Ce Paris, si insouciant, si facile à vivre, si prompt à toutes les expansions et à toutes les manifestations de sentiment, est d'ailleurs curieux à observer à l'heure présente. Une telle docilité à la servitude a quelque chose d'effrayant. Chose horrible! devant les affiches qui ordonnent de prendre parti dans la guerre civile, devant ces placards qui osent conseiller la délation à des Français, les vieux seuls protestent, et de la canne sur laquelle ils s'appuient soulignent l'insulte et l'infamie que les jeunes ont l'air de ne pas comprendre. On marche vite, on parle bas, on craint le voisin, on évite l'ami, c'est la Terreur, non, c'est la Peur. Ce serait, en vérité, faire envers nos maîtres acte de courtisanerie que de rappeler la Terreur en parlant d'eux, et nulle adulation ne pourrait chatouiller leur oreille autant que ce reproche. Mais non, nos maîtres ne sont point de cette taille. Les terroristes étaient de rudes mâles, après tout; ils avaient le droit, à côté de l'échafaud, de dresser l'autel de la Victoire ; l'éloquence colorait de ses splendeurs leur parole tonitruante et superbe ; le génie illuminait leurs généraux, leurs orateurs, leurs hommes d'État.... Ils étaient terribles, mais ils étaient grands... On eût proposé au dernier d'entre eux, au plus vil, au plus corrompu, à Collot d'Herbois, l'histrion sifflé, à Marat, le médecin de chiens, de donner le spectacle de la guerre civile à des ennemis, qui n'ont qu'à entrer pour mettre le *holà!* à la bataille, comme un maître fait faire silence à un chenil qui se bat, que Collot d'Herbois et Marat eussent refusé avec horreur.

Que les hommes de l'Hôtel de Ville ne s'y trompent point! Ils n'ont rien fait jusqu'ici qui soit extraordinaire, et le Code a prévu toutes les choses qu'ils ont accomplies. On s'est introduit la nuit dans les domiciles, avant eux, pour y dérober ce qui traînait et même ce qui était caché; on a forcé des coffres-forts. Après eux comme avant eux, beaucoup feront de même ou essayeront. Marseille, commissaire de police du tyran, supprimait les journaux aussi bien que Rigault. Certainement il est beau et grand de saisir au collet des vieillards,

des prêtres qui ne savent que bénir, des saintes filles qui ne savent que soigner les malades; mais chaque année les assises jugent des assassinats et des vols commis dans les presbytères. Il n'y a rien là dedans dont l'histoire ait à s'occuper, rien qui participe en quoi que ce soit de la sauvage et terrible grandeur qu'avait la Terreur.

Le laquais qui a assassiné Paul-Louis Courrier n'a point eu l'idée, même aux enfers, de tendre la main à Robespierre.

Que nos maîtres ne se fassent point d'illusions et qu'ils n'aillent pas s'imaginer qu'un rayon de l'auréole sanglante, mais glorieuse par places, qui entourait les hommes de 92, s'aventurera sur les fronts indignes des hommes du 18 mars 1871. Les gens du Comité et de la Commune peuvent perpétrer, encore une fois, tout ce que perpètre un mauvais drôle, quand la maréchaussée est absente, piller, séquestrer; ils peuvent même pasticher les gens de Piétri et arrêter les honnêtes gens sans mandat; ce qui leur est défendu, c'est de se comparer aux sinistres grands hommes de la Terreur, qui avaient le courage, l'éloquence et le génie, trois choses que Dieu n'a point voulu donner aux gens de la Commune et du Comité. — *Ed. Drumont.*

Quand le *Bien public* fut supprimé, je vins au bureau du journal, rue Coq-Héron, avec Aimé Dollfus, qui était alors secrétaire de la rédaction, et je rédigeai la note, qui parut en tête du numéro du journal publié le soir malgré l'autorité insurrectionnelle (1).

---

(1) Nous n'accomplissions là que la plus ordinaire des obligations professionnelles. Le premier devoir d'un journaliste est de faire paraître son journal au risque de mourir en cherchant le mot de la fin pour son article. Si vous voulez voir ce que devient cet acte si simple dès qu'il s'agit d'un écrivain qui a été un des familiers de la maison Rothschild, lisez le discours de Cuvillier-Fleury, recevant John Lemoinne à l'Académie. John Lemoinne a écrit de Versailles quelques articles sur la Commune, et Cuvillier-Fleury trouve

On vient de lire la note anonyme du *Journal officiel :*

La Commune ose ce que jamais l'Empire n'a osé : elle supprime les journaux et ne daigne même pas leur en donner avis. Il nous plaît, devant cet étrange mépris de tous les droits et de toutes les lois, de ne point laisser croire que de telles tyrannies trouvent des servitudes à leur niveau. Nous ne nous dissimulons pas que la Commune a la force et qu'elle peut tout comme elle ose tout, mais pour l'honneur du journalisme, nous voulons qu'on sache que si la presse a subi le joug du plus fort, elle ne l'a point subi sans protestation et ne l'a point accepté.

La Rédaction du *Bien Public.*

J'avais quelque mérite à agir ainsi car Raoul Rigault ne devait pas me porter une tendresse infinie, puisque, dans une bagarre, sous l'Empire,

---

cet acte héroïque. Quant à ceux qui sont restés à Paris, personne n'en parle. Remarquez que ce John Lemoinne est le dernier des saltimbanques et le plus effronté des palinodistes. Après avoir déclaré que la monarchie était le salut de la France, il affirme tranquillement huit jours après, dans le même journal, que la République est le gouvernement indispensable au pays. Afin d'arriver à être nommé sénateur, il compare l'Église à une vieille marchande à la toilette qui, pour attirer les chalands, se met à vendre de l'eau de Lourdes. Quand il mourra, il n'en sera pas moins pleuré comme Barthélemy Saint-Hilaire par les journaux pseudo-conservateurs.

Quant à nous nous sommes non seulement destinés à nous sacrifier, mais condamnés encore à admirer l'ineptie de nos prétendus chefs. Nous faisons partie, comme le dit Veuillot, « de la bonne espèce humaine, celle qui porte les bons fardeaux et que Dieu a faite forte parce qu'elle soutient tout ». En pleine Commune, nous défendons ce que nous croyons être l'ordre au risque de notre vie ; nous ne demandons rien aux hommes du 24 et du 16 Mai, nous ne réclamons pas même un bout de ruban, et, quand par hasard nous voulons nous déboutonner, dire, avec toutes sortes de précautions, ce que nous pensons d'hommes qui ont trouvé moyen de faire naufrage sur la mare d'Auteuil, des journaux comme le *Français*, nous reprochent d'être exagérés et de manquer de respect aux Rothschild.

j'avais été obligé, pour dégager un malheureux que ses amis voulaient égorger, de braquer sur lui un mauvais pistolet qui, du reste, semblable à celui de Boulanger, n'avait jamais voulu partir. Si j'avais été plus riche alors et que j'aie eu le bon revolver que je possède aujourd'hui, les Otages auraient peut-être été sauvés. Avouez qu'il était dans ma destinée, même avant d'être redevenu tout à fait Chrétien, d'avoir maille à partir avec les ennemis des ensoutanés.

Les journaux de la Commune, on le comprend, ne se gênaient pas pour demander à Raoul Rigault s'il savait que celui qui attaquait la Commune dans le *Bien public* « était le même individu qui avait voulu l'assassiner ».

Assassiner était un mot bien fort, et de bons camarades auraient pu attendre peut-être une autre occasion pour rappeler ces souvenirs. Je n'en veux à personne à ce sujet, car j'ai une nature essentiellement affable. Je me contente de constater pour la note psychologique, que ce sont ceux-là qui ont crié comme des brûlés lorsque Maxime Du Camp, en publiant ses articles dans la *Revue des Deux Mondes*, a parlé des hommes et des événements de la Commune, quoiqu'il eût attendu pour écrire une ligne que le dernier des conseils de guerre eût terminé ses travaux.... Plus on va et plus on est frappé de l'illogisme des actes et des discours humains, plus on se convainc qu'en dehors de la grande affaire du Salut, il n'y a dans la vie que des pitreries....

Mon Ange gardien me protégea dans ces circonstances comme en tant d'autres. Quand on vint pour

m'arrêter, dans une maison de la rue du Bac où j'avais trouvé un refuge, j'eus la chance de ne rien comprendre aux explications qu'on me fournit pour traverser l'arrière-boutique du boucher qui donnait dans la cour, entrer dans la boutique comme un client et m'en aller par la rue. Grâce à ma myopie je tombai littéralement dans les bras du factionnaire qui gardait la porte cochère. De surprise il en laissa échapper son fusil. J'en profitai pour déguerpir sans prolonger, on le conçoit, des explications qui, à ce moment, auraient été tout à fait intempestives — et me voilà....

Je ne regrette rien bien entendu de mes articles d'alors, mais, dans de pareilles circonstances, je n'écrirais certes plus ce que j'écrivais en 1871.

A cette époque, il était permis de croire encore que la société méritait d'être défendue. Quelle institution, quelle classe sociale, je vous le demande, vaut aujourd'hui la peine qu'on combatte pour elle? Les opportunistes et les radicaux qu'on retrouve dans tous les tripotages, dans toutes les concussions, dans toutes les affaires véreuses, ne sont-ils pas pires que les Fédérés qui parfois défonçaient un tonneau quand ils avaient soif? Les ignorants qui, exaspérés par la lutte, traqués de rue en rue, grisés par l'odeur de la poudre, excités par les Juifs qui s'enfuirent au moment des responsabilités, massacrèrent nos religieux rue Haxo, ne sont-ils pas plus excusables devant Dieu que tous les Francs-Maçons de l'Assemblée qui, en échange de quelques subsides des

banques juives, votent les lois les plus iniques, corrompent systématiquement les enfants, dépouillent les Catholiques de tous leurs droits? Cet atroce avorton de Goblet qui réduit un pauvre prêtre comme le curé de Saint-Montant à mourir littéralement de faim, vaut-il mieux que Sérizier, l'assassin des Dominicains?

Du moment où toute l'habileté des conservateurs de Versailles devait consister à nous ramener progressivement à la Commune, n'aurait-il pas été beaucoup plus simple de la laisser là quand elle y était?

III

LA CONQUÊTE JUIVE

Quand les Juifs seront en possession de tous les monopoles, il faudra bien que le peuple, qui a des yeux, s'en serve pour voir et alors il se fera cette question :
« Monopole pour monopole, lequel vaut mieux « du monopole juif dont tous les profits « rentrent dans la caisse des Juifs au grand « préjudice du peuple qui travaille et qui « souffre, ou du monopole de l'État dont « tous les profits rentrent dans la caisse du « trésor, pour se répandre de là sur le « peuple, et accorder à chaque travailleur « la rétribution légitime de son travail? »

(TOUSSENEL.)

Les monopoles. — L'Union générale. — Lœw et le traité Baba-Kamina. — Le code de Karamoko. — Les personnages d'un drame. — M. Bontoux. — M. de Freycinet. — Un juge d'instruction qui se promène tout nu. — Léon Say à l'Académie. — M. Protot et Me Rousse. — *Conquérants et conquis.* — Le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia et les pendus de l'Union générale. — Les Féodaux juifs. — L'affaire Marcel Deprez. — Cornelius Herz. — Parasitisme scientifique et parasitisme financier. — La Ferme des Jeux. — Isaïe Levaillant et ses circulaires. — Les derniers fiefs non juifs. — La maison Hachette et la *France juive.* — Le Kahal. — Les traînards de l'invasion. — Les prébendes. — Les finances au pillage. — La Cour des comptes et le budget

Une transformation complète s'est produite depuis l'époque où Toussenel opposait le monopole juif au monopole de l'État. Ces deux monopoles aujourd'hui n'en font qu'un, c'est-à-dire que toute

la force de l'État est mise au service du monopole juif. Le gouvernement, représentant apparent de tous les citoyens, emploie les moyens formidables que lui fournit la collectivité à combattre cette collectivité au bénéfice de quelques-uns.

C'est à ceci que se résume le régime actuel, c'est-à-dire la *République Juive*.

Dans l'ordre financier rien n'est plus concluant, à ce point de vue, que ce qui s'est passé pour l'Union générale.

Je puis traiter cette question tout à mon aise, puisque je n'ai jamais possédé une action de l'Union générale ni, d'ailleurs, d'aucune Société financière. Je fais comme Proudhon : quand j'ai de l'argent, je le mets dans un tiroir et je prends à mesure. J'étudie donc cette page de l'histoire financière contemporaine, comme j'étudierais une page de l'histoire financière du passé.

L'Union était bien loin d'être une entreprise de pure spéculation. La Banque impériale royale privilégiée des pays autrichiens (Landesbank), la Banque des pays hongrois, la concession des chemins de fer serbes, la construction d'un chemin de fer à Semlin étaient des affaires sérieuses.

La Banque nationale serbe, en raison de l'ouverture des réseaux des chemins de fer d'Orient, était destinée à devenir l'agent naturel de tout le commerce de l'Europe avec des régions qui tiennent en réserve tant de forces de production. Les billets de cette Banque, remboursables à vue à Constantinople, à Pesth, à Vienne et à Paris auraient été

nécessairement le signe d'échange commercial entre l'Europe et l'Ouest occidental.

Les affaires serbes étaient bonnes également, puisque le groupe financier du Comptoir d'escompte s'en est chargé, en consentant au gouvernement de Belgrade un rabais de 12 millions sur les conditions qu'avait obtenues l'Union.

Après les manœuvres employées contre elle, l'Union, il ne faut pas l'oublier, ne donnera pas moins de 70 pour 100 à ses débiteurs, et les Sociétés de M. Erlanger, glorieusement acquitté par le tribunal correctionnel, n'en donneront jamais autant.

Ceci, à mon point de vue spécial, n'a qu'une importance secondaire, et j'en dirai autant des spéculations insensées auxquelles M. Feder se livra en l'absence de M. Bontoux.

Il est évident, pour moi, que ce pseudo-protestant, qui portait un nom juif, a constamment trahi l'Union. Associé à une maison de coulisse, il avait des intérêts opposés à ceux de l'établissement qu'il dirigeait, et rien ne prouve mieux sa culpabilité que le retard apporté par lui à l'émission des nouveaux titres, dont la création avait été décidée dans l'assemblée générale du 5 novembre 1881. Contre la remise de ces titres, la Coulisse eût versé 115 millions à l'Union (1). Sous prétexte de difficultés dans l'exécution matérielle, Feder s'arrangea

(1) Sur un simple signe de Rothschild qu'on a appelé « le roi de la Coulisse », le tribunal, on le sait, annula cette dette de 115 millions. C'est un fait énorme et sans précédents.

pour que ces titres ne fussent pas prêts encore à la fin de janvier 1882.

Cette confiance naïve en des hommes qu'ils connaissent à peine, est habituelle aux Catholiques. Mais ceci, encore une fois, les regarde. Feder s'obstinait à lutter pour maintenir les cours contre la Juiverie qui, tout entière coalisée contre les Catholiques, jouait à la baisse. Ce sont là des mœurs de Bourse. Fausses nouvelles, manœuvres de toutes couleurs, ne sont que des épisodes de cette sorte de guerre, et les Juifs, suivant la morale des spéculateurs, pouvaient se croire en droit de déployer tous leurs moyens d'attaque.

Allain-Targé, le ministre des finances dans le ministère Gambetta (1), semble avoir pensé comme moi. Il refusa énergiquement, m'assure-t-on de source certaine, d'intervenir, malgré les supplications d'Israël, dans un conflit d'ordre privé.

Tout changea de face, comme par un coup de théâtre soudain, lorsque Léon Say, le valet de Rothschild, arriva au pouvoir.

A ce moment, les affaires de l'Union étaient

(1) Gambetta était du groupe qui jouait à la baisse contre l'Union; il souhaitait donc qu'elle perdît beaucoup d'argent, mais une fois la liquidation faite et ses bénéfices assurés, il se prononça contre tout projet d'arrestation et de poursuites. Quoique engagé très avant dans la politique juive, il ne consentit pas à la servir d'une si odieuse façon contre des Français. Ce fut très probablement une des causes déterminantes de la chute du grand ministère. Freycinet, nous le verrons plus loin, n'eut pas ces scrupules et laissa tranquillement Léon Say se faire, au nom de la France, l'exécuteur de la vengeance des Rothschild.

embarrassées, mais tout pouvait être sauvé. M. Bontoux venait de rentrer à Paris en toute hâte.

Le 28 janvier la situation était connue dans tous ses éléments. Un crédit de 25 millions suffisait pour remettre la banque à flot. L'assemblée générale est convoquée pour le 3 février, elle donnera non pas 25 millions mais 50 millions; la correspondance des actionnaires en fait foi. Des mesures sont prises afin qu'une heure après le vote de l'assemblée, qui n'est douteux pour personne, la vie renaisse partout dans ce corps, dont l'existence touche à de si grands intérêts.

Rothschild affolé gourmande Léon Say, qui s'en prend à Humbert. Que faire? Attendre et compter sur les magistrats juifs qu'on a mis aux bons endroits....

Un rentier, M. Lejeune, avait remis des fonds à l'Union pour les placer en report. Saisi par la panique, croyant son argent perdu, il le réclame sans l'obtenir, car le report avait été effectué régulièrement. Au Tribunal de commerce où il porte ses doléances, on lui déclare qu'il n'a qu'à attendre comme tous les autres intéressés. Inquiet, en proie à une idée fixe, il vient consulter le procureur de la République, M. Loew (1). Celui-ci, un peu désappointé de

(1) Loew appartient à cette race de Juifs qui ont passé au protestantisme pour rendre un peu moins saisissant l'envahissement d'Israël. La famille n'en est pas moins d'origine juive comme l'indique le nom de Loew (Lévy), qui est porté encore par beaucoup de Juifs. Les *Archives israélites* célèbrent à tout instant la gloire de Loewy, sous-directeur de l'Observatoire; elles ont gémi

voir que, cette fois encore, l'occasion d'intervenir lui échappait, déclare d'abord que le fait n'a rien de délictueux. Puis, tout à coup, il se frappe le front, il avait trouvé ! Il explique à son visiteur que l'opération semblait régulière, mais que cependant, s'il avait des griefs contre l'Union, il pouvait, en déposant une plainte, donner à la justice le moyen de sauvegarder ses intérêts.

L'autre hésitait, subjugué malgré lui par cette espèce d'ascendant que prennent les hommes de loi qui ont derrière eux tout l'attirail de la justice. Loew saisit une plume et la tend à M. Lejeune. Alors, dans le cabinet du magistrat, en quelque sorte sous sa dictée, avec son papier, son encre, sa plume, la plainte mensongère est signée....

A peine a-t-il fini que le signataire a comme un remords. Qu'allait-on faire du document qu'il s'était laissé entraîner à rédiger? Il prie qu'on le laisse réfléchir jusqu'au lendemain. D'un geste impérieux, avec un air vainqueur, le procureur de la République congédie M. Lejeune et l'indigne magistrat (1) s'éloigne

---

au moment de la mort d'un Lœwe, membre du Reichstag : « Le Judaïsme allemand vient de faire une perte sensible. Le député au Reichstag allemand et au Landtag prussien, M. Louis Loewe, est mort le 11 septembre dernier, des suites d'une attaque, à l'âge peu avancé de quarante-neuf ans. »

(1) Nous nous plaçons, bien entendu, à notre point de vue en parlant ainsi. Loew considère sans doute qu'il a parfaitement agi. Fils d'une race ennemie de la nôtre, il a servi sa race et aidé à écraser la nôtre ; il a son code à lui et il l'applique. Voir à ce sujet, dans la *France juive*, les prescriptions du Talmud relatives aux procès entre Juifs et *Goym*.

Rabbi Ismaël, au *Traité Baba-Kamina*, chapitre *Ha gozel* (le Voleur), s'exprime ainsi :

précipitamment, tout fier d'emporter la feuille encore humide qui allait causer la ruine de tant de familles et le suicide de tant de malheureux.

La scène se passait le 1er février, à trois heures de l'après-midi. Trois heures après, au milieu d'une séance, le président de l'Union générale était invité à sortir de la salle où se trouvaient réunis les administrateurs et les conseils de la Société. On l'arrêtait et on le jetait à la Conciergerie.

A la même heure, dans un salon que nous pourrions désigner, un des chefs de la bande sémitique retirant le masque poussait cette exclamation : « Enfin il est arrêté! »

Voilà comment les Rothschild comprennent la guerre et ils seraient mal venus après cela de s'étonner des transports d'allégresse qui ont accueilli la *France juive*, ce livre qui m'a procuré l'occasion de voir des victimes danser de joie en me serrant la main, et s'écrier : « Ah ! les coquins, nous en ont-ils fait ! Ils ont donc trouvé un homme qui dise la vérité ! »

Est-il nécessaire de répéter que cette arrestation

« Quand un Chrétien et un Israélite viennent devant toi pour un différend, si tu peux faire que l'Israélite ait gain de cause suivant la loi juive, fais-le, et dis au Chrétien : Telle est *notre législation ;* ou bien, suivant la loi du Chrétien, fais gagner l'Israélite et dis au Chrétien : Telle est *votre législation*. Si, au contraire, tu ne peux faire gagner l'Israélite d'une manière ou d'une autre, on *emploiera contre le Chrétien des astuces et des fraudes.* »

Ce Loew reçut l'avancement que méritaient les services qu'il avait rendus à Israël. Simple procureur de la République en janvier 1882, au moment de l'affaire de l'Union, il était nommé procureur général à Paris le 12 avril 1883, et installé président de chambre à la Cour de cassation le 16 mai 1886.

était absolument sans précédents? M. Savary, M. Erlanger, pour ne citer que ceux-là, contre lesquels d'innombrables plaintes étaient déposées, n'ont pas été arrêtés préventivement (1).

Le Code criminel est formel sur ce point : « La dénonciation seule ne constitue pas une présomption suffisante pour décerner cette ordonnance (le mandat d'amener) contre un individu ayant domicile (2). »

Nulle affaire ne révèle mieux que l'affaire de l'Union générale l'effroyable arbitraire qui règne maintenant dans nos lois. C'est véritablement le *Tohu va bohu* talmudique dont je parle dans la *France juive*, et les naïfs, qui s'épouvantent quand un anarchiste casse un petit banc dans une réunion publique, feraient mieux de regarder cette anarchie autrement redoutable qui s'attaque à la base même de toute société : la loi.

---

(1) La déclaration de faillite fut obtenue le lendemain, à peu près par les mêmes moyens. Le président du Tribunal de commerce, M. Bessand, avait résisté longtemps aux obsessions dont il avait été l'objet. On le décida à l'aide d'un mensonge, qu'on ne reconnut que lorsque les conséquences en furent irréparables.

L'expert Flory avait été chargé de présenter, dans les vingt-quatre heures, un état de situation; il y affirma, le 1[er] février, que les remboursements, immédiatement réclamés à l'Union générale, s'élevaient à 4 121 000 francs et que la Société avait seulement de disponible 1 074 000 francs. La faillite prononcée, le même expert s'empressa de corriger ses chiffres; il retrouva dans les caisses plusieurs millions oubliés; au lieu de 1 074 000 francs la Société disposait de 4 819 390 fr. 78; au lieu d'un déficit, il y avait un excédent.

(2) Ce qui montre bien le cynisme avec lequel on agit dans cette circonstance, c'est qu'aux débats il ne fut même plus question de cette

Depuis que nous avons un vieux jurisconsulte à la tête du gouvernement, notre Code, comme nous le verrons plus loin au chapitre de l'*Escrime sémitique*, est plus changeant et plus fantasque que celui qui régit les sujets du prince noir Diaoulé Karamoko, fils du roi de Samory.

Les actions sont-elles une marchandise, une denrée, et les lois qui s'appliquent aux opérations sur les marchandises peuvent-elles s'appliquer aux actions des Sociétés financières?

— Oui, dit hardiment la Cour d'appel de Paris, quand ce sont les Catholiques qui ont négocié ces actions.

— Non, répond non moins hardiment la Cour d'appel d'Orléans, quand ces opérations ont été faites par des républicains ou des Francs-Maçons.

Voilà à quoi aboutit cette Révolution qui s'est fait gloire d'avoir tout uniformisé, qui a supprimé la *Coutume* qui régissait chaque province et qui répondait à ses traditions et à ses mœurs. Ce niveau égalitaire qui a détruit toute originalité, toute vie

---

plainte Lejeune. Me du Buit seul y fit allusion. « J'ai affirmé, dit-il, qu'il était malheureux que les arrestations eussent été décidées dans ces conditions et sur une plainte qui n'avait aucune raison d'être, la plainte Lejeune; on n'a pas essayé de la défendre, on n'a rien dit sur ce point. Voulez-vous que j'ajoute quelque chose? M. Lejeune est allé depuis faire visite à M. Bontoux pour lui exprimer le regret que, sur sa plainte, on eût procédé de la sorte et avec cette rapidité. »

Cela est bien, sans doute, mais en pareil cas on eût aimé entendre retentir un cri d'indignation, une courageuse parole de flétrissure pour Loew. Un Gambetta, dans une circonstance analogue, se fût peut-être fait rappeler à l'ordre, mais il eût jeté une protestation qui eût retenti au dehors.

locale, tout foyer particulier n'a même pas produit l'uniformité dans la monotonie. De ce Code, qu'on a appelé un impérissable monument, les Juifs devenus magistrats font sortir des arrêts plus incohérents et plus discordants entre eux que ceux d'un Nègus d'Afrique ivre d'eau de feu.

Si vous voulez vous convaincre de ce fait, vous n'avez qu'à examiner les deux arrêts que je mets en regard l'un de l'autre et qui auront peine, en se regardant, à retenir le rire des deux Augures.

Quand il s'agit d'actions d'une banque catholique, les actions sont une marchandise.

Dans son arrêt du 19 mars 1883, la Cour d'appel de Paris développe contre l'*Union* les considérants suivants :

« Considérant que si l'ar-
« ticle 419 du Code pénal ne
« parle que de la hausse ou
« de la baisse des denrées et
« marchandises, papiers et
« effets publics, il n'y a point
« lieu de conclure de là qu'il
« ne soit point applicable aux
« variations du cours des ac-
« tions de Sociétés de banque
« ou d'industrie;

« Considérant que ce que le
« législateur a voulu exclure
« en substituant l'expression
« d'effets publics à celle d'ef-
« fets négociables qui figurait

Quand il s'agit d'actions d'une banque républicaine, les actions ne sont pas une marchandise.

Dans un arrêt du 17 février 1886 (affaire du *Crédit provincial*), la Cour d'appel d'Orléans motive ainsi son opinion :

« ... En ce qui concerne le
« délit de coalition et l'appli-
« cation de l'article 419 du
« Code pénal.....;

« Considérant qu'il faut, aux
« termes de cet article, pour
« encourir les pénalités qu'il
« édicte, avoir opéré la hausse
« ou la baisse du prix des
« denrées ou marchandises,
« ou des papiers et effets pu-
« blics; que cette énumération
« est nécessairement limitative
« puisqu'elle conduit à un ré-
« sultat pénal...

« dans le projet de loi, ce « sont les lettres de change « qui sont sujettes aux variations des cours et dont ce « projet avait dû faire une « mention spéciale, parce qu'il « eût été douteux qu'elles « pussent être considérées « comme des marchandises;

« Qu'il en est tout autrement des actions des Sociétés, aujourd'hui surtout « qu'elles sont devenues l'objet d'un trafic si important...;

« Considérant que le mot « marchandise comprend dans « son acception générique « non seulement les choses « corporelles, tangibles, qui « se comptent, se pèsent ou « se mesurent, mais aussi « les choses incorporelles en « tant qu'elles sont l'objet des « spéculations du commerce « à un prix habituellement « déterminé par la concurrence libre du marché;

« Considérant qu'il est certain que le prix des actions « de Sociétés est bien habituellement déterminé par la « concurrence...; que le fait « habituel d'en acheter pour « les revendre est considéré « par la jurisprudence comme « une pratique commerciale;

« Que les actions des Sociétés *le Crédit provincial, le* « *Syndicat financier parisien* et *le Syndicat financier lyonnais* ne sauraient « rentrer dans ces expressions : « papiers ou effets « publics », car elles constituent des valeurs d'intérêt « privé dépendant de Sociétés « anonymes non autorisées;

« Qu'en vain on voudrait « les comprendre dans l'expression plus générale de « marchandises...;

« Qu'il est manifeste que le « législateur, en excluant les « valeurs autres que les papiers et les effets publics, « n'a pu avoir la pensée de « les reprendre sous le titre de « marchandises, et qu'on ne « saurait, sans faire violence « à l'article 419 et à son esprit, l'appliquer aux actions « des Sociétés privées non autorisées. »

Dans son arrêt du 15 juillet 1886 (affaire de la *Banque de Lyon et de la Loire*), la Cour d'appel de Grenoble s'exprime ainsi :

« ... En ce qui concerne le « délit d'agiotage et l'application de l'article 419 du Code « pénal;

« Attendu qu'aux termes de

« Que l'*Union générale* se « livrait incessamment à ce « commerce, achetant ses ac- « tions en grand nombre pour « les revendre plus cher : que « *lesdites actions étaient* « *donc entre ses mains une* « *marchandise à laquelle* « *s'applique littéralement* « *l'article* 419 *du Code pé-* « *nal.* »

« cet article, le délit consiste « à avoir, par les moyens « qu'il indique, opéré la hausse « ou la baisse du prix des « denrées ou marchandises, « de papiers ou effets pu- « blics ;

« *Attendu que des actions* « *de Sociétés, effets privés,* « *ne sauraient être, au sens* « *de l'article* 419 *du Code* « *pénal, considérées comme* « *des denrées ou marchan-* « *dises; qu'elles ne sont point* « *davantage des papiers ou* « *effets publics;*

« Que, dès lors, les faits re- « prochés de ce chef ne s'ap- « pliquant pas aux objets « spécifiés par la loi, ne peu- « vent être atteints par l'ar- « ticle 419 (Cassation, 30 juil- « let 1885). »

Quant à la Cour de cassation, elle dit tantôt blanc, tantôt noir. Elle consulte, quand elle est embarrassée, le Juif Bédarrides qui n'a qu'un *criterium :* « Y a-t-il des Sémites dans l'affaire? quel est leur intérêt ? »

Selon le cas, les déclarations de Cours d'appel sont souveraines ou pas souveraines.

Les 22 et 23 juin 1883, les principales dispositions du jugement du Tribunal correctionnel contre le président de

Le 30 juillet 1885, les 29 janvier et 12 mars 1886, après les condamnations prononcées contre deux Sociétés :

l'Union générale (20 décembre 1882) ayant été confirmées par la Cour d'appel de Paris (19 mars 1883), la Cour de cassation rejette le pourvoi, en décidant « *que les déclarations de l'arrêt attaqué sont souveraines, qu'elles échappent au contrôle de la Cour de cassation* ».

Les articles 405 et 419 du Code pénal sont maintenus.

le Crédit provincial, la Banque de Lyon et de la Loire, pour les mêmes faits qui avaient été reprochés à l'Union, la Cour de cassation *ordonne le renvoi des arrêts rendus par la Cour de Paris et par la Cour de Lyon*. Elle statue, pour la première fois, sur l'article 419 du Code pénal, disant que cet article ne peut atteindre la hausse ou la baisse des titres de Sociétés.

Après renvoi, les nouveaux juges déchargent les prévenus des peines édictées par l'article 419 et refusent d'appliquer l'article 405 du Code pénal.

Tout cela est fait sérieusement, pompeusement, par des gens d'âge, qui accomplissent ces exercices d'acrobates sur le Code avec des allures solennelles. Si vous vouliez placer dans les débats un mot de bon sens, que saint Louis aurait écouté avec bienveillance sous son chêne, vous verriez s'agiter dans une robe noire ou rouge un bonhomme à tête vicieuse et haineuse à la fois, et vous entendriez sortir d'une bouche sans dents la parole de Barthelon : « On n'interrompt pas ici, monsieur. »

Quand on regarde des épisodes de ce genre, en dehors de toute préoccupation financière, avec des yeux de philosophe et d'artiste, tout se transfigure, tout s'anime, tout concourt à donner du relief au tableau social.

Chaque personnage, mis en quelque sorte au pied du mur, se montre à nous dans la plénitude de son type.

Les organisateurs eux-mêmes sont très expressifs de certaines habitudes d'esprit des chefs catholiques. Les cinq ou six membres du conseil d'administration, que chacun devine et qui auraient loyalement arboré leur drapeau, furent annihilés par la majorité du conseil. Cette majorité voulait bien combattre les Juifs, elle laissait dire qu'elle les combattait pour exciter les humbles toujours pleins d'ardeur et de dévouement, mais elle ne proclamait pas nettement elle-même le but qu'elle se proposait. Au lieu de porter la bataille sur une question élevée qui aurait intéressé et passionné, elle acceptait le terrain choisi par les Juifs, elle employait leurs finesses, leurs armes, leurs moyens et naturellement elle s'en servait beaucoup moins bien qu'eux.

C'est l'histoire du gouvernement de l'ordre moral qui ne voulut jamais avouer qu'il était, avant tout, un gouvernement chrétien et qui s'obstina, comme Campi, à mourir sous un pseudonyme....

Lisez la dernière lettre de M. Bontoux (1), elle est très belle par endroits, et l'on ne peut rester indifférent devant le spectacle de cet honnête homme qui a travaillé toute sa vie et qui, sans avoir même cherché à sauver une parcelle de sa fortune, a repris ses anciennes fonctions d'ingénieur.

Dans ces conditions, pourquoi ne pas parler fran-

(1) *Figaro* du 22 octobre 1886.

chement? Pourquoi ne pas dire dans une lettre qu'un journal catholique aurait certainement insérée : « Voilà ce que j'ai voulu faire, voilà les actes infâmes dont j'ai été victime de la part de tels Juifs dont je cite les noms. Je suis un vaincu, ma vie est finie, mais enfin si plus tard il y a une renaissance chrétienne, une tentative de réorganisation sociale, si des penseurs s'occupent de la question juive et qu'on nie que les Juifs exercent un pouvoir occulte en France, voilà les documents que je mets à la disposition de tous. »

Au lieu de cela, M. Bontoux parle vaguement de MM. *Tels* et *Tels*.

Qu'est-ce que c'est que MM. *Tels* et *Tels ?*

N'est-ce pas un peu la réponse d'une danseuse d'opéra qui se trouvait dans une position critique ?

— Qui est-ce qui vous a mis dans cet état ?

— Ce sont des messieurs très bien que vous ne connaissez pas...

Pour continuer nos observations, transportez-vous maintenant au ministère des Affaires étrangères.

Examinez l'énigmatique silhouette de M. de Freycinet, l'homme doux qu'on aperçoit derrière tous les actes violents. Il est le ministre dirigeant, le président du Conseil, le second magistrat de France, le gardien chargé de veiller sur la vie et les intérêts des Français ; il a été l'ami intime de Catholiques, comme Henri Lasserre et Dubosc de Pesquidoux. La pensée ne lui vient pas de deman-

der de sa voix fluette à Léon Say et à Humbert : « Enfin de quel droit causez-vous un désastre pareil par une mesure que rien ne justifie? Faites suivre M. Bontoux par des agents si vous croyez qu'il ait l'intention de passer à l'étranger, mais l'importance des capitaux français engagés exige au moins que vous lui laissiez les trois jours qui lui sont nécessaires pour réunir les actionnaires. » Il n'essaye même pas en faveur de la justice le léger effort de Pilate.

En lisant ceci il ne comprendra pas qu'on ne l'admire point, tant l'hérésie a déformé toute conscience chez les protestants. Il y a en lui de ces matrones anglaises que les récits de la *Pall Mall Gazette* nous ont montrées proprettes, décentes de ton, trônant dans un salon très convenable avec des tapis de mousse devant la cheminée et des porcelaines bien claires sur les étagères. Il se passe des scènes sans nom dans la pièce à côté; on y conclut des marchés fangeux, on y dépouille les victimes, on y souille les enfants ; elles n'en veulent rien savoir et continuent à bien égaliser le beurre sur les sandwiches. C'est tout à fait protestant et nouveau dans la politique française. Effrayant pour Freycinet, quand on songe à la vie éternelle, c'est très intéressant psychologiquement.

En dehors de l'odieuse violation de toutes les formes légales qui déshonore un chef de gouvernement couvrant de tels actes de son nom, il n'est pas moins intéressant de constater la nullité intellectuelle de ceux qui occupent aujourd'hui le premier rang en France.

Qui ne voit qu'en opérant un véritable coup d'État au profit de la banque juive contre une association de capitalistes français, le ministère livrait le pays, pieds et poings liés, à la finance allemande qui nous aura à sa merci en cas de conflagration européenne? Tout l'effort d'un gouvernement soucieux de l'intérêt national aurait dû tendre, au contraire, à créer un deuxième réservoir de capitaux, une puissance financière rivale de la puissance juive, de façon à pouvoir débattre des conditions à un moment de crise, choisir librement sans avoir le couteau sur la gorge. Jourde, le ministre des finances sous la Commune, aurait parfaitement compris cela; il n'est pas dans le parti ouvrier un homme habitué à discuter la question économique qui, en faisant abstraction de ses théories pour se placer au point de vue du fonctionnement financier actuel, ne se rendît compte de cette évidence. Un homme comme M. de Bismarck aurait deviné du premier coup la politique financière avantageuse à suivre en pareil cas. M. de Freycinet n'en a pas eu le moindre soupçon. Il a laissé étrangler lâchement, bassement, iniquement, bêtement, une société dont l'existence seule aurait donné à la France de la liberté, du jeu, de l'air pour toutes les opérations de crédit.

Le président du Conseil qui a présidé à cet étranglement n'en est pas moins convaincu qu'il est un homme pratique, un positif, un moderne, parce qu'il a creusé quelques tunnels et qu'il sort de l'École polytechnique. En quittant le conseil où il avait livré la fortune de tant de Français aux Rothschild, il a

dû sourire à son chef de cabinet qui lui a dit : « Il faut avouer, monsieur le Ministre, que vous êtes un grand patriote. »

Le sentiment dominant de celui qui écrira l'histoire définitive de ces dernières années sera l'étonnement devant le creux, la stérilité d'esprit, l'insuffisance de matière cérébrale d'hommes comme Freycinet, chez lesquels il n'y a pas une idée, pas une vision un peu claire de la situation contemporaine. Faites-le tour de tous ces gens-là, regardez-les de haut en bas et vous reconnaîtrez qu'avec toute leur phraséologie ils en sont revenus au système du Moyen Age commençant, que la royauté une fois constituée se hâta de rejeter : la visite incessante au guichet du Juif avec un gage à la main.

— C'est encore vous?

— Hélas oui ! Je suis aux abois.

— Qu'est-ce que vous apportez ?

— Des titres de rentes tant que vous en voudrez.

— Quelle commission ?

— Ce qu'il vous plaira. Mais de grâce, dépêchez-vous, car je tire la langue.

En sortant du cabinet du premier ministre, pénétrez dans le cabinet du juge d'instruction ; regardez cet homme penché sur des papiers. Quelle tempête sous ce crâne ! Ce Feray est de la famille du magistrat que s'est amusé à crayonner Guizot. Comme M. de Saint-Marc, « c'est un très honnête homme, poltron et scrupuleux, aussi trouve-t-il qu'il y a bien du tra-

vail à vivre ». Le voilà aux prises avec ces convoitises sémitiques ardentes, stridentes, violentes, étrangères à tout sentiment de droit, de pitié, de justice. Dès qu'il a ouvert le dossier, il se rend compte des nombreux abus de pouvoir qui ont été commis.... Il veut faire son devoir, rendre une ordonnance de non-lieu ; il n'ose pas, il signe désespéré le renvoi devant la police correctionnelle et s'enfuit...

Huit jours après on aperçoit dans la rue de la Corratterie, à Genève, un homme en chemise qui court à toutes jambes. On veut l'arrêter. « Laissez-moi, laissez-moi, s'écrie-t-il, Léon Say m'attend ! Je vais toucher un chèque de cent millions pour l'Union générale. »

L'homme en chemise c'était Feray, dont la tête avait fini par sauter....

La moralité humaine de ces événements vous sera donnée le mois prochain, à l'Institut, où M. Rousse recevra M. Léon Say.

Vous entendez d'ici le discours : « Monsieur, ce ne sont point vos œuvres qui vous ont procuré l'honneur de siéger parmi nous, car nous n'avons reçu ni Balzac, ni Louis Veuillot, ni Théophile Gautier, ni Proudhon, ni Paul de Saint-Victor. Ce qui nous a plu en vous, pourquoi vous le dissimuler, c'est l'intégrité de la vie publique, c'est l'austérité du caractère. Nous sommes ici trente-neuf honnêtes gens qui nous flattons d'incarner l'élite de la France, et qui n'avons rien trouvé de mieux pour relever les consciences défaillantes, *sursum corda*, que d'appeler à nous le ministre qui s'est servi de son autorité pour sacri-

fier les intérêts français aux intérêts des banquiers de Francfort. »

Dans l'album de la Commune de Bertall, figure un dessin représentant la visite de M. Rousse à Protot au ministère de la Justice. Protot paraît affaissé et comme accablé de remords devant son visiteur, et l'artiste s'est efforcé d'exprimer la honte qu'éprouve l'avocat qui a mal tourné en se retrouvant en présence de son bâtonnier. Quel joli pendant Protot pourrait donner à cette scène avec un dessin montrant Rousse recevant Léon Say à l'Académie ! Quel dialogue social on pourrait imaginer entre l'insurgé et celui qui personnifie la Vertu académique !

— Oui, dirait l'un, je suis un homme de violence, j'ai appartenu à un gouvernement qui, au milieu d'un drame terrible, a pillé et a tué ? Pouvez-vous me le reprocher ? N'honorez-vous pas publiquement un homme qui a tué lui aussi et qui a aidé les Rothschild à piller ; mais cette fois en pleine paix, sans nécessité, sans excuse ? Quelle est donc votre morale, Pharisiens au menton glabre, qui réservez vos sévérités pour le vol en vareuse ou en blouse, tandis que vous n'avez que des louanges pour le vol en habit noir ?

— Je comprends ce que vous dites, répondrait l'autre, car au fond mon âme est droite, mais nous avons tous besoin des *Débats*, et, d'ailleurs, les Académiciens sont-ils plus coupables que les membres de l'aristocratie, qui ont accueilli à bras ouverts les financiers allemands qui les avaient déshonorés ?

La facilité avec laquelle la société française a subi le coup de force exécuté sur les siens m'a paru un très utile document, une précieuse *contribution*, dirait Bourget, pour la peinture des mœurs d'une époque.

C'est à ce point de vue que je me suis placé, et j'ai été positivement stupéfait d'entendre des Catholiques, très enthousiastes de la *France juive*, me reprocher d'avoir été injuste pour le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia.

Je n'ai jamais contesté les vertus privées du noble duc, sa charité sans bornes, sa fidélité aux devoirs de l'Église. Je sais, comme tout le monde, avec quelle générosité il a pris sur son patrimoine pour représenter dignement la France vaincue près de l'Angleterre, et l'effet moral que produisit à l'étranger cette ambassade magnifique, où l'appareil d'un train royal rehaussait encore la dignité personnelle et les hautes manières de celui qui pouvait marcher de pair avec les plus illustres familles du Royaume-Uni.

Je me suis borné à prétendre, qu'après la conduite tenue par les Rothschild dans l'affaire de l'Union générale, le plus vulgaire devoir du représentant autorisé de l'aristocratie française eût été de ne pas revoir ceux dont l'insatiable cupidité avait causé tant de ruines et déterminé tant de suicides.

On a prétendu qu'il ne fallait écrire sur quelqu'un que ce qu'on pourrait lui dire en face. Si, au lieu d'être le paroissien de Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, j'avais été le paroissien de Sainte-Clotilde, j'aurais parfaitement dit au duc de Bisaccia, en lui

tendant l'eau bénite : « Mon frère, il est mauvais pour un chef du parti catholique d'aller danser chez des Juifs quand tant de malheureuses victimes d'Israël pleurent en pensant à leurs économies perdues ou se tuent de désespoir. Votre place n'est point à ces bals où les râles lointains des mourants répondent aux accords des violons. Attendez au moins, pour aller vous amuser chez les Rothschild, que ceux de vos frères en Jésus-Christ que les Rothschild ont réduits à se pendre aient fini de gigoter.... »

Ce langage ne dépasse en aucune manière la liberté permise à un Chrétien vis-à-vis d'un autre Chrétien. *Unicuique*, dit l'Évangile, *mandavit Deus de proximo suo.*

Après avoir examiné le système des *conquérants*, ne devais-je pas nécessairement étudier l'état d'âme des *conquis?*

Comme Taine l'a parfaitement expliqué avant moi, la psychologie du *conquis* peut seule faire comprendre le succès du *conquérant.* Le nombre ne compte pas. Quand deux races sont en présence, c'est toujours la plus forte, non pas physiquement, mais moralement, qui triomphe. Xerxès et les millions d'Orientaux qu'il traînait à sa suite ont succombé devant une élite d'Aryens qui n'avaient pas envie d'être esclaves.

Jamais catastrophe ne mit en opposition, d'une façon plus accentuée, la débilité morale des civilisés français et l'énergie presque sauvage encore des Juifs envahisseurs.

On voit apparaître là, dans tout son relief, l'implacable âpreté du Juif, cet inexorable goujatisme dès qu'il est question d'écus, qui est aussi une affirmation de la vigueur de race qu'il a conservée. Rien ne l'attendrit, rien ne l'humanise, rien ne l'amollit non plus. Sous le membre du Jockey-Club, Shylock se retrouve aussi rapace que sous la souquenille safranée. Les dépouilles de l'Union générale ne pouvaient rien donner aux Rothschild; ils n'attendaient pas après elles pour avoir un plat de plus à leur table, une toile de plus dans leur galerie, un cheval de plus dans leurs écuries. Les hommes sur lesquels ils s'acharnaient étaient les représentants les plus distingués de cette société qui avait été accueillante et prévenante pour ces Allemands, qui leur avait ouvert toutes grandes les portes de ses salons, qui les avait initiés à sa vie. Tous faisaient le plus noble usage de leur fortune. Beaucoup étaient entrés dans les affaires avec l'idée de consacrer plus d'argent à leurs œuvres de bienfaisance.

La plus élémentaire délicatesse commandait au duc de Bisaccia et à ses amis de refuser les invitations qu'on leur adressait au lendemain d'un pareil désastre. Il devait dire aux Rothschild : « Nous sommes les fils d'une civilisation différente, vos manières ne sont pas les nôtres. Nous vous pardonnons d'avoir amené la ruine dans des maisons heureuses hier, tristes aujourd'hui, mais qui se relèveront peu à peu par les héritages ou par l'économie, mais nous ne pouvons oublier les angoisses de tout ce petit monde : vieux desservants, petits employés,

servantes, qui ont cru aux noms qu'ils voyaient en tête de cette affaire, et qui, grâce à vous, n'ont plus de pain.... Vous avez tout : les ministres, les magistrats, la presse, mais nous avons encore un chez-nous, nous le défendrons. Jusqu'au dernier moment il y aura un coin propre à Paris où l'on n'admettra pas que tous les moyens soient bons et que le succès justifie tout, c'est le salon de ma femme. Voici la porte, veuillez sortir (1). »

Cette société anémique n'a même plus l'énergie de la porte fermée ; l'effort nécessaire pour renvoyer une carte d'invitation est au-dessus de son indolence.

Comme on comprend la façon brutalement gouailleuse dont certains Jacobins, comme Ranc, un san-

---

(1) Les femmes, par le seul instinct de leur cœur, en savent plus que tous les politiques. Nul n'ignore que quelques jours après la catastrophe de l'Union générale la duchesse de La Rochefoucauld-Bisaccia, rencontrant chez la princesse de Sagan la baronne Alphonse de Rothschild, lui tourna brusquement le dos ; elle fut félicitée par tout le monde de la dignité qu'elle avait montrée dans cette circonstance.

En revoyant les Rothschild, certains membres de l'aristocratie, d'une indiscutable honorabilité, et qui ne sont en aucune façon des parasites, ont cru être malins. Quelques-uns même vous le disent : « Nous les détestons plus que vous, mais ce n'est pas le moment de les attaquer, nous en avons besoin. » Ils sont dupes, en effet, du double jeu du Juif — un vrai malin celui-là — qui feint, quand il est en bonne compagnie, de se désoler de tout ce qui se passe et qui y travaille vigoureusement.

C'est Isaïe Levaillant, le complice de Girerd dans l'affaire du petit papier trouvé en wagon, qui a inventé les faux complots des princes d'Orléans, c'est lui qui a lancé sur eux la *Lanterne*, c'est lui qui est venu notifier la loi d'exil. C'est la *Lanterne*, devant laquelle Freycinet a tremblé, comme toujours, qui a seule déterminé l'expulsion. C'est le Juif Hendlé qui a présidé à l'embarquement comme préfet de la Seine-Inférieure.

Les Rothschild, si amis des princes d'Orléans, ne leur ont pas

glier que l'opportunisme a réussi à apprivoiser, remettent les pauvres gens à leur place toutes les fois que leurs journaux annoncent, avec des éclats de trompette, qu'ils vont descendre dans la rue et que la République n'a qu'à se bien tenir. Avant de songer à tomber sous des balles, le front enveloppé d'un linge sanglant, comme Charette sur la place de Viarmes, à être fusillé sur une chaise comme d'Elbée criblé de blessures, à être guillotiné devant la porte de son château comme Talmont, il faudrait avoir assez de tempérament pour flanquer hors de son salon des Juifs qui ont mis les vôtres hors la loi.

Cette constatation sociale, je l'ai faite, et je l'ai faite dans des conditions d'expérience scientifique très loyales. J'ai choisi effectivement comme exemple

---

même fait la politesse d'une petite baisse au moment du départ. La *Lanterne* qui a raison de rire, car elle est dans le secret de la politique sémitique, a constaté avec une cinglante ironie que la rente avait au contraire monté ce jour-là.

« Le 19 mai dernier, s'écrie-t-elle à la date du 24 juin 1886, lorsque la *Lanterne, la première dans la presse*, annonça que la question des princes était soulevée, et qu'elle allait recevoir une solution définitive, *tous* nos confrères, on se le rappelle, s'empressèrent, avec un accord touchant, de nous donner un démenti.

« Comme, précisément, ce jour-là, la rente baissait de quelques sous, le *National* accusa la *Lanterne* d'avoir provoqué cette baisse par ses révélations. Pour le *National* et plusieurs autres journaux bien pensants, l'expulsion des princes devait amener une dépréciation dans les cours des rentes.

« Or, lorsque la *Lanterne*, le 19 mai, a annoncé que l'expulsion allait être proposée aux Chambres, le 3 pour 100 était coté 82,30, le 4 1/2, 109,15; hier, 22 juin, l'expulsion étant votée, le 3 pour 100 se cotait 83,10 (coupon détaché), soit 83,85; le 4 1/2, 110,60.

« Loin d'être considérée par le monde de la finance comme une cause de baisse, l'expulsion des princes a motivé un mouvement de hausse de 1 fr. 50 sur les fonds d'État français. »

de cet abaissement de la noblesse française devant les Juifs, non point un bésogneux uo une individualité d'exception, — mais un homme comme le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, qui est estimé de tous, qui n'a jamais été mêlé aux affaires d'argent et qui est parfaitement libre de ses actes, puisqu'il possède une des fortunes patrimoniales les plus considérables de France.

Si je me suis arrêté un peu longuement, dans la *France juive*, à la catastrophe de l'Union générale, c'est qu'elle a eu un exceptionnel retentissement. On trouverait dans des affaires de moindre importance des éléments aussi passionnants pour l'observateur.

La lutte est de tous les instants. Du haut de leurs capitaux, comme les seigneurs du haut des donjons d'autrefois, les Féodaux juifs guettent tout convoi qui passe à l'horizon portant des idées ou des découvertes, ils lui barrent la route à droite ou à gauche par leur presse ou leurs affiliés dans le gouvernement, le détroussent, le mettent à rançon.

Quand le convoi est d'importance comme l'Union générale, qu'il est bien escorté, il y a une légère bataille, et le Juif, ne pouvant pas vaincre tout seul, appelle la magistrature à son aide. D'ordinaire cela se passe sans bruit, dans la nuit, au fond d'un chemin creux. Les détroussés ne peuvent pas même arriver à faire entendre leurs cris.

En ce genre, rien n'est intéressant à regarder dans ses dessous comme l'affaire Deprez. Là encore les Juifs, à l'affût de tout, se sont assuré le monopole

par les moyens les plus bas; ils ont dépouillé l'Aryen travailleur pour s'enrichir avec son œuvre.

Dès 1867, on labourait les champs mécaniquement en transmettant la force à distance au moyen de gros fils.

La dépense mécanique faite au départ, la défectuosité des appareils transmetteurs, les frais énormes nécessités par l'installation des gros fils, limitaient la solution du problème à des expériences de curiosité.

C'est alors que se mit à l'œuvre un ancien officier de marine, nommé officier de la Légion d'honneur à la suite de travaux sur les torpilles, M. Cabanellas, une des plus loyales et des plus intelligentes physionomies que j'aie rencontrées. Il créa tous les éléments scientifiques et tout le vocable de la question.

M. Cabanellas était occupé de ses expériences lorsque se présenta chez lui un des personnages les plus étonnants peut-être que la Juiverie ait produits : Cornelius Herz.

S'il se rattache par certains côtés aux héros aventureux de Balzac, ce Cornelius Herz est surtout un type contemporain. Il a été apprendre le *puffisme* en Amérique avant de devenir une figure du Paris actuel. Venu sans un sou de San Francisco, il a remué des millions, il a été mêlé à tout. Homme de confiance des Rothschild, commanditaire de journaux républicains, prêteur d'argent aux sénateurs et aux députés influents, il tient le monde gouvernemental dans sa poche et il est arrivé, chose absolument invraisemblable, à se faire nommer *grand officier*

de la Légion d'honneur, sans avoir le plus léger titre à la moindre distinction. Ce n'est pas le Juif entassant sourdement des bénéfices, c'est le Juif romanesque, fils de Mercadet et élève de Barnum. Souple, insinuant, prometteur, enjôleur, il laisse à ses victimes elles-mêmes l'impression d'un causeur séduisant.

Herz touchait au faîte, il y a quelques mois, lorsqu'il eut obtenu de gré à gré la concession d'un nouveau réseau téléphonique à Paris. Par malheur, les journaux parlèrent et les députés trouvèrent l'affaire un peu forte. Étant données les mœurs du jour, on eût admis qu'un léger pot de vin étanchât la soif d'un ministre, dont la langue devait peler tant il avait crié contre la corruption de l'opportunisme, mais les dimensions du récipient semblèrent trop considérables. On n'avait jamais rien vu d'aussi vaste depuis le tonneau d'Heidelberg, qui contient 236 foudres, c'est-à-dire 284 000 bouteilles.

Les collègues du ministre lui demandèrent, avec intérêt, comment il pouvait être altéré à ce point, et s'il était comme Gargantua qui « rêvait salé et auquel le dormir valait autant qu'un jambon ».

Bref, il fut décidé que la concession serait mise en adjudication, et, à la suite de cette décision, la fortune de M. Cornelius Herz parut subir une éclipse. Ce temps d'arrêt, selon toute apparence, ne sera que momentané, car un homme aussi ingénieux est toujours sûr de se retrouver sur ses jambes.

Rien de pittoresque comme l'entrée en matière du financier juif avec M. Cabanellas.

Quand il aborda M. Cabanellas, Herz était au courant des moindres détails de la vie de l'inventeur.

— Vous éprouvez telles difficultés particulières....

— Sans doute..., mais....

— Votre famille s'alarme un peu de votre goût pour les découvertes.

— Comment savez-vous tout cela ?

— Je le sais. C'est l'essentiel.

De fil en aiguille, Cornelius Herz trouva moyen d'avoir sa part dans l'invention, et, bien entendu, après avoir promis monts et merveilles, ne donna aucune aide à l'inventeur.

C'est une affaire avant tout que cherchait l'agent de Rothschild, et il proposa à M. Cabanellas de la lancer.

— Les actionnaires nous attendent. Laissez-moi annoncer sur un prospectus que le problème est résolu et vous gagnerez 1500000 francs.

— Je ne puis affirmer une chose inexacte, répondit l'honnête savant; les résultats obtenus sont très importants, mais il est impossible de faire un appel de fonds dans ces conditions.

Cornelius Herz, désappointé, s'en alla trouver M. Marcel Deprez et le mit au courant des travaux de M. Cabanellas.

Savant de quinzième ordre, ce Deprez a la spécialité de s'approprier les découvertes des autres. Dans sa profonde ignorance de la science contemporaine, l'Institut l'a couronné pour deux appropriations de ce genre, l'une (l'*intégrateur*) aux dépens d'Amsler (de Schaffouse), l'autre (l'*indicateur*

de vitesse) aux dépens de Hirn. Amsler et Hirn avaient publié leurs travaux depuis sept ans quand Deprez les copia textuellement et les présenta en son nom (1).

Quand il posa pour la première fois sa candidature à l'Institut, Tresca, qui connaissait déjà quelques-uns de ces faits, eut la patience de réunir un dossier spécial sur tous ces points, et il déclara à ses collègues, dans des termes que nous ne pouvons reproduire, que, lui vivant, jamais un homme capable d'indélicatesses de ce genre n'entrerait à l'Académie des sciences.

M. Deprez fut éliminé de la liste des candidats par la commission de section de mécanique présidée par Tresca. Malgré cela, grâce à l'influence de Herz et de Rothschild, il fut, fait inouï dans les annales de l'Institut, réintégré d'office sur la liste, et il faillit être nommé.

Dès qu'Israël eut donné le panache à Deprez, il y eut un changement à vue. On organisa autour de lui une réclame gigantesque; car, dans cet art du lancement, dans cette habileté à créer une atmosphère d'opinion que chacun finit par subir, le Juif est véritablement prodigieux. Deprez passa tout à coup grand homme. On raconta sa jeunesse, ses amours, ses distractions. Maurice Lévy fit un rapport enthousiaste à l'Institut sur la prétendue décou-

---

(1) Dans quelques jours doit paraître sur deux colonnes, sans une ligne de commentaires, une brochure contenant d'un côté tous les titres de Deprez à l'Institut, de l'autre toutes les antériorités qui démontrent qu'il n'a fait que piller ses confrères.

verte (1). L'Institut ouvrit ses portes à deux battants au représentant de la Juiverie, et lui accorda le fauteuil même de Tresca ! Un peu plus, on aurait célébré son centenaire d'avance. Le faux génie plana bientôt dans une apothéose, et, dans le fond du tableau, on aperçut la figure des Rothschild, salués bienfaiteurs de l'humanité....

Pendant ce temps, on refusait à Cabanellas d'imprimer ses rapports aux Comptes rendus de l'Institut, et Bertrand avait l'audace de publier, au nom de Deprez, les formules que Cabanellas avait publiées deux ans auparavant ! Ce n'était que le poing sur la gorge que le malheureux savant pouvait contraindre le secrétaire perpétuel à lui restituer ce qui lui avait été dérobé afin d'en enrichir un autre.

Tout est fief pour les Juifs. Depuis dix ans, ils ont tranquillement rétabli à leur profit exclusif la Ferme

---

(1) Ceux qui voudront connaître à fond cette question, feront bien de consulter une publication de la Société des ingénieurs civils, *Extrait des procès-verbaux des séances des 19 mars et 7 mai 1886 : Principes théoriques et conditions techniques de l'application de l'électricité au transport et à la distribution automatique de l'Energie sous ses principales formes : chaleur, lumière, électricité, action chimique, action mécanique.*

Telle qu'elle est présentée au public, la Société pour le transport de la force motrice est une immense flibusterie. La découverte est très prochaine, grâce aux travaux de M. Cabanellas, mais elle n'est pas faite. Dans les expériences de Munich, exécutées avec des fils très fins, on annonça faussement 65 pour 100 de rendement, tandis qu'on n'avait obtenu que 15 pour 100, ce qui était un rendement ridicule. Pour les expériences de Creil on substitua le fil gros en bronze au fil fin, c'est-à-dire qu'on en revint purement et simplement au système de 1867 qui n'était susceptible d'aucun résultat pratique.

des Jeux (1), qui jadis rapportait tant à l'État et, en ces dix années, on peut évaluer à deux milliards le chiffre de ce que le jeu a enlevé aux joueurs. Tous les directeurs, les caissiers, les employés principaux de ces maisons de jeu, Devriès, Isidore Bloch, Landau, Kahn, Crémieux, Alphandéry sont israélites. On devine les proportions qu'a prises l'usure juive avec ces joueurs, dominés par leur passion, qui donnent facilement cent francs ou deux cents francs comme intérêt d'un billet prêté pendant une soirée, parfois même pendant une heure. Il y a là des existences fabuleuses, d'anciens laveurs de vaisselle qui mènent un train de 6 à 700 000 francs par an, qui ont des voitures, des hôtels, des galeries de tableaux....

Les directeurs de Casinos, Bloch, l'ancien gérant

(1) Au point de vue des garanties, le jeu public, où il est impossible de tricher, serait un immense bienfait. Selon l'expression d'un chroniqueur, « on entre dans les cercles actuels comme dans du beurre ». Aucune présentation n'est exigée. On amène là, moyennant une rétribution payée par le croupier, des jeunes gens qui ont trop dîné et que des gens attachés à l'établissement dépouillent avec diligence. Le vol au poivrier que la police interdit quand il a lieu sur un banc des boulevards extérieurs, est autorisé et encouragé par elle lorsqu'il se pratique dans un salon ruisselant de lumière. Un jeune homme candide qui avait touché une dizaine de mille francs d'héritage fut dépouillé en deux heures, il y a quelques mois; quand on l'entraîna à la table de jeu, il n'était plus même en état de compter les points et il demandait des cartes en ayant neuf dans la main.

Vous n'avez qu'à vous asseoir à la terrasse d'un café du boulevard et on vous racontera cent histoires de ce genre publiquement, en donnant les noms.

Un peintre très exact de la vie contemporaine, Parisis, narrait très spirituellement dans le numéro du *Figaro* du 7 août 1886, l'aventure d'un cercle situé, disait-il, derrière l'Opéra, où pour remédier à la situation pénible créée par l'absence des principaux pontes, on avait

du Cercle de l'Escrime, maintenant directeur du Casino de Dieppe, pompeusement inauguré par le Juif Hendlé, Hirschler, Meyer sont tous juifs.

Le Grand Maître des Jeux en France, celui qui a taillé véritablement ce fief à Israël, est Isaïe Levaillant (1). Pendant la période des courses on joue un jeu d'enfer dans tous les Casinos, on vient vous cher-

---

fait venir un Philosophe, c'est ainsi qu'on appelle les Grecs, parce que la Grèce a été la patrie de la Philosophie. Le Philosophe perdit d'abord, pour allécher les pontes, en comptant bien prendre sa revanche le lendemain, mais les pontes plus philosophes encore que lui, ne reparurent pas et le cercle dut rembourser au Philosophe, par amour de la Philosophie, les 5000 francs qu'il avait déboursés. M. Grison a donné également dans le *Monde où l'on triche*, les plus piquants détails sur les opérations extraordinaires qui ont lieu dans ces endroits. Si je disais le quart de ce que disent les journaux, qui ne disent que la moitié de ce qu'ils savent de source sûre, certains de mes adversaires sont tellement perfides qu'ils se mettraient à hurler : « Vous voyez bien ! c'est un ramasseur de scandales. »

Tout cela M. Gragnon le connaît parfaitement, et, s'il était un honnête homme, si tout le haut personnel de la Préfecture de Police n'était pas pensionné par les cercles, il appliquerait purement et simplement la loi de 1832, quitte à donner un avis favorable à la création régulière et légale d'une maison de jeu publique.

(1) Paul Bert, que M. de Freycinet a envoyé se refaire au Tonkin, s'est empressé naturellement de transporter là-bas les bonnes traditions de l'opportunisme. Les teneurs de tripots ont suivi le drapeau français comme les requins suivent les navigateurs, et les journaux allemands se sont fort égayés du croisement de ces deux vaisseaux : l'un emportant nos généraux et nos officiers que le bourreau de chiens chasse de la colonie et expédie en France, l'autre apportant toute une cargaison de Grecs, de Philosophes et de brelandiers. Ce sera une douce consolation pour les parents des pauvres soldats dont les Chinois ont coupé la tête, que de savoir que ce sont deux Juifs, Devriès et Khan, qui vont exploiter les maisons de jeu de là-bas.

Il faut dire néanmoins qu'il y a eu un semblant d'adjudication. On n'a même pas cette pudeur en France, et l'on délivre le privilège de la main à la main, de la main du fonctionnaire ouverte pour recevoir, à la main de l'industriel tendue pour donner.

cher sous les arbres ou sur la plage pour vous montrer les joueurs assis à la table de baccarat et risquant des sommes insensées. Levaillant ne bouge mie. Puis, tout à coup, quand le dernier voyageur a réglé sa note à l'hôtel, quand les feuilles sèches commencent à tomber sur les tables vides du jardin, le directeur de la Sûreté générale rédige une circulaire débordante d'indignation. La plus remarquable est datée du 27 août dernier !

Ce sont là encore des traits de race qu'il est malaisé de fixer dans toute leur désinvolture cynique. C'est la *houptza*, l'effronterie relevée par ce besoin de se moquer du monde qui est propre au Juif. Cela fait songer à ce que m'écrivait un avocat : « Sans le secret professionnel que de choses inouïes à raconter ! Il y a dans cette race un fond de vertu apparente et légale uni à une rouerie latente, qui dépasse l'avocat et confond le moraliste. »

Il est impossible de faire comprendre aux députés conservateurs qu'une initiative utile serait à prendre en ce sens. Chaque régime produit quelque chose; certains produisent les lauriers de la guerre; d'autres les palmes de la paix et les fleurs éclatantes de l'art; le régime actuel produit le guano. Tâchez au moins que le guano soit vendu au profit de la masse et ne profite pas exclusivement aux Juifs. Demandez ou que la loi, qui interdit les jeux de hasard, soit appliquée, ou que le jeu public soit rétabli et que le produit de cette ferme, soixante ou quatre-vingts millions pour le moins, soit consacré à la caisse de retraites des ouvriers. Le peuple dira de vous : « Cet

homme est un clérical comme Drumont, mais en définitive il propose une mesure sensée. »

Sans doute, au milieu de cette féodalité nouvelle, certains fiefs isolés, créés avant la conquête juive, se maintiennent encore. Les possesseurs, il est vrai, se sentant menacés, filent doux devant les envahisseurs. On découvrait ainsi, au Moyen Age, quelques derniers représentants clairsemés de la conquête romaine qui se faisaient tout petits devant le gros féodal qui, de son burg, jetait des regards inquiétants sur leur domaine.

— Ne nous mangez pas, disent les tenanciers de second ordre aux princes d'Israël, et nous vous servirons de maréchaussée, nous ferons la police des idées pour vous...

C'est ainsi que les Hachette ont refusé formellement de laisser vendre la *France juive* dans les gares.

Il n'y a là nulle hostilité personnelle contre moi. Comme critique littéraire j'ai eu, depuis dix-huit ans bientôt, avec la maison Hachette des rapports de la plus complète cordialité. Un des directeurs, M. Fouret, est un de mes camarades de classe; il a poussé la courtoisie jusqu'à venir lui-même m'annoncer le refus de la maison.

— Comme Labadens, lui ai-je dit, vous êtes gentil et je vous aime de tout mon cœur; mais comme possesseur d'un monopole vous êtes monstrueux.

— Nous ne pouvons pas..., m'a-t-il répondu.

Le comique dans la situation, c'est que ces mes-

sieurs se font des politesses entre eux avec des droits qu'ils ont pris et qui ne leur appartiennent aucunement.

Cela ne vous rappelle-t-il pas l'histoire du chasseur qui s'adresse à un bonhomme, assis paisiblement au milieu d'une chasse gardée avec les allures d'un propriétaire?

— Me permettriez-vous de tirer quelques perdreaux?

— Je ne m'y oppose pas.

Le chasseur remplit son carnier et, avant de s'éloigner, vient remercier chaleureusement.

— Vous n'avez pas à me remercier, cette chasse n'est pas à moi.

Que les directeurs de la maison Hachette, qui sont tous individuellement de très honnêtes et de très excellentes gens, laissent vendre aux voyageurs des romans pornographiques et qu'ils dotent honorablement leurs filles avec le revenu de ce poison, — c'est affaire à eux. Mais de quel droit exercent-ils sur les livres qui traitent de questions sociales une censure qu'ils n'exercent pas sur les obscénités? De quel droit se permettent-ils d'empêcher le public de lire un ouvrage irréprochable de tous points sous le rapport des mœurs, et qui n'a que le tort de ne pas être suffisamment respectueux pour les Rothschild? De quel droit greffent-ils, sur le privilège de percevoir une certaine somme par chaque volume vendu, la fonction toute morale d'examiner le contenu de ce volume et de juger s'il peut circuler librement?

Ce sont là de ces usurpations comme il s'en com-

mettait jadis pendant des fins de dynasties impuissantes comme les Carolingiens ou pendant des minorités de rois. Un seigneur un peu entreprenant s'arrogeait le droit de battre monnaie et n'en voulait plus démordre. Les Hachette se sont ainsi emparés d'un droit d'État, d'un droit tout régalien, ils ont ramassé le poinçon que le gouvernement avait jeté dans un coin quand il abolit la commission de colportage, et ils refusent l'estampille à ce qui est désagréable aux Juifs.

Si j'étais l'ami de Basly, il ne me laisserait pas achever mes explications et il s'élancerait à la tribune avec la légèreté d'un écureuil. « Ici, Baïhaut! On a fait du chagrin à un citoyen! Qu'as-tu à répondre ? » Ce Baïhaut, que je ne connais pas personnellement, mais qui, paraît-il, a une tête hideuse, d'après les descriptions que j'en ai lues dans les journaux, balbutierait de vagues excuses. Pas un député conservateur ne prendrait la défense d'un Catholique molesté. « Oui, certainement... Drumont... convaincu... du talent..., mais les Hachette sont si riches.... » Pour beaucoup des membres de la droite, le chiffre de la fortune est le *criterium* d'après lequel on doit juger tous les actes.

On le voit, dans ce livre qui a soulevé tant de récriminations, je n'ai fait qu'appliquer à des études historiques et sociales contemporaines la méthode de rigoureuse analyse que notre temps se vante d'avoir perfectionnée. J'ai démonté pièce à pièce les actes que j'avais sous les yeux comme on démonte

une machine pour en faire comprendre le mécanisme; et j'ai rendu ainsi manifeste à tous qu'il y a une *conquête juive*, comme il y a eu une *conquête jacobine*, et que cette conquête, comme toutes les conquêtes depuis le commencement du monde, se propose de faire passer aux vainqueurs les biens des vaincus.

La *conquête juive* diffère seulement des précédentes, en ce sens qu'au lieu de procéder par la force ouverte, elle s'exerce par la mise à la disposition d'Israël de tous les ressorts du gouvernement, soit à l'aide de Juifs installés dans les emplois publics comme Loew, soit à l'aide de Francs-Maçons comme Humbert, obéissant à l'ordre des chefs maçonniques qui sont juifs; soit à l'aide simplement de magistrats ou de fonctionnaires achetés à prix d'argent.

Sous ce rapport, je crois que la démonstration est irréfutable et qu'aucun doute n'est possible. Taine, s'il s'occupe de ces questions, ne pourra contester que le Chrétien ne soit absolument un *conquis*, un être dépouillé de la plupart de ses droits, un *diminutus capite*. On ne se contente pas de l'exproprier de la terre, on prétend l'exproprier du ciel.

Ce malheureux se détache-t-il des choses de ce monde et se retire-t-il dans un cloître pour y penser uniquement à son Salut? La presse juive le dénonce et le voilà jeté dans la rue....

Veut-il, comme on dit, être de son temps, se mêler au mouvement industriel, s'associe-t-il avec d'autres Chrétiens pour fonder, dans des conditions

très sérieuses, des entreprises qui semblent promises au succès, on lui applique des lois spéciales, des lois qui n'existent que pour lui....

Dans le premier cas, le Juif lui dit : « Vous m'irritez par vos prières et vous m'offensez dans ma religion. »

Dans le second cas, le Juif lui dit : « Vous m'inquiétez par vos affaires et vous me menacez dans mon monopole. »

Avouez que, pour accepter cette situation sans murmurer, il faudrait avoir le caractère bien fait.

Il y a une *conquête juive* comme il y a eu des conquêtes de toute espèce depuis cinq mille ans. Voilà le fait qui ressort jusqu'à l'évidence de l'examen de ce qui se passe à l'époque actuelle. Cette *conquête juive*, avec des moyens différents, est absolument constituée comme la *conquête féodale*, elle part du même principe : « Nul seigneur sans terre, nulle terre sans seigneur. »

Un Israélite converti, Brafman que les Juifs ont empoisonné, a publié là-dessus, dans un livre d'un puissant intérêt, que l'or d'Israël a réussi à faire presque entièrement disparaître : le *Kahal*, les détails les plus circonstanciés et les plus explicites.

Les biens des Goym (des non Juifs) sont considérés comme une propriété sans maître, comme un fief en carence, dont peut légitimement s'emparer le Sémite, comme le Normand s'emparait des terres du Saxon. Le Normand, pour entrer en possession, s'engageait à un hommage, promettait de fournir un

certain service, de payer certaines redevances au souverain. Le Sémite est obligé également à certaines sujétions envers le Kahal, c'est-à-dire envers l'association de ses frères, dont il peut en échange réclamer l'aide.

Quelques familles privilégiées ont de véritables principautés, des duchés, des royaumes. Les Rothschild, par exemple, ont la France, Hirsch l'empire ottoman, d'autres se contentent de petits fiefs industriels et financiers de moindre importance.

Le Juif, encore une fois, a reconstitué à son avantage tout le système féodal.

Quelques seigneurs du Moyen Age se cédaient mutuellement un certain nombre de leurs Juifs. C'était une transmission de propriété comme une autre, une monnaie d'échange. Les Juifs font de même avec les Chrétiens. Dans une brochure trop courte, mais écrite de main de maître, un des collaborateurs du *Monde*, M. Oscar Havard, a parfaitement analysé, d'après le *Kahal*, le mécanisme de ces opérations (1).

Une sorte d'adjudication générale met aux enchères dans chaque consistoire les immeubles des Goym. En vertu de cette adjudication, le Juif soumissionnaire obtient le droit d'exploiter seul la propriété et le propriétaire, et de recourir à tous les expédients et à toutes les ruses, dont sa fertile imagination lui suggérera l'idée, pour se rendre le véritable et définitif maître de l'immeuble que le Consistoire lui a vendu.

Prenons un exemple : Moïse, — nous le supposons, —

(1) *M. Ed. Drumont et la France juive.*

acquiert le droit de dépouiller Lefebvre. Eh bien, à partir du jour où le Consistoire lui a régulièrement vendu ce droit, Moïse, fort du concours de tous ses frères, entre en campagne contre Lefebvre. Que peut un Chrétien isolé dans cette guerre à outrance que lui déclare toute une tribu, sinon périr ? Mais le Kahal n'adjuge pas seulement les immeubles, il adjuge aussi les personnes. Si Lefebvre n'a ni champs, ni maison, ni commerce, il est vendu moins cher ; mais, tel qu'il est, Lefebvre vaut encore son prix. Investi du droit de l'exploiter, Moïse s'acharne donc contre cet infortuné, et, sans qu'aucun autre Juif ait la faculté d'intervenir, il le conduit de la façon qu'il lui convient, « sûrement, mais lentement », à la ruine, voire au déshonneur. Les propriétés des Goym, ainsi que les Goym eux-mêmes, ne sont-elles pas, d'après les lois judaïques, *Hefker*, c'est-à-dire *taillables et corvéables à merci ?*

Brafman a publié le texte de plusieurs de ces actes de vente. Aux termes de l'un d'eux, le Consistoire de Wilna vend à Rebbi Isaack le droit d'exploiter l'hôpital situé à l'extrémité de la rue Kaïndang et la place attenante, propriétés de moines catholiques. Ce droit vendu à Isaack et à ses descendants est déclaré inviolable pour l'éternité ; pas un Juif ne peut entrer en concurrence avec l'adjudicataire ; il est enjoint à tous les Juifs du monde entier de protéger le droit d'Isaack et une copie de l'acte de vente est envoyée à toutes les synagogues.

Les documents reproduits par Brafman, dit très justement M. Oscar Havard, lèvent le rideau derrière lequel se cachait, depuis deux mille ans, le royaume d'Israël. Pour la première fois, le Kahal émerge à la lumière et nous livre ses impénétrables secrets. Que de manœuvres obscures se trouvent dévoilées, et que de mystérieux événements sont expliqués ! Nous comprenons maintenant comment de si colossales for-

tunes se sont, depuis quatre-vingts ans, échafaudées. La Papauté et la Monarchie contenaient les usurpations du Kahal ; la Révolution leur a ouvert la carrière.

Des documents de ce genre expliquent aussi quelles inexpiables haines s'amassent chez ces peuples encore en pleine vigueur, comme les Russes et les Roumains, et qui n'en sont pas arrivés comme nous à se laisser écorcher sans crier. Quand éclate une émeute excitée par une exaction plus monstrueuse que les autres, tous les journaux français se mettent à bêler au nom de la civilisation. On ouvre des listes de souscription et certains membres des classes dirigeantes se couvrent de ridicule et de honte en donnant leur argent pour secourir les voleurs, quand ils devraient, au contraire, l'envoyer aux braves gens qui ont essayé de se défendre. Ce n'est pas absolument leur faute, leurs journaux leur laissent tout ignorer de l'Europe, et quand, par hasard, ces êtres frivoles causent avec des Russes, au lieu de chercher à s'instruire de ce qui se passe à l'étranger, ils demandent à leur interlocuteur comment on prépare le caviar....

Ainsi que toute conquête, la *conquête juive* a ses traînards, comme les grandes Compagnies du quinzième siècle eurent leurs Tard-Venus.

Les plus vaillants seuls s'embarquèrent à Dives avec Guillaume le Conquérant. D'autres ne crurent pas au succès et restèrent dans leur petite ville, à Falaise ou ailleurs; il fallut la croix et la bannière pour les décider à franchir le détroit.

A ces retardataires on ne pouvait donner les duchés et les comtés déjà distribués; on leur accorda un lopin de terre, une prébende quelconque (1).

Aux traînards de la *conquête juive*, on donne des emplois. C'est l'épuration. Les envahisseurs de la dernière heure n'oseraient prétendre, comme leurs coreligionnaires plus hardis, à être prince de l'Usure, comte de l'Escroquerie, marquis du Vol, vidame de la Commandite, baron de la Rapine. On leur offre des places.

— C'est bien peu.

— Bah ! vous trouverez bien quelque chose à faire.

Les nouveaux venus regardent ce terrain, nu comme un genou, où leurs prédécesseurs ont tout fauché, tout exploité, tout coupé.

— Quelque chose à faire ! répondent-ils, c'est vite dit. C'est que vous avez rudement travaillé depuis dix ans....

— Allons donc. Sur le Français il y a à prendre indéfiniment. Vous vous rattraperez sur l'espionnage. Dans les travaux publics, dans les questions

---

(1) Le convent maçonnique du mois de septembre dernier a eu une grande importance à ce point de vue. Il y a été décidé d'ouvrir une campagne pour débusquer de tous les petits trous où ils étaient parvenus à se réfugier les descendants de Français, les parents de vieux soldats, titulaires de minuscules emplois ou de bureaux de tabac.

On voudrait partout des préfets comme celui de la Corrèze. Tous les journaux ont retenti de son dernier exploit. A Tulle, deux très dignes femmes, la veuve et la sœur d'un ancien militaire, ancien contrôleur d'armes, chevalier de la Légion d'honneur, mort à la suite d'infirmités contractées au service, vivaient de la gérance d'un bureau de tabac. Pour augmenter leurs minces ressources, les deux femmes

commerciales, l'Allemagne a beaucoup de choses qui la touchent. Vous trouverez toujours moyen, à propos d'une question de tarifs, de trahir les secrets de nos industriels français ; vous en serez récompensés.

Il faut ajouter que, parmi les Juifs allemands qu'on convie à partager la curée, un grand nombre hésite. C'est en vain qu'Ollendorff, le chef de cabinet de Lockroy, les hèle de la main : « Venez donc, n'ayez pas peur, l'Exposition est à nous ! Lockroy décorera tous les Juifs qui se trouveront en France en 1889 par décret collectif, comme Crémieux a naturalisé tous les Juifs d'Algérie. »

Ces Juifs avisés sont comme Jean Hiroux, ils ont de la méfiance. La sagesse de Raschi, qu'on avait surnommé le Père de la Lumière, habite en eux. Ils se rappellent que les invasions ont toujours mal fini et se disent : « Nous arriverons juste à temps pour être massacrés ! »

Craignant avec une prudence qui les honore d'être coupés de leur ligne de retraite (1), beaucoup

---

vendaient des journaux de toutes nuances, républicains, opportunistes, et même un journal conservateur, le *Corrézien*. Le plat coquin qui administre le département supprima d'un trait de plume le bureau de tabac qui était le gagne-pain de ces malheureuses femmes pour les punir d'avoir vendu un journal conservateur.

Le *Messager*, journal républicain, s'honora lui-même et honora son parti en protestant contre cette iniquité. « Bah ! répondit entre deux hoquets, le préfet auquel des républicains reprochaient cet acte inqualifiable, la Franc-Maçonnerie me soutiendra près de Sarrien ! »

(1) Un de nos confrères, l'*Indépendant de la Marne et de la Moselle*, a signalé, il y a quelque temps, de ces bandes d'Allemands qui infestaient la Champagne.

parmi ceux-là ont établi leur quartier général à Nancy. Nancy, selon les *Archives israélites*, est devenue « une petite Jérusalem ». C'est la ville de France qui m'a envoyé le plus de félicitations. C'est là que le Juif Schnerb est préfet et que le maire, M. Volland, invité à l'inauguration d'une église, ne trouva rien de mieux, pour humilier les Catholiques, que de se faire accompagner par un conseiller municipal juif, M. Spire, fabricant de chaussures.

Pour caser ces prébendiers subalternes, les républicains, qui criaient tant sous l'Empire contre la bureaucratie, ont augmenté le chiffre des traitements de 100 millions.

C'est un chiffre, cela, et il est bien facile de me démentir si ce chiffre est inexact.

Au lieu de m'appeler pamphlétaire, les républicains auraient un moyen très simple de me confondre, ce serait de dire : « Jamais nous n'avons protesté sous l'Empire contre les abus de la bureaucratie, et depuis que nous sommes au pouvoir nous n'avons pas augmenté le chiffre des traitements d'un centime. »

Loin d'être exagéré, le chiffre que j'indique est au-dessous de la réalité, comme le constate M. Cucheval-Clarigny, dans la *Revue des Deux Mondes* (1). Le budget de chaque ministère est un vaste faux d'un bout à l'autre ; on y fait figurer des traitements clandestins que l'on paye, malgré les

---

(1) *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre et 1er octobre 1886.

protestations de la Cour des comptes, sur des chapitres étrangers au personnel.

M. Henry Maret, à la tribune, et M. Vaughan, dans une brochure intitulée : la *Maison Cochery et Cie*, ont pris le ministre des Postes en flagrant délit de falsification d'écritures, mais je ne vous étonnerai pas en vous disant que la Chambre ne s'en est pas émue. D'après M. Cucheval-Clarigny, il s'en passe bien d'autres dans la commission du budget.

Ce sont, disons-le en passant, des articles dans le genre de ceux de M. Cucheval Clarigny, et non des discours tenus dans des réunions socialistes, que M. de Freycinet devrait poursuivre pour l'honneur de son propre nom. Le président du Conseil a joui longtemps d'une incontestable réputation d'intégrité, à laquelle j'ai rendu hommage dans la *France juive*. Mais, en le voyant couvrir de son patronage toutes ces malpropretés, tous ces virements mensongers, tous ces faux en écriture publique, l'opinion commence à se demander s'il n'a pas dans son entourage immédiat des filous qui profitent de ces vols. « On peut en politique être entraîné plus loin qu'on ne veut, se dit-on, mais, quand on est honnête, on n'est jamais forcé de se faire chef de brigands. »

Or, ce sont véritablement les pratiques d'une bande de brigands que nous révèlent les articles de M. Cucheval-Clarigny, écrits comme il convient à la *Revue des Deux Mondes*, dans un style d'économiste froid et digne, où l'on ne dit jamais qu'une somme

a été volée, mais que « l'emploi n'en a pas été justifié ». Il y a, d'après la Cour des comptes, des centaines de millions qui sont dans ce cas.

La Cour constate, par exemple, que, contrairement à la loi, il n'a pas été fait inventaire des objets mobiliers provenant de la dernière Exposition et destinés à être vendus, et qu'elle n'a eu aucun moyen de vérifier si le produit accusé des ventes correspond à la quantité des objets vendus. Il en a été de même des subventions particulières et des offrandes faites pour l'Exposition. La Cour, « après avoir épuisé tous les moyens d'information », déclare « qu'elle fait les réserves les plus formelles en ce qui concerne divers produits de l'Exposition, qui n'ont pas été intégralement justifiés devant elle ». La Cour gémit également de n'avoir pu obtenir du ministre des Finances une explication, quant à la date et au taux d'émission de 982 530 francs de rente, reliquat de l'emprunt de 439 millions autorisé par la loi de 1878.

Ceci s'applique aux budgets de 1879 et de 1880; la Cour des comptes n'a pas eu à s'occuper des budgets suivants, puisqu'on ne lui fournit même plus de pièces de comptabilité.

Pour rendre les recherches impossibles, les républicains ont, d'ailleurs, employé un moyen qui réussit toujours aux faiseurs de dupes ; ils ont deux budgets : le budget ordinaire et le budget extraordinaire, comme les chevaliers d'industrie ont deux domiciles....

On devine quelle pêche fructueuse la horde cos-

mopolite, qui est au pouvoir, doit faire dans ces eaux troubles.

Cette mise en coupe réglée du budget, même quand elle profite à d'autres qu'à des Juifs, est une conséquence naturelle et forcée du système juif, sur lequel vit aujourd'hui la France. La société française d'autrefois étant chrétienne avait pour devise : Travail, Sacrifice, Dévouement. La société actuelle étant juive, a pour devise : Parasitisme, Fainéantisme et Égoïsme. L'idée dominante chez tous est non plus de travailler pour la collectivité, pour le pays, comme autrefois, mais de forcer la collectivité, le pays, à travailler pour vous. Ne volerait-il que 1200 francs par an que les contribuables lui payent pour un emploi absolument inutile et créé pour lui, le Franc-Maçon ou le Juif est content : « J'ai toujours pris cela, se dit-il, sur ceux qui travaillent. »

Les faits sont là, encore une fois. Louvois organisait des armées qui tenaient tête à toute l'Europe avec 3 premiers commis. Le ministère des Affaires étrangères, alors que notre diplomatie exerçait une influence décisive dans le monde, avait 2 premiers commis. Voici, pour ne citer que quelques exemples, dans quelles proportions se sont accrues les dépenses des ministères, depuis 1876.

Depuis que fonctionne la République juive on a créé, dans les diverses administrations centrales, 10 directions nouvelles, 19 sous-directions, 50 emplois de chefs de bureaux, 74 de sous-chefs.

Dans tel service on compte 30 chefs pour 70 em-

ployés; dans tel autre, 15 chefs pour 22 employés; dans un troisième, 36 chefs pour 42 employés, etc. Le ministère de l'Instruction publique comprenait, en 1876, 133 fonctionnaires de tout ordre; en 1884, il en comptait 273.

Le ministère de l'Agriculture s'est enrichi de 1 sous-directeur, de 3 chefs de division, de 10 chefs de bureau, de 5 sous-chefs et de 62 employés.

Comment voulez-vous qu'un pays déjà à moitié ruiné, où le chômage est partout, où la production s'arrête et dont les exportations diminuent chaque année, puisse suffire à nourrir les frelons qui se précipitent de tous les côtés vers une ruche où il n'y a plus de miel?

IV

LE SYSTÈME JUIF ET LA QUESTION SOCIALE

> Celui-là ne s'éloignera pas de la vérité qui appellera l'Usure une espèce de larcin et de parricide : car qu'importe que vous enfonciez secrètement une muraille, comme font les voleurs pour enlever le bien d'autrui, et que vous assassiniez un homme sur le grand chemin pour lui prendre ce qui lui appartient, ou que vous acquériez ce qui n'est pas à vous par une suite de vos usures.
>
> (Saint Grégoire de Nysse.)

Le Capitalisme et l'Usure.— La Possession n'est pas la Propriété. — Les enseignements de l'Église et les actes de nos rois. — Enguerrand de Marigny, Semblançay, Fouquet. — Les Chambres de justice. — La prétendue vaporisation de la fortune d'Israël. — La brochure de M. Alexandre Weill. — Un beefsteak de cent mille francs. — Le droit de mourir de faim. — Suis-je plus socialiste que M. Gladstone ? — Par quels moyens s'accomplit l'expropriation financière. — Les Rothschild maîtres de l'État. — La liquidation inévitable. — Les vrais ennemis des Rothschild. — La question sociale devant le jury. — Une leçon méritée. — Le fusil libérateur. — L'impôt sur le revenu ou : « Sauvons les bénéfices de la banque juive ! » — La prochaine guerre et la reprise de Paris. — La fin d'une dynastie. — Le procès de Rothschild. — Les illusions juives et leur cause. — Une cuisine qui ne passe jamais. — La presse, l'opinion et le système juif. — Une nouvelle nuit du 4 Août.

Il est aussi juste de me traiter de communard que de m'accuser d'avoir provoqué au pillage et fait cause commune avec ceux qu'on est convenu d'appeler « les pires ennemis de la société », — quoiqu'ils ne

me paraissent pas plus dangereux avec leur expropriation bruyante que les Juifs avec leur expropriation silencieuse.

Ce reproche indique, en tout cas, l'état exact de certaines intelligences, et mérite qu'on s'y arrête.

Devant le mot : *Juifs*, chacun fait un peu l'enfant.

Les hommes d'aujourd'hui sont semblables à un voyageur qui a parcouru beaucoup de chemin, marché pendant des lieues, et qui s'aperçoit qu'il a tourné sur lui- même, qu'il est revenu à son point de départ. Après bien des circuits, nous nous retrouvons en face du Juif tel qu'il était au Moyen Age. S'il n'a plus la rouelle jaune, il a le même visage, le même sourire, les mêmes procédés, la même haine de la société chrétienne, et surtout le même système économique.

Ce fait social défrise légèrement, qu'on me pardonne cette expression, des hommes d'opinions différentes. Les révolutionnaires et les conservateurs imbus des préjugés du modernisme en sont également dérangés. Les révolutionnaires de quelque valeur se rendent compte de la niaiserie de leurs attaques et du vide de leurs déclamations contre l'organisation d'autrefois (1). Les Catholiques qui se sont laissés aller à admettre les faux dogmes de 89

---

(1) M. Benoît Malon, qui a discuté la *France juive*, dans l'*Intransigeant* et dans la *Revue socialiste*, avec une bonne foi et une modération dont je le remercie, a bien vu ce point ; mais il a été gêné probablement par les préjugés de son parti et n'a pas suffisamment mis en relief, à mon avis, la part prise par l'Église à l'organisation sociale du Passé

sont plus troublés encore. Comme le comte de Narbonne qui se décida à se rallier à Napoléon au moment où il allait tomber et qui arriva au camp pour assister au désastre de la Bérésina, ils se sont convertis aux immortels principes de 89, au moment où ces principes sont en train de mourir; ils ont souscrit précisément la veille de la banqueroute et ils éprouvent un certain désarroi devant ce qui se passe.

Seul le Chrétien ingénu trouve là une occasion nouvelle d'admirer et d'aimer davantage l'Église; il dit :

« Bonne mère, quelle prudence, quel sens pratique s'alliaient chez toi à la tendresse ! Tu savais tout; tu n'avais point seulement les paroles de la Vie éternelle, tu avais les conseils destinés à rendre supportable la vie passagère que nous devons mener ici-bas; tu connaissais, mieux que tous nos rhéteurs, les secrets de l'économie politique et la loi des échanges. En même temps qu'une suave conductrice d'âmes, tu étais, comme toutes les mères qui ont tout étudié de ce qui intéresse leurs enfants, une ménagère vigilante et un merveilleux médecin des maladies sociales. Tu n'ignorais rien des aptitudes diverses de chaque race et, en attendant la patrie céleste, tu avais préparé à chaque peuple une patrie terrestre où il aurait pu être heureux. »

Ce mal, que l'on qualifie de tant de noms aujourd'hui, *Capitalisme*, *Exploitation financière*, *Oppression de l'homme par l'argent*, la société chrétienne l'avait diagnostiqué et l'avait enrayé. Avec les Pères

de l'Église et les Scolastiques, l'Église, ainsi que je l'ai démontré dans la *France juive*, a lutté contre le Capitalisme, c'est-à-dire contre l'Usure, que l'on a appelé « le péché million des Juifs ». Elle n'a jamais admis le profit sans travail, et même dans le commerce, elle a formellement condamné le gain excessif, le *turpe lucrum*, pour s'en tenir à ce *juste prix* qui est la devise des corporations chrétiennes.

On remplirait un volume de citations relatives à ce point, sur lequel les Pères de l'Église grecque sont absolument d'accord avec les Pères de l'Église latine. Saint Ambroise flétrit l'art pervers (*ars nequissima*) par lequel on fait sortir l'or de l'or lui-même, *ex ipso aurum nascitur*. Saint Basile appelle l'or et l'argent « inféconds » *agonoi*. Il compare l'usurier à celui qui veut avoir des fruits sans champ, sans même avoir ensemencé : *Tu verò fœnerator... Sine terra plantas, sine satione metis.* Saint Chrysostome reproche aux financiers de n'exercer qu'une agriculture maudite, ne moissonnant qu'une ivraie destinée aux flammes éternelles : *Pestiferam agriculturam adinvenerunt zizania metens quæ igni æterno tradentur.*

Saint Thomas d'Aquin s'est élevé contre ceux qui voulaient, au nom de l'argent avancé par eux, tirer un bénéfice du travail d'autrui.

Pour l'Église, le travail est une punition de Dieu que chacun doit subir soi-même ; pour elle, il n'est point permis non seulement de faire faire sa peine à d'autres, mais encore de se créer une fortune avec le résultat des peines subies par un nombre plus ou moins grand d'individus.

C'est sur les ruines seules de l'Église que s'est élevée cette idole dévorante du Capitalisme qui, pareille à la divinité monstrueuse d'Astoreth se fécondant elle-même, se reproduit sans cesse, enfante sans s'en douter en quelque sorte, pendant qu'on dort, pendant qu'on aime, pendant qu'on travaille, pendant qu'on se bat, et étouffe tout ce qui n'est pas elle sous son exécrable multiplication.

Aucun Chrétien, encore une fois, ne peut confondre le Capitalisme et la Propriété. Le Capitalisme ressemble à la Propriété comme l'œuvre d'un faussaire habile ressemble à une pièce authentique. L'un des parchemins est la vérité, l'autre est le mensonge ; ils sont non seulement différents, mais fondamentalement opposés; ils sont le contraire et la négation l'un de l'autre.

Le Capitalisme ressemble à la Propriété comme le sophisme ressemble au raisonnement, comme Caïn peut-être ressemblait à Abel.

L'idée de propriété semble apporter naturellement avec elle, et indissolublement, l'idée de fécondité et d'utilité. Le type de la propriété féconde, c'est la terre, qui donne des fruits ; le type de la propriété utile, c'est la maison qui abrite. Le moulin, l'usine, la machine, sont des propriétés utiles, dans lesquelles est une fécondité latente que le travail met en œuvre.

L'argent et l'or n'ont aucune fécondité par eux-mêmes; ils ne sont même pas utiles dans le sens ordinaire du mot, comme sont utiles le fer et le cuivre. Il n'est pas un objet d'or et d'argent qui ne

fût aussi utile, en autre métal, cuivre, étain, nickel. L'or et l'argent sont des métaux oisifs et des métaux d'oisifs. Ils n'ont qu'une valeur représentative et fictive. Que demain une loi défendît d'en faire de la monnaie, ces métaux, déchus tout à coup de leur fausse valeur, perdraient tout leur prix et en seraient réduits, pour se survivre, à aller se coller sur d'autres métaux plus sérieux et à faire du ruolz.

Si certains conservateurs sont un peu effarouchés de ces évidences, c'est qu'ils n'ont pas l'habitude de peser les mots, qu'ils confondent, par exemple, la Propriété et la Possession.

La Propriété est le *droit* à la possession d'une chose. La Possession séparée de ce *droit* a un air de famille avec la Propriété ; parfois on serait tenté de les confondre; mais la première n'est en réalité qu'un fait matériel qui ne nous oblige aucunement au respect.

Tout le monde conviendra que je suis propriétaire de ce que mon travail a produit, ou de ce qui m'a été donné en échange et comme équivalent de mon travail, que ce soit une maison, des meubles, de l'argent.

Mais qu'un vol, une fraude, un dol, ait fait parvenir à mon détriment cette même chose en d'autres mains, cette possession constitue-t-elle pour le ravisseur un droit quelconque, sinon le droit à être puni ? Peut-il arguer de la possession qui est son crime pour établir à son profit la propriété qui est un droit?

— Je possède parce que je suis légitimement propriétaire. Voilà la formule de la justice.

— Je suis propriétaire parce que je possède même illégitimement. Voilà la formule de la friponnerie.

Toute la question se résout donc, vis-à-vis du capital possédé par les Juifs, dans l'origine légitime ou non de cette possession. Le fait qu'ils possèdent ne prouve rien.

Ils peuvent être possesseurs de biens énormes sans être propriétaires en aucune sorte.

L'habileté du voleur en effet peut lui donner la Possession : le travail seul confère la Propriété.

Si un homme sans scrupules s'empare de ce qui m'appartient, et se met à en jouir, la justice n'a pas à l'*exproprier*, mais simplement à le *déposséder* de ce dont il n'est pas propriétaire. L'expropriation serait un honneur et presque une reconnaissance de la possession, car *s'approprier* n'est pas, malgré la consonance, acquérir la propriété.

Ne traitons pas la Possession comme nous traiterions la Propriété.

L'origine de la fortune juive est l'Usure, sous toutes ses formes : le trafic, le brocantage, les spéculations de hausse et de baisse, les sociétés à prospectus mensongers, toutes machines inventées pour faire passer atome par atome les produits du travail chez les êtres improductifs. Le travail est la source de la richesse publique. A ce vase immense qu'alimente le travail, les Juifs ont fait une fissure par où tout le liquide s'écoule constamment dans le tonneau de leurs caves.

Cette grande fissure c'est l'Usure, c'est l'intérêt de

l'argent, l'intérêt du capital que l'Église, nous l'avons vu, a toujours condamné.

C'est une objection puérile que de répondre que tous les financiers, tous les écumeurs de Bourse ne sont pas Juifs. J'en tombe d'accord.

J'ajoute même que les Judaïsants, comme le comprenait très bien l'Espagne, les affiliés au système juif sont plus âpres encore et moins scrupuleux, s'il est possible, que les Juifs. Le Juif préfère écorcher sans faire crier. Excepté dans des affaires comme l'Union générale où il se sent touché dans son monopole et où il devient féroce, il se pique de dépouiller d'une main de velours. Les idées juives entrant dans une conscience de Chrétien y produisent au contraire une perversion du sens moral complète. Certains financiers, qui ont des maisons dans tous les quartiers de la capitale et un oratoire dans leurs châteaux des environs de Paris, dépassent vis-à-vis de leurs locataires pauvres la rapacité de Shylock. Je sais d'eux des traits incroyables.

Ce qui est certain c'est que le système est juif, c'est que la civilisation juive a remplacé la civilisation chrétienne.

Je ne vois donc pas qu'en m'appuyant sur les doctrines qui ont été constamment soutenues par l'Église en matière sociale, je puisse scandaliser des Catholiques. Je ne vois pas davantage que des monarchistes puissent m'en vouloir de demander qu'on en revienne aux maximes qui ont été fidèlement suivies par nos rois.

Dès qu'ils s'apercevaient que quelqu'un mêlé au maniement des finances de l'État était de pauvre devenu tout à coup riche, les monarques chrétiens, sévères gardiens des intérêts de la collectivité, demandaient à ce parvenu comment il avait acquis cet argent. Quand la réponse ne paraissait pas claire, ce qui arrivait souvent, on envoyait cet homme trop habile au gibet de Montfaucon, comme Enguerrand de Marigny et Semblançay. Le seul roi qui vint chez un financier n'y vint que pour faire son devoir d'honnête homme et de Chrétien, en s'assurant qu'il n'avait pas été trompé par des calomnies. Quand sa conscience fut éclairée, il se hâta de quitter le château de Vaux pour signer l'ordre d'arrêter celui qui s'était enrichi aux dépens de l'État.

A chaque pas de l'histoire de France nous trouvons trace de mesures ayant pour but de faire rendre gorge à ceux qui avaient profité des embarras du pays. Certes le Régent n'est pas le modèle des princes et rarement on gaspilla plus tristement dans la débauche les dons les plus précieux, le courage et l'intelligence. Il n'en fit pas moins son devoir, il procéda au recurage traditionnel auquel on procédait à tout changement de règne; et le *Journal de la Régence* de Buvat nous donne les renseignements les plus minutieux sur les opérations de la Chambre de justice instituée pour taxer les financiers.

Dès le 10 novembre 1716, lisons-nous dans ce *Journal*, la Chambre de justice, par un arrêt, ordonna que tous les gens d'affaires seraient obligés de payer les 4/5 de leurs biens acquis depuis qu'ils avaient eu part aux affaires du Roi, en

leur réservant ce qu'ils avaient de bien avant que d'y entrer, qu'ils justifieraient par leurs contrats de leur côté et de celui de leurs femmes (1).

Le 6 juillet 1717 on publiait un arrêt du Conseil d'État qui ordonnait « aux gens d'affaires et aux traitants de donner, dans la huitaine pour tout délai, entre les mains de M. Le Pelletier des Forts, conseiller d'État et des finances, un état, certifié d'eux et de leurs caissiers, des billets solidaires qu'ils avaient dans le public; ils devaient certifier la quantité de ces billets, les sommes portées dans chacun de ces billets et qu'ils avaient reçues, et le nombre de porteurs de ces billets; sans quoi il devait être ensuite ordonné ce qu'il appartiendrait ».

Cette reprise d'argent indûment acquis s'accomplissait à fond. Dans ce temps-là on avait la bonne

---

(1) La liste est dans Buvat; elle produisit de tout suite un total de 17 526 907 livres, somme considérable pour le temps. Les financiers s'exécutèrent très bien, comme ils s'exécuteraient d'ailleurs aujourd'hui si l'on employait le moyen que l'on prit alors, c'est-à-dire si l'on mettait la maréchaussée à leurs trousses. Ils indiquèrent même le chiffre auquel il fallait taxer leurs confrères.

« Il y avait, écrit Buvat au mois de décembre 1716, une émulation entre les sieurs Samuel Bernard, Crozat l'aîné, Menon et Prondé, au sujet de leurs taxes.

Le sieur Crozat l'aîné, se voyant taxé à la somme de 6 600 000 livres, représenta à M. le Régent et à la Chambre de justice que le sieur Prondé devait supporter une pareille taxe, n'ayant pas moins amassé de biens que lui, et que cependant on n'avait taxé le sieur Prondé qu'à 1 900 000 livres.

Le sieur Samuel Bernard ayant obtenu la liberté de se taxer lui-même, s'obligea lui-même à une somme de 9 000 000, et insista sur ce que le sieur Crozat, qui n'avait pas moins de richesses que lui, pouvait aisément porter une pareille contribution, et que le sieur Menon, qui était taxé seulement à 2 742 000 livres, pouvait aisément au moins porter le double.

habitude d'appeler « pillards » ceux qui avaient pillé, et non ceux qui demandaient qu'on reprenne ce qui a été « pillé ». On pénétrait au nom de la loi dans ces hôtels pleins de merveilles, dans ces maisons de campagne fastueuses (1).

On enlevait de chez Bonvalais trois charrettes de meubles précieux et trois charrettes d'argenterie que l'on portait à la Monnaie (2).

Le 28 avril 1716, on avait vendu, par ordre de la Chambre de justice, « les chevaux, les carrosses, le vin de Champagne, de Bourgogne, des Canaries et d'autres pays étrangers, des tableaux, des glaces, les trumeaux, la batterie de cuisine et les meubles d'un traitant nommé Paparel ».

Aujourd'hui toute société financière véreuse entretient un député républicain, qui se charge d'arrêter les poursuites en menaçant le ministre de son vote. Alors on n'avait pas ces considérations. Prondé, un des partisans poursuivi, avait marié sa fille au comte de Clermont-Tonnerre, mort maréchal de France en 1717. Ce Paparel, qui fut condamné à avoir la tête tranchée, avait tout simplement pour gendre le marquis

---

(1) « Le sieur Prondé, président de la Chambre des comptes, et auparavant intéressé dans les Fermes, où il s'était enrichi extraordinairement, fut taxé, le 19 septembre (1716), à une somme de 1 800 000 livres par la Chambre de justice; sa belle maison de Guermande, où il avait mis pour 1 million de meubles, fut aussi saisie. »

(2) « La femme du sieur Bonvalais, écrit encore Buvat, forcée de sortir de sa belle maison de la place Vendôme, fut loger en la rue des Petits-Pères, chez un des commis de son mari, avec francs par jour que la Chambre de justice lui assigna pour sa subsistance, et 4 francs à la femme du sieur Myot. »

de la Fare, l'ami, le confident, l'inséparable du Régent, le capitaine de ses gardes. Tout ce que put faire le duc d'Orléans fut de commuer la peine de mort en une prison perpétuelle. Croyez-vous qu'on poursuivrait aujourd'hui des financiers aussi bien en cour? Après la faillite de la société financière dont il était le plus bel ornement, Cazot n'en est-il pas moins resté sénateur ?

Quand les faits étaient trop graves, on ne se contentait pas de reprendre, on punissait corporellement et on affirmait d'une façon solennelle les droits de la justice.

Le 11 juillet 1717, écrit Buvat, le sieur Le Normand fit amende honorable, nu-pieds, tête nue et en chemise, tenant une torche allumée à la main. On lui avait attaché un écriteau devant et derrière, où l'on avait écrit : *Voleur du peuple* en gros caractères. Lorsqu'il parut à la Halle auprès du pilori, les harengères lui firent une huée terrible en criant : *Au voleur! au fripon! il faudrait le pendre!* Puis ayant fait amende honorable en cet état, on lui donna ses habits, et étant vêtu, on le conduisit en carrosse à la Tournelle pour être de là mené aux galères, où le concierge l'attacha debout à un arbre au milieu de la cour, comme à un carcan, afin d'être mieux vu de tous ceux qui l'allaient voir en foule, et qui pour cette curiosité donnaient volontiers quatre sols chacun au geôlier, afin d'avoir le plaisir de lui faire des reproches sur ses concussions et sur les vexations qu'il leur avait faites, à quoi il ne formait aucune réplique, quoique quelques-uns lui donnassent brutalement des coups de poing sur la tête (1).

---

(1) Quelques-uns des patients se prêtaient de très mauvaise grâce à cette cérémonie de l'exposition. Un nommé Gruet, notamment, fit une résistance désespérée.

« Le 12 décembre 1716, le sieur Gruet, dont on a ci-devant parlé,

Voleur du peuple! Voilà un écriteau qui sent diantrement le socialisme aux yeux de certains Philinte conservateurs, qui frayent volontiers avec les fripons bien vêtus. On avouera cependant que le spectacle de ces insolents d'hier, punis malgré leurs hautes alliances et leurs innombrables moyens d'influence, était autrement moralisateur pour les foules que le spectacle du baron Hirsch, solennellement présenté aux princes d'Orléans, dans le grand

---

fit amende honorable devant la porte de l'église de Notre-Dame et à la Chambre de justice, ayant un écriteau devant et derrière, puis il fut exposé au pilori pendant deux heures, nu-tête et nu-pieds, où il ne manqua pas de souffrir à cause du grand froid, contre lequel il avait eu la précaution de boire deux pintes de vin et un demi-setier d'eau-de-vie, avant que de sortir de la Conciergerie, comme un pénitent de sa sorte.

« Étant arrivé à Notre-Dame, il poussa la torche allumée, qu'il tenait à deux mains, à droite et à gauche, et il en brûla le visage d'une femme et la perruque à deux hommes richement vêtus, et renversa, comme un furieux, plusieurs personnes à coups de pied.

« En cet état de furibond, après avoir demandé pardon à Dieu a haute voix, il s'obstina à ne pas demander pardon au Roi, disant qu'il n'avait rien fait de ce qu'on lui avait imputé qu'en exécution des ordres qu'on lui avait donnés de sa part, et que si Sa Majesté vivait, elle ne souffrirait pas qu'on lui fît un pareil traitement. Étant arrivé proche du pilori, devant l'image ou statue de la sainte Vierge, après avoir demandé pardon à Dieu, il refusa de le demander à la justice en proférant les paroles les plus obscènes. Étant mis à la roue du pilori, qui se tourne de tous côtés, pour être vu du public, les vendeuses de la halle, harengères et autres, lui firent des huées dont tout autre que lui eût été démonté, en criant de toutes leurs forces : *Au voleur ! au voleur !* et lui jetèrent de l'eau et des trognons de chou. Après avoir été ainsi exposé durant deux heures, on le fit descendre du pilori tout tremblotant de froid, et on le conduisit à la Tournelle pour être ensuite envoyé aux galères. Le 16 et le 19, qui étaient aussi des jours de marché, on lui fit faire la même démarche, et chaque fois il eut une pareille réception de la part des femmes de la halle et essuya la rigueur du froid. »

salon de l'hôtel La Rochefoucauld, par le duc de Bisaccia. Ces exécutions publiques disaient à tous qu'il y avait des lois pour le riche comme pour le pauvre, et qu'on n'avait pas plus le droit de voler un million que de voler un écu (1).

A cette époque, où les traditions de la société chrétienne étaient vivantes encore, un prince qui vivait dans l'orgie comme le Régent, n'en avait pas moins une notion beaucoup plus élevée de la justice sociale que les chefs du parti conservateur actuel; pères de famille excellents, irréprochables dans leurs mœurs pour la plupart, ils subissent, sans s'en apercevoir, les idées que les Juifs ont mises en circulation et ils en ont le sens moral complètement oblitéré.

Devant ces témoignages de l'histoire, certains

---

(1) On pourra m'objecter, je le sais, que le Régent, léger comme tous les débauchés, s'est laissé prendre aux théories de Law. Sans doute, il eut tort, mais les magistrats de ce temps ne s'appelaient pas Dauphin, Lœw ou Cazot, ils s'appelaient Séguier et d'Aguesseau, et l'on n'eût pas souffert que Law, après la chute de son système, étalât, à Paris, une scandaleuse opulence. C'est dans la plus profonde misère que l'aventurier écossais s'en alla mourir à Venise.

Si le baron d'Erlanger venait nous dire : « J'ai fondé trente sociétés dont aucune n'a jamais réussi, j'ai enlevé 300 millions à l'épargne, mais je vais en tramway et ma femme porte des confections de 25 francs », personne ne lui jetterait la pierre. On mettrait tout sur le compte de la fatalité, et on se contenterait de répondre à cet homme trop fertile en entreprises : « Vous n'avez décidément pas la main heureuse, et en restant désormais tranquille, vous rendrez un signalé service à l'humanité. » Ce qui indigne la conscience publique, c'est de voir les journaux juifs, comme le *Gaulois*, citer parmi nos grandes élégantes des femmes qui devraient vendre jusqu'à leur bague de mariage pour réparer les désastres causés par leurs maris.

journaux qui m'ont accusé d'exciter au pillage, comme le *Français*, pour ne mentionner que lui, et qui croient représenter la monarchie traditionnelle, devraient reconnaître que moi seul, au contraire, représente les traditions de la monarchie, et en perpétue les principes en matière d'affaires financières.

Jamais il ne viendrait à un roi de France, véritablement digne de ce nom, la pensée d'admettre une minute qu'un Rothschild pût avoir assez travaillé en cinquante ans pour acquérir trois milliards.

Je n'ignore pas que les Juifs, avec cet aplomb qui se gausse de notre candeur, prétendent volontiers que cette fortune est absolument fictive, qu'elle s'évaporerait entre nos mains dès que nous voudrions la saisir. M. Alexandre Weill, qui a publié à propos de la *France juive* une brochure assez terne, dans laquelle je n'ai pas retrouvé le paradoxal mais amusant écrivain de jadis, n'a pas craint de soutenir cette thèse. Selon lui, dès que les actions du chemin du Nord seraient entre nos mains, au lieu d'être entre les mains de Rothschild, les voyageurs perdraient immédiatement l'habitude d'aller à Lille ou à Dunkerque. Les Porbus et les Rembrandt de Ferrières se transformeraient en simples Trouillebert dans le trajet du château au Louvre.

Ce sont là de pures mystifications sémitiques. On ne dénature pas des milliards en quelques heures quand une *Alliance antisémitique universelle* est constituée, avec la sympathie plus ou moins ouverte-

ment manifestée de tous les peuples. Le télégraphe court plus vite que ne courait Drouet, le 21 juin 1791, dans le chemin de traverse de Sainte-Ménehould, et quand votre train est conduit, en temps de révolution, par des serfs qui vous haïssent, on a beaucoup de chances pour ne pas même aller jusqu'à Varennes.

Quant à l'argent qui a été acquis par des moyens frauduleux, il existe certainement beaucoup de procédés pour le faire revenir à la collectivité, sans avoir recours au célèbre beefsteak de M. Lafargue.

On s'est fort entretenu de ce beefsteak. J'ignore l'effet que cette théorie a produit à Paris. En province, où j'étais alors et où les esprits sont plus calmes, on a été d'accord pour trouver que cent mille francs étaient beaucoup pour un simple beefsteak; on eût souhaité que, pour le prix, M. Lafargue donnât au moins un beefsteak aux pommes....

Cette parole n'est, d'ailleurs, que l'application de la fameuse loi de l'offre et de la demande, si chère aux économistes de l'école libérale et juive. Sans doute la demande ici n'est pas tout à fait libre, mais l'est-elle lorsque les Rothschild viennent dire aux États que la politique juive a réduits aux abois : « Si vous ne nous faites pas tels avantages, nous empêcherons votre emprunt » ? L'est-elle lorsqu'on vient dire aux ouvriers : « Vous êtes libres de ne pas accepter nos tarifs, mais à la condition de mourir de faim (1) » ?

---

(1) Le droit de refuser le travail, c'est-à-dire de se suicider et de laisser périr les siens d'inanition, est la seule liberté qu'on ait

L'espèce d'étonnement qu'excitent ces perspectives ouvertes à l'Avenir s'explique par l'état de délabrement intellectuel dans lequel est tombée cette France où personne n'a plus le regard assez ferme et assez large pour envisager une situation en face, où les conservateurs les plus éclairés eux-mêmes n'ont guère de la Propriété qu'une conception de garde champêtre...

Dans cette Angleterre, que l'on nous dépeint comme le pays des institutions immobiles parce que le chancelier de l'Échiquier met encore ses pieds dans un sac de laine qui date de Guillaume le Conquérant, M. Gladstone propose tranquillement de consacrer une somme de 200 millions de livres (cinq milliards de francs) à réparer envers un pays

---

laissée aux ouvriers, tandis que l'ancienne organisation leur avait assuré effectivement ce droit au travail dont on parle à tout propos aujourd'hui. « Sans doute, comme le fait très bien remarquer M. de La Tour du Pin dans sa remarquable étude : le *Centenaire de* 89, publiée dans l'*Association catholique*, ce n'était pas le droit du premier venu à ce que la Société lui fournît à commandement du travail, comme cela fut inscrit dans les considérants du décret qui abolit les corporations en 1791, mais bien le droit de certains hommes à un certain travail, droit que possédait par suite de son privilège la corporation, et par le fait de la constitution de celle-ci, chacun de ses membres. Chacun, dans son métier et en son lieu, était ainsi assuré d'une vie convenable selon son état.

« Maintenant et de moins en moins, nul n'est assuré de trouver à exercer son métier, à vivre de son travail, — nul depuis l'apprenti jusqu'à l'ingénieur. C'est là une condition vraiment misérable, quelle que soit la proportion des salaires ou des honoraires qu'il est possible d'atteindre à un moment donné sur le marché universel, où le travail est soumis au marchandage, depuis qu'exproprié de son droit il est en effet devenu marchandise ; si bien que le dernier mot du système est de créer une *Bourse du travail.* »

qui n'a plus que quatre millions d'habitants (1) une spoliation qui date de près de trois cents ans.

Le projet du vieil homme d'État, qui a été mêlé aux affaires de son pays pendant un demi-siècle, qui possède l'expérience que donnent l'âge et la pratique du gouvernement a été sur le point d'être adopté (2).

---

(1) La diminution de la population de l'Irlande crie plus haut que tous les discours les souffrances de ce peuple martyr.

L'Irlande, qui comptait 8 millions d'habitants au moment de la grande famine des pommes de terre, n'en comptait plus que :

7 millions	en	1851
6 —	en	1861
5 —	en	1871
4 —	en	1881

(2) Si une race devait soutenir les principes de tolérance, n'est-ce pas cette race juive qui s'est si longtemps plainte de l'intolérance? C'est la presse juive qui pousse sans relâche chez nous à la persécution religieuse. Si un peuple devait s'efforcer de défendre un peuple dépossédé, n'est-ce pas ce peuple qui a versé tant de larmes sur sa nationalité perdue? Ce sont les Juifs qui, en haine des Catholiques irlandais toujours restés fidèles à la foi de leurs pères, ont fait échouer en Angleterre la loi de réparation et de justice proposée par M. Gladstone. C'est le Juif Goschen qui a été l'âme de la conspiration contre le grand homme d'État anglais, c'est lui qui, avec une habileté satanique, est parvenu à rapprocher le marquis de Hartington et M. Chamberlain et a servi de trait d'union entre les Tories et les Libéraux. On lui avait promis un ministère, mais les électeurs anglais en ont fait justice et il n'a pas été réélu. Ce misérable, qui a été sans pitié pour les Irlandais et qui s'est tant remué pour empêcher ces malheureux de sortir de l'horrible situation qui leur est faite depuis des siècles, vit dans de perpétuelles terreurs et il s'attend à être exécuté par les Invincibles. En dehors de son aversion pour les Catholiques, Goschen, fils d'un professeur allemand, était, dans cette campagne, l'agent du prince de Bismarck qui souhaite qu'en cas de guerre l'Angleterre paralysée par l'Irlande, à laquelle l'Allemagne fournirait des armes, ne puisse intervenir sur le continent. Les événements justifieront M. Gladstone, ils démontreront, une fois de plus, que la justice est la plus prévoyante des politiques.

Les manœuvres de Goschen ont conquis un peuple de plus à la cause de l'antisémitisme et des placards contre les Juifs sont maintenant affichés toutes les nuits dans les rues de Dublin.

L'idée de procéder pour rétablir la paix dans un pays de 38 millions d'âmes à la révision d'opérations usuraires qui remontent à peine à soixante ans, soulève encore beaucoup d'objections, même parmi des Chrétiens sincères que la lecture de l'Évangile devrait incliner aux actes de justice.

On n'ose pas même essayer de se rendre compte, en ce temps de statistique à outrance, des proportions qu'a pu prendre l'expropriation des capitaux français par les Sémites depuis le commencement de ce siècle. J'ai montré les fondateurs du Honduras enlevant à l'épargne 140 millions dont on n'a jamais entendu parler; Erlanger retirant 300 millions de nos poches pour des sociétés dont les actions valent aujourd'hui zéro (1). C'est par centaines qu'il faut compter les râfles de ce genre accomplies, depuis 1878 surtout, avec la connivence des magistrats francs-maçons et juifs. Certains journaux financiers à un franc et même à cinquante centimes d'abonnement par an, ont mis en coupe réglée tout le petit monde, les rentiers peu fortunés, les domestiques, les concierges. Quand un de ces journaux entre dans une maison, la ruine y entre derrière lui.

Toutes ces sommes ont fini par revenir fatalement

---

(1) Le tableau de la *France juive* est incomplet. J'ai oublié d'y mentionner les mines de Bingham, l'exposition d'Auteuil, les magasins de la place de la République. Le chiffre de 202 055 000 francs doit être porté, d'après ce que m'ont écrit tous les hommes compétents, à 300 millions.

aux Juifs, arbitres souverains de la Bourse, et qui jouent absolument à coup sûr (1).

Des financiers comme les Rothschild, en effet, ne sont pas seulement les maîtres du marché par la toute-puissance des capitaux ; depuis 1830, ils ont pour complice le gouvernement, quel qu'il soit, qui les aide à écraser les Français candides qui jouent de bonne foi sans savoir que leurs adversaires connaissent les cartes.

Pendant toute la guerre d'Italie, par exemple, le baron de Rothschild venait tous les matins au quai d'Orsay prendre connaissance des bulletins et des dépêches les plus secrètes. Ce n'est pas là un *racontar;* c'est le jeune secrétaire d'ambassade, devenu depuis un diplomate éminent, chargé alors, par ordre exprès de M. Walewski, de remettre tout au baron qui m'a donné lui-même ce détail. C'est un honnête homme, et je suis convaincu qu'il ne me refuserait pas son témoignage à l'occasion.

Pendant tout le ministère Decazes, le baron Gustave venait également au ministère des Affaires étran-

---

(1) M. Rouher, qu'on n'a jamais accusé d'avoir participé à aucune affaire financière, aimait à raconter l'anecdote suivante :

« Je faisais l'intérim de Fould au ministère des Finances et j'avais à ce titre la visite des agents de change au 1er janvier ; je les abordai en souriant et je leur dis : « Messieurs, je désire vous « adresser une question ; je reconnais qu'elle peut vous paraître « indiscrète, aussi je vous prie de ne pas vous croire obligés d'y « répondre.

« Cette question la voici : parmi les gens qui jouent à la Bourse, « en est-il au moins quelques-uns qui fassent fortune ? Je vais rece- « voir une délégation qui m'est annoncée, c'est l'affaire de cinq « minutes pendant lesquelles vous aurez le loisir de concerter votre « réponse.

gères lire le courrier du cabinet par l'intermédiaire d'un de ses parents éloignés qui, lui, je crois, si on l'interrogeait sur ce point, se retrancherait derrière le secret professionnel.

Nous avons vu Léon Say, au moment de la première conversion, envoyer Moreau, le syndic des agents de change, chez Rothschild pour lui annoncer la nouvelle, et ne la faire connaître au public que lorsque les Rothschild prévenus avaient terminé leur razzia.

Prétendre, dans de pareilles conditions, que les Juifs n'ont acquis leurs prodigieuses fortunes que sur le terrain de la libre concurrence, parce qu'ils sont plus intelligents que nous, est une amère plaisanterie.

Nous ne poussons donc, en aucune façon, au pillage, mais d'accord avec la doctrine invariable de l'Église, nous nous refusons formellement à assimiler à la Propriété créée par le travail les capitaux conquis immoralement avec la complicité d'hommes d'État juifs comme Goudchaux ou affiliés aux Juifs

---

« A ma rentrée le syndic me dit en souriant lui aussi : « Les plus « anciens d'entre nous ne connaissent pas de joueurs qui se soient « enrichis, nous n'éprouvons aucun embarras à vous faire cette « réponse, car le fait est notoire à la Bourse.

« — Alors ils se ruinent tous? répliquai-je. — Tous, sans exception, me répondit le syndic. — Vous seriez bien complet dans « votre réponse si vous pouviez me dire dans quel délai.

« — Oh! dans un délai de trois à cinq ans pour ceux qui ont de « gros capitaux à leur disposition ; quant aux petits, ils disparaissent « vite. »

Ceux-là, me dira-t-on, ne sont guère intéressants puisqu'ils jouent, mais les milliers de naïfs qui placent leurs économies dans des affaires financières sont identiquement dans le même cas.

comme Léon Say. Nous déclarons que l'argent ainsi détourné doit être restitué à l'actif social, et nous affirmons qu'il le sera.

Cette opération se fera-t-elle pacifiquement? Nous le souhaitons. Ce qui est certain, c'est qu'elle est inévitable. Elle avait lieu déjà chez les anciens Juifs. Comme ils se mangeaient les uns les autres, au lieu de manger le *Goy* comme aujourd'hui, on était obligé tous les cinquante ans, de remettre tout en commun et d'annuler la partie. Cela s'appelait le *jubilé*. Un *jubilé* est d'une inéluctable nécessité. Il est absolument insensé de supposer que la France qui, avec la dette de Paris, la dette des communes, la dette des départements, a une dette totale de *trente-huit milliards*, s'amusera, lorsque toutes ses ressources seront taries, à emprunter toujours pour permettre à Rothschild de gagner des millions en une journée rien qu'en laissant une somme sortir de chez lui quelques heures pour y rentrer doublée le lendemain (1).

---

(1) Le *Soleil* a donné un exemple entre mille des trafics d'argent, qui peuvent se faire aux dépens du Trésor.

« Vers le mois de mars dernier, dit-il, alors que le ministre avait déjà résolu son projet d'emprunt, il émettait plus de 100 millions de bons à *un an*, à 4 pour 100. Ces mêmes bons, deux mois après, il les escompte à 2 pour 100 sous déduction de 1 fr. 65; il rembourse 104 francs, soit net 102 fr. 35 — une prime de 2 fr. 35 pour deux mois trois jours, ce qui porte l'*intérêt payé par le Trésor français à 13 1/2 pour 100 l'an* pour deux mois. »

Les Rothschild ne peuvent prétendre que leurs gains énormes se justifient par les risques qu'ils courent, puisque, dans la seule occasion où ils aient réellement couru un risque, ils ont demandé à un de leurs coreligionnaires, qui s'y est prêté du reste avec un empressement que l'on devine, de trahir les intérêts de la France à leur profit.

Ce mot de liquidation effraye certains conservateurs, et ils ne le séparent guère de la vision d'un homme à la barbe hirsute et aux cheveux en broussailles, pérorant dans une réunion publique. M. Cucheval-Clarigny, que je me figure volontiers rasé toujours de frais et cravaté de blanc, comme il convient à un économiste de la *Revue des Deux Mondes*, arrive, au fond, à la même conclusion que l'homme à la barbe hirsute.

Il vous prouve, chiffres en main, que le gouverne-

J'ai raconté tout au long dans la *France juive* cet épisode sur lequel Capefigue a le premier attiré l'attention. Un écrivain spécial, M. Courcelle-Seneuil, a décrit lui aussi, d'une façon très claire, dans son *Traité des opérations de banque,* cette trahison financière de Goudchaux.

« Le 10 novembre 1847, la maison Rothschild soumissionnait au gouvernement français un emprunt de 250 millions environ de rente 3 pour 100, à dater du 22 décembre 1847.

« Le soumissionnaire s'engageait à verser au Trésor 12 millions 1/2 le 22 novembre, 12 millions 1/2 le 22 décembre, 5 millions le 7 janvier 1848 et 10 millions le 7 de chaque mois jusque et y compris le 7 novembre 1849. En faisant le décompte des arrérages, l'Etat qui achetait alors par la Caisse d'amortissement le 3 pour 100 au cours moyen de 76,71, le cédait à M. de Rothschild au prix de 72,48.

« Les 25 millions des deux premiers termes payés par anticipation sous escompte de 3 pour 100 restaient affectés à la garantie du Trésor, jusqu'au payement du solde définitif.

« L'opération paraissait donc excellente, et le soumissionnaire la réalisa d'abord avec une grande facilité. Non seulement il acquitta les premiers termes avec exactitude, mais il escompta une partie des suivants et les paya avant l'échéance. Il avait acheté à 4,56 au-dessous du cours du 10 novembre : si l'état du marché ne changeait pas, il pouvait espérer un bénéfice de 15 *millions au moins.*

« 85 millions environ avaient été payés et réalisés lorsque survint la révolution de Février. Le soumissionnaire de l'emprunt était libre d'engagements jusqu'au 7 juillet 1848 ; mais à cette date il devait verser au Trésor un peu plus de 5 millions, puis 10 millions de mois en mois jusqu'au 7 novembre 1849. Or, au 7 juillet 1848, le cours de la rente 3 pour 100 était à 50,75. S'il ne se relevait pas, et si le

ment est actuellement sous le coup de 2 milliards et demi de créances exigibles à chaque instant.

« A aucune époque, ajoute-t-il, pareil spectacle n'a été donné par aucune nation, ni par l'Angleterre pendant son duel avec Napoléon, ni par les États-Unis avec la plus effroyable guerre civile. Cette perspective indéniable peut laisser indifférents les spéculateurs de la Bourse qui vivent de paris sur la hausse ou sur la baisse des fonds publics, mais il n'y

---

soumissionnaire était forcé de réaliser, il avait en perspective une perte de plus de 60 millions sur les 165 millions qui restaient à verser, ou l'abandon de son cautionnement de 25 millions. Le danger était d'autant plus grand pour lui que le Trésor pouvait sans peine faire face à ses besoins, au moyen du crédit de 100 millions que lui avait ouvert la Banque de France et du produit de l'impôt extraordinaire de 45 centimes.

« Heureusement pour le soumissionnaire de l'emprunt de novembre 1847, il trouva dans la personne de M. Goudchaux un ministre accommodant, qui consentit à le relever de ses engagements et à lui faire donner par l'État 13 millions de rentes 5 pour 100 au taux même auquel il avait soumissionné la rente 3 pour 100 en 1847. En admettant que les cours restassent jusqu'à l'expiration des nouveaux engagements à 77,25, taux du 24 juillet, jour où ils furent souscrits, le soumissionnaire exposé la veille à une perte de 25 millions, avait le lendemain en perspective un bénéfice d'environ 11 millions, outre la chance presque certaine de voir le cours se relever.

« Telles sont les éventualités auxquelles les soumissions d'emprunt peuvent donner ouverture. Il a tenu à la volonté d'un ministre des Finances que le banquier le plus puissant et le plus habile dans ces sortes d'opérations, perdît 25 millions ou en gagnât 11. M. Goudchaux a préféré le deuxième terme de cette alternative, mais un ministre plus méticuleux, plus timoré, aurait pu craindre d'imposer un sacrifice de tant de millions au Trésor et alors par quelle perte ne se soldait pas la soumission d'abord si avantageuse du 10 novembre ! »

Vous devinez ce que veut dire en bon français ce langage plein d'euphémismes : « Un ministre plus méticuleux et plus timoré que M. Goudchaux ? » Cela veut dire : « Si M. Goudchaux n'avait pas été Juif, il n'aurait pas volé 11 millions à la France pour les donner à M. de Rothschild. »

a pas un homme politique prévoyant, pas un capitaliste sérieux qui ne doive s'en préoccuper. »

A la moindre secousse qui rompra le fragile équilibre de l'Europe, tout craquera et les gens se précipiteront à toutes les caisses pour essayer de ravoir leur argent ; ils se battront comme des chiffonniers pour arriver les premiers. On leur fermera les guichets au nez et ils seront les plus enragés alors à réclamer la révision de certaines fortunes (1).

M. Jules Guesde a mis ce point en lumière dans un article qui n'est point un appel à la violence, mais plutôt une note très précise, et même très fine, prise sur l'état social contemporain.

Ceux qui demanderont la tête de Rothschild, écrivait le *Cri du peuple*, ceux qui crieront : *A mort Rothschild !* ce seront les bourgeois nos ennemis, actionnaires du Saragosse, des Lombards et autres attrape-gogos, dont la maison de la rue Laffitte a transformé l'or en papier à vendre au poids ou à mettre aux cabinets. Ce seront les petits ou moyens capitalistes pris au piège de la spéculation, sur la ruine — tout ce qu'il y a de plus légale — desquels s'est édifiée, faillite à faillite, cette fortune mondiale.

---

(1) L'impossibilité de vivre dans les conditions actuelles est déjà manifeste.

Beaucoup de cultivateurs vous diront, sous une autre forme, ce que disent les socialistes rouges et les socialistes chrétiens placés cependant en apparence aux deux extrémités du monde des idées. Je connais de très braves gens qui ont pris certaines exploitations rurales, il y a dix ans, avec 150 000 francs à eux, et qui aujourd'hui n'ont que des dettes, après avoir courageusement travaillé. Causez avec n'importe quel homme s'occupant de culture dans un rayon de 30 à 40 lieues autour de Paris, et il vous répondra qu'il n'y a que la fraude sur l'alcool qui permette à un cultivateur de se tirer à peu près d'affaire.

Cela est très juste. Le peuple ne se rend encore qu'à moitié compte du mal que le système juif a pu lui faire, il n'en subit qu'un contre-coup très lointain. On n'a pu lui prendre des économies pécuniaires qu'il n'a jamais été en état de réaliser; on lui a pris des économies que l'état social chrétien permettait de faire à ceux mêmes qui ne possédaient rien, des économies de santé et de force ; — mais de ceci, il n'a qu'une perception très confuse.

Le penseur médite sur le spectacle d'une famille plébéienne sortie robuste et saine de la vie française d'autrefois, s'usant en cinquante ans, grâce au labeur incessant imposé par les exigences d'hommes qui veulent s'enrichir vite, — et produisant à la troisième génération un scrofuleux ou un alcoolique héréditaire voué à la misère et au vice. Le sentiment de cette décadence, au contraire, échappe presque complètement à ces forçats du travail quotidien absorbés par les préoccupations matérielles, et qui ont traversé ces phases, pour ainsi dire sans s'en douter. On a enlevé à cette famille le capital de vigueur et de vitalité que Dieu lui avait donné, sans qu'elle s'aperçoive qu'elle avait jadis quelque chose qu'elle n'a plus....

Le petit capitaliste est autrement clairvoyant pour ses écus; il n'est pas sacrificiel comme le peuple, il n'a pas la même faculté de souffrir. Dès qu'il reconnaîtra qu'il n'a plus ce qu'il avait, il poussera des cris aigus; il suivra son argent à la piste comme on suit un chien perdu, et, quand il constatera que tout cet argent est entré dans les hôtels de la rue de

Monceau ou de l'avenue des Champs-Élysées, il dira au concierge : « Pardon, mon ami, je cours après un petit capital qui s'est échappé de chez moi, permettez-moi donc de voir s'il ne s'est pas réfugié ici par hasard. »

Ce que je dis est tellement vrai, que, même dans le parti révolutionnaire, les plus acharnés contre les Rothschild ne sont pas les pauvres hères qui n'ont jamais rien eu à eux, fut-ce le temps de penser. Ce sont les ouvriers les plus intelligents qui ont pu se convaincre de l'impossibilité d'arriver à aucune organisation avec le système juif, qui écrase tous les efforts sous le capital comme on écrase un régiment isolé avec de l'artillerie; ce sont les petits patrons, ruinés par leurs concurrents juifs qui avaient toute la Synagogue derrière eux, et ramenés à l'état de salariés ; ce sont les travailleurs retombés de l'état d'ouvriers libres à l'état d'esclaves. Ce sont ceux-là qui ont répandu mon livre dans la masse, qui m'ont prié d'en distribuer le plus d'exemplaires possible, qui m'ont encouragé, appuyé indirectement.

Un des chefs du parti anarchiste est un ancien ouvrier du Borinage, dépouillé comme ses camarades de la petite portion de mine qui était sa propriété, lors de la gigantesque opération qui fit passer tout le Borinage entre les mains des Rothschild (1). Les

---

(1) Les Rothschild, on le sait, ont fait à l'aide de prête-noms pour les ouvriers du Borinage ce que la Banque du Fayoum a fait pour les Fellahs.

Jadis, sur la portion du territoire houiller de Belgique appelé

autres ont accepté la mise à la glèbe ; les siens et lui sont partis, et du matin au soir, en mangeant sa soupe, en fumant sa pipe, il évoque, au milieu d'imprécations contre la féodalité nouvelle, le temps où son père était indépendant comme avait été son grand-père, où le mineur travaillait en homme

---

Borinage, était réalisé, pour le bien de tous, le vœu qui soulève aujourd'hui tant de protestations dans le monde capitaliste : la mine au mineur. La mine locale appartenait à la commune, dont tous les membres possédaient ainsi une part des richesses houillères du pays. Le produit de leur travail, appliqué à ce bien communal, suffisait à les faire vivre libres et heureux.

Rothschild se dit un jour que ces mines riches, bien placées au point de vue des communications, pourraient, si elles étaient acquises à bon compte, lui permettre de réaliser des bénéfices importants. Il soudoya le conseil de la commune, qui décida, sous sa pression, la répartition entre tous les membres de la commune de la mine en question. L'opération faite, les agents de Rothschild séduisirent, par l'appât d'une somme immédiatement versée, les esprits faibles, crédules, vicieux, c'est-à-dire la majorité des anciens participants. Une fois maître du plus grand nombre de parts, le grand capitaliste fit comprendre aux récalcitrants qu'il fallait se soumettre. Quelques-uns résistèrent encore; mais quoi? Les méthodes de travail se transformaient, un outillage nouveau s'était imposé; isolés, sans capitaux, sans débouchés (Rothschild les leur fermait) pour leurs travaux, les vieux mineurs libres durent céder et livrer, cette fois pour un morceau de pain, leur part chérie à leur adversaire tout-puissant. Aujourd'hui, ils ne sont plus que des rouages infimes d'un anonymat tyrannique; soumis à un esclavage qui ne leur assure même pas l'existence matérielle, ils jettent des regards mélancoliques vers le passé dont ils transmettent le souvenir à leurs enfants.

Les barons juifs emploient des procédés à peu près analogues dans les départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, où ils se taillent des fiefs plus considérables que ceux des grands féodaux d'autrefois; ils remplacent la culture par des couvertes de gibier et chassent l'homme du sol pour y installer le perdreau. Les journaux républicains, si sévères pour les chasses d'autrefois, ne parlent jamais de ces chasses juives. Il serait cependant de la plus simple équité d'exproprier celui qui ne cultive pas, et qui commet un crime de lèse-nation en laissant volontairement la terre en friche.

libre dans un pays dont une parcelle était à lui. En voilà encore un qui a des yeux qui ne sont pas tendres! Quand Rothschild verra ce paria apparaître à la porte de son hall, en riant de ce rire étrange qu'ont les Jacques du tableau de Rochegrosse, lorsqu'ils se dressent sur le seuil de la grande salle du château, il fera bien de réciter le *Mischeberach* des malades....

Les deux procès que les Rothschild ont eu la malencontreuse inspiration d'ordonner contre ceux qui les avaient attaqués, ont éclairé ce point de la plus significative façon.

Le premier contact que la question sémitique ait pris avec le jury n'a pas été du tout à l'avantage d'Israël. Fidèles à la consigne, qui est de ronfler, les journaux ont naturellement rendu compte des débats de façon à laisser la question juive tout à fait de côté, mais elle n'en a pas moins été très nettement posée devant la Cour d'assises de la Seine, le 12 août 1886.

Un de nos plus énergiques confrères, M. Mariotte, était poursuivi pour avoir publié dans le *Pilori*, sous le titre : *Videz le Juif*, un article conçu en ces termes :

Pour une fois, je suis absolument d'accord avec les gens du *Cri du peuple*.

L'autre jour, ils ont dit — au meeting du Château-d'Eau — qu'il y aurait du chemin de fait, du côté de la question sociale, le jour où l'on ferait rendre gorge à la haute Juiverie financière.

Eh bien, c'est absolument mon avis et celui du *Pilori*.

Les milliards des Rothschild, des Erlanger, des Ephrussi, de tout ce ghetto international, qui tient le haut du pavé financier, ont été drainés sou par sou dans nos poches et dans celles de nos pères.

« Décousez le Juif, » a dit Édouard Drumont dans son beau livre, et, après lui, tous ceux qu'inquiète la misère croissante diront : « Décousez le Juif. »

Et quand de ses flancs éventrés s'échapperont les liards, les écus et les millions qu'il nous a pris, puisons à même la cascade pour les crève-faim Aryens, pour nos classes pauvres, pour ce dessous social qui nous mangera un jour si nous ne le satisfaisons.

Ce n'est là ni pillage, ni spoliation ; c'est une légitime revanche, une juste récupération.

Quand les rois de France faisaient en un jour suer aux Juifs un peu de l'or amassé en un siècle, ils se montraient des justiciers implacables, mais seulement des justiciers.

Faisons comme eux, et pour que demain il n'y ait plus de revendication prolétarienne, pour que la misère finisse, si elle peut finir, vidons le Juif : le Juif qui est le père de la République de 1870, le Juif par qui elle vit encore aujourd'hui.

Le défenseur de M. Mariotte était M. de la Barre, dont le plaidoyer, quoique étouffé par la presse, fit une si vive sensation devant l'opinion. Au lieu de se perdre dans des à-peu-près filandreux comme font les avocats d'ordinaire, il eut le courage d'aborder le débat de front :

Eh bien, messieurs les jurés, nous allons *vider le Juif !* Je dois vous dire, avant tout, que si le Parquet a poursuivi avec cette promptitude et cette ténacité, c'est que le *Pilori* a attaqué le Juif, crime irrémissible pour nous autres millions de Chrétiens que les Juifs oppriment.

Le Gouvernement laisse dire, imprimer toutes les infamies

quand le Chrétien est visé ; *mais dès que le Juif est mis en cause, il intervient, il poursuit* le Chrétien coupable de se défendre en attaquant le Juif, son ennemi et son persécuteur.

Le Gouvernement a poursuivi, comme nous le sommes, les organisateurs de la réunion socialiste de la salle du Château-d'Eau, non parce que les socialistes ont attaqué la société catholique, mais parce qu'ils ont attaqué les Juifs.

Remémorez-vous les procès politiques de ces derniers temps et *vous ne verrez la justice intervenir que lorsque le Juif est mis en cause.*

Messieurs, vous ne tolérerez pas que de tels agissements se perpétuent. Le Juif est justiciable de l'opinion publique autant et plus que tout autre, car on le trouve partout où quelque chose de louche et de véreux se produit. Vous n'autoriserez pas le Parquet à poursuivre le révélateur des scandales financiers et autres vilenies sémitiques, et, en acquittant le *Pilori*, vous rendrez hommage à la liberté de la presse en même temps que vous mettrez un frein au zèle avec lequel on cherche à frapper ceux qui ne sont ni Juifs, ni Francs-Maçons.

Le jury répondit en acquittant le *Pilori*, tandis que l'auditoire éclatait en applaudissements.

Le verdict du 24 septembre a eu une importance plus considérable encore. Les accusés, MM. Jules Guesde, Lafargue, Susini, venaient devant le jury accompagnés d'un renom de révolutionnaires. Aucun d'eux n'a atténué ce qui avait été dit au meeting du Château-d'Eau; chacun d'eux s'est efforcé plutôt d'exagérer la signification des propos tenus dans cette réunion. Ils ont dit aux jurés :

Avant de prononcer votre verdict, songez que vous avez d'un côté les Rothschild et les voleurs de la finance, et de l'autre les socialistes qui les dénoncent. Si vous nous con-

damnez, vous vous ferez les complices des voleurs qui vous dépouillent, vous et votre classe; si vous nous acquittez, et vous pouvez le faire sans partager nos idées, vous reconnaîtrez que nous accomplissons un devoir public en dénonçant les voleurs, que la justice respecte.

Il était impossible de poser plus nettement la question, et c'est à cette question que les jurés ont répondu avec une netteté égale.

Les bourgeois, avec un fond de bon sens et d'honnêteté qui est en eux, quand la Franc-Maçonnerie juive n'en a pas fait des instruments imbéciles, ont absolument refusé de se solidariser avec les Rothschild. Ils ont dit à Israël, comme dans la chanson :

Tire-toi de là,
Tire-toi, tire-toi, tire-toi de là,
Tire-toi de là,
Comme tu pourras.

La bourgeoisie eût abdiqué elle-même si elle eût agi autrement. Son principe est la négation même du principe juif. « Chaque classe, a dit un penseur chrétien, a une vertu qui lui est propre. La vertu de la noblesse, autrefois, c'était le Sacrifice; la vertu de la bourgeoisie, c'est l'Économie; la vertu du peuple, c'est le Travail. » Or l'Économie, vertu de la bourgeoisie, paye à l'insatiable avidité israélite un tribut au moins égal à celui que paye le Travail, vertu du peuple. Ce que le Juif n'a pas réussi à prendre en germe à un ouvrier qui, plus favorisé par les circonstances que les autres, a pu passer du

salariat au patronat, il le reprend en fruit, avec un emprunt du Honduras quelconque, à ce même ouvrier devenu petit rentier.

Il aurait fallu que les jurés fussent de fieffés naïfs pour ne pas reconnaître cette évidence. Parmi ceux qui siégeaient, plus d'un se rappelait sans doute quelque ami qui avait débuté avec lui. Il avait travaillé toute sa vie et croyait s'éteindre dans l'aisance et laisser un peu de bien-être aux siens. Un jour, les larmes aux yeux, il avait dû annoncer à ses enfants qu'il s'était laissé séduire par le prospectus de quelque Société financière, et qu'il ne possédait plus rien que quelques morceaux de papier. Pendant ce temps, les fondateurs de la Société, qui parfois étaient arrivés en France avec une balle de colporteur sur le dos, louaient une loge à l'Opéra, et faisaient de la main de petits signes d'amitié aux duchesses pendant la promenade au Bois.

Quand M. Cruppi, l'avocat général, est venu dire aux jurés que ce tour de passe-passe représentait le principe sacré de la Propriété, les jurés se sont mis à rire, et ils sont revenus au bout de dix minutes avec un verdict d'acquittement....

Ce réveil de conscience dans la bourgeoisie a été aussi un réveil de dignité, une leçon donnée au gouvernement. Il est impossible, en effet, de se moquer des gens comme on le fait depuis quelque temps. On propose de *watriner* tous les patrons, le gouvernement ne poursuit pas ; on attaque les Rothschild et il poursuit; il fait condamner MM. Duc-Quercy et

Ernest Roche, et il les gracie quand il pense que cette grâce pourra nuire à leur candidature.

C'est pousser le cynisme hors de toutes limites. C'est ce que le jury a compris. Il a dit aux ministres:

« Amusez-vous avec vos pareils! Bouffonnez avec vos juges! Si vous trouvez que la situation de la France soit gaie et que vous éprouviez le besoin d'assister à des pantalonnades, vous avez Paillasse sous la main, faites monter Lockroy sur la table du Conseil et commandez-lui d'y exécuter des culbutes, mais ne dérangez pas de leurs occupations des hommes sérieux pour jouer un rôle dans vos parades.... »

M. Cruppi, d'ailleurs, quoique allié aux Crémieux et inféodé au monde juif, a parfaitement compris la situation, et il s'est très peu engagé dans le débat. Il savait que, tandis qu'on poursuivait à Paris la phrase sur « le fusil libérateur », on avait déjà donné l'ordre au préfet de l'Aude d'assister, trois jours après, à l'inauguration de la statue où Barbès était représenté, ayant à ses côtés un fusil qui était, lui aussi, à ses yeux « un fusil libérateur » (1).

J'admire comme il convient l'héroïsme de Barbès, et je suis convaincu que si nous avions des hommes de cette trempe dans le parti catholique, les fonc-

(1) A l'inauguration de la statue de Barbès, un des orateurs a réclamé textuellement : *la solution de la question sociale à coups de fusil.* Pourquoi ne l'a-t-on pas poursuivi celui-là alors qu'on poursuivait ceux qui avaient dit la même chose à Paris? Est-ce parce qu'il avait parlé devant un préfet? Nous ne pouvons donc pas sortir du Code de Karamoko?

tionnaires de la République, fussent-ils aussi misérables que Balland, hésiteraient à assassiner de pauvres ouvrières coupables seulement d'aller à la messe. Il n'en est pas moins vrai que Barbès n'a pas craint de prendre le fusil et que M. Falguières a eu parfaitement raison de le couler en bronze avec l'arme qui lui était familière pendant sa vie. Il est non moins incontestable que le lieutenant Drouineau, qui servait le pays moyennant une solde fort modique, et qui gardait la porte du Palais de Justice au moment de l'émeute du Marché aux Fleurs, était un officier français plus intéressant que les Rothschild, qui sont des Juifs de Francfort.

Dans ces conditions, M. Jules Guesde eût été parfaitement en droit de dire à M. Cruppi :

« Puisque vous érigez solennellement et avec le concours du personnel officiel une statue à Barbès, qui a tiré sur un Français, ce n'est pas une condamnation, c'est un monument que vous devez réclamer pour moi, qui ai proposé de tirer sur un Allemand. »

Quant à moi, je n'ai pas à intervenir dans ce débat, puisque je me suis toujours borné à demander qu'on arrêtât les Rothschild, en vertu d'un mandat régulier, pour être interrogés à fond sur « faits et dicts ». Je n'ai jamais été si loin que M. Eugène Mayer, un des coreligionnaires des Rothschild, qui trouvait fort bon « qu'on fusillât les calotins ». Néanmoins, quelque délicates que soient toujours ces questions à aborder directement, je ne cacherai pas au baron que, s'il faut absolument qu'on fusille quelqu'un — ce qui paraît être le désir général —

j'aimerais autant que ce fût lui que les saints prêtres que je connais....

Pour retarder une liquidation qui est inévitable, puisque la machine ne peut plus fonctionner dans les conditions actuelles, Israël, fort inquiet, a trouvé un moyen ingénieux et qui lui semble de nature à sauvegarder ses bénéfices.

Le Juif Camille Dreyfus a commencé dans la Commission du budget (1) une campagne en faveur de l'impôt sur le revenu.

Avec la rouerie qui caractérise ces gens-là, le Dreyfus a repris un projet que certains conservateurs, troublés par les événements, avaient proposé en 1871, au moment où la France semblait à la veille de périr, où l'on s'ingéniait à découvrir les moyens de payer la rançon.

« La situation est plus grave qu'elle ne l'était, s'écrie Dreyfus, la Patrie seule était en danger alors, aujourd'hui c'est la Juiverie elle-même qui est en péril. Immolez-vous tous pour la sauver ! »

Le naufrage de ce budget énorme, gonflé par tous les parasitismes, grossi par tous les népotismes, grevé de charges plus lourdes à chaque emprunt nouveau contracté pour boucher des trous dans le

---

(1) Les Juifs, qui prétendent n'être que 60 000 en France, figurent brillamment à la Commission du budget. Les Catholiques, représentés aux dernières élections par 3 millions de votes conservateurs, n'ont pas dans cette Commission un seul membre pour les représenter. C'est ce que les journaux d'Israël appellent le gouvernement de tous, le droit de tous les citoyens de discuter et de voter l'impôt

navire, c'est le naufrage d'une *Méduse* conduite par un négrier. Seulement, au lieu de manger le négrier, ce qui semblerait assez logique, c'est à la cargaison qu'on s'adresse. C'est aux nègres eux-mêmes qu'on demande de se laisser manger pour sauver les jours précieux du patron. Chacun du moins, si on ne le dévore pas tout entier, laissera découper un morceau de sa chair. Petits fabricants, propriétaires à revenus restreints, officiers de terre et de mer, au-dessus du grade de capitaine dans l'armée de terre et de lieutenant dans l'armée de mer, tous seront frappés; tous devront abandonner une part de leurs ressources exiguës pour assurer aux financiers juifs la jouissance des gains monstrueux qu'ils ont réalisés depuis quelques années. L'impôt sera perçu à partir de 3000 francs.

L'économie du projet est simple, comme on peut s'en apercevoir. Ce sont les êtres de travail réel, comme les industriels modestes; les êtres de dévouement et de sacrifice, comme les officiers ou les professeurs, qui devront prendre sur leur nécessaire, pour assurer, pendant quelque temps encore, la tranquillité aux êtres de rapine et de lucre. On devine, en effet, que cet impôt sera autrement lourd pour les petits, qui voient leurs ressources diminuer constamment chaque année et qui ont de la peine à joindre les deux bouts même avec un budget de 3000 francs, que pour les exploiteurs juifs qui ont gagné des milliards depuis 1871.

L'affirmation de M. Alexandre Weill, qui prétend que toute la fortune d'Israël est insaisissable par es-

sence, et peut se dissimuler dans quelques sacoches de voyage, n'aurait aucune valeur, nous l'avons démontré, vis-à-vis d'un gouvernement honnête qui se livrerait à une enquête sérieuse; elle est très exacte au contraire, dès qu'il est entendu que le droit de fixer le chiffre de l'impôt à payer sur le revenu sera confié à un personnel de Juifs et de Francs-Maçons.

Israël ne supportera l'impôt que tout autant qu'il lui conviendra de le faire, puis transformera sa quittance en instrument de crédit fictif qui lui permettra de faire plus aisément des dupes.

Le vrai Français, au contraire, tient au sol par tous les liens de la tradition; il est pour le fisc une proie facile. S'il vit de la terre, le champ qu'il cultive a été arrosé par les sueurs de ceux qui l'ont précédé dans la vie. Industriel, il est rivé à ses forges, à ses laminoirs ou à ses broches. Commerçant, il commande des marchandises qui remplissent des magasins et des trains de chemin de fer, au lieu de tenir dans une poche ou dans un coffret.

Ceux-là payeront bel et bien pour leurs revenus et plus d'un, pour ne pas être exposé à voir son crédit ruiné par quelque indiscrétion du conseiller général ou du conseiller d'arrondissement Franc-Maçon, dissimulera son compte débiteur chez le banquier, voire l'hypothèque qui ronge la terre ou l'usine, et payera, le désespoir au cœur, sur le revenu, qu'il n'aura pas touché.

Le projet étant soutenu par Dreyfus, c'est-à-dire par la Juiverie tout entière, a des chances pour être voté, et j'en serais heureux, car il contribuera à exas-

pérer encore contre les Juifs la classe moyenne qui sera la plus directement atteinte.

Il y a dix ans, la *France juive* aurait passé pour le livre d'un excentrique; aujourd'hui les commerçants d'origine française me serrent vigoureusement la main en faisant quelques timides réserves; dans deux ans on m'accusera d'être trop modéré.

Les événements eux-mêmes se préparent, en rendant nécessaire une liquidation fondée sur la justice, c'est-à-dire sur la reprise du bien volé, à en faciliter l'accomplissement. Dans un délai très rapproché, l'Allemagne, l'Autriche et la Russie seront aux prises. La France, démoralisée par le régime actuel, sera incapable de se mêler au conflit; en eût-elle le désir que l'Angleterre et l'Italie s'y opposeraient. Elle pourra résoudre à son aise la question sociale sans que l'Allemagne intervienne en faveur de ses nationaux.

Au lieu d'aller faire massacrer des milliers d'hommes pour essayer de prendre Berlin, nous nous contenterons de reprendre simplement Paris aux Juifs allemands qui l'ont conquis. Nous n'égorgerons pas nos ennemis, nous les dégorgerons. Après un moment de passagère mauvaise humeur, le Juif nous saura gré de lui avoir sauvé la vie en désintéressant la haine populaire. Rien n'est en sécurité comme un sac vide....

Une fois la guerre terminée, l'Allemagne, en admettant qu'elle soit victorieuse — ce qui me paraît douteux, sera trop affaiblie et trop meurtrie par la lutte pour s'attaquer à un pays dont les forces n'au-

ront pas été engagées; elle jugera inutile d'entreprendre une seconde guerre pour venger quelques Juifs qu'on aura encouragés à la restitution. Elle acceptera le fait accompli, et, pour sortir de la crise terrible qu'aura partout créé la guerre, elle se décidera probablement à imiter notre exemple.

Le règne des Rothschild peut être considéré comme fini. Ils sont en évidence, en pleine clarté, ce qui veut dire qu'ils sont perdus. Marie Tudor disait que, si l'on ouvrait son cœur, on y trouverait écrit le nom de Calais. Si l'on ouvrait le cerveau du premier ouvrier parisien venu, on y trouverait le nom de Rothschild (1). Les poursuites ordonnées par les

(1) Rien ne peut donner l'idée de la peur qu'inspire aux Rothschild ce mouvement populaire qui se prépare. Ils ont des orateurs à eux dans toutes les réunions publiques pour essayer de communiquer aux idées un caractère général et vague, de les empêcher de prendre corps, de s'incarner dans un nom; ils sont admirablement informés de ce qui se passe de ce côté.

Voici un fait dont je puis garantir l'authenticité. Il y a quelque temps un vieillard se suicidait dans un des faubourgs de Paris. C'était un ancien proscrit de juin, un déporté de la Commune, qui jouait un certain rôle dans les milieux révolutionnaires ; il avait ses entrées dans les conciliabules les plus secrets, connaissait et tutoyait les principaux chefs, près desquels ses souffrances passées lui prêtaient une sorte d'auréole. Les journaux de son opinion le pleurèrent. Dans une lettre qu'il avait écrite avant de mourir, il déclarait que c'était son frère qui le réduisait à cette extrémité en manquant aux engagements qu'il avait pris vis-à-vis de lui. On questionna le frère et l'on apprit ceci : l'ancien proscrit recevait deux cents francs par mois des Rothschild pour envoyer un rapport chaque jour sur ce qui se disait et se préparait dans le monde socialiste ; ne voulant pas se présenter lui-même à la caisse, il avait chargé son frère de toucher cette somme dont il lui abandonnait la moitié. Le frère, ouvrier très borné, chargé de famille, avait fini par ne plus remettre qu'une part insignifiante sur ce qu'il touchait

Rothschild contre le directeur du *Pilori* et contre les organisateurs du meeting du Château-d'Eau ont été un coup de maillet qui a enfoncé ce nom plus profondément dans les cervelles. Les poursuites qu'ils pourraient ordonner demain contre moi seront un second coup de maillet; — voilà tout. Et, de plus en plus, comme le dit M. Guesde, se détacheront, avec un relief plus accentué, les dix lettres qui composent ce mot :

R — O — T — H — S — C — H — I — L — D.

Quel que soit le délai qu'on puisse assigner à cette éventualité, l'issue finale est certaine.

---

chaque mois, et il donnait pour excuse à cette indélicatesse que son frère lui devait beaucoup d'argent et qu'il rentrait ainsi dans ce qu'il avait avancé.

Le *Cri du peuple* du 29 septembre 1886 contient quelques renseignements très curieux sur la façon dont les Juifs se sont emparés de la Préfecture de police. C'est aux Rothschild, s'il faut en croire l'organe socialiste, que nous devons l'étonnant chef de la Sûreté qui veille si singulièrement à la tranquillité de Paris. Ce Taylor, quand il était commissaire de police de la Chaussée-d'Antin, était un véritable employé des Rothschild et s'occupait de leurs affaires les plus intimes. Encore aujourd'hui, d'après le *Cri du peuple*, « la brigade de gardiens de la paix du neuvième arrondissement fournit des plantons permanents à la banque Rothschild ; on organise même des services extraordinaires, en tenue et en bourgeois, de sorte qu'un citoyen, attaqué par des malfaiteurs à l'extrémité de la circonscription, boulevard de Clichy, par exemple, ne trouverait aucun agent pour le défendre, tandis qu'il y en aurait dix prêts à lui mettre la main au collet s'il s'avisait de venir se plaindre d'une affaire véreuse chez celui qui l'aurait lancée. »

Au lieu de désorganiser tous les services avec leurs venettes continuelles, les Rothschild ne feraient-ils pas mieux d'ordonner au ministère de l'Intérieur de reconstituer, sous les ordres d'un commissaire de police spécial désigné par les princes d'Israël, ce qu'on appelait autrefois : « le service du château ? »

Ce ne sont ni les articles de journaux, ni les discours de M. Jules Guesde, ni mes livres qui ont créé cette situation. La puissance des Rothschild doit tomber parce qu'elle est contraire à toutes les conditions d'existence d'une société quelle qu'elle soit : Empire, Monarchie ou République.

On a vu à Carthage et en Italie des familles réussir à conquérir le premier rang, non par la vertu militaire, mais par la supériorité de l'argent ; mais, dès qu'elles ont disposé de tous les ressorts du gouvernement, elles ont, comme les Borgia et les Médicis, pris l'*imperium* directement ; leur caisse est devenue le Trésor public. Les chefs de ces maisons, arrivés à un certain degré, ont voulu avoir les joies de l'autorité suprême, ils en ont accepté aussi les responsabilités ; ils se sont exposés, comme les Suffètes de Carthage ou comme les tyrans des villes d'Italie, à mourir dans des séditions ou à tomber sous le poignard d'assassins.

Ce qu'on ne peut concevoir, c'est une famille assez riche pour avoir à elle toutes les forces gouvernementales et ne se servant de ces ressources, de ces moyens d'action, de ces secrets d'État que pour augmenter sa fortune privée aux dépens des citoyens d'un pays incapables de lutter contre elle, et qu'on brise quand par hasard ils veulent essayer la lutte.

Sans avoir eu la belle audace et la courageuse logique d'essayer de se faire proclamer Rois, Présidents ou Suffètes, les Rothschild mourront, comme certains souverains, par raison d'État.

Quoique toute comparaison entre les deux exécutions fût mal séante, le procès des Rothschild sera le grand événement, le *great event*, ainsi que s'expriment les journaux mondains, de cette fin de siècle, comme le procès du Roi a été l'événement de la fin du dix-huitième siècle. Il éclairera par les faits qui seront versés aux débats, car ce que nous n'écrivons n'est qu'une documentation préparatoire, par les papiers saisis rue Saint-Florentin et rue Laffitte, tout un côté de l'histoire contemporaine ; il permettra de se rendre compte du fonctionnement exact de ce règne du Juif, dont nous voyons les résultats sans en pouvoir encore analyser complètement les mille rouages.

Quelque étranger qu'il soit à nos passions, l'observateur désintéressé n'éprouvera guère de sympathie devant l'écroulement de cette famille, que rien ne protégera devant la Postérité et qui restera comme un témoignage de l'irrémédiable impuissance du Juif à se rendre utile à la civilisation. Les grands seigneurs du passé ont construit partout des hôpitaux, percé des routes, fondé des églises, élevé des monuments. Le plus petit des princes italiens a enrichi sa ville, qu'elle s'appelât Florence, Milan, Pise, Sienne ou Mantoue, d'impérissables merveilles ; et, que ce fût dans la demeure des Médicis ou dans le palais des Gonzague, l'Art était partout chez lui. Autour de chaque famille illustre, a grandi une littérature, une école, un groupe d'esprits originaux ou charmants.

Hier encore, un proscrit, dont l'ambition un peu trop modeste s'était bornée à être un bon général en

France, se souvenait qu'il était prince dans l'exil. Il léguait au pays cette demeure glorieuse qui raconte les hauts faits d'une famille qui fut toujours brave sur les champs de bataille; ce château de Chantilly dans lequel le vainqueur de Rocroy reçut Louis XIV, et où l'on pourra voir, à côté de l'épée du connétable de Montmorency et du bâton de commandement de Condé, le sabre que le duc d'Aumale portait quand il enleva la smala d'Abd-el-Kader.

Les Rothschild n'ont point de ces munificences. Ils ont toujours pris et n'ont jamais rien donné à la France qu'un Botticelli des Batignolles, qui valait bien cent écus, et que le Louvre s'est empressé de refuser....

C'est qu'en réalité la richesse autrefois, même en ses prodigalités et en ses écarts, se sentait responsable devant l'opinion des hommes comme devant la justice de Dieu; elle était une fonction et non un privilège. La propriété, d'après la notion que s'en faisait l'ancienne société, était inséparable de certaines obligations à remplir. Elle imposait des devoirs; aujourd'hui, dans la doctrine juive, elle ne confère plus que des droits.

Profondément remués par l'écho qu'a eu dans tous les pays le coup de cloche de la *France juive*, les Rothschild et les autres Juifs notables n'ont cependant qu'une perception assez trouble des périls qui les menacent.

Ils sont par nature, et ceci n'est pas absolument de leur faute, incapables de rien comprendre aux

conditions de cette civilisation chrétienne en dehors de laquelle ils ont vécu pendant des siècles. Dans leur commerce avec une aristocratie dégénérée, ils ne retrouvent plus de cette civilisation que le côté superficiel, le côté de tenue et de forme, l'hésitation d'une duchesse à danser le Vendredi-Saint, hésitation qu'on pourrait vaincre à la rigueur avec des négociateurs, comme Meyer, qui se chargeraient de prouver que c'est pour le bon motif. Dans leurs rapports avec ceux qui sont à la tête du gouvernement, ils ne rencontrent que des gens plus pressés de se vendre qu'on n'est désireux de les acheter; ils savent qu'il n'est pas une concession inique, une convention pour des chemins de fer, une illégalité ou une spoliation qu'on ne puisse obtenir en y mettant le prix. Quant au peuple, ils ont toujours cru le tenir avec des journaux comme la *Lanterne* qui le pousse sans cesse sur le curé.

L'état d'âme des Aryens épris d'idéal, de justice, de générosité est donc inconnu, et doit nécessairement être inconnu, à des hommes qui n'aperçoivent chez les représentants de l'aristocratie que le désir de s'amuser, et chez les représentants du gouvernement que le désir de s'enrichir. La situation économique réelle, les lois exactes qui régissent le monde du travail échappent également à ces êtres qui n'ont jamais voulu être que des intermédiaires parce que ce rôle leur rapportait davantage.

L'intelligence du Sémite, très subtile, très déliée mais très étroite, ne lui permet pas d'entrevoir cette

évidence, qu'après avoir détruit à son profit tout l'équilibre des intérêts, il crée un état de choses dans lequel personne ne pourra plus vivre et où tout le monde se retournera contre lui. Ce *moi* sémitique que Renan, avant sa conversion au Judaïsme, nous a montré si âpre, si fermé à tout ce qui n'est pas lui, si égoïstement préoccupé de lui seul, en rendant le Juif indifférent à tout ce que peut souffrir le prochain, le tient, par une conséquence logique, dans une ignorance dangereuse de ce que le prochain peut penser de lui.

Une presse indépendante, discutant des idées, pourrait éclairer les gros Juifs. L'essentiel au contraire à leurs yeux est qu'on ne parle pas d'eux en dehors de comptes rendus adulateurs de leurs fêtes.

Ils obtiennent ce résultat avec un négociateur au courant de toutes les coulisses de la presse qui, dans les circonstances critiques pour Israël, va, de journaux en journaux, démontrer que si la parole est d'argent le silence est d'or. Le *communiqué* qui s'appelait jadis M. Ernest s'appelle maintenant M. Chut !

Il en a été ainsi de l'affaire Erlanger, qui aurait offert un sujet d'études inépuisables, au point de vue social, sur la façon dont le Tribunal a écarté le fait d'escroquerie, en se retranchant derrière un non-lieu imposé par le ministère ; sur le sort différent de celui qui a tout conduit et des sous-ordres, des faiseurs subalternes, comme les frères Berthier, qui payent pour ce Juif.

De tout ceci, personne n'a parlé. Les plus hardis ont consacré dix lignes à l'affaire. Le *Gaulois* n'en a jamais soufflé mot ; il s'est contenté d'annoncer qu'aux courses de Trouville Mme Erlanger avait une robe de foulard blanc. Les dirigeants abonnés à ce journal doivent être bien informés des opérations économiques de leur temps !

Mlle Granier ou Mlle Théo perdraient leur houppette à poudre de riz que les journaux disserteraient pendant trois colonnes sur cet événement. C'est à peine si l'on s'est occupé dans un coin de journal de M. Cornelius Herz. Comment cet aventurier en était-il arrivé à la situation qu'il a conquise à Paris? Pour quels services avait-il été nommé grand officier de la Légion d'honneur ? Comment M. de Freycinet, si rigide, à ce qu'on dit, et qui avait dû signer la nomination puisqu'elle avait été faite au titre étranger, avait-il accordé à un Prussien américanisé dont les opérations au delà de l'Atlantique avaient été extraordinaires, une distinction que n'obtiennent pas beaucoup de nos généraux ?

Aucune de ces questions n'a été soulevée.

De ce résultat, les Juifs triomphent. « Encore une chose qui a passé ! » s'écrient-ils.

Non! cela n'a pas passé. Cela reste sur la conscience des gens comme certains morceaux de galette sur l'estomac; et, quand, au fond des provinces, il tombe un livre comme la *France juive*, les lecteurs n'ont pas d'étonnement, ils disent : « Enfin, voilà un homme qui peut parler et qui dit ce que nous avons sur le cœur ! »

Il n'y a là aucun phénomène nouveau, aucun mouvement socialiste, pour employer ce mot dans le sens terrifiant et niais que lui prêtent certains conservateurs dupes des épithètes. Il y a là le recommencement de l'éternel mécompte du Juif. En France, en Allemagne, en Espagne, dans la Grenade des Kalifes, ou dans le Paris de Philippe-Auguste, il s'est toujours dit, à propos de ses plus gros méfaits : « Cela passera ! » et il s'est toujours aperçu, à un moment donné, que « cela n'avait pas passé ».

Les expulsions de Juifs au Moyen Age sont des actes tout physiques. Ce sont des indigestions d'Aryens auxquels on a voulu faire avaler des emprunts du Honduras anticipés et des Crédits de France prématurés, et qui, l'estomac effroyablement secoué, ont rejeté à la fois la cuisine et le cuisinier.

Ce que les Juifs ont acheté, en effet, pour obtenir le silence, ce n'est pas le journaliste, l'homme de pensée et de conscience, c'est le journal, l'entreprise, la boutique. C'est l'argent qui a pactisé avec l'argent; c'est le Capital qui a échangé avec le Capital le grattement dans la main, l'attouchement maçonnique impur.

Une fois de plus, nous surprenons là sur le vif le système juif.

La civilisation chrétienne, étant d'essence divine, est un perpétuel effort pour se rapprocher du plan divin, où tout est harmonie et justice, pour grandir l'homme, pour le hiérarchiser, pour assigner à chacun une place selon sa vocation personnelle, ses facultés, sa capacité, sa valeur propre, et pour veiller à ce que

cette place ne soit pas prise par un intrus. Sans doute, cette civilisation ressemble à un écolier qui voudrait copier un dessin de Raphaël, et elle ne nous a guère donné, même en ses meilleurs jours, qu'une image débile et confuse du modèle qu'elle se proposait, mais les lignes essentielles n'en subsistaient pas moins.

La civilisation juive, étant diabolique, a pour devise l'étymologie même du nom du Diable : *diabouleuo,* « je veux », ou « je marche en travers ». Elle tend sans cesse à rabaisser l'homme, à le ravaler, à le mettre à genoux devant l'argent. « Écrivain instruit, artisan habile, artiste bien doué, tu crois que ton Dieu a fait quelque chose pour toi en t'accordant ces dons? Nous allons te prouver que tu n'es rien en t'imposant pour maîtres des êtres qui te sont bien inférieurs, qui seraient incapables de rien produire comme toi, mais qui ont de l'argent. »

L'idéal de la première civilisation, c'est le firmament, où les astres, obéissant à une main invisible, gravitent dans un ordre qui n'est jamais troublé. Le type de l'autre, c'est la pétaudière des régions d'en bas, où les démons, se trémoussant dans un désordre perpétuellement renouvelé, se croient libres quand ils ne sont que révoltés, et s'imaginent être délivrés quand ils font beaucoup de bruit en remuant leurs chaînes.

Fidèle à lui-même, le système juif a changé la France en une immense pétaudière, et pratiqué partout, sur des nègres blancs, la méthode employée envers les noirs. Il fait commander les journalistes

par des gens qui savent à peine lire et écrire, morigéner les maîtres d'armes par des teneurs de brelans, diriger les librairies par d'anciens marchands de boutons, gouverner les mineurs par des gens qui ne sont jamais descendus dans une mine, et exploiter les ouvriers de tous les corps d'état par des millionnaires blafards qui n'auraient pas même la force de tenir un outil, et qui soignent leur moelle épinière dans cet hôtel capitonné des Champs-Élysées, dont Renan parle avec tant de respect.

Quand on est prévenu d'avance, tout va bien. Depuis le rédacteur en chef jusqu'au garçon de bureau, depuis le metteur en pages jusqu'au trempeur, chacun connaît la consigne et dit : « Ne parlons pas du *pouf* d'hier. »

Malheureusement pour les actionnaires des journaux, le monsieur qui fait les courses pour Rothschild ne peut pas passer tous les jours, il se repose au moins le jour du sabbat....

J'ajoute que cet homme doit être bien essoufflé, car il a eu une année terriblement chargée. A peine avait-il assuré à Arthur Meyer une presse, sinon sympathique, du moins à peu près muette, qu'il lui fallait organiser une bienveillante inattention autour de l'affaire Erlanger. Quelques mois après, le *Matin* commençait à parler, à propos des mésaventures de Cornelius Herz, « du nez qu'on faisait rue Laffitte ». C'est à de semblables nez que la moutarde monte aisément, et l'agent diligent devait à la hâte remonter en voiture, pour aller demander qu'on n'aggravât pas par des commentaires indiscrets les douleurs qu'é-

prouvaient les Rothschild devant les inquiétudes d'un coreligionnaire aussi décoré.

S'il faut en croire ce qu'on raconte, un autre malheur serait imminent. C'est vraiment beaucoup pour une seule année, et cet intermédiaire surmené a quelque droit de se dire : « Quelle rage ont-ils donc de choisir tous le même moment pour se mettre dans des cas fâcheux? Ne pourraient-ils s'espacer un peu? »

Au grand désespoir d'Israël, dès qu'on laisse une lueur de vérité arriver au public, dès qu'il y a un relâchement de surveillance dans l'exploitation, tous les nègres blancs se révoltent. Le journaliste tombe sur le Juif commanditaire avec un entrain sans égal; les mineurs assassinent le représentant du Capital; et les ouvriers de tous les corps d'état se mettent en grève. Quant aux membres du faubourg Saint-Germain, ils n'ont qu'une préoccupation au milieu de ces événements déplorables, c'est de savoir si c'est le cheval d'Ephrussi qui gagnera le prochain Saint-Léger ou le grand Criterium.

Ce résumé de situation vous fait comprendre combien est précaire la domination des Juifs. Ils sont trompés eux-mêmes sur les véritables dispositions du pays par cette presse qu'ils ont corrompue, ils s'empoisonnent eux-mêmes par le narcotique qu'ils ont fait boire à la France.

En définitive, la crise sémitique prochaine, comme toutes les crises analogues dans le passé, s'explique par une simple erreur dans l'appréciation que les Sémites font des Aryens; ils nous regardent comme

des idiots, tandis que nous sommes seulement prodigieusement naïfs (1).

Il suffit d'une faute imperceptible comme celle-là dans la formule d'incantation de la Kabale pour faire manquer l'opération magique la mieux combinée et, au fond, le régime juif actuel n'est qu'une opération d'alchimie mieux réussie que les autres.

Les Juifs ont discipliné à leur profit toutes les ressources de la nature et de l'homme ; ils ont résumé la puissance de la vapeur et de l'électricité dans un morceau de papier qui s'appelle une action ; ils ont réduit la publicité, ce formidable véhicule de la pensée humaine, à n'être qu'un instrument de réclames ; ils croient avoir absorbé la force motrice dans une Société financière ; ils ont mis la gloire et l'héroïsme dans une fiole sur laquelle on lit : *Emprunts, indemnités de guerre;* ils ont fait tenir la question sociale dans une bouteille avec l'étiquette : *Économie politique, quatrième section de l'Académie des sciences morales* (*quatrième classe de l'Institut*).

Tout cela est enfermé dans un laboratoire dont

---

(1) Cette légère exagération dans l'idée que les Juifs se font de notre imbécillité a causé leur perte dans toutes les contrées. Après l'expulsion d'Espagne, en 1492, ils trouvèrent un asile en Portugal, puis, aussitôt installés, ils s'empressèrent, raconte don Augustin de Manuel dans sa *Vie du roi de Portugal, Jean II*, d'appeler leurs frères à eux : « La terre est bonne, le peuple idiot, l'eau est à nous, vous pouvez venir et tout nous appartiendra. » Les lettres furent interceptées, on ouvrit les yeux ; on s'aperçut que les Juifs, en quelques années, avaient déjà attiré à eux la moitié de la richesse du pays et on les pria de disparaître. C'est cet exode que Montaigne a raconté.

ils gardent la clef, et ils ont la joie du vieil alchimiste qui, de temps en temps, gravissait les degrés de la tour et venait constater que tout était bien en ordre.

Un beau jour, un vent de tempête entre par la fenêtre mal fermée, les fioles brisées ont déterminé une épouvantable explosion. Tout saute, la tour, le château, le laboratoire et le nécromant lui-même, dont le Diable emporte les débris dans les airs en riant d'un rire effroyable... Pourquoi n'avait-on pas bien fermé la fenêtre ? Pourquoi faisait-il du vent ce jour-là ?

Il ne resterait à la féodalité financière qu'un moyen, sinon de se sauver, du moins de succomber dignement. Ce serait de faire ce que la féodalité a fait elle-même et de renoncer à des droits qui semblent exorbitants même aux esprits les plus mesurés. Dans la nuit du 4 Août, la noblesse n'hésita pas, elle sentit qu'elle était impuissante à réagir contre le courant; elle abandonna spontanément des privilèges qui étaient autrement respectables que ceux de la noblesse d'argent, qui étaient le prix de services rendus au pays, la récompense du sang versé.

Il appartiendrait à un homme dans la situation du comte Albert de Mun de rappeler ces souvenirs à la féodalité nouvelle, de lui dire :

« Le droit que vous avez de prélever par l'argent un tribut sur tout ce qui travaille en France équivaut à ces droits d'aubaine, de mouture, de péage que nous avons sacrifiés jadis. Faites ce que nous avons fait : sacrifiez ce qui vous constitue à l'état

de pouvoir privilégié parmi nous, dépouillez-vous, non de votre superflu, mais de l'excessif de vos gains, restituez à la collectivité cinq ou six milliards! Grâce à eux le travail s'organisera sous une nouvelle forme en dehors de votre monopole financier. »

Nul homme plus que le comte de Mun n'est autorisé à tenir un tel langage et à formuler une pareille mise en demeure. Il a son écusson dans la salle des Croisades, c'est-à-dire qu'il représente le Passé en ce qu'il eut de plus glorieux; il est à la tête du mouvement social chrétien, c'est-à-dire qu'il est la personnification des idées et des préoccupations de l'heure présente. Il pourrait jouer le rôle d'O'Connell. Que lui manque-t-il pour cela? Il a l'éloquence, le courage, le dévouement; il est l'adversaire résolu du système juif et il ne tient, je crois, les Rothschild qu'en médiocre estime. Que lui manque-t-il encore une fois? La notion nette de la nécessité de parler franchement, d'en finir avec un état de choses qui ne peut plus se prolonger; la conviction qu'il faut marcher, sous peine de voir d'autres hommes marcher à notre place et transformer en une épouvantable Jacquerie, ce qui pourrait être, grâce à une mesure de salut public, une transformation pacifique et une simple évolution économique....

V

LES ATTAQUES PERSONNELLES

Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue!
(BOILEAU.)

Une appréciation inexacte de M. Isambert. — Ma collaboration à la *Liberté*. — Une lettre de Berryer. — Un *Mamzer*. — M. Charles Marchal de Bussy et *l'Inflexible*. — Le fils d'un grand avocat. — La dureté des Dupin. — Une existence manquée. — M. Albert Wolff ou le véritable ami.

Je voudrais, en terminant cette revue des critiques qui m'ont été adressées, traiter deux ou trois points tout à fait personnels.

Sous ce rapport, je ressens, non quelque orgueil pour moi-même mais quelque orgueil pour la corporation, en constatant qu'à part quelques boulevardiers qui, je l'ai dit, se sont mis bravement à la remorque de Wolff, tous mes confrères ont rendu justice à une existence exclusivement vouée au labeur littéraire. Tous ceux qui savent tenir une plume m'ont suivi de près ou de loin à travers d'innombrables journaux, des revues, des livres d'histoire; ils se sont honorés eux-mêmes en respectant, même dans ce qui leur semblait exagéré au point de vue des théories, un homme qui est un homme de

lettres comme eux et qui n'a jamais été qu'un homme de lettres.

Il m'est impossible de comprendre, par exemple, qu'un vétéran du journalisme comme M. Isambert puisse me reprocher ma collaboration à un journal appartenant aux Péreire. Quelle idée se fait-il de l'écrivain et l'assimile-t-il donc au malheureux qu'on achetait pour quelques drachmes dans les villes antiques sur le marché aux esclaves? D'après lui, Spartacus n'aurait jamais dû combattre, sous prétexte que, dans l'école de gladiateurs dont il faisait partie, l'entrepreneur nourrissait ceux dont les représentations lui rapportaient de l'argent.

J'ai écrit dans la *Liberté*, j'ai été l'employé intellectuel des Péreire, et je n'ai eu aucun regret de l'être, puisque l'expression de mes opinions était d'accord avec la ligne adoptée par le conseil d'administration dont M. Louis Gal était le représentant. Anciens Français, les Péreire, je l'ai constaté dans mon livre, n'ont rien des haines abjectes du Juif allemand contre le Christ et contre nos prêtres. Ils veulent garder leurs millions — ce qui est assez compréhensible de leur part — mais ils ne demandent pas, comme les Juifs de la *Lanterne*, qu'on respecte les milliards des Rothschild et qu'on enlève à un pauvre moine les cinq ou six cents francs qui lui suffisent pour vivre.

Il est équitable de reconnaître encore que j'ai trouvé toujours chez les Péreire des hommes parfaitement élevés; je m'en suis souvenu, et en appréciant, en toute indépendance, le rôle considérable

joué par les deux frères dans le mouvement de notre temps, j'ai parlé de cette famille avec les égards qui sont dus à des gens avec lesquels on a toujours eu des rapports courtois.

Il n'y a rien dans tout ceci qui implique l'idée d'un patronage, d'une affection, d'une prévenance quelconque engageant un écrivain, et lui interdisant d'aborder certains sujets.

C'est le système du salariat juif, pratiqué par des parvenus de bonne compagnie sur des hommes qui ne supporteraient pas qu'on leur manquât, au lieu d'être pratiqué par des patrons insolents sur des ouvriers qui sont à leur merci. Ce n'est pas autre chose.

M. Isaac Péreire, pour resserrer les liens qui unissaient, selon lui, le Capital au Travail, voulut bien nous offrir un jour, au Grand-Hôtel, un dîner où les asperges en branche se trouvèrent malheureusement gâtées. Nous lui rendîmes sa politesse, en lui offrant chez Brébant un dîner où le Pontet Cannet parut un peu trop décanté aux connaisseurs. Ce sont là des souvenirs qui attachent, mais qui ne créent pas des obligations éternelles.

En dix ans je n'ai pas bu un verre d'eau chez les Péreire ; je n'ai pas tué un de leurs perdreaux ; je n'ai pas touché un centime de leurs affaires ; ils n'ont jamais recherché mon amitié, et je n'ai jamais réclamé leur appui pour une entreprise quelconque.

Si M. Isambert le désire, je suis prêt à mettre sous ses yeux la somme de travail produit en regard de l'argent reçu. Je n'ai rien à cacher, en effet, et je suis certain qu'aucun de mes camarades ne se lèvera pour

me démentir : *Qui ambulat simpliciter ambulat confidenter....*

Après avoir fait partie de la rédaction de la *Liberté* avec M. de Girardin, qui m'avait proposé de lui-même d'y entrer, alors que j'étais complètement inconnu, j'y suis rentré avec M. Détroyat, avec lequel j'avais conservé des relations très cordiales. A cette époque, j'ignorais même que le journal appartînt aux Péreire (1), car j'ai toujours été étranger à ces dessus ou à ces dessous de journaux. Quand M. Gal, officier de marine comme M. Détroyat, aussi aimable que lui, devint administrateur délégué, il me dit : « Restez donc avec nous ! Pourquoi vous en iriez-vous, puisque vous pouvez dire à peu près ce que vous voulez ? » Je lui répondis : « Effectivement, je ne vois pas trop pourquoi je m'en irais. »

Bref, je suis resté là dix ans. Pendant les premières années, je touchais 300 francs par mois pour *trois articles par semaine*, articles qui ne sont pas les plus mauvais que j'ai écrits. Paul de Saint-Victor,

---

(1) Remarquez que les Péreire sont les propriétaires du journal en ce sens qu'ils possèdent le plus grand nombre d'actions de la *Liberté*, mais que ces actions ils peuvent les négocier demain sans que la rédaction ait rien à y voir. On vend les écrivains d'un journal comme on vend des petits cochons. Tous les journaux de Paris, sauf de rares exceptions, étant ainsi aux mains des Juifs, il s'ensuivrait, s'il fallait accepter la théorie de M. Isambert, que tout journaliste écrivant dans une feuille périodique perdrait ainsi, *ipso facto*, le droit de discuter la question juive. On avouera que c'est là une singulière façon de comprendre la liberté de l'écrivain. D'après M. Isambert, M. Jacques de Biez n'aurait pu écrire la *Question juive* sous prétexte qu'il avait été rédacteur de la *République française*, qui appartenait autrefois à M. Porgés et qui appartient aujourd'hui à M. Reinach.

qui fut toujours charmant avec moi, quoique désagréable avec tant d'autres, ayant insisté pour que je le remplaçasse comme critique d'art, je touchais 400 francs par mois et 500 francs dans les dernières années. Une seule fois le directeur m'accorda 1000 francs pour des travaux supplémentaires, à la fin d'une année où le journal avait gagné 300 000 francs.

Que M. Isambert ne s'écrie pas que ce sont là des détails de ménage inutiles. Tout a son intérêt pour l'histoire d'une époque, et ce qui se passe pour le travail intellectuel fait comprendre la nature des rapports qui existent dans le système juif entre patrons et ouvriers.

Nous sommes loin, on le voit, du type du Juif humanitaire que l'on a essayé de mettre en circulation. Isaac Péreire était certes un des représentants les plus élevés, les moins judaïsants de sa race; en réalité, il n'a jamais songé à rien faire pour ceux qui travaillaient autour de lui. L'ancien saint-simonien a consacré, par ostentation, une somme de cent mille francs au meilleur mémoire sur le moyen d'éteindre le paupérisme, mais il n'a jamais pensé à doubler le traitement de ses rédacteurs,— ce qui aurait tout au moins éteint leur paupérisme particulier....

Je serais demeuré là dix ans encore qu'un beau matin le journal aurait brusquement changé de direction et de politique; les Juifs de Bordeaux, accessibles encore à certains élans, étant destinés à être mangés par les Juifs allemands, comme les rats nationaux, dont l'espèce a totalement disparu, ont été mangés par les rats de Norvège. Je me serais retrouvé vieilli,

fourbu, ayant dépensé le meilleur de moi-même dans une tâche ingrate, devant un Juif allemand qui m'aurait dit de cette voix gutturale que je connais :

— Monsieur, nous vous remercions ; nous n'avons plus besoin de vos services.

— Mais, monsieur, il y a vingt ans que....

— Oh ! monsieur, ce sont des considérations de sentiment dans lesquelles nous ne pouvons pas entrer.

Cette voix du Juif à certains moments, cette voix des refus implacables et des *non* sans pitié, je l'ai entendue à cinq ou six reprises dans ma vie, en des milieux différents, et elle est restée dans mes oreilles. J'ai vu plus d'un pauvre diable, tandis qu'elle résonnait stridente, sèche, inexorable, laisser tomber à terre le vieux chapeau roussi aux bords fléchissants, qu'il tenait respectueusement à la main.

Si ce pauvre diable eût été un être de lutte, il aurait eu contre son interlocuteur une arme quelconque; on en a toujours contre les Juifs, car ils quittent généralement l'Allemagne à la suite d'une histoire malpropre, qui leur nuirait dans les grands cercles. Alors, comme par enchantement, la musique la plus caressante et la plus douce aurait succédé à ce rauque sifflement : « Ah ! mon bon ami ! Un homme de votre valeur ! Tout ce que vous voudrez ! » Et le timbre de retentir, et les domestiques, les garçons, les huissiers d'accourir, et la main fondante et moite de multiplier ses étreintes. et le pauvre diable reconduit jusqu'à la porte, sortant dans une gloire, de cette maison tout à l'heure si inhospitalière pour lui....

C'est quand on entend maintenant cette voix gutturale, partout, dans les cabinets de ceux qui ont l'autorité ou l'influence, qu'on sent bien qu'on n'est plus en France. C'est pas de *cheu nous* cet organe-là!

Plutôt que d'entendre cette voix à cinquante ans, j'ai préféré combattre à quarante et bien m'en a pris. J'ai de l'argent plein mon tiroir, je puis écrire ce qu'il me plaît, et si je meurs, la poitrine traversée d'une balle ou le flanc ouvert d'un coup d'épée, j'aurai au moins vécu en homme libre pendant un an; j'aurai jeté la terreur jusque dans le palais orgueilleux des Rothschild en leur annonçant, avec les cent éditions de mon livre, que la terre tremblait autour d'eux, et que le règne des exploiteurs et des voleurs était près de finir....

L'ouvrier agira comme moi, il aimera mieux braver la mort que de supporter la vie intolérable qui lui est faite avec l'organisation juive.

Ce qu'on a écrit à propos de l'*Inflexible*, n'est pas plus exact que ce qu'on a dit de mes liaisons avec les Péreire.

Il est parfaitement faux, comme l'a prétendu M. Albert Wolff, que j'aie jamais été le secrétaire de M. Marchal de Bussy.

Cette occasion de gagner ma vie m'eût été offerte lorsque je débutais dans les lettres, que j'eusse accepté volontiers. J'étais absolument étranger à la génération de 1848, j'ignorais la légende qui s'attachait à M. Marchal et, l'eussé-je connue, que je n'aurais eu qu'à lire la lettre adressée par Berryer

à M. Marchal afin de figurer en tête des *Œuvres de Louis XVI* (1), pour que mes hésitations eussent été facilement levées.

Monsieur,

Votre lettre ne me parvient à la campagne qu'au retour d'une assez longue absence ; très flatté de l'honneur que vous voulez me faire, je regrette de n'avoir pu vous adresser plus tôt mes remerciements.

Je vous prie de me compter au nombre de vos souscripteurs. Je vous félicite d'avoir eu la généreuse pensée de recueillir les souvenirs et les documents authentiques qui doivent venger la mémoire du bon et malheureux Louis XVI.

Je suis, avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Berryer.

Angerville-la-Rivière, 3 novembre 1863.

Il est impossible, en effet, d'imaginer un meilleur répondant pour un homme que le témoignage public de celui qui resta si longtemps parmi nous comme la personnification de la droiture et de l'honneur.

La vérité est que ce pauvre Marchal ne fut jamais en situation d'avoir un secrétaire. Il n'a jamais commis une action répréhensible devant moi ; après une jeunesse fort agitée, il vivait très honorablement, mais très modestement, en vendant lui-même ses livres, lorsqu'il eut la funeste idée de se mêler à l'*Inflexible* qui lui attira tant de haines. Il est mort à l'hôpital, ce qui dément suffisamment l'assertion

(1) *Œuvres de Louis XVI, précédées d'une histoire de ce monarque, ouvrage dédié à M. Berryer avec son autorisation et précédé d'une lettre de lui.*

de ceux qui prétendent qu'on l'a couvert d'or pour insulter les ennemis de l'Empire.

J'ai essayé de protéger Marchal contre la foule qui voulait le jeter à l'eau ; je lui ai rendu service en allant pour lui corriger des épreuves à Bruxelles, alors que traqué partout, poursuivi de tous les côtés, il n'avait, pour se défendre, que ce journal incohérent et bizarre, qui était une simple berquinade comparé à ce qu'on écrit aujourd'hui, et qui alors semblait le comble de la violence.

L'infortuné, qui n'avait jamais eu une heure entière de bon sens et qui était complètement affolé à la fin de sa vie, ne m'a récompensé que par des injures de ce que j'ai essayé de faire. Malgré tout, ce qui domine en moi, c'est une pitié profonde pour cette existence manquée, pour cet être qui portait en lui le poids de fatalités héréditaires et qui fut pour lui-même le plus dangereux et le plus persévérant des ennemis.

Les Juifs ont le mot *Mamzer*, de *moum-zera* (*vitium in semine*), pour désigner certains maléficiés de la vie, voués au malheur dès l'origine et qui semblent justifier cette parole d'Ymbert Gallois, citée par Victor Hugo dans *Littérature et philosophie mêlées*, parole qui a l'air d'être naïve et qui est profonde : « Hélas ! ô mon unique ami, qu'ils sont donc malheureux, ceux qui sont nés malheureux ! »

Marchal, auquel on avait donné en naissant le prénom de Félix, comme par un ironique pressentiment, fut un véritable *Mamzer*.

La mère de Mlle Marchal descendait, je crois, d'Henriot, le général de Robespierre. Le père, commissaire des guerres sous Napoléon Ier, avait un peu pillé l'Espagne. Un jour il écrivit aux siens pour leur annoncer qu'il leur envoyait une cassette pleine de diamants. La cassette arriva. On l'ouvrit : elle contenait trois perruques !

Avec les miettes de sa fortune, Mlle Marchal tenait un certain état dans le monde ; intelligente, spirituelle, douée d'un charme infini, elle avait une sorte de salon littéraire où se réunissaient Soulié, Ourliac, Caraguel. Balzac avait là son fauteuil, sur lequel personne n'eût osé s'asseoir en son absence.

Philippe Dupin, très jeune encore, mais déjà dans tout l'éclat d'une naissante renommée, vit Mlle Marchal ; il l'aima, l'abandonna pour faire un mariage riche, puis revint, au moment où celle qu'il avait quittée allait épouser un général qui devint député sous le second Empire. Il n'eut pas de peine à reconquérir cette femme, qui souffrait dans sa délicatesse et sa bonté de l'égoïsme féroce, de l'avidité incroyable qui étaient dans la race des Dupin, mais que subjuguait la verve étincelante de l'avocat illustre qui fut incontestablement le plus éloquent des trois frères, tous célèbres à des titres divers.

Homme de plaisir, Philippe Dupin s'en alla mourir prématurément à Pise, épuisé par les excès. Au moment d'expirer, il prit une plume, voulut écrire un testament, mais fut saisi d'une crise et trépassa.

Mlle Marchal n'avait rien demandé à l'homme auquel elle avait tout donné, et qu'elle avait même

obligé pécuniairement, alors que le frère aîné tenait les cordons de la bourse serrés à l'étudiant en droit dont il dirigea les premiers pas à Paris. Réduite peu à peu à la misère, elle s'adressa à la riche famille à laquelle elle avait appartenu de loin, et fournit seulement au vieux Dupin l'occasion de prononcer quelques-uns des mots les plus étonnants de sa vie.

A Dufaure et à Duvergier, qui venaient le solliciter pour l'enfant de son frère, il répondit : « Je ne puis donner à mon frère un fils qu'il ne s'est pas donné. »

Un des amis de Philippe Dupin, Charles Ledru, revint à la charge, et il rendit compte à Mlle Marchal de l'insuccès de ses démarches, dans une lettre dont le mot de la fin est un pur chef-d'œuvre (1) :

Madame,

Vous avez tort de croire que je néglige la triste affaire que vous m'avez confiée.

Je vous ai déjà dit que j'avais rencontré, il y a une quinzaine, M. Dupin aîné, chez M. de Lamartine, et que là j'étais convenu avec lui que je viendrais bientôt le voir pour lui parler de vos intérêts.

Je sors de chez lui ; je ne puis vous raconter en détail notre conversation. Mais le résultat a été ce que j'avais prévu. Voici le résumé, en un mot, de ses observations :

Toute intervention directe ou indirecte... serait de la part de la famille une sorte d'impiété envers la mémoire de Philippe Dupin !

Agréez, Madame, mes civilités très dévouées.

CHARLES LEDRU.

5 juin 1847.

---

(1) *Une mère et la famille Dupin*, par Félicité Marchal.

Il est bien joli, sans doute, le mot de Dupin, répondant aux députés qui lui reprochaient son inaction au 2 Décembre : « Si j'avais eu à ma disposition quatre hommes et un caporal, je les aurais fait tuer.» Je préfère cependant cette phrase monumentale : « Toute intervention directe ou indirecte serait une impiété. »

Un type à part, l'âpre rural de la Nièvre, devenu le grand homme du gouvernement censitaire et parlant en sentences prud'hommesques, se peint là *ad vivum*. Un régime ressuscite dans ce bourgeois implacable et digne, que rien ne touche, que rien n'émeut, qui renie le sang de son frère pour ne pas débourser quelques écus. La corruption philippiste éclate là dans un jour saisissant avec ses formules solennelles et son hypocrite respect pour la famille et surtout pour la propriété.

Cet homme, un peu oublié maintenant, sera, nous l'espérons, remis en lumière quelque jour. On le verra tel qu'il fut, représentant très curieux d'une période de notre évolution sociale. Il procède de Fouquier-Tinville et autres robins révolutionnaires qui ont abattu des têtes d'aristocrates pour faire la place nette devant les convoitises du Tiers; il annonce Grévy. Chez Dupin comme chez Grévy, vous trouvez, avec la même rondeur de faux bonshomme et la même finesse madrée, une ossification complète de la conscience. Protestations, outrages, indignations, tout glisse là-dessus. Les ïambes enflammés de Victor Hugo ne troublaient pas plus Dupin dans sa tranquille infamie, que les lettres de Mgr Gui-

bert ne troublaient Grévy dans ses jouissances de propriétaire.

Ce ne sont pas des hommes, c'est un homme particulier, le légiste. Il se cache longtemps, honteux et poltron, dans les plis du manteau royal pour échapper à la correction manuelle de quelque seigneur ; puis, avec le temps, il finit par tout manger : le roi, le seigneur, le prêtre, le soldat. Il est lui-même l'Avocat-Roi de l'Élysée, qui personnifie si bien cette France s'éteignant dans l'imbécillité sénile au milieu des paperasses administratives et des procédures parlementaires, qu'on ne conçoit pas là un autre que lui....

On a raconté, avec pièces à l'appui, l'histoire de Grévy, laissant mourir de misère un de ses cousins. La femme qui avait été la compagne de son frère, serait morte d'inanition aux pieds de Dupin, qu'il ne lui aurait pas donné dix centimes. Il avait, d'ailleurs, une théorie sur la charité ; il disait : qu'elle était une offense à Dieu, puisque, s'il existait des pauvres, c'est qu'il l'avait voulu.

Le vieux crocodile, notez-le bien, ne pouvait avoir le moindre doute sur la situation. Il y avait eu de longues années de cohabitation, une liaison avouée, connue de tous, presque acceptée du monde. Les deux fils de Dupin, Eugène et Charles Marchal, avaient été élevés ensemble, étaient deux camarades inséparables.

Repoussé par les siens, Charles Marchal devint l'homme que beaucoup ont connu : mélange in-

croyable de cynisme, de hâblerie, de sincérité, d'éloquence, de bonté, de dureté, de travail, de bohême, de distinction, de grossièreté ; assemblage inouï d'Antony, de Giboyer, de Lousteau, de Guichardet, de Malitourne, de Cabrion, de Robert Macaire ; — vrai Neveu de Rameau, avec cette différence que le Neveu de Rameau était le parodiste d'un artiste, lui le parodiste d'un avocat....

Ce qui était curieux et effrayant à la fois, c'est que, dans ce déclassé et ce déséquilibré, on se rendait admirablement compte de ce qu'avait été Philippe Dupin. C'était bien la même grosse tête, d'une si spirituelle laideur ; c'était bien aussi l'improvisation verveuse, l'amusante dialectique, la faconde inépuisable que les panégyristes du père ont tant louées. C'était cela, non plus dans l'enceinte d'un prétoire, mais dans la salle d'un cabaret, sur une place publique, en face d'ouvriers, de cochers, de commères qui s'extasiaient devant ce faiseur de discours sans se douter qu'on leur donnait pour régal l'esprit proverbial des Dupin.

C'était bien l'avocat, avec sa facilité de parole, son inconscience absolue, sa facilité à plaider le pour et le contre.

Des Dupin, Marchal avait encore l'amour du travail. Il a publié plus de cent volumes parmi lesquels, par une véritable grâce de Dieu, par un héritage peut-être de la mère, qui était une organisation supérieure, ne figure aucun mauvais livre, aucun livre obscène ou corrupteur. Ce n'est pas malhonnête, mais, la plupart du temps, c'est souverainement

médiocre, et il est aisé de comprendre pourquoi : comme tous les hommes qui ont un tempérament d'avocat, Marchal ne pensait jamais, il écrivait comme il parlait....

Six mois en mer, en collaboration avec Caraguel, et les *Toquades*, que Gavarni illustra, sont ce qu'il y a de mieux dans cet énorme fatras.

C'est au monde de Gavarni plus qu'au monde de Diderot, d'ailleurs, qu'appartenait Marchal. Il s'était manifesté dans les lettres par une *Physiologie du Chicard*, et ce fut même une cruelle douleur pour la mère rêvant d'un fils qui se serait fait un nom lui-même, comme Girardin, que d'entendre une de ses bonnes amies dire un jour d'elle au milieu d'un salon : « Mesdames, je vous présente la mère de l'auteur de la *Physiologie du Chicard.* »

Ce malheureux Marchal, au milieu des tristesses dont fut abreuvée sa vie, garda toujours du Chicard. Chicard, malgré les apparences, n'est pas un type de corrompu ni même de viveur. C'est un être de mouvement inutile et de bruit stérile comme il convenait à un contemporain du romantisme ; il obéit à une espèce de suggestion involontaire en venant, dès qu'il entend le crin-crin, exécuter un *en avant deux*, mais il est morne dans sa gaieté comme Pierrot. Pierrot a besoin de la lune pour être lui-même ; Chicard ne se conçoit guère que sous la lumière factice d'une salle de bal qui fait scintiller son plumet; mais l'aube, la clarté du jour véritable trouve toujours Pierrot et Chicard à la même place, au violon.

Longtemps après que les gens de sa génération

eurent accroché à un clou leur costume de bal masqué pour prendre un vêtement plus décent, Marchal garda le goût des charges, des mystifications qui avaient popularisé le nom de Romieu ; il semblait qu'il eût un inextinguible besoin de se manquer de respect à lui-même pour ravaler en lui, devant la foule, le sang des Dupin, pour répondre par des quolibets et des farces à la dignité de convention de cette famille si sévère sur le *décorum*.

Ce fut ce côté Chicard qui jeta Marchal dans l'*Inflexible*.

A coup sûr, quoique l'*Inflexible*, je le maintiens, fût loin du ton de la littérature présente, je n'offrirai jamais ce journal comme un modèle de convenance. Ce n'est pas à un Mardi-Gras, c'est à un Jeudi de la Mi-Carême que fait songer cette polémique, où tous les journaux finirent par se battre sur le cadavre d'un zouave pontifical, qui n'avait jamais été tué. Après le Carême rigoureux qu'elle avait subi, au commencement de l'Empire, la presse de tous les partis se rua dans les violences et les invectives. Dans cette descente de la Courtille, beaucoup de collaborateurs masqués s'en donnèrent à cœur joie de tomber sur le *Figaro*, dont le succès exaspérait toutes les feuilles rivales. Plusieurs, devenus bénisseurs à outrance aujourd'hui, ne se firent pas faute, grâce au tumulte et à la faveur de l'incognito, d'apostropher peu parlementairement leurs ennemis et même leurs meilleurs amis....

D'ordinaire, quand la patrouille arrive pour

mettre le holà en ces sortes d'affaires, elle arrête toujours le plus innocent qui est resté sur le lieu du débat pour fournir des explications.

Chacun se tira de la mêlée comme il put, et l'on fut généralement d'accord pour tout rejeter sur le dos du malencontreux Chicard, que l'on voua unanimement aux dieux infernaux. On l'accusa d'avoir été payé par le gouvernement pour diffamer Rochefort. M. Wolff prétendait encore dernièrement qu'on avait trouvé la preuve de ce fait dans les papiers publiés à la suite de la révolution du 4 Septembre. Or, à ma connaissance, aucun document de cette époque ne fait mention de M. Marchal. M. Wolff aurait dû, tout au moins, placer un texte à l'appui de cette affirmation.

Remarquez que, s'il avait été vrai, le fait en lui-même n'aurait eu rien que d'assez excusable. Tous les gouvernements ont une tendance qui se comprend à accorder des subventions à ceux qui les défendent plutôt qu'à ceux qui les attaquent (1). La République n'a pas fait exception, je crois, à cette règle; si elle a fait baisser les fonds publics, elle n'a pas, que je sache, diminué les fonds secrets....

La vérité est que rien ne prouve l'exactitude de cette allégation. Napoléon III était un « gentleman »

---

(1) Vaulabelle, dans son *Histoire de la Restauration*, nous montre les austères *Débats*, pépinière d'académiciens, sanctuaire des gens hauts sur cravate et parlant toujours de conscience, non seulement réclamant du ministère Martignac le rétablissement de la subvention que le journal touchait précédemment et qu'il n'avait pas touchée sous le ministère Villèle, mais encore exigeant qu'on leur payât l'arriéré.

et ne voulut jamais se servir contre ses ennemis, même lorsqu'ils attaquaient sa mère et sa femme, des documents qu'il avait à sa disposition ; il se contentait, devant certaines offenses, de se tirer flegmatiquement la moustache. Ce n'est un mystère pour personne qu'ayant dans son secrétaire les preuves des faux commis par Jules Favre, en matière d'état civil, il interdit constamment à la presse impérialiste de lancer cette réplique à la tête du Thraséas de carton qui tonnait chaque jour, du haut de l'incorruptibilité de ses mœurs, contre la corruption de la Cour.

Millière n'eut point ce scrupule. Il est vrai, qu'adversaire résolu de la peine de mort, Jules Favre ne se gêna pas davantage pour faire fusiller, sur les marches du Panthéon, ce même Millière qui, n'ayant pas encore envoyé sa démission de député, était couvert par l'inviolabilité parlementaire. Cependant Laluyé, qui avait eu le tort de se mêler de la vie privée de l'irascible démocrate, était jeté, par simple mesure administrative, dans une prison malsaine où il contractait les germes d'une maladie mortelle. Nonobstant ces soucis, Jules Favre travaillait au discours sur la Vertu, dont l'Académie, toujours bien inspirée, l'avait prié de se charger. Ce morceau, malheureusement, fut perdu. On n'a pu jamais savoir ce qu'il était devenu, et la Vertu ne fut pas louée cette année-là....

Pour en revenir à l'*Inflexible*, il est incontestable que, loin d'être soutenu par le gouvernement, il fut

en butte à toutes les tracasseries ; la vente sur la voie publique lui fut toujours refusée. Il s'imprimait furtivement sur du papier à chandelle dans des imprimeries sans clientèle et il dut en fin de compte se réfugier à Bruxelles.

La mort misérable de Marchal, à Beaujon, suffirait à prouver que l'Empire ne le subventionnait pas. Un matin, le malchanceux, étendu sur un lit d'hôpital, se tourna vers le crucifix du fond de la salle, fit un signe de croix et mourut....

Quand on se présenta dans l'opulente demeure d'Eugène Dupin pour lui annoncer la mort de son frère, celui-ci, qui n'était pas foncièrement une mauvaise nature, mais plutôt un bourgeois égoïste et ami du repos, pleura en apprenant comment avait fini a son camarade d'enfance ! Il songea à quel point une simple formalité d'état civil pouvait rendre la destinée différente. Il fit taire brusquement ses enfants qui s'ébattaient joyeusement dans la pièce voisine et se chargea d'assurer, au moins pour quatre années, quelques pieds de terre à ce fils de Dupin qu'attendait déjà l'amphithéâtre....

Je n'ai jamais songé à glorifier Charles Marchal, comme l'a prétendu M. Isambert, ni à proposer cette existence comme un exemple. Je dis qu'on ne peut se défendre d'une involontaire compassion devant cet être mal né, envers lequel les siens n'ont pas accompli leur devoir. J'affirme que, sans chercher bien loin dans le monde parisien, on trouverait force

gens qui font pis et qui n'ont jamais été si durement traités par l'opinion.

Que de choses dans ces deux mots qui servent de titre à un roman de M. de Maupassant : *Une vie!* Que d'erreurs, que de fautes, que de malheurs, que d'efforts, que d'injustices aussi! Quel partage de responsabilité parfois entre l'homme et la société! Quel contraste entre ces deux cercueils : l'un qui s'en va obscurément vers un coin de cimetière et l'autre qui, suivi de tous les grands corps de l'État, accompagné par une armée, emporte le cadavre du dur vieillard qui a repoussé de son seuil la compagne de son frère. « As-tu de l'écrit? N'en as-tu pas? » disent les Normands. Voilà à quoi se réduisait la conscience de celui qui représenta si longtemps près de la Cour suprême la majesté de la loi humaine....

La presse semblait être de mon avis, et le pauvre Charles Marchal eût reposé paisible au fond de la fosse commune où l'on avait fini par le mettre, si tous les ans, dans un paragraphe d'article qui revenait avec la régularité des variations sur la pêche à la ligne, M. Albert Wolff ne se fût cru obligé d'insulter un peu ce mort.

En avait-il le droit? C'est ce que nous allons examiner.

Ces jeux de plume ardents, ces agitations de la presse et de la rue étaient alors, comme aujourd'hui, les signes précurseurs d'événements plus graves. Rochefort, le hardi pamphlétaire, l'enfant terrible et l'enfant gâté de Paris, avait vu les péripéties les plus

invraisemblables se succéder pour lui en moins de trois ans. Du boulevard dont il était la joie par son esprit, il avait sauté au Corps législatif, dont il était l'effroi par son nom seul; du Corps législatif il était passé dans une prison et d'une prison au gouvernement. Puis, un jour, tandis que Paris brûlait et qu'on s'égorgeait entre concitoyens, il avait traversé Versailles, les menottes aux mains, sous l'escorte des cavaliers de Galliffet, et il se retrouvait en prison sous le poids d'une accusation capitale....

Il semblait, à qui connaissait l'intensité des haines que l'irréconciliable ennemi de l'Empire avait soulevées autour de lui, que l'existence de ce Parisien, dont la vie avait été si longtemps un éclat de rire, fût menacée de s'achever, dans la fumée d'une fusillade matinale, sur le plateau de Satory.

Les moins sensibles, parmi les ennemis mêmes de l'écrivain, ne pouvaient se défendre d'une émotion bien naturelle, en retrouvant ainsi en pleine tragédie, et comme éclairée par la lueur des incendies, la figure de ce boulevardier spirituel.

Je n'avais nulle raison d'aimer la Commune et j'étais loin, certes, d'approuver tout ce que Rochefort avait imprimé pendant cette période orageuse; mais, quoique je publiasse à cette époque un article tous les jours au *Bien public*, je m'abstins soigneusement de rien écrire sur un vaincu qui n'avait qu'à gagner à ce qu'on l'oubliât un peu. Je rencontrais assez sou-vent M. Destrem, qui fut secrétaire de Rochefort, chez Mario Proth qui, en ces temps lointains, nous offrait chaque jeudi de la bière qui

n'était pas mauvaise à l'hôtel de Rânes, dans l'ancien appartement de Racine, dont l'ombre, par parenthèse, a dû être étonnée plus d'une fois de ce qu'elle entendait dans ces réunions. M. Destrem peut dire si j'ai jamais parlé de Rochefort autrement que de la façon dont il sied de parler d'un captif.

Un ancien collaborateur de Rochefort jugea que le moment était favorable pour faire de son ami un portrait qui attirât la sympathie sur le prisonnier et disposât les juges à l'indulgence. Il consacra tout un petit volume à nous montrer dans Rochefort le plus achevé débauché et le plus bas hypocrite que jamais la terre eût porté. Il nous le dépeignit : « Rongé par l'envie dès sa jeunesse, ressemblant à un pion déclassé auquel le théâtre n'aurait pas réussi. » Il nous le représenta, à ses débuts dans la vie, bombardant le duc d'Orléans d'hémistiches monarchiques et recevant de lui un crayon d'or, un peu plus tard accablant de louanges la maîtresse du préfet de la Seine pour en obtenir de l'avancement....

Selon lui, cet homme qui attaquait sans cesse les scandales du régime impérial, vivait au milieu d'une perpétuelle orgie :

Rien n'était à la fois plus curieux et plus triste que d'étudier l'homme sous ses deux aspects : le farouche démocrate faisant de l'austérité dans les cafés et l'élégant gentilhomme épris de luxe et parlant d'ouvrir ses salons un jour ou l'autre; le critique acerbe de l'Empire succombant du matin au soir aux goûts de dépense contre lesquels il tonnait ; flagellant tout haut les drôlesses et vivant dans le périmètre des demoiselles les plus légères, déplorant la corruption des mœurs contemporaines et menant lui-même l'existence la plus dé-

braillée, flétrissant les tripotages à la Bourse et tripotant lui-même 1500 francs de rente (1).

Brave pour lui-même, Rochefort, quand il s'agissait des autres, montrait « de regrettables défaillances ». D'après son biographe, il se serait enfui brusquement le jour où Scholl avait reçu en pleine poitrine un coup d'épée de M. Paul de Cassagnac, et ne se serait souvenu du blessé que lorsqu'on lui en avait demandé des nouvelles.

Au milieu de ses désordres, Rochefort, qui gaspillait son argent dans un jeu effréné, oubliait, toujours d'après son obligeant portraitiste, « ses plus élémentaires devoirs ». « Quoique gagnant jusqu'à vingt-cinq mille francs par semaine avec la *Lanterne*, il refusait à son vieux père le pain quotidien auquel il avait droit. »

Un des membres de la Commission des auteurs dramatiques, indigné de cette conduite, s'écria : « Avant de donner aux autres des leçons de moralité, ce monsieur ferait bien d'empêcher son vieux père d'implorer à chaque instant la charité de ses confrères. »

L'homme vertueux qui nous raconte ces choses nous apprend à quel moment il lava la tête à ce fils oublieux :

C'est à Tours où, lors du procès du prince Pierre Bonaparte, je devais revoir mon ancien collaborateur entre deux

---

(1) *Le Rural*, n° 4, 22 juillet 1871.

gendarmes, que j'entamai le chapitre paternel pour le ramener au sentiment de son plus strict devoir.

Comme bouquet, la bonne pièce, tout en souhaitant « que les débats dégagent l'accusé d'une telle honte » visait un délit qui, je n'ai pas besoin de le dire, n'a jamais été relevé contre M. Henri Rochefort et le montrait préoccupé surtout dans sa prison de *l'accusation de complicité dans le vol des objets d'art ayant appartenu à M. Thiers.*

La brochure était datée du 22 juillet 1871, au moment où les indignations, excitées par la Commune, étaient au paroxysme ; où ceux qui avaient eu peur et qui s'étaient cachés se montraient plus avides de répression que ceux qui avaient attaqué la Commune en face. Vous devinez quel bien cette publication devait faire à la cause de M. Henri Rochefort.

Mauvais citoyen, faux ami, fils dénaturé, joueur éperdu, habitué de mauvais lieux et soupçonné de ne pas avoir les mains nettes, l'homme était complet. En envoyant ce portrait aux siens, M. Henri Rochefort pouvait écrire du fond de sa prison ce qu'écrivait Roucher à la Conciergerie :

> Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux,
> Si quelque air de tristesse assombrit mon visage :
> Quand un crayon d'ami dessinait cette image,
> J'attendais l'échafaud et je pensais à vous.

Celui qui prenait ainsi la parole dans nos discordes civiles était un Prussien qui, revenu parmi nous au moment où les chaumières de Bazeilles

étaient encore sous la cendre, aurait dû avoir au moins la pudeur de ne pas se mêler de nos affaires. Il avait été, non pas seulement le collaborateur de M. Henri Rochefort dans le même journal, mais son collaborateur pour des pièces de théâtre comme l'*Homme du Sud*, les *Petits Mystères de l'Hôtel des ventes*, les *Mémoires de Réséda*. Il avait eu avec lui cette intimité particulière, cette familiarité de tous les instants qui résultent d'un travail en commun pour trouver une situation ou un dénouement.

Quoi qu'en ait pu dire M. Isambert, avant de connaître les faits, j'estime que si l'épithète de bandit convient à quelqu'un, ce n'est pas à Marchal, c'est à l'homme qui se conduit ainsi. Je ne demande pas à M. Isambert d'écrire cela, car Reinach le lui défendrait, mais je crois mon confrère trop honnête pour ne pas au moins le penser....

Quelque excessif qu'ait été son langage, les attaques de M. Charles Marchal contre M. Henri Rochefort ont toujours été des calembredaines, des accusations sans queue ni tête; elles ont eu surtout le caractère d'une charge, d'une grosse caricature au charbon du genre de polémique de l'auteur de la *Lanterne*. Rochefort prétendait que Napoléon III était le fils de l'amiral Verhuel, qu'il avait été agent de police à Londres, qu'il avait vécu aux dépens de miss Howard. L'*Inflexible* s'amusait à lui rendre la pareille. Mais qui a pu croire sérieusement que M. Henri Rochefort ait été entretenu par Cora Pearl? C'est absolument comme si on m'accusait de recevoir mon argent de poche d'une vieille banquière israé-

lite ou de me promener au Bois dans une voiture à quatre chevaux payée par les Rothschild....

Quant à de prétendues attaques contre la fille de M. Henri Rochefort, ceci encore est de la pure légende. C'est une affirmation fausse de M. Wolff que le boulevard a répétée complaisamment, et je mets au défi la presse juive de me citer dans toute la collection de l'*Inflexible* un mot autre que celui-ci : « Quand elle sera grande, ta fille lira tes écrits, ce sera ton châtiment. »

Le seul texte un peu développé qui puisse se rapporter à cette allégation figure dans une brochure. M. Henri Rochefort avait écrit dans une *Lanterne* qu'au prix où en était le beurre, une jeune fille pauvre n'avait d'autre choix que de se prostituer ou d'allumer un réchaud de charbon. M. Marchal répondait : « Si vous aviez une fille, seriez-vous content qu'elle lise ce que vous faites lire à des filles du peuple, qu'on lui dise qu'il n'y a dans la vie que cette désolante alternative (1)? »

---

(1) Voici, du reste, le texte du passage de la *Lanterne* et de l'attaque de M. Marchal.

M. Henri Rochefort avait écrit : « Au prix où en est le beurre et où en sont les loyers, une femme seule ne peut pas vivre de son travail : voilà qui est prouvé. Il n'y a pour la plus honnête des ouvrières que deux voies à suivre, allumer un réchaud de charbon ou prendre un amant pour l'aider à payer le boulanger. »

M. Marchal répondait : « Si tu as une fille, tu la feras sans doute élever clandestinement au Sacré-Cœur, parce que tu as trop de mauvaise foi pour avouer que la religion seule peut faire de chastes filles, de bonnes mères. Malgré tous les soins que tu prendras de la préserver de la contagion, peut-être un jour la *Lanterne* infernale tombera sous ses yeux et ton enfant lira ton apologie du suicide et de la prostitution. »

Dire à un écrivain : « Ta fille te lira plus tard et ce sera la punition du mauvais usage que tu fais de ton talent », est un procédé de discussion d'un goût douteux, car il vaut mieux s'abstenir de faire figurer les enfants dans ces débats. Ce manque de convenance et de tact ne ressemble en rien néanmoins à ce que M. Wolff appelle : « Outrager une enfant de douze ans. »

Les odieuses calomnies de Wolff, au contraire, empruntaient une gravité particulière aux relations suivies que l'écrivain juif avait eues avec M. Henri Rochefort. Marchal, en effet, ne connaissait pas Rochefort, tandis que Wolff avait été, pendant de longues années, son compagnon et son ami.

Ces attaques, d'ailleurs, se produisaient dans des conditions toutes différentes. Quand Marchal attaquait Rochefort, il attaquait un homme en plein liberté et en pleine force, appuyé par tout Paris, dans tout l'enivrement du triomphe, dans tout l'éclat

---

Admettre qu'un père fera tout pour élever sa fille d'une façon irréprochable n'est vraiment pas attaquer un homme dans ses sentiments les plus sacrés. M. Henri Rochefort en a écrit de plus fortes sur le Prince impérial et sur les familles bonapartistes.

Dans toute cette affaire, M. Henri Rochefort, avec son tempérament nerveux et impressionnable, semble avoir été la dupe de Wolff, qui était jaloux de ses succès et qui lui montait la tête pour le pousser à la violence et se débarrasser de lui. Peut-être aussi a-t-il été entraîné par des amis qui étaient sincères, mais qui étaient passionnés ? Tout écrivain doit faire son profit du conseil si sage de Bossuet : « Il est d'une grande importance de bien faire le choix des personnes avec lesquelles on vit familièrement. Rien n'agite plus nos passions que les actes et les paroles des hommes passionnés; au contraire, une âme tranquille semble nous tirer de l'agitation pour nous communiquer son repos. »

d'une popularité sans égale. Il n'appartenait qu'à un Juif d'attendre, pour frapper un ancien ami, le moment où celui qu'il insultait pouvait se réveiller le lendemain devant le peloton d'exécution....

Ceci, je le dis sans colère et sans haine, pour poursuivre les études psychologiques et sociales, auxquelles tant de lecteurs ont bien voulu s'intéresser, pour vous faire toucher du doigt l'état d'avilissement dans lequel est tombée notre France.

Le fait d'un Allemand arrivant, à peine la guerre finie, retrouvant sa place toute chaude, diffamant les vaincus, critiquant nos artistes du haut de sa grandeur, jugeant nos industriels comme membre du jury des Arts décoratifs, ne touche même plus cette presse du boulevard qui fait un si ridicule étalage de son patriotisme. M. Paul Fresnay, du *Voltaire*, qui a reproduit avec tant de complaisance les allégations de Wolff, à propos de l'*Inflexible*, est tout prêt encore à baiser, au nom du journalisme républicain, la main de ce Prussien qui gagne cinquante mille francs par an ici, et à jeter un peu de boue sur un bohême français mort à l'hôpital. Delpit, le chevaleresque Delpit, va interrompre un article sur la revanche pour chanter les louanges de Wolff.

Rochefort lui-même, auquel on ne peut refuser deux qualités bien françaises : le courage et l'esprit, ne prononcera jamais une parole de miséricorde sur Marchal; mais il vante, dans l'*Intransigeant*, les volumes de Wolff et fait bonne mine à celui qui l'a accusé, étant prisonnier, de laisser mourir de faim son vieux père....

« Ils ne se sentent plus », disent les médecins, à propos de certains malades.

Les hommes de ce temps en sont à ce degré : ils ne se sentent plus.

Ma mission de sociologue est de vous les montrer tels qu'ils sont.

C'est ce que je fais.

VI

L'ESCRIME SÉMITIQUE

Ne me sors pas du fourreau sans motif et ne m'y fais pas rentrer sans honneur.

(*Devise d'une vieille épée castillane.*)

Un souvenir d'audience. — Un joli argument de Henry Fouquier. — Les bébés et les hommes. — M. Arthur Meyer ou « l'homme du monde ». — Une visite de magistrats. — M. Meyer et les insinuations de M. Magnard. — Un jugement funambulesque. — Un sauveteur qui ne sait pas nager. — Un cours d'escrime fait par un sacristain. — La position de *prime* et le *corps à corps*. — M. Waskiewicz. — Une leçon de M. Eugène Veuillot à la presse républicaine. — Une séance du syndicat de la presse. — L'escrime française adopte Judas pour patron. — L'escrime italienne calomniée est réhabilitée. — Les salles d'armes d'autrefois et celles d'aujourd'hui. — Les boursiers terribles. — Brelans et tripots. — M. Saucède. — Une introduction de référé.

J'ai commencé ce chapitre le samedi 26 juin vers cinq heures du soir. Me Lenté, qui n'a jamais, que je sache, manié une épée de sa vie, parlait escrime. Albert Duruy, écœuré de tout ce qu'il avait entendu, avait été respirer un peu d'air pur loin de cette salle, dans laquelle le mensonge avait fini par créer une atmosphère insupportable. Alphonse Daudet l'avait suivi. Je voulus me lever pour rectifier une assertion de minime importance, mais matériellement inexacte,

échappée à Me Lenté. Le président s'était indigné comme si j'avais touché à l'Arche sainte, et, en reprenant ma place, je m'aperçus avec douleur qu'un jeune stagiaire avait profité de cette circonstance pour s'asseoir sur mon chapeau....

Je songeais mélancoliquement, et sans nulle pensée personnelle, à ce que devenait la Vérité dans ces antres. Quatre hommes d'honneur avaient vu, en pleine lumière, par un jour de printemps, un de ces jours éclatants que les Anglais appellent *a glorious day*. Ils avaient dit ce qu'ils avaient vu cinq minutes après l'avoir vu ; ils l'avaient dit les uns sans haine, les autres sans défaillance, sinon sans tristesse.

De tout ceci il ne restait plus rien. Sous le souffle corrupteur de ces sales robins, la Vérité s'était décolorée ; pareille à ces liquides qui, dans une opération de chimie, changent de couleur sous l'action de quelque réactif, elle s'était décomposée sous nos yeux. On avait apporté un louis d'or à ces gens-là et ces faux monnayeurs légaux en avaient fait une pièce fausse devant vous, sans qu'on pût s'expliquer au juste comment.

Je me consolais de ce spectacle en me disant : « Ma foi ! j'écrirai cela ! »

Tel n'est pas l'avis de M. Henry Fouquier.

M. Henry Fouquier est un délicat et un raffiné de plume. Avec un rayon de soleil provençal en plus, c'est un de ces sceptiques aimables et lettrés de l'école de M. Magnard, qui ont toujours dans le cerveau « un petit coin pour les idées d'autrui ». En compagnie d'une dizaine d'autres — et je fais la bonne

mesure — il aurait pu constituer le personnel dirigeant d'une république Athénienne, si la République et Athènes n'étaient pas brouillées pour jamais. Le spirituel chroniqueur, qui cache sous les cheveux blancs de Nestor, une philosophie qui n'a rien de sénile, a fait preuve en tout ce qu'il a écrit sur la *France juive*, sinon de sympathie pour le livre, du moins de bienveillance pour l'écrivain.

Ceci est d'autant plus méritoire de la part de notre confrère, que, s'il excelle à parler de la femme, à peindre certains aspects de la vie moderne, il n'a sur la répartition des richesses que des idées un peu courtes ; il s'écrierait volontiers avec un prédicateur du dix-septième siècle : « Admirez la bonté de la Providence qui a fait passer les grands fleuves près des grandes villes ! » Au moment de la mort de la baronne James de Rothschild, il a consacré trois colonnes du *Figaro* à dire aux ouvriers de Paris : « Insensés ! vous doutez-vous de ce que serait votre sort si les Rothschild n'existaient pas ? »

Six cents millions! Voilà ce que laissait authentiquement et officiellement comme fortune privée, en dehors des milliards de la maison, cette estimable douairière (1). Elle n'en mourut pas moins l'été der-

1. Ces 600 millions constituent ce qu'on était absolument forcé de déclarer pour les droits de succession ; on peut évaluer au même chiffre la somme des valeurs étrangères qu'on est parvenu à dissimuler. Additionnez avec cela la fortune personnelle de tous les Rothschild de Paris seulement : Alphonse, Gustave, Édouard, Adolphe, de la baronne Nathaniel, de la baronne Salomon, qui est, assure-t-on, la plus riche de la famille. Recueillez-vous cinq minutes, dégagez-vous de toutes les rengaines de vos journaux soi-disant conser-

nier; car, ainsi que le fait observer Bossuet, dans ses *Méditations sur l'Évangile :* « Vous avez beau dire : j'ai de quoi vivre, vous n'en vivez pas davantage. » Tous les journaux du boulevard, bons juges en ces questions, s'accordèrent à déclarer que la défunte était une sainte; d'autres la comparèrent à un ange....

Je ne vais pas à l'encontre de ces opinions. Néanmoins je suis fermement convaincu que M. Henry Fouquier ne me soutiendrait pas sérieusement, parlant à ma personne, que cette somme énorme représentait simplement la part très légitimement perçue sur des affaires heureuses mais honnêtes? Croit-il vraiment qu'il faille être un énergumène pour déclarer que c'est de l'argent volé ? Je ne sais si vous êtes comme moi, mais ces masses d'or accaparées par quelques-uns éveillent invariablement dans mon esprit l'idée de quelque chose de répulsif, de difforme, d'obscène

---

vateurs, vous aurez bien vite la conviction que ce monstrueux prélèvement sur le travail d'un pays, pour lequel les prétendus amis de l'ordre n'ont que des admirations, est un désordre social mille fois plus grave qu'une émeute à main armée.

Supposez un chef d'État honnête et ferme faisant venir les Rothschild et leur remettant 30 millions sur toute la succession, cet acte de justice aurait causé moins de dérangement dans Paris que la chute d'un cheval de l'omnibus Madeleine-Bastille. Les Rothschild eux-mêmes auraient été ravis.

Quand Napoléon, le crayon à la main, examinait, après son déjeuner, les comptes d'un fournisseur qui avait gagné 25 millions dans une campagne et lui accordait 5 millions en tout, le fournisseur s'en allait transporté de joie ; il remplissait l'antichambre de ses louanges sur la générosité de l'Empereur et Roi, et trouvait encore le moyen de glisser un gros rouleau de louis dans la main du valet qui l'avait introduit dans le cabinet du maître.

rai-je presque; cela me fait penser à une excroissance, à un polype gigantesque.

Quoi qu'il en soit, M. Henry Fouquier, qui s'était montré, comme la plupart des lettrés, plutôt favorable qu'hostile à mon livre, protesta énergiquement quand j'eus manifesté dans une lettre adressée à la *France* l'intention de dire mon mot sur ce procès terminé par un si singulier verdict. Il trouva même, pour m'engager au silence, un argument où se révèle tout l'optimisme souriant d'un Épicurien du boulevard : « Que demandez-vous de plus? Vous avez été traîtreusement frappé sans doute, mais enfin vous n'avez pas été condamné. »

Pour joli qu'il soit, j'avoue que l'argument me touche peu. Je connais ces invitations à tout accepter, à tout subir pour ne point s'écarter des usages d'une bonne compagnie imaginaire ; elles sont, à mon sens, une des causes de l'état de servage profondément honteux auquel les Chrétiens sont réduits.

Le peuple seul a encore la force de crier et c'est une joie pour moi, un motif de patriotique espérance que d'entendre ce hurlement instantané et général que poussent les prolétaires, non point seulement quand on attente à leurs droits, mais quand on les traverse dans leurs fantaisies. « A la bonne heure, me dis-je, voilà des gaillards qui ne sont pas encore tout à fait morts et qui éprouvent quelque chose quand on les touche ! »

Les autres ne ressentent rien d'analogue. On pénètre par effraction dans des domiciles privés, on

jette des religieux dans la rue, on ruine quarante mille familles par un acte de piraterie comme celui qui s'est accompli au moment de l'Union générale. Les intéressés chignent un peu : « Oh ! mes pauvres prêtres ! oh ! mon pauvre argent ! » On les laisse faire, puis le bon Juif ouvre la porte : « Ce n'est pas gentil de bouder comme cela ! Allons, que ce soit fini ! Qui est-ce qui va venir avec nous voir les attelages de Camondo ? Qui est-ce qui va louer une loge pour faire une ovation à Sarah ? C'est Bébé. Allons, Bébé, habillons-nous vite. La couturière juive est là qui apporte un gentil costume pour Bébé. »

Je ne suis pas Bébé, je suis un homme, je suis uple des pieds à la tête, c'est-à-dire que je n'ai peur ni de l'opinion de convention des journaux, ni de la prison, ni de la mort. J'estime fort bon l'ancien adage français qui disait : « Nul n'a droit en sa peau qui ne la défend. » Voilà pourquoi je compte bien retrousser la robe de M. Barthelon et le fustiger publiquement pour avoir mis dans un arrêt de quelques lignes toutes les menteries qu'il a mises dans le sien....

Je n'ai pas dérangé ce bizarre magistrat, mais je n'entends, en aucune façon, lui servir de compère pour rendre du lustre à un honneur de Juif un peu terni. Si toutes les victimes de la magistrature maçonnique et juive agissaient comme moi, les magistrats actuels, sans cesser de penser que les procès pour eux sont surtout des affaires, se décideraient peut-être à rendre un peu plus d'arrêts et moins de services.

« Désormais, m'écrivait-on au lendemain de l'arrêt, il est admis qu'un Juif peut assassiner un Chrétien pour 200 francs. » Ce mot répondait à un propos qui fut tenu chez un des princes d'Israël : « Ma foi ! Meyer a eu tort de ne pas tuer son adversaire pendant qu'il y était, cela ne lui aurait pas coûté davantage (1). »

Si j'acceptais cette mise hors la loi du Chrétien en ma personne, si j'écoutais la voix du respect humain qui parle par la bouche de Fouquier, je commettrais la pire des lâchetés : une lâcheté intellectuelle.

Ce que j'en fais, d'ailleurs, c'est sans nulle animosité contre M. Meyer et je suis certain que M. Fouquier en est très convaincu.

M. Meyer est moins intéressant par lui-même que par les choses auxquelles il fait penser.

Sans manquer de respect à une très honnête femme, qui aurait pu être plus heureuse dans le choix de ses amitiés, il est permis de rire un peu en songeant à la tête que feraient tous les d'Uzès du

---

(1) C'est le pendant du mot qui fut dit dans un salon juif à propos de cette malheureuse Mme Noirmont que Sarah Bernhardt cravachait à tour de bras à Rio de Janeiro pendant que deux misérables la maintenaient chacun par un bras : « Sarah Bernhardt a eu rudement raison et c'est un grand honneur qu'elle a fait à cette chienne ! Cette chère Sarah ! elle peut être sûre d'avoir ici une rentrée triomphale ! »

L'épithète de *chienne* n'a rien qui doive étonner dans la bouche d'une grande mondaine juive. C'est l'expression usitée pour désigner les Chrétiens. C'est le mot exact dont s'est servi Sarah Bernhardt, à propos de Mme Noirmont, d'après le récit même de tous les journaux : « Je n'ai pas besoin de cette chienne ici. » Selon le Talmud, tout Chrétien est « de la semence de bétail ».

passé, s'ils descendaient de leurs cadres de cuivre et qu'ils aperçussent ce petit youtre installé dans leur demeure ducale.

Ceci affirme une fois de plus ce qu'il y a d'habileté, de persévérance dans les desseins, de ténacité pratique dans la cervelle du Juif. Être laid, chauve, sans esprit, sans talent, avoir l'air d'un chemisier et se dire : « J'aurai ma place dans une société d'élite qui a été réputée longtemps pour la plus difficile de l'Europe », — est une gageure que ne hasarderait pas un Chrétien.

Gagner cette gageure suppose évidemment des ressources qui nous échappent, un art diplomatique particulier à la race sémitique et qui attire l'observateur comme malgré lui.

Pour des psychologues, comme nous le sommes tous plus ou moins, il y a quelque chose qui attache dans le spectacle de cet homme qui touche au but et qui échoue au dernier moment. Il s'est fait une espèce de figure; il n'a plus qu'à tenir cinq minutes pour revenir en galant paladin dans ces salons où la Juiverie lui prépare une aubade.... Tout à coup il défaille devant l'épée, non d'un spadassin, mais d'un homme de lettres paisible de sa nature, n'ayant appris à faire des tierces et des quartes que pour défendre ses écrits, myope par surcroît, comme était Paul Foucher lui-même qui, trompé par les bocaux multicolores, se précipita un jour dans une pharmacie, en croyant monter dans un omnibus.

N'est-ce pas l'image de la destinée du Juif? Il n'est point lâche, car, je l'ai dit, je regarde la volonté,

l'esprit de résistance, la résolution du cerveau comme une des formes du courage, mais il n'est pas guerrier. Après avoir tout conquis par la ruse, il se heurte toujours à l'épée que l'Aryen le plus inexpérimenté manie comme son arme naturelle, et à laquelle il a toujours recours quand il est réduit au désespoir.

Tout cela est du domaine de la philosophie, de l'appréciation individuelle. Aurais-je eu dans les magistrats actuels une confiance que je n'ai pas, que je me serais gardé de leur demander de se prononcer sur un cas en dehors de leur compétence. Quand ils se transportèrent en fiacre chez moi, avec tout ce qu'il faut pour écrire, et qu'ils y barbouillèrent du papier, je me hâtai de leur déclarer que le duel étant qualifié d'affaire d'honneur, le seul châtiment que me parût mériter celui qui manquait à l'honneur était une volée de coups de pied au derrière.

Je n'ai pas changé d'opinion....

— A quoi sert de vous échiner ainsi le tempérament? répétais-je à mes visiteurs, en les voyant grossoyer avec fureur, cela n'aboutira pas....

Il y avait là un vieux malin avec une de ces figures en lame de couteau, dont le flot des affaires semble avoir poli et durci les traits, comme le flot de la mer polit et durcit les cailloux. De son nom il s'appelait Benoist; il était très poli et même, je le crois, honnête, mais je serais étonné s'il ne trouvait pas, lui aussi, qu'à notre époque « il y a bien du travail à vivre ». En m'entendant parler et en se rappelant sans doute que, dans sa longue carrière de magistrat, il n'avait jamais vu une instruction judiciaire tourner

mal pour un Juif, il opinait du bonnet en dessous et, tout en instrumentant ferme, il disait probablement à part lui : « Voilà un particulier qui connaît son temps ! »

Son compagnon semblait avoir encore des illusions sur la justice. Il se nommait Ditte et était tout jeune, avec une physionomie ouverte. Je serais étonné s'il n'était pas encore relativement candide, bien qu'il soit, m'a-t-on dit, protestant.

Honnêtes ou non, je ne demandais rien à ces magistrats que de me laisser tranquille.

S'il faut dire toute ma pensée, avec cet amour de l'analyse qui ne m'abandonne jamais, je suivais non sans intérêt les efforts de Meyer pour se tirer d'affaire.

« Pauvre Meyer ! Il s'est tué en duel... ! » avait dit une femme de beaucoup d'esprit.

C'était spirituel sans doute, mais inexact. Le Sémite est indestructible. Il rebondit comme un chat ; il a la souplesse, l'élasticité, la diplomatie du félin ; il s'abaisse, mais pour se relever tout de suite.

Ne vous est-il jamais arrivé, en rêvant au bord de la mer, de déranger quelque scurrile du bout de votre canne ? Vous le voyez soudain reprendre sa course interrompue et, avec cette sorte d'inconsciente taquinerie qui est dans l'homme, vous lui barrez encore le passage. Il fait un crochet et retourne dans le chemin qu'il avait choisi. Vous jetez un peu de sable sur lui ; il disparaît et, cinq minutes après, il a écarté le sable et le voilà reparti. Vous en avez assez ; vous vous laissez bercer par le clapotement des flots ou

vous perdez dans la contemplation de l'infini. Le scurille vous a vaincu, il vous a lassé.

Ce scurrille, c'est le Juif : dès qu'il a secoué son sable, il se remet en voyage et suit la ligne qu'il suivait auparavant.

Quoi de plus typique sous ce rapport que l'entrée en matière de Meyer devant le juge d'instruction ?

La veille, le directeur du *Gaulois* était allé, la corde au cou, demander l'*aman* à M. Magnard, le supplier de ne rien laisser passer d'hostile contre lui dans le *Figaro*.

Le lendemain, il explique au juge d'instruction que c'est M. Magnard qui a causé tout le mal. Qu'a-t-il voulu faire, lui ? accomplir une mission d'apaisement, *rassurer*, comme il le dit lui-même, *les consciences catholiques inquiétées par les insinuations de M. Magnard.*

C'est une note du *Figaro* qui m'a appris l'existence du livre de M. Drumont. Dans cette note M. Magnard insinuait que derrière M. Drumont se cachait l'Archevêché. Voulant détruire au plus vite un courant aussi dangereux, je me rendis à l'Archevêché. En ma double qualité d'Israélite et de directeur d'un journal qui défend les idées catholiques et royalistes, je me suis toujours efforcé d'apaiser certaines questions irritantes, de démontrer aux Israélites qu'ils n'avaient pas à s'effrayer de l'éventualité du triomphe des monarchistes, aux Catholiques, que les Israélites s'abstenaient de toute politique religieuse militante (1) et qu'ils étaient avant tout de simples et bons Français.

---

(1) Se rappeler les articles publiés par la presse juive au moment des décrets, relire dans la *France juive* la réponse de la *Lanterne*

Mgr Guibert m'autorisa à déclarer que tout le monde à l'Archevêché ignorait le livre et que personne n'y pouvait être soupçonné d'entretenir des guerres religieuses.

Je rentrai au *Gaulois* et je fis une note pour rassurer les consciences que M. Magnard avait pu inquiéter.

Ne trouvez-vous pas cela immense : ce malheureux Iouddi boulevardier qui ne connaît pas le premier mot du Catéchisme, que nos affaires ne regardent en aucune façon et qui, au lieu de s'excuser d'avoir fait si piteuse figure sur le terrain, prétend *rassurer les consciences catholiques ?* Cela dit à propos d'un livre comme le mien, que toutes les feuilles religieuses ont loué à l'envi, que le Père de Pascal, le missionnaire apostolique à la voix chaleureuse et vibrante, a tenu à présenter, le jour même de l'apparition de l'ouvrage, aux lecteurs de la *Croix!* A propos d'un livre qui m'a valu des milliers de lettres d'ecclésiastiques, prompts à excuser quelques fautes involontaires dans l'interprétation des Écritures en faveur de la foi profonde, de l'indignation généreuse qui avaient dicté ces pages !

N'est-ce pas tout un monde que cette phrase, et se peut-il concevoir plus invraisemblable impudence ?

Hélas ! les hommes d'aujourd'hui croupissent dans

---

n° du 4 décembre 1883) à un correspondant qui blâmait le massacre des otages :

Vous concluez qu'on a eu tort de fusiller les pauvres calotins de 1871. *Nous sommes d'un avis contraire ; nous estimons même qu'on a usé de trop de ménagements vis-à-vis d'eux. Ils ne l'avaient pas volé.*

Si M. Meyer ne trouve pas que ce soit là de la politique religieuse militante, qu'est-ce qu'il entend par militer?

un béotisme trop épais pour comprendre la saveur de ces choses !

Fidèle à mon principe, je ne dis rien, et tous ceux qui me sont venus voir alors en peuvent témoigner, qui ne fût une paraphrase du dédaigneux et miséricordieux : « Pauvre... diable ! » de Daudet, — un écho de cet apitoiement qui prend tous les hommes ayant un cœur, devant la chute de ceux mêmes qui ont été les plus insolents et les plus durs au temps de leur passagère fortune.

Au moment où les débats s'engagèrent, il fut expressément convenu avec M[e] Auffray, qui m'avait offert le secours de sa vive et mordante parole, qu'à moins d'attaques contre mes témoins, ma personne ou mon livre, il garderait un silence que la courtoisie de M[e] Lenté nous a, d'ailleurs, rendu facile.

Je me disais : « L'arrêt admettra dans une certaine mesure le mouvement instinctif. L'influence juive aidant, Meyer aura huit jours de prison et nous irons tous aux champs voir le soleil se coucher dans les radieux horizons d'été. »

Je tombai littéralement de mon haut lorsque je lus l'arrêt à la fois funambulesque et infâme de Barthelon. C'était l'assassiné qui avait tort ! C'était celui dont on avait traîtreusement et lâchement saisi l'épée qui avait été incorrect !

Je me promis bien de dire son fait à Barthelon dans une brochure ou dans un volume, puisque tous les journaux m'étaient fermés, et, après avoir respiré

la brise marine à mon aise, je me tiens parole aujourd'hui....

Il est impossible, en effet, de voir accumulation pareille de mensonges et de bêtises.

Je vous mets d'abord cet arrêt baroque sous les yeux :

Le Tribunal,

Attendu que dans un duel à l'épée qui a eu lieu le 24 avril, à la Celle-Saint-Cloud, Meyer a blessé Drumont à la cuisse gauche, et qu'il en est résulté une maladie de plus de vingt jours; que ce fait est réprimé par la loi pénale;

Attendu que, pour apprécier la culpabilité du prévenu, il importe de prendre en considération les circonstances dans lesquelles le délit s'est produit;

Attendu que Meyer a été provoqué par de graves outrages;

Attendu qu'il s'est, à la vérité, soumis à la décision des témoins autorisant l'engagement corps à corps, et que rien ne saurait excuser ce genre de combat;

Qu'en effet le corps à corps « où les membres s'entre-croisent, les souffles se confondent, les poitrines se heurtent, où les mouvements sont désordonnés », ainsi que dans l'espèce il a été décrit par tous, n'est autre chose que le duel au couteau, avec la seule différence de la longueur des lames;

Qu'il y a lieu cependant de reconnaître que, sur ce point, le prévenu n'a qu'une faible part de responsabilité;

Attendu que Meyer a été accusé d'avoir, dans une première lutte corps à corps, porté la main gauche sur l'épée de son adversaire, puis, malgré un avertissement, de s'être, dans un second corps à corps, servi à nouveau de la main pour détourner l'arme de Drumont, et, à ce moment même, de l'avoir frappé sans défense;

Mais attendu qu'il est impossible de déterminer si la blessure et la main mise sur l'épée de Drumont ont été simultanées, les deux adversaires *fourrageant* déjà depuis quelque

instants entre leurs jambes, suivant l'expression caractéristique d'un témoin, et Drumont n'ayant constaté qu'il était blessé qu'un certain temps après la fin de la lutte;

Que dans tous les cas, et sans que le tribunal ait à rechercher dans quelles limites le corps à corps prolongé laisse les combattants maîtres de leurs actes, les témoins des deux parties, expressément interpellés, ont estimé tous qu'il n'y a pas eu intention déloyale de la part de Meyer;

Vu les art. 309 et 463 du Code pénal, en faisant application au prévenu, le condamne à 200 francs d'amende et aux dépens.

Vous prétendez que le fait de blesser quelqu'un en duel est réprimé par la loi pénale ?

Nous voilà retournés au code fantaisiste de Diaoulé Karamoko.

Vous, juges, vous punissez quelqu'un pour avoir causé une incapacité de travail de plus de vingt jours, et vous n'avez condamné ni même jugé M. Kœchlin Schwartz qui a tué M. Lichtenberger en duel? Vous n'avez condamné ni même jugé M. Charles Viguier qui a tué M. Robert Caze en duel? Vous n'avez condamné ni même jugé les centaines de duellistes qui, depuis dix ans, ont blessé plus ou moins grièvement leurs adversaires?

C'est ainsi que vous comprenez l'égalité devant la loi? Farceurs!

S'il était condamné pour cela, Meyer serait très intéressant. Ce serait une victime de l'injustice des hommes. C'est l'argumentation de Delpit (1) du reste,

---

(1) Quel type encore que ce Delpit! Il m'écrivait un jour pour me rappeler que j'avais publié, il y a de longues années, le premier article qu'on ait imprimé sur lui. Cela n'a pas d'importance et, à

dont Me Lenté, à l'audience, lut l'article à Barthelon qui parut le priser fort.

Vous citez les phrases d'un journal pour faire croire que ce duel était un duel de sauvages. Vous n'avez donc pas lu l'interrogatoire de M. Meyer devant le juge d'instruction? Vous y auriez vu cette phrase :

M. Drumont me dit à la fin de la première reprise : « Ma foi, c'est bien dommage que l'on nous ait séparés, cela commençait à devenir amusant. »

Ce propos, tenu en souriant, indique-t-il un homme hors de lui, un homme qui ait perdu cette pleine possession de lui-même qu'un Français et un Chrétien, soldat, artiste ou ouvrier, garde toujours

---

notre époque comme à toutes les époques de guerre civile, il peut parfaitement arriver qu'on soit obligé de combattre à outrance des gens avec lesquels on a eu jadis des rapports très agréables. Avouez cependant que c'est une idée biscornue, lorsqu'on laisse volontiers accoler à son nom l'épithète de chevaleresque, d'aller faire des démarches actives en faveur d'un félon et de prendre chaleureusement la défense de quelqu'un qui s'est déloyalement conduit dans un duel, contre un confrère qui vous a souhaité amicalement la bienvenue dans les lettres.

Ce n'est pas un méchant homme, malgré tout, que ce Delpit. On l'a appelé : « Un sauveteur qui ne sait pas nager. » C'est surtout un sauveteur qui a la spécialité des sauvetages ridicules. Il voit un homme en jeter un autre à l'eau..., il s'élance aussitôt... au secours de l'assassin. Son *curriculum vitæ* sous ce rapport est véritablement stupéfiant.

Un jour à Pantin, raconte la légende, on découvre les cadavres de la famille King, et la foule n'a pas même la force de pousser un cri d'indignation. « Pauvre Tropmann ! » s'écrie une voix. C'était Delpit qui débutait....

Une femme de cœur fait d'une fille sans dot la plus riche grande dame de France. La fille sans dot trompe indignement son mari et diffame odieusement cette belle-mère qui avait été si généreuse pour

un milieu du péril et qu'un Juif perd dès qu'il voit luire une épée?

J'imagine, en effet, quelle aurait été la stupéfaction des vieux maîtres d'armes, si on leur avait dit qu'il suffisait pour devenir tout à coup furibond d'avoir, selon leur langage, la main en pronation au lieu de l'avoir en supination. C'est l'état d'âme intérieur qui est tout là dedans. On peut avoir la main en quarte et être excessivement agité, on peut l'avoir en prime et être absolument calme.

La phrase sur le *duel au couteau* ne dépare pas cet édifice d'inepties.

Le corps à corps, dites-vous, *n'est qu'un duel au couteau avec la seule différence de la longueur des lames.*

---

elle. « Quel ange que cette jeune femme ! » exclame un journaliste. C'était Delpit qui continuait....

Un homme d'État anglais se fourre dans une aventure scandaleuse, et dans l'escalier d'une dame, s'engage ce mémorable dialogue.

Le capitaine Forster à sir Charles Dilke, au pied de l'escalier :

— Sir Charles Dilke, je pense ?

— Oui, monsieur.

— Eh bien, j'ai à vous dire, s'écrie le capitaine Forster, que vous êtes une canaille et un menteur !

— Vous pourriez ajouter, répond sir Charles Dilke, que je suis aussi un lâche ! mais je suppose que vous êtes un gentleman et que vous ne voudriez pas nuire à ma situation politique, à laquelle je tiens par-dessus tout.

Le jury condamne sir Charles Dilke et la reine le raye de sa propre main de la liste des membres du *Privy Council :*

« Quel galant homme que ce Charles Dilke ! » lit-on un jour dans une chronique du *Figaro*. C'était Delpit qui poursuivait son œuvre. Ce n'est pas sa faute. Il voit comme cela. Il semble affectionner de préférence ceux qui manquent au devoir essentiel, qui est le courage chez l'homme et la pudeur chez la femme. Chacun son goût; mais pourquoi diable les journaux du boulevard s'obstinent-ils à l'appeler toujours « notre chevaleresque confrère Delpit »?

Or, je ne vous propose pas un lapin, comme on fait en pareil cas, je vous offre une immense, une gigantesque gibelotte, à la dégustation de laquelle j'invite, non seulement le tribunal, le substitut, le greffier, mais tous ceux qui ont figuré dans l'affaire : Lenté, Waskiewicz, Saucède, Treille, Danet, Meyer lui-même — à une seule condition :

Citez-moi, dans toute l'histoire des duels, un duel, un seul, vous m'entendez bien, qui n'ait pas été *un duel au couteau avec la seule différence de la longueur des lames.*

Est-il donc nécessaire d'apprendre à ce président, positivement surprenant, qu'une épée n'est qu'un couteau qui a seulement, comme il le fait remarquer avec beaucoup de sagacité, une lame plus ongue?

Les fusils, également, sont des pistolets, mais ils ont un canon plus long; les canons, eux-mêmes, ne sont que des fusils plus gros. J'ajoute que les arbres ne sont que des arbustes, seulement ils sont plus hauts. Quant aux hommes, ce sont des enfants qui ont grandi.

L'affirmation qui termine cette série d'impostures est digne de tout ce qui précède. Les témoins « expressément interpellés » n'ont pas estimé du tout qu'il n'y avait pas eu intention déloyale de la part de M. Meyer. Ils ont tous déclaré *qu'il y avait eu un acte déloyal de commis*, mais ils ont répondu comme ils le devaient à une question que le président leur posait d'une façon captieuse. Ils ont refusé de se faire les juges de ce qui s'était passé dans une conscience,

et de décider s'il y avait eu *oui* ou *non* préméditation.

Ceci est le secret de M. Meyer; c'est à lui que le président devait le demander.

Je vois un homme tricher au jeu, je vous dis : Il a triché. Mais je ne puis vous affirmer que, si le hasard des cartes lui avait mis naturellement tous les atouts dans la main, il aurait triché quand même. C'est une tentation qui a pu l'assaillir devant le tapis vert ou sur le terrain, c'est une tentation même qu'il peut n'avoir pas eue au commencement de la partie et qui peut lui être venue à la fin.

Voilà les âneries que les magistrats sont arrivés à mettre dans leurs jugements!

Je vais maintenant, après avoir causé jurisprudence avec mes lecteurs à propos de l'Union générale, causer escrime avec eux à propos du fameux *corps à corps*. Qu'ils ne s'effrayent pas! C'est simple comme bonjour. Il suffit pour comprendre d'avoir du bon sens et d'être honnête.

Je ne m'adresse pas au faux monde de l'escrime, dont je tracerai un croquis tout à l'heure. Il y a dans ce monde force braves gens et force gens braves, mais, dominés par les Juifs comme tous ceux qui vivent d'une vie plus ou moins d'apparat et montent sur des estrades, ils attendent qu'un Jacob leur ait fait signe pour se prononcer, et ils ont laissé déshonorer l'escrime française sans protester.

Je parle aux simples et aux loyaux. Une paysanne me comprendrait, et un curé de village, tout en con-

damnant, bien entendu, le principe même du duel, s'expliquerait très bien ce que je veux dire et l'expliquerait à son sacristain.

Ne suis-je pas un sacristain moi-même? C'est le nom que donnait volontiers aux écrivains catholiques ce polisson de Lockroy, qui se permettait d'appeler « drôles » les rédacteurs du *Monde*. C'était leur faute après tout. Pourquoi lui avaient-ils parlé poliment? Il fallait faire comme moi, qui, dans la *France juive*, ai eu la satisfaction d'administrer à ce queue-rouge la plus exemplaire correction que jamais fesses de Bobèche aient reçue, depuis qu'il y a des fesses et des Bobèche sur la terre....

Ce mot de sacristain, je me hâte de le dire, ne me choque point. Je ne vous cache pas qu'étant méditatif, mon rêve eût été, en des temps calmes, d'être bibliothécaire dans une abbaye ou sacristain dans une église. Quoi de plus charmant que de classer les chefs-d'œuvre du génie humain, d'aider ceux qui écrivent et de n'écrire point soi-même? Quoi de plus doux que d'entrer le premier à l'église, quand l'aube, colorant à peine les vitraux, met une clarté indécise dans le sanctuaire, et de prendre soin de la demeure de Dieu? Quoi de plus poétique que de sonner ces cloches qui annoncent qu'un fils de la mère Ève, *Eva matre natus*, comme disent certaines inscriptions de cimetières, va recevoir l'eau du baptême, qu'un Chrétien de plus, étant bien mort, est recueilli sans doute par la miséricorde de Dieu dans le Paradis éternel?

Tous les sacristains de France ont, d'ailleurs, un

patron qui ne leur fait pas déshonneur. A la Révolution, quand le sacristain du Pin en Mauge vit que l'on chassait les prêtres du saint lieu et que l'on ne pouvait plus dire la messe, il sonna une dernière fois les cloches, mais cette fois ce fut pour appeler les gars des environs aux combats. Ce ne fut plus près de l'autel, ce fut au milieu de la mêlée que l'on revit le sabre à la main, le Sacré-Cœur sur la poitrine, le généralissime de l'armée catholique et royale, Jacques Cathelineau, le sacristain du Pin en Mauge....

Pour en revenir à l'escrime, elle comprend huit positions pour l'épée qui équivalent à peu près aux notes de la gamme.

Les notes de la gamme s'appellent : *do*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, *ut*.

Les positions s'appellent : *prime*, *seconde*, *tierce*, *quarte*, *quinte*, *sixte*, *septime*, *octave*.

On ne peut pas plus supprimer une position parce qu'elle gêne la main du Juif, qu'on ne peut supprimer une note sous prétexte qu'un gosier israélite ne pourrait donner l'*ut* ou le *sol*.

Tout ce qu'ont garanti aux Juifs les principes de 89, c'est le droit de ne pas prendre une position qui leur déplaît, comme de ne pas fournir une note qu'ils n'ont pas.

La position de *prime* est définie ainsi par le plus récent traité d'escrime (1) :

---

(1) *Traité d'escrime, pointe et contre-pointe*, par Romuald Brunet, ouvrage illustré de cinq dessins, par Eugène Chaperon, et de vingt-sept planches inédites.

Position de prime.

La main en tierce à la hauteur du front, le pouce en dessous, le coude ployé, la pointe baissée. Position : bas du dedans.

Quand on est dans la position de *prime*, on tient, selon l'expression de M. Paul de Cassagnac, l'épée en chandelle, seulement la mèche de la chandelle, c'est-à-dire la pointe de l'épée, est en bas, tandis que le chandelier, c'est-à-dire la poignée de l'épée, est en haut.

Dès que l'on se met entre les mains des homme composant la corporation, jadis si honorable, des maîtres d'armes, ils vous ordonnent tour à tour, dans le cours de la même leçon, de parer *quarte*, *tierce*, *septime*, *prime*.

Il n'est donc pas besoin d'avoir une intelligence prodigieusement développée, pour comprendre que ces braves gens ne vous enseigneraient pas des coups dont vous ne pourriez pas vous servir.

Mon maître, qui avait appartenu à l'école de Joinville, affectionnait le coup de *prime*, et l'idée ne m'est jamais venue que le ministre de la guerre fût assez astucieux pour breveter des militaires, les chevronner, les médailler à la seule fin d'inculquer à leurs disciples les principes d'une escrime qui parût irrégulière à M. Barthelon.

Tandis que Me Lenté se gargarisait avec la déclaration de MM. Jacob et Mérignac, condamnant le *corps à corps*, c'est-à-dire le coup de *prime*, j'avais la langue levée pour dire au président :

« Faites donc grimper un municipal sur une impériale d'omnibus et envoyez-le à la salle de ces fieffés imposteurs, il trouvera ces deux pendards sur une planche en train d'enseigner à leurs élèves, moyennant une bonne rétribution, ce coup qu'ils déclarent inadmissible. »

Plus heureux en effet que M. Barthelon, un enfant en bas âge comprendrait qu'un monsieur qui a le bras levé en l'air ne peut toucher son adversaire qu'en s'approchant tout près de lui.

Ce rapprochement est ce qu'on appelle le *corps à corps*, le terrible, l'épouvantable *corps à corps* qui a fait pousser des cris d'horreur au président de la 10e Chambre.

Or, de toutes les positions qu'on peut prendre en duel, le *corps à corps* est incontestablement la moins dangereuse. On risque d'être traversé de part en part en marchant, mais c'est tout.

Faites encore appel à cette simple raison qui avait ce jour-là complètement abandonné M. Barthelon. et vous vous expliquerez parfaitement qu'un coup porté ainsi par une main placée dans une attitude peu naturelle, qui gêne toujours les plus adroits, a bien des chances pour être hésitant et débile.

Le coup redoutable, le coup meurtrier, c'est le coup envoyé à distance lorsque la main peut se déployer dans un élan plein d'élasticité, lorsque l'homme bien assis sur ses jambes peut prendre, en se fendant, une impulsion qui double la force de son bras.

La main gauche, que l'on est libre de tenir

comme à la salle, élevée derrière la tête, sert de balancier et, en retombant, accélère encore ce mouvement harmonieux et complet où tout, sans secousses, sans raideur, sans brusquerie, concourt à l'effet général.

C'est le comble de l'art. Quand vous en êtes là, vous êtes sûr de votre affaire.... Vous êtes tué à la première rencontre par quelqu'un qui n'a jamais tenu une épée de sa vie, mais vous avez la consolation de mourir selon les principes.

C'est à peu près le cas de l'infortuné colonel Herbinger, une lamentable victime de l'opportunisme, pour laquelle je me reproche d'avoir été un peu sévère dans la *France juive.* Il était professeur de tactique à l'École de guerre et son cours, au dire des plus difficiles, était le plus remarquable de l'École. Quand il fut investi du commandement suprême, tout ce qu'il put faire comme tactique dans les circonstances où il se trouvait, fut de dire à ses soldats : « Nous ne sommes pas les plus forts, filons le plus vite possible, si nous ne voulons pas que les Chinois nous scient la tête à tous. »

Le *corps à corps* ne sera donc jamais recherché par le véritable spadassin. C'est un souvenir de la *furià francese*, il répond à un instinct national : le besoin de charger, d'aller en avant, de se rapprocher de son ennemi. C'est le système offensif qui nous a si souvent réussi et que le général Boulanger, qui a été quelquefois moins bien inspiré dans ses propos, a eu raison de recommander aux généraux à la suite des grandes manœuvres.

En tout cas, le *corps à corps* est une péripétie très normale du duel (1).

C'est l'avis de Vigeant, qui ne pouvait en croire ses yeux en lisant dans la *Gazette des Tribunaux* les déclarations de MM. Waskiewicz, Saucède, Roulez, et surtout de Jacob et de Mérignac.

« Le *corps à corps*, me disait-il, fait partie intégrante de l'enseignement de l'escrime. Sans doute on recommande aux débutants de ne pas en abuser, car il est disgracieux lorsqu'il n'est pas éexécuté avec virtuosité et élégance; mais dans tous les assauts au contraire, le *corps à corps* donne lieu à des fins de phrase splendides qui excitent les applaudissements des assistants. »

C'est absolument comme la gamme dont je vous parlais tout à l'heure. Pour assouplir le mécanisme — le mot est le même en musique qu'en escrime — on prépare progressivement les élèves à aborder certaines notes un peu hautes pour eux au début, mais on n'a jamais songé à interdire ces notes.

M. Paul de Cassagnac a, du reste, parfaitement étudié tout cela dans un article de l'*Autorité* à pro-

(1) Je demande pardon à mes lecteurs de province d'insister sur ces explications. Le moindre sous-officier, en prenant le vermouth matinal avec un camarade, le plus humble maître d'armes tenant une salle dans un faubourg de sous-préfecture, va s'écrier : « Ah çà! quel besoin éprouve M. Drumont de nous apprendre que deux et deux font quatre? » Détrompez-vous, mes amis, dans le monde *chic* de l'escrime, à Paris, deux et deux ne font pas quatre, ils font cinq, quand il s'agit d'un Juif. Ils en sont arrivés, dans ce monde, à ce point d'inconscience de ne pas comprendre ce qui vous semble une vérité de La Palisse. En revanche, quels plastrons! Comme c'est bien soutaché, agrémenté, souple et fort!

pos du duel de MM. Harden-Hyckey et Lavertujon (1).

Je reviens au *corps à corps*, dont l'interdiction est une bêtise.

En a-t-on assez parlé du corps à corps dans le duel Drumont-Meyer !

J'ai encore à l'oreille l'écho des phrases indignées par lesquelles le président du tribunal flétrissait le corps à corps, cette phase abominable, féroce, sauvage d'un duel acharné.

Et tout le monde a frémi sur la barbarie d'un pareil combat.

Aussi les témoins du duel Harden-Hyckey-Lavertujon l'ont proscrit avec horreur, ce qui est une puérilité d'abord et une sottise ensuite.

Le *corps à corps* est d'abord ce qu'il y a de moins dangereux dans un duel, par la bonne raison que l'on est armé d'une épée dont la lame est trop longue pour qu'on puisse faire autre chose que de la tenir en chandelle en l'air, ou en canne en bas, lorsqu'on est poitrine contre poitrine.

Il est presque impossible de se toucher dans un *corps à corps* réel.

Si l'on se battait au couteau, oui (2).

Mais avec une épée allongée encore de toute la longueur du bras, le *corps à corps* est absolument inoffensif.

On a l'air de s'égorger et l'on ne se touche presque jamais.

Il est bien autrement dangereux, bien autrement terrible, de se trouver à $1^{m}50$ de distance, d'où chaque coup d'épée peut vous traverser de part en part, dans une fente à fond.

Donc, défendre le *corps à corps*, c'est obéir à une niaiserie de mélodrame.

Et puis, c'est manquer gravement à son devoir de témoins prudents.

---

(1) *Autorité* du 27 août 1886.

(2) Pour mettre les points sur les *i*, M. Paul de Cassagnac aurait dû écrire : « Si l'on se battait avec cette épée à lame très courte qu'on appelle un couteau. »

Règle générale, vous ne devez jamais fixer, comme conditions de combat, que les conditions que vous êtes en état physiquement, matériellement, de faire exécuter.

Celles dont l'exécution peut échapper à votre surveillance, sont des conditions imprudentes et téméraires, pleines d'imprévu et que l'on doit éviter avec soin.

Or je voudrais bien savoir comment s'y prendront les témoins pour empêcher un *corps à corps* que les adversaires peuvent rechercher dans un moment donné ?

S'ils crient d'arrêter, c'est généralement, dans ces moments-là, comme s'ils chantaient.

Et en admettant qu'il y en ait un qui obéisse, ils le font tuer par l'autre qui continue pendant que son adversaire s'arrête.

Quant à se jeter sur eux et à les prendre à bras-le-corps pour les séparer, c'est de la folie pure, parce que, pour peu que vous reteniez celui-ci une demi-seconde avant celui-là, c'est juste le temps nécessaire pour le faire traverser par celui dont le bras est encore libre.

Je le répète, toutes les conditions de combat dont vous ne pouvez pas surveiller et assurer l'exécution pratique, sont autant de pièges, autant de surprises, autant de causes de malheurs.

Qu'on proscrive l'usage du bras gauche, c'est tout naturel, car un honnête homme ne saurait s'en servir en duel sans exciper d'un funeste moment d'aberration ou d'oubli, mais qu'on laisse le *corps à corps* tranquille, car il n'est dangereux qu'aux yeux de ceux qui ne savent pas ce que c'est que les armes, et, de plus, il vous est impossible, sur le terrain, de l'empêcher sans donner malgré vous un terrible avantage à l'un des adversaires, et au moins intéressant, c'est-à-dire à celui qui n'obéirait pas instantanément.

C'est la confirmation de ce que disait M. Albert Duruy, qui affirmait, malgré les hochements de tête du président, qu'il était impossible d'arrêter un *corps à corps ;* c'est la réponse à M. Treille, qui,

dépêché par M. Weil-Picard, le coreligionnaire de M. Meyer, au secours du directeur du *Gaulois*, déclarait que le coup de *prime* était criminel et qu'il se faisait fort d'arrêter tous les *corps à corps* présents, passés et futurs. Il n'y a qu'un moyen pour arrêter les *corps à corps*, c'est celui qu'employa le docteur Danet à la première reprise, en me saisissant à bras le corps au risque de me faire tuer. M. Barthelon paraissait trouver cela très bien, mais je crois M. Treille trop homme d'honneur pour recourir à ces procédés.

Étant donné ce qui précède, M. Paul de Cassagnac me paraît illogique de ne pas reconnaître hautement que mes témoins ont fait tout ce qu'ils devaient faire.

Attacher la main gauche de M. Meyer à la seconde reprise était impraticable. M. Paul de Cassagnac ne consentirait jamais à se battre avec un adversaire qui serait dans ces conditions d'infériorité évidente.

M. de Cassagnac semble blâmer la modération du procès-verbal et en ceci il se trompe; — ce qui s'explique par ce fait qu'il est plus polémiste que psychologue.

Il y a vingt ans, ce procès-verbal eût été écrasant. Si les gens qui se piquent de correction mondaine n'ont pas su le comprendre, c'est que la société actuelle, dans les hautes classes particulièrement, est tombée, en ce qui touche à l'honneur, au dernier degré de l'indifférence. J'ai eu une preuve très frappante de cet abaissement dans l'opinion en

constatant que tous ceux qui m'avaient envoyé leur carte comme témoignage de sympathie et de protestation contre le jugement de la 10e Chambre : officiers, amateurs d'armes, hommes du monde, appartenaient à la génération d'autrefois.

Les témoins n'avaient pas à se placer à ce point de vue. Ils n'avaient à prévoir ni l'effronterie toute juive de Meyer, ni la lâcheté de la presse, ni la profonde immoralité de Barthelon ; ils n'avaient qu'à dire ce qui était dans les termes où ils l'ont dit.

La démonstration est donc absolument faite. Je l'aurais faite plus complète encore si M. Waskiewicz, au lieu de mettre son nom au bas d'un petit papier, se fût présenté en personne devant le tribunal et eût obtenu de Barthelon qu'on laissât discuter la question.

Ce Waskiewicz, qui a pour le coup de *prime* une horreur incompréhensible chez un homme qui en a placé beaucoup jadis sous les colonnades de la Bourse, est, paraît-il, le premier tireur de Paris. M. Tavernier, un spécialiste de l'épée, trace de lui un portrait qui glace les sens d'épouvante. On eût dû le peindre sur les drapeaux dans l'expédition du Tonkin, pour l'opposer aux Dragons tirant la langue et roulant des yeux menaçants que les Chinois représentent sur leurs étendards.

Le brillant élève de Cordelois est surtout « attaqueur », comme la majorité des disciples de ce maître éminent, comme A. d'Ezpeleta, comme Cordelois lui-même.

Ce n'est pas à dire qu'il pare médiocrement. Il a, au contraire, une main excellente et prend notamment le contre de

quarte avec une vraie maîtrise. Ses ripostes et contre-ripostes sont aussi fort réputées. Mais la force de Waskiewicz, — il n'y a pas à dire, — c'est l'attaque.

Les coups droits, les une-deux dedans au changement d'engagement, les battements au changement dégagé pleuvent alors drus comme grêle sur la poitrine de l'adversaire. Tous ces coups sont exécutés *d'allonge*, car Waskiewicz possède mieux que personne ce qu'on a appelé « la rouerie de la garde » ou le calcul de la distance. Il sait se « loger » d'une admirable façon.

Ajoutez à cela que c'est un tireur de tête habile à tendre à ses adversaires des pièges machiavéliques (1).

— Eh bien, aurais-je dit à ce foudre de guerre, si je m'étais trouvé en face de lui, vous affectionnez les coups d'attaque, c'est parfait. Supposez que j'écarte votre épée par un vigoureux battement et que je saute sur vous la main en *prime*. Qu'est-ce que vous feriez, vieux malin? Attendriez-vous que les témoins, selon la théorie de M. Treille, s'élancent pour dénouer la situation? Saisiriez-vous mon épée de la main gauche? Je vous estime peu, mais je vous crois incapable d'une telle infamie. Que feriez-vous?

— Ce que je ferais? aurait répondu Waskiewicz, mais vous êtes un enfant de m'adresser cette question. Vous vous battez loyalement, comme moi, vous ne vous servez donc pas de la main gauche, conséquemment vous ne paralysez pas mon mouvement.... Ce que je ferais? je m'en irais tout simplement si vous ne m'aviez pas touché tout de suite et s'il ne me

(1) *Amateurs et salles d'armes de Paris*, par Adolphe Tavernier. Illustrations de Genilloud.

plaisait pas de riposter en *prime ;* j'exéculerais un saut en arrière, ou un bond à droite ou à gauche et, mis sur mes gardes cette fois, je vous tiendrais si droite la pointe de l'épée que vous ne pourriez avancer sans vous percer vous-même.

— Vous voyez donc bien que vous avez menti en prétendant que le *corps à corps* était un combat en dehors de toutes les règles? M. Meyer, qui avait cinquante mètres de route derrière lui, n'avait qu'à faire ce que vous dites et à rompre brusquement.

Avancer, rompre, avancer de nouveau, selon l'inspiration du moment, tout le duel est là, surtout lorsque le *corps à corps* a été consenti d'avance.

M. Meyer, que je n'ai pas été chercher et auquel je n'ai demandé aucune rencontre, est dans la position de quelqu'un qui vient vous proposer une partie, en accepte les conditions, en détermine l'enjeu, et qui, au moment critique, quand les chances sont égales, et qu'on a le même nombre de points, sort brusquement un roi de sa manche. Il est bon d'être royaliste, mais il ne faut pas l'être jusque-là....

Je n'ai jamais réclamé qu'on guillotinât ce combattant sans scrupules. Je ne suis point de ceux qui accablent les vaincus, mais j'aurais trouvé décent que M. Meyer eût la catastrophe plus modeste, et qu'à la suite de cet accident, il allât faire un petit voyage et disparût pour quelques mois.

Je m'étonne même que les chefs du parti monar-

chique, ne fut-ce que dans l'intérêt de leur cause, n'aient pas eu assez de délicatesse et de tact pour faire entendre au directeur du *Gaulois* qu'il était malaisé de rester à la tête d'un journal qui se donnait pour le champion de la vieille France, lorsqu'on manquait de la plus élémentaire qualité française : la loyauté sur le terrain.

Je suis d'autant plus à l'aise pour écrire ceci qu'en pareille occurrence je n'aurais eu à compter sur nulle pitié. Un clérical saisissant l'épée de son adversaire de la main gauche pour le frapper plus sûrement! Entendez-vous le ramage d'ici? Devinez-vous ce qu'aurait été cette chasse au calotin? Quel charivari, depuis la *République française* jusqu'au *Radical*, depuis la *Lanterne* jusqu'au *Voltaire!* La main gauche se serait appelée du coup *la calotine*, et l'on n'aurait pu prendre une salière de la main gauche, dans une table d'hôte de commis-voyageurs, sans qu'on s'écrie : « C'est le coup d'Escobar! »

Voilà ce que ne disent pas des hommes comme M. Henry Fouquier, qui s'en tiennent toujours à la surface des choses, avec un certain penchant pour la Vérité, quand cette Vérité ne doit les brouiller avec personne.

Voilà ce que M. Eugène Veuillot a eu le courage de dire dans une situation bien difficile pour un Chrétien tel que lui. Sans doute, en se plaçant au point de vue de l'Église, il a condamné le duel, et il a bien fait; mais, en se plaçant au point de vue humain, il s'est retourné vers les défenseurs de Meyer et leur a dit : « Si c'était M. Drumont qui eût man-

qué ainsi de cœur, quels cris n'auriez-vous pas poussés! »

Les journaux républicains ont baissé la tête et se sont tus. Une fois de plus, le courageux écrivain venait de démontrer à quel point la presse de toutes les opinions appartient à Israël. Tout Juif qui tombe est certain de se relever et de trouver des mains qui l'aideront. Un Catholique peut tenir tant qu'il est debout, regardant en face ses adversaires; on se dit : « Il n'est pas méchant, mais il est énergique. Avant de succomber, il ramassera un tronçon d'arme pour nous en frapper. » Dès que le pied lui manque, il est mort, et tout le monde se précipite pour l'achever.

Ah! oui! ils en auraient fait de la musique si je m'étais servi de la main gauche! Le Syndicat de la presse aurait été capable de statuer sur le cas.

Quel poème de ridicule que ce Syndicat! Il est le gardien de la dignité professionnelle, professionnelle, monsieur.... Et tous ses membres, sans exception, seraient trouvés porteurs de petites cuillers en argent dérobées dans des lieux publics, qu'il ne donnerait pas signe de vie. Il n'eut de velléité de se manifester que dans une circonstance unique.

Une voix indignée et frémissante avait électrisé les membres de cet aréopage assoupi.

« La presse est comme la femme de César, elle ne doit pas être soupçonnée. Pour être généralement carrée, la table d'un bureau de rédaction n'en est pas moins une Table ronde autour de laquelle ne doivent s'asseoir que des preux qui n'ont jamais failli. Or un des nôtres a failli. Selon une parole

célèbre : « Il a manqué d'imprudence » dans un moment décisif. Rayons ce membre trop peu solide de la liste des membres du Syndicat! »

Ainsi parlait la voix que semblait accompagner une espèce de cliquetis belliqueux.

On se consulta, on alla au vote, et l'on opina à l'indulgence, tout en admirant la crânerie du promoteur de la proposition, auquel chacun disait en sortant : « Sacristi ! mon cher confrère, des gaillards comme vous ne doivent pas être commodes sur le pré. »

L'intraitable champion de la dignité professionnelle était M. Arthur Meyer et celui qu'il voulait faire expulser était M. Edmond Magnier, qui, acculé à une voiture, avait rompu un peu en désordre; mais, somme toute, n'avait porté aucun coup déloyal à son adversaire !

Considérez cependant quelle est la puissance de la Juiverie dans les journaux. Cet excellent M. Magnier, qui trouvait, non sans raison, que les articles publiés dans le *Gaulois*, contre lui à cette occasion, étaient « abominables », n'a jamais eu un mot de commentaires sur l'étrange jugement qui acquittait celui qui avait voulu le faire chasser du Syndicat (1).

(1) La presse, presque tout entière, a été muette sur un jugement qui a une importance considérable à une époque où tout le monde s'occupe d'escrime. La *Lanterne* et les *Débats*, Eugène Mayer et Léon Say, ont été d'accord pour féliciter le tribunal de la sagesse de ses décisions. M. Albert Rogat, vaillant comme toujours, a montré à quel point Barthelon était inepte. L'article le plus juste et le plus complet a été publié dans l'*Écho de Paris*, par un de mes confrères que je ne connais pas personnellement, M. Dubrujeaud, ce qui est d'autant plus méritoire de sa part qu'il ne peut pas souffrir la *France juive*, — ce qui est parfaitement son droit.

A côté de ce silence presque absolu de la presse, il faut noter le silence profond de tout ce monde de l'escrime qui, depuis quelques années, fait un vacarme du diable. C'est en recherchant les causes de ce mutisme que nous allons rentrer dans l'étude sociale, qui est autrement intéressante que l'examen du cas particulier de M. Meyer.

On a bouleversé la société sous prétexte de réformes indispensables dans l'éducation, et jamais les enfants n'ont été plus insolents, plus mal élevés, plus précocement corrompus, plus irrespectueux envers leurs parents; jamais on n'a vu tant d'assassins de quatorze ans et de suicidés de douze ans.

On a publié sur l'escrime plus de volumes en ces dix dernières années qu'on n'en avait publié en cent ans autrefois. On nous a fatigué les oreilles des prouesses accomplies dans tous les assauts publics et privés.

La conclusion, qu'ont relevée tous les journaux d'Italie (1), est que, de l'avis même de maîtres

(1) Jamais l'école italienne moderne n'a admis qu'on se serve de la main gauche depuis qu'on n'emploie plus la dague. Tous les journaux italiens, dont les journaux français se sont bien gardés de parler, ont été d'accord pour déclarer que M. Meyer avait agi déloyalement, *no cavalcamente*.

Le code de l'escrime italienne, le *Codice cavalleresco italiano*, rédigé par Achille Angelini, *tenante generale*, sous les auspices d'un comité où figurent le vice-amiral Acton, le chevalier Émile Conti, président de la Société d'escrime de Milan, le prince Belgiojoso, le général Cialdini, est formel sur ce point :

« Celui qui se servira également bien des deux mains devra, avant le commencement du duel, déclarer de quelle main il entend se servir.

« Dans le duel à l'épée, il n'est pas permis d'empoigner l'épée de

comme Jacob et Mérignac, et d'amateurs en renom comme Waskiewicz et Saucède, l'usage de la main gauche est autorisé et qu'il est permis de saisir l'épée de son adversaire pour le frapper (1).

Peut-être ces messieurs, sentant un peu de rouge leur monter au visage, légèrement gênés par le regard de quelques honnêtes gens qui ont le courage de ne pas cacher leur mépris, protesteront-ils qu'ils n'ont pas été jusque-là? Ce serait un men-

---

l'adversaire, pas plus que de parer un coup avec la main désarmée. »

Jamais San Malato n'a approuvé l'emploi de la main gauche. J'ai sous les yeux une lettre de lui, bien antérieure au duel Meyer, dans laquelle il proteste contre l'opinion qu'on lui a attribuée. J'en cite quelques passages, en leur laissant leur forme originale : « Je suis étonné, quand ils m'ont fait dire que *j'admets* la parade de la main gauche!... Chose que je n'ai jamais dit ni pensé. Vous comprendrez que je ne veux pas qu'on dise une chose tout à fait contraire à ma pensée.... Peut-être que je ne me suis pas bien expliqué dans ma première lettre.... Jamais j'ai admis la main gauche, jamais. »

Quelques maîtres d'armes français, non pas des simples, des bons, des convaincus, que j'aime de tout mon cœur, ils le savent bien; mais des piliers de tripots et des affamés de réclames, ont profité de ce que San Malato ne connaissait pas bien toutes les finesses de la langue française pour lui faire dire ce qu'il ne pensait pas, et ils se sont écriés alors : « Voyez comme nous sommes chevaleresques, nous autres! » Quelque temps après, un Juif a besoin d'une déclaration contraire : « A vos ordres, monsieur Meyer, ont répondu Jacob et Mérignac. Vous plaît-il que nous déclarions que le premier principe de l'escrime est de frapper son adversaire avant qu'il se soit mis en garde, au moment même où il est en train de remonter un peu sa culotte, nous sommes prêts, et le monde de l'escrime a roulé si bas que l'on nous offrira encore des banquets. »

(1) Dans l'affaire Harden-Hyckey-Lavertujon, on a interdit, il est vrai, l'emploi de la main gauche, mais à aucune époque on n'avait songé en France, avant l'affaire Meyer, à inscrire une intervention de ce genre dans le procès-verbal, pas plus qu'on ne met au bas d'une invitation à dîner : « On est prié de ne pas emporter l'argenterie. » Cela est sous-entendu entre honnêtes gens.

songe de plus, et il serait vraiment trop commode de décliner la responsabilité de ce qu'on a écrit, quand le résultat qu'on voulait obtenir en l'écrivant est acquis.

L'affirmation de Me Lenté a la netteté d'une condamnation :

Maintenant, messieurs, puisqu'on vous a fait juges du camp, permettez-moi de vous le dire, il paraît démontré que Meyer aurait pu même en raisonnant faire ce qu'il a fait.

C'est grave. En tout cas, telle est l'opinion de gens absolument compétents.

C'est grave, comme le dit avec raison Me Lenté. Cela signifie simplement ceci :

L'escrime française avait jadis pour patrons saint Michel et saint Georges, elle a désormais pour patron Judas.

Voilà le fait dans toute sa brutale évidence.

Le 24 avril, M. Albert Duruy, saisissant la main de M. Arthur Meyer tenant mon épée, lui disait : « Monsieur, je vous y prends.... »

Les quatre témoins, pâles comme la mort, semblaient anéantis.

Le jeudi 8 juillet 1886 les *Archives israélites* pouvaient écrire :

L'affaire du duel de M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, avec M. Édouard Drumont s'est dénouée samedi dernier devant le Tribunal dans des conditions honorables et relativement avantageuses pour le premier : M. Meyer a été condamné à 200 francs d'amende ; mais l'arrêt reconnaît qu'il avait été provoqué par de graves outrages et que les circonstances de cette rencontre ont été irrégulières *des deux côtés*.

L'habileté que les Juifs déploient dans ces opérations de sauvetage touche au génie ; il y a là comme une espèce de sortilège, un art du prestige véritablement inouï.

Seulement il faut tomber sur quelqu'un qui rentre, par un côté quelconque, dans la convention générale, qui soit involontairement du complot, par amour pour son repos, par crainte pour les siens, par puéril respect humain, par une ambition littéraire qui lui fait redouter de se mettre mal avec la presse.

Le charme est rompu dès que l'on tombe sur un cœur simple qui a compris la parole de Bossuet : « Qui peut mourir n'est jamais faible. »

Celui-là regarde fixement les Waskiewicz et les Saucède en face, il leur met la vérité sous le nez et leur dit : « Vous qui posez volontiers pour de galants hommes et des raffinés en matière d'honneur, voilà le rôle que vous avez joué. »

Tout ce monde encombrant et fanfaron, qui s'est fait une carrière de l'escrime, qui a toujours les mots de *coupé* et de *dégagé* à la bouche, va-t-il donc protester?

Non.

Quelques-uns disent : « C'est un peu raide, tout de même ! » mais ils se résignent. Le Juif a réussi, là encore, à imposer sa législation à lui, à forcer la loi générale à se plier à sa convenance individuelle.

J'ai vu des maîtres d'armes désolés, prêts à pleurer de cette doctrine nouvelle qui faisait tomber si bas l'escrime française. Ils sont venus me dire : « J'ai des élèves juifs dans ma salle.... J'ai peur qu'on n'annonce plus mes assauts dans les journaux.... Je

crains.... Néanmoins, il arrivera ce qui pourra.... Si vous voulez, je signerai bien quelque chose.... »

Je leur ai répondu : « Gardez-vous-en bien ! Je suis bon cheval de trompette. Pour confondre tous les mensonges juifs, que la société parisienne est assez avilie pour accepter docilement, je ne compte que sur moi seul, sur la puissance du raisonnement mise au service de la vérité. »

Si j'ai cité plus haut le nom de Vigeant, c'est qu'il est dans des conditions toutes particulières. Par ses relations dans le monde, par son talent d'écrivain, par ses manières, il occupe à Paris une grande situation personnelle et il n'est pas réduit, comme d'autres maîtres, à signer, moyennant vingt francs et un verre de vin, des certificats qui puissent aider à se tirer d'affaire un Sémite dont l'honneur est endommagé....

Les autres maîtres d'armes, même parmi les plus honnêtes, n'ont point cette indépendance. C'est une profession perdue depuis que les Juifs ont passé par là. De professeur, le maître d'armes est devenu employé, valet d'escrime....

Le système juif se retrouve là fidèle à lui-même. La manière d'opérer du Juif est simple et ne varie guère. Elle consiste à prendre des hommes indépendants qui, réunis, formaient une corporation, à les noyer dans une collectivité de façon à leur faire perdre leur force propre. On agit ensuite sur cette collectivité par l'ascendant d'une tribu dont tous les membres se tiennent étroitement entre eux, de façon

à confisquer au profit d'Israël les souvenirs, l'autorité morale que ces hommes représentaient.

Cette main mise sur l'escrime est de date relativement récente. En déménageant l'ancienne société pour s'approprier tout ce qui pouvait leur servir là dedans, les premiers Juifs ont d'abord négligé l'Épée, qui ne leur disait rien qui vaille. Ils n'avaient gardé un souvenir bien agréable, en effet, ni de la Durandal, ni de l'épée du Campéador, la Tizona baptisée qui, selon l'expression de Saint-Victor, « récitait la Salutation angélique gravée sur sa lame : *Ave Maria gratia plena* ».

D'autres Juifs vinrent, regardèrent la vieille Épée réléguée dans un coin.

— C'est bien malheureux, tout de même, de laisser quelque chose dans un déménagement aussi complet...

— A quoi cela peut-il être bon ?

— Qui sait ? On peut s'en servir comme d'une enseigne, organiser des cercles, de là à une cagnotte il n'y a qu'un pas.

Les camarades comprirent et l'on emporta l'Épée avec le reste....

Jadis le professeur d'escrime était maître chez lui comme le charbonnier. Même quand il n'arrivait pas à la célébrité, il était entouré d'un petit groupe d'élèves dévoués qui l'aimaient pour avoir subi ses remontrances au début. Modeste et digne à la fois, il avait, non pas l'amour de la réclame comme aujourd'hui, mais l'orgueil de la profession consciencieusement exercée qui faisait la supériorité de tous les

corps d'état du Passé. Avec lui, qu'on fût fils de millionnaire ou simple étudiant, il ne fallait pas discuter ; l'apprentissage était dur et pénible et l'on ne vous permettait de tirer qu'après un long stage. On retrouve ainsi le vieux maître d'armes dans quelques anciennes gravures et l'on aperçoit ces salles primitives dans des brevets de maître, sur des lithographies coloriées où l'on déchiffre, entre des faisceaux de drapeaux, des devises qui sentent l'Empire et la Restauration : *Hommage aux braves ! Honneur aux dames !*

C'eût été miracle que les Juifs, qui ont tout dérangé à Paris, puissent laisser cet homme de bien tranquille dans sa salle. Les boursiers, les coulissiers se sont dit : « Il faut encourager l'escrime ! » Sous ce prétexte, ils ont créé des salles de cercle, auxquelles on pouvait s'abonner moyennant un supplément de cotisation de 80 ou de 100 francs par an.

De ce jour l'enseignement de l'escrime était fini. Quelle autorité voulez-vous que puisse avoir un professeur sur des gens qui viennent là par pose, pour s'amuser avec l'épée, qui commandent au maître au lieu de lui obéir ?

Placé dans un état de sujétion absolu, le maître d'armes devint, je le répète, une sorte de joujou, de *patito*, entre les mains des boursiers, désireux de se donner un vernis de bretteur. Chaque financier eut son maître d'armes, comme tout grand seigneur avait jadis son astrologue. Le dernier des remisiers se fit peindre, en costume de salle, le fleu-

ret à la main, farouche, ayant l'air de dire aux spectateurs épouvantés :

. . . . Je veux croiser le fer
Avec Don Spavento, capitan de l'Enfer.

Les serviles s'accommodèrent de ce régime et se firent une douce habitude de s'écrier, à chaque coup porté par un membre du cercle, podagre, égrotant, essoufflé dès qu'il s'était fendu une fois : « Décidément, monsieur, je ne tire plus avec vous ! Vous êtes trop fort ! »

Les indépendants, par caractère et par position, comme Vigeant, envoyèrent tout promener et se contentèrent de leur belle clientèle privée.

Quelques-uns voulurent essayer de lutter et firent des efforts désespérés pour conserver leur salle. Avoir une salle ! cela prenait pour eux une importance dont rien ne peut donner l'idée. Avoir une salle ! c'était avoir encore un *moi*, une individualité, garder le droit aussi de servir l'art qu'ils aimaient passionnément en faisant de vrais élèves.

Ce qu'il y eut dans ce genre de souffrances ignorées, de privations subies, nul ne pourrait le dire. Un des meilleurs professeurs de Paris me racontait que, pendant trois mois, il avait vécu de pommes de terre et bu de l'eau, pour laisser le vin à sa femme malade.

C'est presque un tour de force, en effet, que de pouvoir conserver une salle, et cela se comprend aisément. Les leçons d'armes se payaient convenablement autrefois; aujourd'hui, un élève, même

riche, croit faire un véritable sacrifice lorsqu'il dépense trente ou quarante francs par mois de leçons, alors qu'il en serait quitte avec un très minime supplément dans un cercle. L'hiver, tout va encore, mais l'été, quand le monde élégant est absent, le maître meurt à peu près de faim dans sa salle déserte.

Grâce au génie essentiellement confusionniste du Juif, qui excelle à mettre chaque chose hors de sa place, la vieille salle d'armes de nos pères aura bientôt disparu de Paris. En revanche, il y aura des salles partout, dans les clubs où l'on s'occupe de beaux-arts, dans les cercles où se réunissent les coulissiers, dans les magasins de nouveautés et même dans les établissements d'hydrothérapie.

Pourquoi joue-t-on au baccarat dans un cercle qui s'appelle le cercle de l'Escrime ? Les organisateurs pourraient seuls nous révéler ce mystère. L'art de tirer à fond n'a effectivement qu'un rapport éloigné avec l'art de tirer à cinq. Quand un joueur s'écrie : « En cartes ! » je ne suppose pas que le rôle du président consiste à intervenir en disant : « Prenez le contre de sixte ! Pressez sur l'épée et tirez droit ! »

C'est de cette vie de cercle que sont nés les principes de l'escrime sémitique. Les gens affolés de publicité, craignant que leur cercle ne soit attaqué, donnent au hasard les attestations que l'on veut.

Je mets à part M. Roulez qui a eu le courage et la franchise de se présenter à la barre et qui acceptait ainsi une discussion qui eût pu être instructive

sans la mauvaise volonté du président. Mais que penser d'un maître d'armes comme Jacob, intervenant de loin dans un débat, au mépris de toute bienséance, en faveur de quelqu'un dont il a été le professeur? Si l'ancienne corporation des maîtres d'armes existait encore, celui qui eût commis un tel acte en eût été chassé honteusement. Ce nom, d'ailleurs, comme celui d'Agamemnon, est suffisamment significatif.

Ce nom seul, je pense,
Ce nom me dispense
D'en dire plus long.

Que penser d'hommes comme Waskiewicz et Saucède qui émettent des apophtegmes semblables à ceux-ci :

Il est du devoir absolu des témoins de conserver au combat, autant qu'il leur est possible, un caractère correct et digne d'adversaires loyaux et courtois.

A. Waskiewicz — J. Jacob, professeur d'escrime.

Moi, témoin, je ne tolérerai jamais dans toute la mesure possible qu'un duel dégénère en pugilat (1).

Alf. Saucède.

Cela ne rappelle-t-il pas le jeu des petits papiers :

---

(1) M. Saucède, peu familier probablement avec la langue française, ne s'aperçoit même pas, dans son zèle à plaire au *Gaulois*, que ce qu'il dit est la condamnation même de son client. Les témoins n'ont jamais *toléré* le *pugilat*, attendu que je ne me suis jamais servi du *poing*, puisque ma main gauche, de l'aveu de tous, sans être même passée dans la boucle du pantalon, était absolument immobile derrière mon dos et que le combat a cessé, précisément au moment où l'on a vu que M. Meyer faisait du *pugilat*, c'est-à-dire avait pris et tenait mon épée dans son *poing* fermé.

Comment l'aimez-vous? ou les avis sibyllins de l'ancienne sorcière de Mabille : *S'il est châtain clair, je n'épouserai pas?* Cela ne fait-il pas songer aux affiches que l'on trouve dans les Rambuteaux : *Docteur Bienaimé : on peut consulter par correspondance.*

Quand on occupe dans le monde de l'escrime la situation qu'une réclame complaisante a faite à M. Waskiewicz et à M. Saucède, on répond nettement aux gens dans l'embarras qui viennent vous trouver :

« Je suis assez Parisien pour deviner ce que vous souhaitez. Vous désirez vous servir de mon nom, or je ne mets pas mon nom au bas de consultations données à l'aveuglette sur des faits que je n'ai pas vus. Les quatre témoins qui ont constaté les faits qu'ils ont vus sont d'une droiture que personne ne conteste. Je vais me rendre chez eux, les prier de me raconter dans les moindres détails ce qui s'est passé, et alors seulement je pourrai formuler une opinion. »

Voilà ce que le plus vulgaire respect de soi-même commandait à d'honnêtes gens de faire, avant de déposer leur signature au bas d'un papier destiné à être lu devant un tribunal et à exercer sur lui une influence décisive.

Cette immixtion dans les affaires d'autrui est d'autant plus inconvenante que, dans les mœurs présentes, les témoins sont tout dans un duel. Jusqu'au dernier moment, le principal intéressé ne joue là dedans que le rôle secondaire de patient. On vient le chercher en landau, on lui offre la place d'honneur, on le descend, on lui montre l'endroit et on lui dit :

« Allez-y! » Non seulement il ne peut discuter ses intérêts que par ambassadeurs, ce qui se comprend, mais, s'il lui vient un joli mot sur le terrain, il est obligé de le renfoncer, ce qui le gêne... (1).

J'avoue que ce dernier point m'a toujours paru excessif. Il faut voir là encore une manifestation du faux *chic* mis à la mode par le nouveau monde de l'escrime, qui prend l'air compassé et poseur pour la dignité; on a dénaturé là comme ailleurs le tempérament français. M. de Bouteville était peut-être de meilleure maison que tous ces boursiers, puisqu'il était Montmorency; — ce qui ne l'empêcha de finir en Grève dans un temps où l'on pratiquait l'égalité devant la loi, tandis qu'on se contente aujourd'hui de l'écrire dans les codes. Il aimait cependant à égayer de saillies ses estocades de la place Royale et ce devait être ravissant : deux Français s'escrimant de la langue et de la pointe à la fois, enveloppant une riposte dans une réplique mordante. On poussait

---

(1) C'est là une des perles de l'interrogatoire de M. Meyer devant le juge d'instruction. Il venait de rappeler le propos que je lui avais tenu pour essayer de me dérider devant cette face de Carême : « Mais je ne répondis pas, ajouta-t-il, car on ne parle pas sous les armes. » Vous voyez d'ici l'air ahuri et admiratif du magistrat, qui se dit : « Mon Dieu, comme ce monsieur est distingué ! » Vous retrouvez là ce respect des apparences, cette tenue que le Juif garde au milieu de tous ses méfaits. Cet homme, qui a commis une énormité au point de vue de l'honneur, n'a point contrevenu aux prescriptions du *pschutt;* il n'a point parlé sous les armes ! Vous rencontreriez un Juif en train d'emporter l'obélisque qu'il vous répondrait : « Oh ! Monsieur, je n'ai rien à me reprocher, je sais parfaitement qu'on ne se met pas en habit avant six heures du soir. »

Tout cela est d'un comique intense, mais d'un comique spécial, d'un comique un peu en dedans. La jovialité bruyante des ancêtres

un éclat de rire au milieu des duels à mort de jadis; il est convenu qu'on doit être sérieux dans les duels pour rire d'aujourd'hui. Huit mille gentilshommes tombèrent en quelques années dans ces rencontres où l'on plaisantait constamment. Aujourd'hui on se pique généralement à la main, mais il est accepté qu'il faut aller là avec une gravité de croque-morts....

La vérité m'oblige à dire qu'on cite, malgré tout, quelques mots réussis prononcés sur le terrain par Paul de Cassagnac, Henri Rochefort, Aurélien Scholl. Ces messieurs passent cependant pour avoir toujours bien fait sur le terrain. Au temps où l'on ignorait le cabotinage effréné mis à la mode par les Juifs, cet éloge suffisait aux plus difficiles. « Sire, écrivait Turenne à Louis XIV après une bataille terrible, où la Maison du Roi avait perdu la moitié de ses officiers, je ne doute point que Votre Majesté ne soit heureuse d'apprendre que les régiments de la Maison du Roi ont très bien fait devant l'ennemi. »

---

n'aurait pas de place ici; ce qui se dégage du spectacle des choses actuelles, c'est une sorte de gaieté d'un genre particulier, qui se résume dans le sourire du mystificateur sémitique, éclairant un visage exsangue. Il y a des effets semblables dans quelques paysages à certaines saisons, un coup de lumière non pas vif, mais rasant les objets, glissant à la surface de tout, s'accrochant à des bouquets de bruyères, exigeant de l'artiste des tons très fins.

Cette société bizarre n'a pas trouvé un peintre. Bourget est trop fourré dans la Juiverie, trop préoccupé de l'Académie, il voit trop les êtres, d'ailleurs, à travers les livres; Lemaître est trop fraîchement débarqué encore de sa province; Bonnières, qui a de la netteté dans le regard et de la subtilité dans l'esprit, est passé à côté de l'œuvre à faire.

Pour conclure sur le Waskiewicz et le Saucède, que cette digression m'a fait perdre de vue, je dois dire que rien dans ma conduite n'a pu les exciter à prendre parti contre moi en faveur d'un pleutre qui m'avait déloyalement frappé.

J'ai parlé toujours de la Pologne comme un Chrétien et un Français doit en parler, avec une fraternelle pitié pour cette héroïque nation que les Juifs ont livrée aux Russes. J'ai rencontré parmi les Polonais d'admirables exemples de foi, de travail, d'invincible et généreuse espérance, et je n'ai jamais confondu ces proscrits de la plus noble des causes avec les Polonais de table d'hôte que nos pères ont connus et qui ont été remplacés, paraît-il, de nos jours, par des Polonais de salle d'armes....

Quant à M. Saucède, je n'ai eu que des rapports indirects avec lui. Au moment où il vendit sa galerie de tableaux, Gal, le directeur de la *Liberté*, me dit : « Saucède est un aimable homme; il est obligé de se séparer de sa collection. Il serait très désireux d'avoir un article de vous là-dessus. »

Je fis l'article, comme j'en ai fait pas mal dans ma vie pour des gens que je ne connaissais pas, car, je l'ai dit déjà, je suis né avec des instincts obligeants, et c'est l'opiniâtreté des Juifs à nous faire du mal qui m'a seul rendu violent.

M. Saucède m'écrivit pour me remercier avec effusion. Je ne lui demandais pas, pour ce léger office, de me coucher sur son testament, mais j'estime qu'il eût mieux agi en demeurant neutre dans un débat qui ne le concernait aucunement. S'il a la

manche aussi large en affaires qu'en escrime, je m'explique que la Société des agents de change ait éprouvé le désir de se priver de sa compagnie.

On m'a affirmé que M. Saucède avait eu le malheur de tuer jadis un adversaire en duel, très loyalement du reste, car je le crois, malgré tout, incapable d'appliquer ses théories déplorables sur le terrain. Je n'ai pu vérifier ce fait et n'en parle que sous les plus expresses réserves. Depuis les infortunes de Gomot, personne ne veut plus fournir de renseignements. Quand un provincial demande une indication quelconque pour retrouver son chemin, les passants, craignant de se compromettre, s'enfuient en marmottant : « Gomot ! Gomot ! ! »

Si le fait est exact, c'eût été une raison de plus pour M. Saucède de ne pas se mettre en avant. En pareil cas, on peut continuer sans doute à faire de l'escrime à la salle pour son agrément personnel après en avoir fait sur le terrain pour le mortel désagrément de son prochain, mais on doit s'abstenir soigneusement d'ouvrir un cabinet pour les maladies de la main gauche....

Si le fait est inexact, le soin seul de sa renommée d'escrimeur eût dû faire tenir M. Saucède tranquille. C'est un tireur incomparable, lui aussi, d'après M. Tavernier : « C'est un pareur exquis, un riposteur habile. » Comme Mathieu de la Drôme, il a « la connaissance des *temps* » et il a réussi, ce qui me paraît superbe, étant donnée la force de l'adversaire qu'il avait devant lui, « à prendre quelques très beaux coups de bouton de ce genre

sur les attaques composées en marchant de Robert aîné ».

Quand on a acquis cette réputation dans les armes, on ne la compromet pas avec des consultations ridicules.

Tout le monde sera de mon avis. Sans doute, certains journalistes du boulevard écriront : « Les mots nous manquent pour exprimer la douleur qui nous a pris en voyant un homme, auquel le sens moral fait évidemment défaut, manquer de respect aux célébrités les plus estimées du monde de l'escrime, aux représentants autorisés de cette escrime française qui, grâce aux Mérignac et aux Jacob, a conquis en Europe une place qui adoucit pour nous le regret de nos provinces perdues. »

Au fond chacun s'écriera : « C'est pain bénit que cette leçon si vertement donnée ! Drumont s'intéresse à sa cuisse, c'est un sentiment assez humain ; il ne s'est jamais occupé de la cuisse de Waskiewicz et de Saucède, pourquoi ces messieurs s'occupent-ils de la sienne ? »

Chacun remarquera combien est exceptionnelle la situation qui m'est faite.

Je suppose que ceux dont je discute les appréciations, désireux de gagner la prime promise par Israël à qui me tuera, viennent me demander réparation. Ils prennent l'épée naturellement et, étant admise leur sympathie pour Meyer, ils la prennent même des deux mains ; ils emmènent avec eux Danet et, cette fois, au lieu de me saisir par derrière afin de me faire philanthropiquement égorger, ce praticien

trop sensible me saisira par le pied au moment où j'essayerai de me fendre....

Que voulez-vous que je fasse sur le terrain puisque je suis vitupéré même quand je suis traîtreusement blessé?

Je n'aurais qu'une ressource : aller trouver le président des référés et lui dire :

« Prononcez sur mon cas et signez-moi un papier d'avance. J'ai versé de mon bel argent entre les mains d'un professeur breveté par l'État pour savoir ce que je devais faire, et j'ai suivi ses enseignements point pour point avec la docilité d'un enfant. Voici maintenant que M. Barthelon me désapprouve de m'être mis en *prime;* un autre président, également acheté par la Synagogue, me réprimandera si je me mets en *quarte*. Blâmé quand je suis en *prime*, flétri quand je suis en *quarte*, en quoi voulez-vous que je me mette? »

Ce successeur de Lamoignon téléphonera rue Saint-Florentin pour savoir s'il doit permettre à un simple *goy* un léger *coupé* ou un timide *une, deux*. Mon sort dépendra de la digestion du baron, qui, m'assure-t-on, digère fort mal depuis qu'il est si souvent question de lui....

VII

CE QU'ON VOIT DANS UN TRIBUNAL

De telles gens il est beaucoup
Qui prendraient Vaugirard pour Rome;
Et qui, caquetant au plus dru,
Parlent de tout et n'ont rien vu.

(JEAN DE LA FONTAINE.)

Le monde judiciaire. — Ce que devient la Vérité. — M. Albert Duruy. — M. Alphonse Daudet et le président Barthelon. — La haine des magistrats pour les lettrés. — Un avocat très fort. — Me Lenté. — Ignotus et le lit des avocats. — La niaiserie des conservateurs. — Un président faussaire. — Un Chrétien devant la loi est-il l'égal d'un Juif? — Poursuivra-t-on ? — La consultation de Panurge.

Malgré tout, comme on chantait dans le *Roi Pétaud :*

Je suis content d'avoir vu ça.

Quand on pénètre pour la première fois dans ces cavernes de justice, on a des sensations très neuves, très fraîches. J'ai demandé à Daudet quelle avait été son impression : « L'impression, m'a-t-il dit, d'un édifice qui s'écroule, d'un vieux cadre qui s'en va par morceaux, de gens qui répètent machinalement, sans les comprendre, des formules auxquelles ils ne croient plus. »

Tout là dedans pue le mensonge, et je souffrais profondément de ce que devait éprouver Duruy qui

s'imaginait naïvement qu'on vient dans ces endroits-là dire : « Voilà ce que quatre hommes d'honneur ont vu et certifié exact; c'est cela et ce n'est pas autre chose. »

C'est sur des natures comme celles de Duruy, probes, droites, rebelles aux compromis, que pèse le plus durement l'époque actuelle. A l'armée, dans la presse, dans la vie politique, ce défenseur du Droit écrasé par la Force a toujours été le même; partout il a rencontré la Destinée s'acharnant contre les meilleurs et les plus braves. Il a gardé sa douleur pour lui et caché ses émotions sous le masque impassible du stoïque.

Si j'osais, quand je prie pour mon vieux camarade de Charlemagne, je demanderais à Dieu de le faire un peu rire et de le faire un peu pleurer.

J'ai lu quelque part, dans ces travaux allemands où l'on trouve tout, que le rire et les pleurs étaient relativement récents chez l'homme. Les mâchoires massives des préhistoriques se sont peu à peu détendues chez leurs descendants et formées à la gymnastique du rire ; les yeux secs pendant de longs âges ont laissé échapper des larmes. Le rire et les larmes, comme le feu lui-même, sont des éléments qui ne sont entrés que tardivement dans l'humanité pour lui rendre le séjour ici-bas plus supportable.

Je ne sais si la théorie est approuvée par la science officielle ; ce qui est certain, c'est que c'est une grande grâce que le rire. Tout le talent de Daudet est dans ce rire mouillé de larmes qui le prend devant l'homme, dans cette pitié souriante faite d'ironie, de

dédain, d'indulgence et d'amour de la justice, aussi, dans ce sens aiguisé de l'observateur, qui déshabille dans un regard un homme comme Barthelon et lui démolit sa petite histoire.

Duruy, comme tous les hommes de gouvernement et de discipline, croit à la magistrature et il a le cœur serré quand il s'aperçoit qu'elle est vénale. Daudet ne croit ni à la magistrature actuelle, ni à celle du Passé. Son père n'avait pas tout à fait tort lorsqu'il disait à cet indépendant : « Tu n'aimes pas les magistrats, tu n'aimes pas les huissiers, tu n'aimes pas les sergents de ville, tu n'aimes pas les académiciens, tu n'aimes aucun corps constitué.... »

Daudet aime mieux que cela : il aime ce qui est honnête et bon, il aime la Vérité. Rien n'était plus émouvant pour moi que de voir ce lettré, qui aurait dû être gêné dans cette enceinte nouvelle pour lui, tenir tête constamment au président et le réduire au silence par les seules qualités qui ont fait de lui un maître écrivain : l'amour du mot juste, de l'expression précise, de l'épithète nécessaire et unique pour peindre un homme et une situation.

De tout ceci on ne découvrirait nulle trace dans la *Gazette des Tribunaux*. Je croyais ingénûment que tout ce qu'on mettait dans ces colonnes avait un caractère officiel, sacro-saint. J'ai été étonné de rencontrer dans ce journal, que je vénérais sans le connaître, non pas certes le contraire de ce qui avait été dit, mais un compte rendu systématiquement arrangé en faveur de l'accusé, qui l'envoya à ses abonnés comme sa plus complète justification.

Les délicats n'en ont pas moins eu un régal piquant. Ce fut un de ces duels de paroles, une de ces explications à *mezza voce*, comme il s'en passe parfois dans un salon, où les coups sont donnés avec une main gantée et où c'est l'accent seul qui prête leur valeur aux mots.

Dès le début le magistrat avait senti un ennemi dans le grand écrivain. Les magistrats modernes, qui du moins étaient intègres avant l'épuration, ont toujours éprouvé, pour les manifestations de l'intelligence une haine presque égale au noble amour que les Parlementaires d'autrefois avaient pour les lettres.

Qui ne se rappelle la réponse pleine d'une bonhomie superbe et en même temps d'une courtoisie de grande allure que fit Alexandre Dumas père au président du Tribunal de Rouen devant lequel il était appelé à déposer comme témoin ?

— Votre profession ?

— Auteur dramatique, monsieur le président, si toutefois il est permis de prendre ce titre dans la patrie du grand Corneille.

Dit par un maître du théâtre contemporain, c'était vraiment très gentil. Le président n'eut qu'une préoccupation : faire une saleté au dramaturge illustre qui venait, dans une phrase spirituelle, de saluer un des souvenirs chers aux Normands.

— Oh ! monsieur, dit-il d'un ton rogue, il y a des degrés....

Barthelon commença par faire une petite coquinerie à Alphonse Daudet.

— Huissier, s'écria-t-il, allez chercher le témoin,

et conduisez-le bien jusqu'à la barre, car, ajouta-t-il d'une voix de tonnerre, il est très myope!

C'était dire à ses acolytes : « Ne faites pas attention à la déposition de ce témoin : il ne voit pas clair. »

C'est à cette perfidie que Daudet répondit par un mot qu'on a critiqué, et qui était tout à fait en situation : « Quand j'ai mon bon lorgnon dans l'œil, je vois très bien. » Ainsi s'exprimait la bouche, et le geste ajoutait : « Il m'a suffi de vous regarder pour constater que vous n'aviez rien de l'impartialité qui convient à un juge. »

Ce vieux fourbe de Bartheïon avait son siège fait, probablement un siège à la Cour, et il était arrivé à l'audience avec l'intention bien arrêtée de frémir sur les péripéties d'un duel effroyable.

— Ce n'était plus un duel, n'est-ce pas ? c'était un pugilat !

— Nullement, monsieur le président, pugilat vient du mot poing, et M. Drumont ne s'est jamais servi de son poing. Le duel a cessé précisément au moment où M. Meyer a employé le poing.

— Les deux adversaires s'étreignaient désespérément ?

— C'est une erreur, monsieur le président ; pour qu'il y ait étreinte, il faut qu'il y ait entrelacement, c'est-à-dire que l'on se serve de ses bras. Or, M. Drumont ayant sa main gauche derrière le dos et tenant son épée dans la main droite, ne pouvait enlacer personne.

Le président, légèrement désarçonné, semblait vraiment trouver que l'argent était un peu dur à gagner.

La façon d'apprécier la déposition de M. Charles Bal est également toute littéraire.

Il est de la plus ordinaire convenance et de règle absolue que les témoins seuls assistent à un duel. Quand, par aventure, un homme de bonne compagnie se trouve spectateur fortuit d'une rencontre, il n'en parle jamais, pas plus qu'il ne parlerait d'une entrevue galante dont le hasard l'aurait rendu témoin.

Dans ce simili-monde qu'est le monde juif, tout se passe autrement. Lors de mon duel avec M. Charles Laurent, une petite tribu d'Israélites, sous la direction de M. Weil-Picard, cheminait en file indienne sur la route d'Achères pour voir comment j'étais fait et observer de loin comment je tirais. C'est ce qu'on appelle la correction (1) dans l'escrime nouvelle, qui est, comme tous les journaux du *high life* vous le diront, une consolation dans nos malheurs.

M. Charles Bal ne manqua pas de se conformer aux usages de la société présente. Au lieu de garder pour lui ses réflexions sur un duel qu'il n'avait vu qu'à vingt-cinq pas, et probablement de plus loin, derrière un arbre, il en vint faire part à Barthelon. Vous me direz qu'en ceci il a relativement mieux agi que MM. Waskiewicz et Saucède, qui se sont

---

(1) Ce fut un des plus jolis mots de Daudet, énervé par l'étalage de fausses manières, particulier à cet « homme du monde » qui, avec toutes ses belles relations, en était arrivé à nous faire déshabiller dans une écurie : « Monsieur le président, je ne vous demande qu'une chose, permettez-moi de ne plus jamais prononcer le mot de correction. »

avisés d'apprécier une scène qui se passait en Seine-et-Oise pendant qu'ils étaient à Paris.

Ce qu'avait vu M. Bal était sinistre. Il avait vu un groupe furieux, deux hommes s'étreignant et ne faisant qu'un....

Le président de la 10e Chambre était heureux de rencontrer enfin dans l'affaire un homme avec lequel il pût frémir. Mais, par une fatalité déplorable, il semblait que la vue de cette lutte horrifique eût rendu M. Bal totalement aphone. Le magistrat en était réduit à répéter à haute voix la déposition du témoin en lui disant de temps en temps, avec un léger trémolo :

— Ils se mangeaient le nez, n'est-ce pas, monsieur?

— Oui, monsieur le président, répondait M. Bal, d'une voix de plus en plus caverneuse et sourde; ils se mangeaient le nez !

J'en appelle à tous les gens de goût de Paris, à mes plus irréconciliables ennemis eux-mêmes, aux Vénérables de toutes les Loges, me supposent-ils des appétits assez dépravés pour avoir voulu manger le nez de Meyer ?

Ce fut alors que Daudet fit à Barthelon cette remarque si simple et si topique :

— Mais, monsieur le président, vous ne vous rendez donc pas compte de ceci : la distance modifie la forme des objets, et tout ce qu'on voit de loin semble faire masse.

C'est bien l'objection d'un homme habitué à observer attentivement les êtres et les choses, à

regarder comment les silhouettes se détachent sous la clarté blanche de midi ou dans la brume indistincte du soir, à noter les sentiments divers qu'on éprouve selon les conditions d'optique différentes dans lesquelles les objets se présentent à nous. Examinez deux hommes s'abordant en pleine campagne, ou causant avec animation sur une place publique inondée de soleil, ils font corps l'un avec l'autre, et, pour peu qu'ils gesticulent en parlant, ils semblent se battre.

L'impressionnisme a poussé ce principe-là trop loin; sous prétexte de *plein air*, il a trop émoussé les contours et trop noyé l'homme et le paysage dans l'atmosphère qui les enveloppe; mais, au fond, il procédait d'une vision très sincère de la réalité.

On me pardonnera de m'attacher à ces détails. Je pense, comme Daudet, qu'il faut profiter de toutes les occasions qui s'offrent, de tous les événements, petits et grands, auxquels on est mêlé; de tous les milieux dans lesquels la vie vous entraîne, pour étudier et recueillir des documents humains. Je l'ai fait dans cette circonstance; et ce qui m'a le plus frappé, je le répète, c'est le secours qu'apportait à la vérité judiciaire l'amour tout artistique de l'exactitude dans les termes; — c'est le lien étroit qui unissait la conscience de l'homme à la conscience de l'artiste. On a dit qu'il y avait une magie secrète dans les mots, il y a aussi en eux une probité....

C'est précisément là ce qui constitue l'infériorité de l'avocat.

J'aurais certes bien mauvaise grâce à me plaindre de Me Lenté ; il a été aussi courtois qu'il était possible envers mes témoins et envers moi-même. Je ne fais même nulle difficulté de reconnaître qu'il a justifié ce qu'on m'avait dit de lui, quand on m'en avait parlé comme de l'avocat « le plus fort de Paris ».

Il faut prendre cet éloge, bien entendu, dans le sens qu'on lui donne au Palais. En cet endroit, où l'on déprave sans façon le dictionnaire, l'épithète de « fort » signifie, non pas puissance, émotion, accent impérieux dans l'expression d'une conviction, mais habileté suprême, dextérité sans égale. L'idéal de l'homme « fort », ce ne serait pas Hercule nettoyant les écuries d'Augias ou étouffant un monstre dans ses robustes bras, mais un prestidigitateur escamotant une muscade sans que personne s'en aperçoive.

Assuré du résultat, Me Lenté a parlé comme s'il eût cru nécessaire de convaincre. Certains acteurs jouent mieux devant un public gratis que devant un public payant. Me Lenté a eu le dilettantisme de plaider devant un tribunal payé comme s'il plaidait devant un tribunal qui aurait jugé gratis....

La caractéristique de l'avocat, c'est l'horreur de ce mot propre, dont la recherche est le perpétuel tourment de l'écrivain. Ce mot, l'avocat le repousse quand par hasard il lui vient, il le triture en quelque façon dans ses mains pour le déformer, pour effacer ce que l'effigie aurait de trop brillant. L'artiste impose le mot qui peint une situation, l'avocat, au contraire, propose ce mot timidement, il le présente sous bénéfice d'inventaire.

Rien ne peut donner mieux l'idée d'un avocat comme Me Lenté, que l'homme à la boule : vous savez, celui qui remontait un plan incliné debout sur une boule.... L'homme à la boule était sûr de son affaire, mais à chaque instant, pour intéresser le public, il semblait sur le point de laisser échapper la boule.

On n'imagine pas la façon dont Me Lenté prononçait le mot « incohérent » : « Un duel, messieurs, un duel désordonné... sauvage... incohérent.... »

Il lançait le mot : « incohérent » avec les épaules, puis, dans un geste qui lui est familier, il élevait les deux mains en l'air, la paume en dehors, dans l'attitude de certains Bouddhas, mais en élevant les deux bras plus haut que le fils de Couddhodana. Les deux mains parlaient véritablement, elles semblaient dire : « Où sommes-nous? Qu'est-ce que tout cela? Aidez-moi à comprendre, messieurs du Tribunal? »

Au bout de deux heures on finit par douter soi-même de ce qu'on a vu. Les faits se volatilisent devant vous.

Je citerai de ceci un exemple curieux. Le docteur Desfossés dit aux témoins après la première passe : « J'aime autant ne rien voir, car je vois ici des choses qui m'indignent. » Cette parole, d'après sa déclaration formelle, s'appliquait à l'emploi de la main gauche, par Meyer. Il me répéta ce propos, en lui maintenant expressément cette signification, en me pansant; il le reproduisit un mois après en causant chez moi, dans mon salon, et le renouvela, toujours en l'expliquant de la même façon devant Daudet. Un peu interloqué par le mauvais vouloir du président, il

rappela au tribunal ce qu'il avait dit, mais sans insister sur le sens de ses paroles.

Savez-vous ce que cela devient? Un argument, non pour démontrer le premier emploi de la main gauche, mais pour prouver que le duel avait atteint des proportions de violence en dehors de tous les usages.

« Pour savoir à quel point de frénésie le combat était parvenu, écoutez un témoin, un témoin de nos adversaires, messieurs : c'est le docteur Desfossés. Il a mieux aimé s'en aller que de regarder un spectacle qui lui répugnait.... Que voulez-vous, messieurs? Cela lui répugnait... à cet homme. »

Sur le mot « un témoin de nos adversaires, messieurs », on fait un petit effet, très fin, la bille en tête. Sur le mot « cela lui répugnait » bien mis en valeur, nettement détaché par un virtuose de la parole, M[e] Lenté risque la mimique des mains en l'air, hausse les épaules, lève les yeux au plafond et se tait quelques minutes, comme si la pensée des horreurs que la terre avait contemplées ce jour-là lui avait causé un indicible chagrin....

Supposez une cause plus importante, ce serait absolument la même chose.

Ce qui est épouvantable, c'est qu'il vous est interdit de protester et de répondre (1).

---

(1) Dans le procès de MM. Jules Guesde, Susini et Lafargue, un de nos confrères, M. Deville, fut pris à partie par M. Gruppi qui occupait le siège du ministère public; il voulut répondre. « Vous n'avez pas le droit de parler, lui dit sévèrement le président. — Alors pourquoi parle-t-on de moi? » fit-il observer judicieusement.

Vous n'écrivez pas une ligne un peu vive sur quelqu'un, sans être exposé à voir arriver le lendemain deux visiteurs qui, avec un geste très digne, vous font passer une carte.

Au point de vue humain seul, c'est excessivement désagréable. Les vieilles bonnes s'inquiètent; elles ont lu dans les romans que cela se passait comme cela dans les duels.

— Est-ce qu'on ne vient pas proposer une affaire à Monsieur?

— Pas du tout, mon enfant, c'est une affaire, mais ce n'est pas ce que vous imaginez.... Vous n'avez pas compris. Ce sont des visiteurs bien intentionnés, envoyés de la part de M. de Rothschild qui goûte beaucoup mes écrits, pour me proposer de m'attacher à sa fortune, laquelle, vous le savez, est très considérable.

Un avocat peut tout vous dire, sans que vous soyez autorisé à lui demander une réparation, même s'il a démoli votre maison. Vous êtes là pendant des heures sous le feu d'une batterie devant laquelle vous êtes contraint de rester l'arme au bras.

Membre du conseil de l'ordre, bâtonnier à la prochaine élection, je l'espère, et c'est le sentiment général au Palais, Mᵉ Lenté est dans une situation qui lui commande de respecter les autres pour se faire respecter lui-même. Mais le premier banquier juif venu peut vous faire octroyer deux ans de prison. Il paye un avocat pour vous outrager : vos nerfs l'emportent, vous lui répondez par une insulte, ce qui est parfaitement votre droit, il se réfugie der-

rière les immunités de sa profession. Le président qui est dans le complot lui donne raison. Vous répliquez au président et, cette fois, il vous condamne à deux ans de prison pour outrage au Tribunal.

Ce n'est plus le jury qui vous juge, en effet, dans ce cas de flagrant délit, c'est le Tribunal. Sans doute, un avocat, même obscur, qui a un avenir honorable devant lui, refuserait les cinquante mille francs qu'on pourrait lui offrir pour cette campagne; mais un Franc-Maçon accepterait parfaitement, et il serait appuyé, bon gré mal gré, par toute la robe.

Tous ces gens-là, en effet, magistrats ou avocats, se tiennent comme les doigts de la main; ils se font de l'œil à l'audience, ils ont entre eux la complicité des crimes commis ensemble contre le Droit, le cadavre du juste tant de fois égorgé en commun. Dès que vous avez mis le pied dans ces régions, vous êtes comme un étranger égaré en certains pays, où tous les habitants, amis ou ennemis de la veille, se réconcilient pour tomber sur vous.

Pour défendre l'ordre des avocats, Ignotus, mon spirituel confrère et ami, n'a trouvé qu'une raison plausible : il affirme que des règlements sévères régissent la corporation, puisqu'un avocat ne peut être inscrit au tableau, s'il n'a un appartement d'au moins deux pièces, de façon à ce que son lit ne soit jamais dans son cabinet de travail. J'avoue que je trouverais moins choquant, pour ma part, de voir tous les avocats de Paris en chemise que d'écouter la moitié de ce qu'ils disent....

Là encore on se heurte à l'aveuglement inouï des

conservateurs. Si une corporation a mérité qu'on proclame sa déchéance, c'est incontestablement la corporation des avocats ; elle a fourni tous les artisans de troubles, tous les sophistes, tous les profiteurs de révolution ; elle a lancé sur le monde les Ferry, les Goblet, les Brisson, les Floquet, austères dans l'opposition, corrompus jusqu'à la putréfaction une fois au pouvoir ; elle a demandé la destruction des privilèges de tous les corps d'état et elle a soigneusement conservé les siens.

Une occasion se présente pour les conservateurs de faire enfin acte de justice sociale en se ralliant au projet Michelin. Ils hésitent ou plutôt ils n'hésitent pas : ils voteront contre....

En toute occasion ils sont ainsi : ils pourraient, d'accord avec les radicaux, obtenir la magistrature élective, les jurys correctionnels ; ils n'en font rien, ils ont, au fond, un vague respect pour cette magistrature devenue absolument juive. Pareils à ces riches déchus qui ont été chassés de leur château et qui habitent la loge du concierge, ils regardent complaisamment cette vieille forteresse de la Constitution de l'an VIII, qui a servi à tous les régimes et dont les canons, c'est-à-dire l'arbitraire, la pression administrative, l'abus de pouvoir sont retournés maintenant contre eux : ils se disent : « Je rentrerai peut-être là dedans quelque jour. »

Ils n'y rentreront pas, car on sent un souffle de mort sur tous ces débris d'un passé aboli.

Même aux meilleurs temps, la fonction qui con-

sistait à se faire juge de son semblable, non pas une fois, mais pendant tous les jours de l'année, avait quand même quelque chose d'inquiétant pour la conscience. Les vieux magistrats étaient parfois comme épouvantés de cette responsabilité.

Dans la livraison du *Paris à travers les âges* consacrée à Notre-Dame et au quartier Notre-Dame, j'ai parlé d'une petite église, Saint-Landry, que les Parlementaires avaient prise sous leur protection spéciale et dans laquelle beaucoup, comme Broussel, comme Boucherat, faisaient préparer leur tombeau d'avance.

Ce n'était pas une église magnifique et visitée par la foule, c'était une humble chapelle à demi cachée dans l'ombre auguste de Notre-Dame et s'abritant sous les murailles de la glorieuse basilique, comme une pauvrette sous la protection d'une grande dame.

Dans le silence et la solitude, les Parlementaires venaient là se recueillir le matin de quelque audience importante; ils songeaient à l'heure où ils comparaîtraient eux-mêmes devant le Juge suprême; ils méditaient près des mausolées de marbre de ceux qui les avaient précédés en ces hôtels antiques du quartier Notre-Dame qui abritaient de père en fils des générations de magistrats.

Si ceux-là parfois sentaient leur cœur défaillir devant le défilé des scélératesses humaines, quel ne doit pas être l'état d'âme de ces magistrats francs-maçons d'aujourd'hui, auxquels la secte dicte d'a-

vance des verdicts et qui jugent sans jamais s'inspirer de la justice éternelle d'en haut?

Les magistrats d'autrefois avaient, au moins, pour se retremper, pour se faire une provision d'air plus sain, les joies de la vie de famille, les émotions pures d'un intérieur patriarcal. Repoussés avec dégoût de toutes les demeures qui se respectent, objets de mépris pour eux-mêmes, les magistrats contemporains, quand leur poitrine est comme saturée des miasmes de corruption qui se dégagent de ces longues audiences où la misère humaine se révèle sous tous ses aspects, ne peuvent espérer voir s'ouvrir devant eux que les salons de la rue Chabanais.

Si le roman naturaliste ne vivait pas exclusivement de la fille, cherchait franchement la vérité, s'efforçait de fixer l'image de cette société nouvelle, si différente déjà de celle d'il y a quelques années, il trouverait des éléments d'un poignant intérêt dans l'étude de cette redoutable et grandiose fonction de justice confiée maintenant à tous les va-nu-pieds, à tous les agents électoraux faméliques des députés de la majorité.

Les coquins qui nous oppriment en sont arrivés à faire de la candidature officielle avec des têtes coupées! Ils ne commuent que les condamnés à mort défendus par des avocats républicains....

Un avocat de grand talent du barreau de Caen, qui est en même temps un des plus dévoués champions de la cause conservatrice dans l'*Ami de l'Ordre*, dut prier le président de ne jamais plus le désigner d'office pour la défense d'accusés sur les-

quels pesait une accusation capitale. « Si mon client est condamné, il est sûr d'être exécuté, dit-il, et dans ces conditions la pensée de la responsabilité que j'assume me paralyse quand je parle. » M[e] Engerand eut la chance d'avoir affaire à un président qui avait encore un reste de sentiments humains et qui lui promit de tenir compte de sa demande.

Le dernier client que M[e] Engerand ait perdu ainsi, était un nommé Jeton que le cabaret avait mené au crime, et qui, avec un autre individu, avait assassiné un homme en compagnie duquel il s'était enivré dans une auberge (1). Des deux condamnés, Jeton

(1) M[e] Engerand ne s'était même chargé de cette cause que pour rendre service à un confrère républicain, M[e] Guernier, conseiller général du Calvados, qui ne voulait plus plaider devant le conseiller qui présidait la session des assises à ce moment et avec lequel il avait eu un différend très vif pour un motif assez futile.

Pendant une affaire, M[e] Guernier avait été obligé de sortir dans l'intention de s'isoler un peu. Au moment où il était heureux d'être seul, il aperçut un gendarme derrière lui.

— Que faites-vous là, gendarme ?

— Monsieur, je ne veux point vous quitter.

— Vos intentions sont bonnes, gendarme, mais pour ce que je médite je n'ai besoin que de moi-même.

— C'est l'ordre du président. Il craint que vous ne corrompiez les témoins.

Sans même donner suite à ses projets, M[e] Guernier remonta en toute hâte et apostrophant le président, M. Hoffmann, un nom d'origine bien peu française encore, il lui déclara qu'il ne plaiderait plus désormais devant lui.

N'est-il pas émouvant de voir à quel fil ténu, à quel bouton de culotte comme dans ce cas, tient une vie humaine? Si Jeton eût été défendu par M[e] Guernier, conseiller général républicain, la tête du malheureux n'aurait pas roulé dans le panier. La presse, prétendue démocratique, ne parle jamais de ces meurtrières fantaisies de la justice. Pour elle, l'époque cruelle est celle où, sous l'action d'un tempérament violent, on frappait parfois brutalement;

était le plus intéressant et Coppée, qui le visita dans son cachot, ne put s'empêcher de le plaindre; il avait un fils sous les drapeaux et il lui écrivit une lettre touchante avant de partir pour l'échafaud. Il méritait plus sa grâce que son complice et assurément il était plus digne de pitié que les fils qui violent leur mère après l'avoir étranglée, que les chenapans que M. Grévy gracie par douzaines. La Cour avait émis un avis favorable à la commutation.

Il se trouva que Me Engerand avait dû remettre vertement à sa place Jacquin, directeur au Ministère de la Justice, qui s'était permis d'être insolent avec lui à propos de l'affaire de M. de Pont-Jest. L'affreux Jacquin s'acharna sur Jeton, en haine de celui qui l'avait défendu, et n'eut de repos que lorsqu'il l'eut fait guillotiner.

Ce pauvre Jeton mourut admirablement; il assista au Saint Sacrifice de la messe avec une ferveur profonde et demanda pardon à Dieu et aux hommes du mauvais exemple qu'il avait donné. Tout en déplorant peut-être à part lui, au point de vue de la conservation de ses jours, d'avoir été défendu par un conservateur, il pria son avocat de l'accompagner jusqu'au bout. Me Engerand monta avec lui à côté du prêtre dans la voiture qui le conduisait à l'échafaud. C'était la première fois qu'on voyait un condamné demander à son défenseur de pousser

---

l'iniquité lui plaît, quand elle ne fait pas plus de bruit qu'une feuille de papier qu'on met dans une enveloppe et qu'on expédie au bourreau.

l'abnégation jusqu'à prendre place dans la voiture d'un condamné à mort. Arrivé sur la place Saint-Julien, Jeton pensa encore à son fils et aux démarches qu'il aurait à faire pour s'exonérer du service militaire : « Il sera fils de femme veuve, » dit-il; puis se reprenant en apercevant la guillotine : « Il est fils de femme veuve, qu'il fasse une demande en conséquence. »

N'est-ce pas macabre, ce Jacquin qui se frotte les mains et qui dit sans doute en riant à ses intimes en apprenant l'exécution : « J'ai joué un bon tour aux réactionnaires! J'ai couché sur la planche un condamné à mort qui avait un avocat bonapartiste! » Vous entendez d'ici tout ce bas personnel de Francs-Maçons, qui peuple maintenant les ministères, tapant en cadence sur le bureau du chef pour exécuter le triple *houzé* d'allégresse....

C'est à une race particulière qu'appartiennent des êtres comme Jacquin. Le besoin de faire souffrir qui constitue les criminels est doublé chez eux de l'esprit de garantisme personnel qui les pousse à s'abriter, pour accomplir le mal, derrière la société. Ce sont des assassins domestiqués; ils boivent le sang dans une soucoupe, sous un meuble, comme les chats boivent leur lait....

Pour rendre la chose plus saisissante, il faudrait pouvoir mettre en regard de l'exécution de Jeton, frappant un rôdeur qui aurait été fort capable de l'assassiner lui-même, la liste des crimes commis par ceux que Grévy a graciés.

Il y a à l'île Nou, raconte un correspondant du

Figaro, un homme qui a tué cinq personnes, qui a été trois fois condamné à mort et trois fois gracié par le président de la République !

Au mois d'août dernier, le *Journal de l'Aisne* a publié une lettre navrante de la malheureuse veuve d'un garde-chasse. Le mari avait été tué dans des circonstances horribles. L'assassin, un nommé Rollet, s'était vanté devant le jury « de n'avoir pas fait grâce à sa victime alors qu'elle le suppliait au nom de sa femme et de ses enfants, et de l'avoir achevée sur place ». La Franc-Maçonnerie prit probablement sous sa protection Rollet, qui lui avait rendu quelques services comme délateur, et le 14 juillet dernier, l'assassin traversait la gare de Laon en fumant un cigare et en blaguant sa victime. La protestation indignée qu'arracha à la veuve ce déni de justice éhonté est vraiment remuante....

On multiplierait les faits de ce genre à l'infini. Un de mes amis mettait sous les yeux d'un haut fonctionnaire du ministère de la justice le passage de la *France juive* dans lequel il est question de la grâce accordée à Meyer et refusée à Gaspard, qui était moins coupable que son complice dans l'assassinat du marchand de malles de la rue d'Angoulême. « Depuis l'avènement de Grévy, répondit le fonctionnaire, on n'a pas exécuté un seul Juif et on n'en exécutera aucun sous le régime actuel. »

Un tel désarroi explique des jugements comme celui rendu par la 10e Chambre dans l'affaire Meyer

et qui semble rédigé par Jocrisse sous la dictée d'un faussaire....

— Faussaire ! va s'écrier Barthelon. Ah ! cette fois l'outrage est patent ! Je tiens le corps du délit : *teneo lupum auribus.*

J'avoue que je ne m'obstine pas au mot faussaire. C'est pécher que de dire ce qu'on ne croit pas certain en conscience, et je ne pense pas que Barthelon ait falsifié aucun acte public en cette circonstance, — peut-être parce qu'il n'y avait pas de documents de ce genre dans l'affaire. Il s'est contenté de subtiliser le procès-verbal. J'ai écrit le mot *faussaire* pour faire bon poids, pour mettre à l'aise le ministre de la Justice s'il veut poursuivre.

On ne publie pas un livre comme la *France juive* pour son plaisir, mais pour soutenir une thèse que l'on sait vraie. Or j'affirme que les Juifs jouissent en France d'une situation privilégiée, qu'ils sont au-dessus de toutes les lois, qu'ils peuvent se permettre impunément ce que l'on punit chez des Chrétiens.

Cette thèse, il faut la démontrer et j'en ai une excellente occasion.

A la date du 19 juillet 1882, M. Eugène Mayer, directeur de la *Lanterne*, écrivait à propos d'un jugement du Tribunal de Mont-de-Marsan, confirmé par la Cour de Pau :

Aujourd'hui plus que jamais nous disons :

M. le président Tourné a *commis un faux* sans compter les forfaitures.

Et de plus après l'arrêt de la Cour nous ajoutons :

Et du crime de M. Tourné, la majorité du Tribunal et la

Chambre correctionnelle de la Cour de Pau se sont rendues complices par recel, refusant de faire connaître la vérité.

Et il y a dans le Tribunal de Mont-de-Marsan, en la personne de MM. Garrelon, Marrast, Lacade, d'Uzer, *quatre faux témoins.*

A la date du 3 octobre 1882, la *Lanterne* ajoutait :

Il y a dans la Cour de Pau, dans la Chambre correctionnelle toute une bande de magistrats prévaricateurs.

Nous avons acquis le droit de dire, malgré les jugements et les arrêts, que le Tribunal de Mont-de-Marsan est présidé par un faussaire; que la justice y est rendue par quatre juges faux témoins et que les choses se passent sous la protection efficace de la Chambre correctionnelle de Pau, choisie et triée pour cette œuvre de brigandage judiciaire, œuvre qu'elle a amenée à bonne fin par un acte de prévarication collective.

M. Eugène Mayer n'a jamais été poursuivi.

Si vous me poursuivez pour un délit analogue, mais commis sous une forme moins grossière, j'aurai réussi à graver un peu plus profondément encore dans les cerveaux de mes concitoyens la conviction qui est la mienne. Il n'y a pas en France un honnête homme, même s'il ne partage pas mes opinions, qui ne soit saisi de la force de ma démonstration. L'ouvrier le plus hostile à ma façon de voir sur certains points dira : « Drumont est peut-être un esprit faux, mais il est citoyen français, il est plus citoyen français que Mayer, qui est né à Francfort. Pourquoi donc lui applique-t-on un droit différent de celui qu'on applique à Mayer ? Pourquoi donc suffit-il à quelqu'un d'être un Juif allemand, un coreligionnaire de M. de Rothschild pour être au-dessus des lois ? »

Le jury partagerait très probablement cet avis.

J'ai une chance, il est vrai, contre moi. Peut-être est-il possible de se livrer dans les mairies ou dans les justices de paix à des manipulations malfaisantes pour composer un jury servile? Ceci, je l'ignore absolument et n'ai sur ce point aucun renseignement précis.

Ce que j'affirme, c'est que, si la liste du jury est dressée comme elle doit l'être et que l'on prenne les jurés parmi les citoyens français remplissant certaines conditions de domicile et d'âge, on ne trouvera pas douze braves gens pour me condamner (1).

---

(1) J'espère bien, du reste, que pour m'éviter de m'ennuyer, on fera asseoir à mes côtés mon excellent confrère M. Paul Dalloz, dont un des journaux, le *Petit Moniteur*, traitait si durement le jury à propos du jugement rendu dans l'affaire Guesde.

« Douze bourgeois, constitués en tribunal, ont décidé que provoquer à l'assassinat de M. de Rothschild était chose permise. Douze imbéciles ou douze lâches, par un oubli inqualifiable de tout sentiment de justice, par une *oblitération inouïe du sens moral*, ont affirmé qu'en République il est bien, il est bon, il est de droit d'appeler le peuple à voler la propriété d'autrui, à piller la maison du voisin, si le voisin est riche, à faire le partage de sa fortune, si la fortune est opulente.

» Nous en sommes là! La justice, à présent, est avec les voleurs contre les volés, avec les criminels contre les victimes. »

Faire admettre à des jurés qui constituent un tribunal sans appel qu'on a le droit de les traiter d'*imbéciles* et de *lâches*, mais qu'on n'a pas le droit de critiquer le jugement d'une Chambre correctionnelle me paraît au-dessus des forces de M. Cruppi. J'ajoute que je n'ai pas dit que les juges fussent des imbéciles, je les ai trouvés, au contraire, d'une habileté qui était de la malhonnêteté; je n'ai pas prétendu davantage qu'ils fussent lâches, bien loin de là, je pense que pour rendre un jugement aussi brutalement partial il faut du courage, un courage d'un genre particulier, il est vrai.

J'ai cru rêver quand j'ai lu cela dans une des feuilles de M. Paul Dalloz. Je n'ai eu le plaisir de causer un peu longuement qu'une seule fois avec M. Dalloz, dont la conversation est, on le sait, très attachante, pleine d'idées un peu confuses peut-être, mais toujours originales. Je fus surpris, et presque effrayé, lorsque j'entendis sortir

J'irai avec grande confiance devant douze jurés qui seraient de vrais républicains (1); ils diront, eux aussi:

« Ce langage est peut-être regrettable, mais l'Égalité est le principe même de la société actuelle. Le Juif Eugène Mayer n'a été ni condamné ni même poursuivi; nous ne pouvons condamner le Chrétien Drumont pour un délit exactement semblable. »

---

de la bouche de cet homme du monde, au ton habituellement très modéré et très doux, de véritables imprécations contre les Juifs dont le nom seul lui rappelait les souvenirs cuisants de l'Union générale. Si la *France juive* eût été terminée, je lui aurais demandé immédiatement de la publier en feuilleton. On peut tout me faire, mais on ne m'empêchera jamais de rire aux éclats quand je suis tout seul, du spectacle exhilarant que l'humanité donne à ceux qui savent regarder.

(1) Il ne s'agit pas ici des Francs-Maçons. Je parle de républicains, comme était mon père, qui voient dans la République la réalisation d'un idéal de justice et de bonheur pour le monde. Les Francs-Maçons ne sont ni républicains ni monarchistes : les loges étant toutes aujourd'hui sous la direction de Juifs allemands, la Franc-Maçonnerie est un simple bureau de renseignements entre les mains de la Prusse; elle traque les Catholiques, non parce qu'ils sont catholiques, mais parce qu'ils sont Français. Vous pouvez discuter des heures entières avec les partisans les plus passionnés des théories anarchiques, vous n'avez rien à dire à un Franc-Maçon. C'est un séide de bas étage qui obéit à un mouvement de doigts d'un youtre quelconque baragouinant à peine notre langue. Il est bien évident que si l'on parvient à me mener devant un jury de Francs-Maçons, je suis certain d'avoir le maximum....

La Franc-Maçonnerie, du reste, lève complètement le masque maintenant et avoue qu'elle était un instrument de l'Allemagne.

La convocation datée de l'Or.·. de Vincennes, 24 août 1886 (E.·. V.·.) de la Resp.·. L.·. *le Globe*, porte à l'Ordre des Travaux, pour la Tenue ordinaire du vendredi 3 septembre, aux titres 4 et 5, dans la forme et les caractères suivants, l'Ordre du jour :

4. A 9 heures 1/2 très précises, conférence de n.·. t.·. ch.·. Fr.·. Trollet, gr.·. exp.·. de l'Atl.·. sur *Les motifs devant faire désirer à la France, à la Franc-Maçonnerie française surtout, que l'Alsace-Lorraine demeure allemande.*

Avouez qu'un tel acquittement, après le retentissement de la *France juive*, serait un maître soufflet sur la joue des princes d'Israël?

Israël est à ce moment psychologique où, quoi qu'on fasse, on est à peu près sûr de faire une bêtise. Je vois d'ici les Bédarrides, les Loew et la séquelle des magistrats juifs, les Bloch, les Rosenfeld, les Alphandérry tenant, avec les Rois de la Finance, un conciliabule dans le genre de celui que tint Panurge lorsqu'il « se conseilla à Pantagruel pour sçavoir s'il se debvoit marier ».

— Quel lamentable aveu d'impuissance que de laisser un tel langage impuni !

— Poursuivez doncques, de par Dieu !

— Quel scandale si l'auteur était acquitté comme l'ont été Mariotte le bonapartiste et Jules Guesde le socialiste !

— Point doncques ne poursuivez....

Je n'ai pas d'opinion arrêtée sur ce qui sera décidé, mes amis non plus.

— Ce gouvernement est si infâme ! me dit l'un.

— Il est si lâche ! me répond l'autre.

VIII

CONCLUSION

Tous les Français sont égaux devant la loi.
(*Constitution de* 1793.)

Êtes-vous sûrs d'être allés jusqu'au bout de votre droit? (GUIZOT.)

Les deux épigraphes qu'on vient de lire plus haut résument ces pages. Combien de Français savent tirer toutes les conséquences du principe de l'Égalité inscrit dans nos codes par la Révolution? Combien, selon l'expression de Guizot, vont jusqu'au bout de leur droit?

S'il était appliqué, ce principe de l'Égalité serait la condamnation sans appel de tout ce que fait Israël, il arrêterait les Juifs dans toutes leurs usurpations.

Il suffit de me lire avec bonne foi pour être convaincu de cette vérité.

J'ai affirmé que le Juif était le maître en France, qu'il jouissait de droits supérieurs aux nôtres, qu'il avait réellement accompli sur nous une conquête en s'emparant de tous les ressorts de la vie sociale.

Je ne me suis pas contenté de l'affirmer, je l'ai prouvé avec les moyens qu'un Chrétien, tenu comme

tous les Chrétiens en dehors du gouvernement de son pays, peut avoir à sa disposition.

Vos journaux attaquent nos congrégations religieuses et demandent qu'on les dépossède au nom de l'intérêt public. Je vous réponds qu'un seul de vous possède trois milliards avoués et que nul, dans la presse républicaine, ne songe à demander que cet argent retourne à la collectivité à laquelle il a été dérobé.

Vous prétendez que nous obéissons à un maître qui est à Rome. Je vous mets sous les yeux la liste du Comité central de l'*Alliance israélite universelle,* dont la plupart des membres résident à Berlin, à Stuttgart et à Munich.

Vous soutenez qu'il est juste de méconnaître les dernières volontés d'un mourant qui lègue ses biens à une œuvre catholique. Je vous prouve, par l'extrait du testament même de Crémieux, que le legs fait par un des vôtres à une association non reconnue n'a jamais été contesté.

Vous déclarez que nous devons nous abstenir d'intervenir en Orient en faveur de nos missionnaires. Je vous démontre que le gouvernement a pesé de la plus odieuse façon sur un peuple, comme le peuple roumain qui, seul dans toute l'Europe, nous avait témoigné quelque sympathie à l'heure des revers, pour le forcer à naturaliser des débitants d'eau-de-vie empoisonnée et des teneurs de maisons de tolérance.

Vous alléguez que vos incroyables succès en affaires s'expliquent par votre habileté seule et que vous

combattez à armes loyales. Je vous réfute en vous prouvant que, lorsque vous n'êtes pas les plus forts vous appelez à votre aide la loi qui devrait être égale pour tous les Français et qui se met cyniquement de votre côté. Je vous rappelle, sans que vous puissiez me démentir, que l'on n'a arrêté préventivement ni Erlanger, ni Savary, ni aucun des fondateurs de sociétés suspectes, tandis que sur la plainte arrachée par un des vôtres, Loew, à un homme faible qui n'avait aucun motif de se plaindre, on n'a pas hésité à ruiner 40 000 familles en arrêtant, au mépris de tout droit, le chef d'un établissement qui gênait M. de Rothschild.

Vous insinuez que ceux des vôtres qui se jettent dans un mouvement révolutionnaire ne font qu'user de leurs droits de citoyen. Je vous réponds que, dans une insurrection, pas plus qu'à la Bourse, vous n'êtes dans les conditions des autres Français. Protégés par une Franc-Maçonnerie toute-puissante, vous ne courez aucun risque. Ceci, je l'ai prouvé encore. Je vous ai mis sous les yeux la lettre paternelle qui donnait rendez-vous à la Préfecture de Versailles à un Juif assassin de deux généraux, à l'heure où des femmes et des filles pleuraient, dans leurs mansardes, de pauvres diables d'ouvriers fusillés uniquement pour avoir voulu gagner trente sous, afin de ne pas laisser la maison sans pain.

Même dans les manifestations secondaires de la vie sociale, dans les menus incidents de la vie parisienne, vous avez encore des privilèges. L'impunité vous est accordée, quoi que vous fassiez. J'affirme,

et nul homme droit ne soutiendrait le contraire, que si j'avais commis l'acte de déloyauté dont M. Arthur Meyer s'est rendu coupable sur le terrain, j'aurais été mis au ban de la presse, tandis que M. Meyer reste tranquillement à la tête d'un grand journal.

Il manque une démonstration encore à mon argumentation. Il dépend de vous de me la fournir.

M. Eugène Mayer, né à Francfort, de Juifs allemands, a dit qu'un magistrat français était un faussaire.

M. Eugène Mayer n'a pas été poursuivi.

M. Édouard Drumont, fils, petit-fils, arrière-petit-fils de Français, ayant, à perte de vue, parmi ses ancêtres des plébéiens et des plébéiennes de Bourges en Berry et de Lille en Flandre, accepte la responsabilité d'un propos analogue sur un magistrat.

Poursuivrez-vous M. Édouard Drumont?

Au fond, le bruit que font ces questions vous ennuie, quoique vous affectiez d'en rire. Vous sentez que vous entrez dans la phase difficile de la conquête. Vous allez trouver des couches moins molles que celles que vous avez traversées jusqu'ici.

Vous n'aurez plus devant vous le *civilisé* qu'a peint si bien M. Taine, l'être débile, moralement et intellectuellement, pour lequel la question du Bien et du Mal se résume dans la correction d'un attelage, dans la forme irréprochable d'un habit, dans la grâce d'un salut.

Vous aurez affaire à des consciences plus solides, à des intelligences plus viriles, qui voudront juger

vos actes, qui vous presseront dans une dialectique d'homme.

Pour que la *conquête jacobine* réussît, il a fallu que les Jacobins, afin de n'avoir pas le paysan contre eux, lui donnassent la terre, cinq milliards de biens, qu'il leur était, d'ailleurs, facile de donner, puisque ces biens ne leur appartenaient pas.

Que peut offrir au peuple la *conquête franc-maçonnique et juive?*

Le droit de huer un vieux prêtre qui passe dans la rue, de lui cracher à la figure, de le frapper même au besoin avec l'approbation des gardiens de la paix?

C'est bien mince.

Votre grande force a été jusqu'à présent l'admirable solidarité qui vous unit tous, qui fait agir simultanément Berlin et Paris, mais vous nous avez appris les moyens qu'il fallait employer pour vous vaincre. Vous n'ignorez pas de quels frénétiques applaudissements a été salué Jacques de Biez, lorsqu'au mois de septembre dernier, il s'est rendu à Bucharest, au nom du Comité anti-sémitique français, pour y apposer la signature de la France indépendante au bas de l'acte de constitution de l'*Alliance anti-israélite universelle*, destinée à lutter contre l'*Alliance israélite universelle.*

Lui aussi n'était hier qu'un bon journaliste accomplissant du mieux possible sa tâche quotidienne. Du jour où il s'est révolté, où il a combattu, il a connu les joies de l'homme d'action, les éclatantes ovations, les promenades triomphales, qu'éclairaient

des torches dont pas une n'était blanche, mais qui toutes étaient rouges, jaunes et vertes, ce qui, pour les Roumains, a une signification que vous devinez facilement.

Ce peuple, généreux et vaillant, a su gré à ce Français de venir déchirer devant tous les clauses du traité déshonorant par lequel l'Anglais Waddington avait prétendu livrer la Roumanie aux Juifs (1).

Je sais que vous n'avez pas parlé longuement de tout cela dans vos journaux, mais il y a beaucoup de choses qui se passent dans le monde et dont vous ne parlez jamais....

La constitution définitive de l'*Alliance anti-israélite universelle* annonce que l'on commence à avoir assez de vous. Le chef arabe, le soir, au bord de sa tente, dans le silence embaumé des nuits d'Orient, se fait les mêmes réflexions que l'artiste et l'écrivain, qui devisent ensemble sur le boulevard dans l'agitation du bruyant Paris. Le paysan hongrois comme le madgyar, le moujick comme le grand seigneur russe, pensent absolument ce que pense l'ouvrier intelligent de nos villes. Ils estiment tous qu'il vous en faut vraiment trop, que vous tenez trop de place et qu'il est impossible de vivre avec vous.

---

(1) En me quittant à Lion-sur-Mer, où j'étais alors, M. Jacques de Biez m'avait promis de revenir au bout de quinze jours; il n'est pas encore de retour. Les Roumains ont été si heureux de voir un Français patriote et honnête, qu'ils n'ont plus voulu le laisser partir; ils lui ont demandé d'aller faire des conférences de ville en ville et de village en village. En quelques semaines le langage d'un homme de cœur nous a fait regagner toutes les sympathies que la conduite du traître Waddington avait éloignées de nous.

Le grand organisateur qui réunira en faisceau ces rancunes, ces colères, ces souffrances, aura accompli une œuvre qui aura du retentissement sur la terre. Il aura remis l'Europe d'aplomb pour deux cents ans. Qui vous dit qu'il n'est pas déjà au travail ?

Même sans l'action supérieure d'un homme de génie nous viendrons à bout de vous.

Nous briserons votre coalition par une coalition semblable à la vôtre. Nous vous ferons ce qu'ont fait les Romains à l'incomparable stratège, qui fut le plus glorieux représentant militaire de la sémitique Carthage. A la veille de la bataille décisive, au moment où vous vous attendrez à être secourus par les Juifs d'Allemagne arrivant à votre appel, nous jetterons dans vos lignes la tête sanglante de votre frère Asdrubal — pour vous signifier que vous n'avez plus à compter sur des renforts et que le soleil du lendemain éclairera votre irrémédiable défaite...

Plusieurs d'entre nous mourront sans avoir vu la victoire, mais ils testeront avant de mourir.

Rome avait jadis ce qu'on appelait le testament sanglant. Tout légionnaire près d'expirer pouvait écrire ses dernières volontés sur son bouclier ou sur le sable avec son doigt trempé dans le sang, *rutilantibus sanguine litteris.*

Sans doute, un tel acte semble d'une exécution bien aventurée. C'est une erreur. Il se présente toujours quelqu'un qui accepte ces testaments-là et qui accomplit les dernières volontés de celui qui a testé ainsi...

L'Église, à une certaine époque, avait adopté un

usage qui se rapprochait de l'usage romain. Elle admettait qu'un soldat, qui tombait sans avoir un prêtre auprès de lui, se confessât comme Bayard à un de ses compagnons. Celui-ci allait porter à qui de droit ce testament suprême, il allait répéter ce qui lui avait été confié au premier moine qu'il rencontrait et il lui demandait l'absolution pour un mort...

Si la Papauté avait la bonne pensée de rétablir cette coutume, que d'hommes qui subissent, en se rongeant les poings, les insultes que la presse juive vomit chaque jour sur tout ce que nous aimons, seraient heureux, en attendant la prochaine guerre civile, de mettre un peu l'épée hors du fourreau pour défendre ce que les Juifs n'outragent que parce qu'ils se croient assurés de l'impunité : le Christ, l'Église et la Patrie !

FIN

TABLE DES MATIERES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

INDEX DES NOMS CITÉS

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

7362. — BOURLOTON. — Imprimeries réunies, A, rue Mignon, 2, Paris.